ÉTUDES ACCADIENNES

LETTRES ASSYRIOLOGIQUES

SECONDE SÉRIE

ÉTUDES ACCADIENNES

PAR

FRANÇOIS LENORMANT

TOME I

PARIS

MAISONNEUVE ET C^ie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

13, QUAI VOLTAIRE, 13

—

1873

PREMIÈRE PARTIE

INTRODUCTION GRAMMATICALE

A M. JULES OPPERT

MON AMI ET MON MAITRE DANS CES ÉTUDES

Avant-propos.

L'étude de la langue accadienne constitue certainement une des parties les plus importantes en même temps que les plus inexplorées de l'immense domaine ouvert aux recherches de la science par le déchiffrement des écritures cunéiformes. Il est grandement temps de l'aborder d'une manière sérieuse et suivie. Non-seulement la connaissance de l'idiome du peuple d'Accad peut seule nous permettre d'interpréter avec sûreté et précision la grande majorité des documents primitifs de l'épigraphie de Babylone et de la Chaldée, mais en dehors de ce résultat pratique, elle est par elle-même d'un intérêt majeur. Une fois bien connue, la langue accadienne aura dans la philologie comparée des idiomes agglutinatifs de la vaste famille groupée par MM. Bunsen et Max Müller sous le nom de touranienne le même rôle que le sanscrit védique dans la philologie comparée des langues aryennes. Elle y servira de même de point de départ à la constitution d'une branche entière de la science, demeurée encore à l'état d'embryon, faute de documents qui permissent de remonter assez haut dans le passé de cette famille de langues. En même temps, pour l'historien, la détermination de la véritable place ethnique d'un des éléments les plus antiques de la population du bassin de l'Euphrate et du Tigre, d'un élément qui a eu dans la formation de la grande culture de Babylone et de la Chaldée une part prépondérante, ainsi que la définition exacte des liens de parenté qui rattachaient les Accadiens aux Élamites et aux tribus qui précédèrent les Iraniens sur le sol de la Médie, découvriront des horizons nouveaux dans les annales primitives de l'humanité et permettront de restituer à un des principaux rameaux de notre espèce l'honneur du rôle trop longtemps méconnu qu'il a joué dans les premiers développements de la civilisation. L'Asie antérieure a été exclusivement touranienne et kouschite bien longtemps avant qu'il ne fût question des Sémites et des Aryens et une des plus grandes conquêtes de la science moderne sera la résurrection du passé de ces deux races, qu'avaient fait oublier leurs brillants successeurs.

Lorsque M. Oppert énonça le premier, dans son *Expédition de Mésopotamie*, ce fait que l'invention de l'écriture cunéiforme de Babylone et de l'Assyrie était due à un peuple [illegible]

parlait une langue touranienne, son assertion trouva beaucoup d'incrédules et contribua même à laisser planer dans de bons esprits des doutes sérieux sur la réalité des découvertes assyriologiques. C'est qu'en effet il y avait là de la part de notre éminent compatriote une de ces illuminations intuitives comme on en observe quelquefois dans la marche des sciences plutôt qu'une démonstration appuyée sur des preuves assez solides pour emporter la conviction. M. Oppert avait été frappé de la divergence absolue qui existe entre la puissance phonétique des signes de l'écriture cunéiforme anarienne et les mots auxquels correspond la valeur idéographique des mêmes signes dans la langue assyrienne. Il voyait par exemple [illegible] représenter comme phonétique la syllabe at ou ad et en même temps signifier « père » comme idéogramme, rôle dans lequel il se prononçait abu ; [illegible] être le signe habituel des syllabes ut et par et l'idéogramme de « soleil » et de « jour, » s'échangeant en ce cas dans les différents exemplaires d'un même texte avec les mots écrits phonétiquement, et parfaitement sémitiques, šamšu et yumu ; etc. Ce raisonnement indiquait pourtant d'une manière évidente qu'à l'origine l'accord avait dû exister entre les valeurs phonétiques et les valeurs idéographiques. Mais pour retrouver cet accord il fallait supposer avant les Assyriens un peuple primitif, inventeur de l'écriture cunéiforme, chez qui les mots correspondant à la signification des signes comme idéogrammes auraient été identiques à la lecture des mêmes signes comme éléments du syllabaire phonétique. Partant de là, M. Oppert constatait à la fois le rapport d'une partie des mots ainsi obtenus avec des termes de la langue proto-médique du second système des inscriptions achéménides et la parenté d'autres avec des mots des vocabulaires turc, finnois et magyar. Il en concluait que le peuple chez qui se forma l'écriture adoptée à Babylone et à Ninive appartenait à la famille touranienne. Mais bien que dans un endroit du même ouvrage il ait signalé l'existence de textes dans une langue particulière, qu'il appelait alors casdo-scythique — bien qu'il eût même fait connaître dans une revue scientifique allemande les pronoms personnels affixes de cet idiome —— M. Oppert, à cette époque de ses travaux, n'avait pas encore reconnu, semble-t-il, que la langue du peuple dont il indiquait ainsi l'origine, loin d'être un idiome hypothétique dont l'induction et l'analogie permettaient seules de reconstituer les débris, était une langue dont on possédait assez de textes pour en établir presque complètement le mécanisme grammatical. Et même quelques années plus tard, en traduisant d'une manière très remarquable et généralement exacte une partie des inscriptions archaïques conçues en accadien, le savant professeur ne paraît pas avoir encore reconnu qu'elles étaient rédigées dans une langue spéciale, dans la langue dont son intuition lui avait fait admettre l'existence sans la connaître ; il regardait ces inscriptions comme des textes écrits d'une manière purement idéographique, textes qui devai

être lus et transcrits en assyrien.

Jusqu'à ce jour les choses n'ont pas été présentées autrement en France, et dans les derniers écrits de M. Ménant elles en sont encore à ce point. Nous savons pourtant que depuis quelques années M. Oppert a poussé assez loin l'étude de l'accadien. Les deux ou trois pages où une conférence de lui sur ce sujet sont résumées dans le tome 1^er^ des Comptes-rendus de la Société Française de Numismatique et d'Archéologie sont de nature à faire vivement regretter qu'il n'ait pas jusqu'à présent cru devoir communiquer au public les résultats de ses recherches. Il eût ajouté par là un immense service à tous ceux qu'il a déjà rendus à la science nouvelle dont il a été l'un des principaux fondateurs. Et il eût fait disparaître le scepticisme que rencontre encore chez tant de personnes — et des plus savantes — le fait de l'invention du cunéiforme anarien par un peuple de la race de Touran.

En Angleterre la question de l'accadien a fait plus de progrès. C'est là qu'en 1866, dans le second volume de la magnifique publication des Cuneiform inscriptions of Western Asia par sir H. Rawlinson et M. Norris, ont été éditées, avec la plus grande exactitude dans la reproduction en fac-similé, les fameuses tablettes bilingues qu'Assur-bani-pal avait fait déposer dans la bibliothèque du Palais de Ninive et qui, rédigées pour l'enseignement de l'accadien aux scribes de l'Assyrie, sont encore dans leur état de mutilation le plus puissant secours que nous possédions pour l'étude de la même langue, le seul qui permette d'aborder avec succès un problème qui eût pu à première vue paraître insoluble. C'est également dans les Iles Britanniques que l'illustre Hincks indiqua le premier, dans une dissertation spéciale, quelques-unes des particularités essentielles du mécanisme grammatical de l'accadien et rendit à cet idiome son véritable nom, maintenant adopté par tous les savants qui s'occupent de ces matières.

Le travail le plus important dont la langue des inventeurs de l'écriture cunéiforme ait été l'objet depuis le mémoire de Hincks est encore une œuvre éclose au-delà du détroit; c'est la dissertation de M. Sayce On an accadian seal, qui a paru en 1870 dans le Journal of philology. Ce travail marque un progrès considérable de la science, et on peut dire qu'il est le premier qui ait fait pénétrer un peu avant dans la connaissance de l'accadien. Il révèle chez son auteur une étude approfondie du sujet et une grande puissance de pénétration. Les faits principaux de la langue y sont abordés et souvent très bien vus. Mais il est à regretter que l'auteur n'ait pas mis plus de méthode dans son exposition et qu'il ait pour ainsi dire noyé ses excellentes observations sous une avalanche de rapprochements en partie du moins très hasardés,

qui détournent le lecteur au lieu de lui venir en aide et qui ne sont pas toujours de nature à satisfaire les philologues rigoureux. M. Sayce ne s'est pas assez pénétré de ce principe de critique qu'avant de comparer l'accadien dans sa grammaire et dans son lexique au basque, au magyar, au finnois, au votiaque, au zyrianien, au permien, au tchérémisse, au mordvine, etc. il fallait d'abord l'étudier en lui-même, bien établir ses règles et son mécanisme. Ajoutons, tout en rendant pleine justice à ce qu'il y a de bon dans son travail, que ses traductions ne sont pas toujours exactes, et que si sur certains sujets, comme les pronoms, il n'y a que peu à corriger ou à ajouter à ce qu'il a dit, sur d'autres au contraire, et sur l'un des plus importants, la conjugaison verbale, il laisse encore les choses très confuses.

Pour terminer cette courte revue des travaux dont la langue accadienne a été l'objet jusqu'à présent, il reste à signaler un article de M. Grivel de Fribourg, qui a paru en 1871 dans la Revue de la Suisse catholique sous ce titre : Le plus ancien dictionnaire. L'auteur ne semble pas avoir eu connaissance de l'écrit de M. Sayce ni avoir poussé aussi loin que lui dans la connaissance intime de l'idiome. Mais son travail est peut-être jusqu'à présent le meilleur à lire pour une première initiation à cette étude. S'il ne renferme qu'un petit nombre de faits, ils sont bien observés, exposés clairement et avec méthode. Seulement les considérations générales qui précèdent les tableaux philologiques n'ont pas la même valeur que ceux-ci. M. Grivel pèche par le défaut contraire à celui de M. Sayce. Le savant anglais abusait des rapprochements philologiques ; le savant suisse ne paraît pas avoir sous ce rapport une érudition aussi étendue que le réclamerait le sujet. Il s'attache un peu trop à des idées historiques préconçues, et il paraît surtout préoccupé de ce qu'a d'inattendu, de contraire aux notions habituelles le rôle antique et prépondérant attribué à un élément touranien dans la naissance de la civilisation chaldéenne. Ceci le conduit à méconnaître la véritable nature de l'idiome accadien, qui pourtant ressort manifeste des indications grammaticales fragmentaires que renferment ses propres tableaux.

Si le petit nombre de documents que nous possédons doit laisser encore jusqu'à des découvertes nouvelles bien des lacunes dans la connaissance de l'accadien, ces documents permettent cependant d'avancer dans cette étude au-delà du point où l'a menée le travail de M. Sayce. Ils permettent surtout d'y introduire encore plus de clarté et de précision. C'est ce que, tout en sentant mon insuffisance et en appelant de mes vœux le jour où les maîtres de la science, sir Henry Rawlinson ou M. Oppert, se décideront à traiter ex-professo de l'accadien, je ne désespère pas d'arriver à faire.

La partie de la langue accadienne sur laquelle naturellement nous avons le moins de notions est le vocabulaire, précisément la partie la plus variable d'une langue à l'autre et même de dialecte à dialecte dans les idiomes agglutinatifs, et où d'ailleurs jusqu'à présent l'absence de toute détermination de lois analogues à la loi de Grimm pour la transformation des consonnes, ne permettant pas encore de suivre les métamorphoses phoniques d'un même radical dans les différents langages de la famille touranienne, ne laisse pas de place à l'emploi de la méthode comparative avec une rigueur vraiment scientifique et sans d'énormes chances d'erreur. Pour le vocabulaire, il est dans l'état actuel presque impossible de se passer du secours des traductions assyriennes ou des indications des tablettes lexicographiques compilées par les hiérogrammates d'Assur-bani-pal, et quand cette aide précieuse fait défaut on se trouve arrêté dans l'explication des textes unilingues par des difficultés jusqu'à présent insurmontables. Car il n'y a qu'un petit nombre de mots dont on parvienne à déterminer encore directement la signification en dehors des données d'origine assyrienne, d'après l'analyse de leurs éléments étymologiques, connus d'ailleurs, ou d'après leur place dans une phrase que l'on comprend entièrement et dont le sens ne peut prêter au doute.

En revanche, les tablettes grammaticales, tout incomplètes qu'elles sont, et les textes accompagnés d'une traduction assyrienne, sont dès à présent suffisants pour permettre de déterminer la structure essentielle et le mécanisme grammatical de la langue. Tous les points fondamentaux de la grammaire, la déclinaison, les pronoms, la conjugaison verbale, les prépositions, le mode de formation des adverbes d'après les substantifs, les données essentielles et invariables de la syntaxe, peuvent être établis d'une manière sûre à l'aide d'exemples empruntés à ces textes. De nouveaux documents viendront encore enrichir nos connaissances sur ce sujet de détails précieux. Mais on a toutes les grandes lignes, et je crois pouvoir affirmer que les trouvailles ultérieures n'apporteront sous le point de vue purement grammatical aucune modification essentielle aux règles que les textes actuellement connus permettent de formuler.

En un mot, il se passera encore bien du temps avant que l'on puisse dresser un lexique accadien, mais il est permis sans trop d'audace et avec chance de succès de donner une première esquisse des éléments de la grammaire envisagés dans leur ensemble.

Telle est l'œuvre que j'ai entreprise. Je voudrais essayer d'exposer ce qu'on peut savoir aujourd'hui, ce que j'ai du moins été capable de discerner de la grammaire accadienne, prenant cette grammaire en elle-même et en dehors de toute comparaison avec

d'autres idiomes, montrant son mécanisme et ses règles par des exemples tous empruntés aux textes, rétablissant les paradigmes uniquement à l'aide de données formelles et ne me permettant pas de recourir à l'induction pour combler les lacunes qu'ils peuvent encore présenter. Toute mon ambition se borne ainsi à remplir le rôle de rapporteur de faits précis, m'abstenant des conjectures même les plus séduisantes, et de fournir des éléments solides, sinon complets, aux études comparatives de philologues plus habiles et plus compétents que moi. Envisagée de cette manière, l'entreprise que j'ai osé aborder est surtout une oeuvre de patience et de dépouillement exact des textes. Et c'est pour cela que j'ai cru ne pas être tout à fait incapable d'y réussir.

Ce n'est pas une grammaire à proprement parler que je tente de donner. C'est comme un croquis préliminaire, qui devra être bien des fois retouché avant d'arriver au tableau définitif, et sur lequel j'appelle les corrections de tous ceux qui s'occupent de cette branche nouvelle de la science. Le travail que je publie aujourd'hui sera suivi d'un essai de restitution des paradigmes de la déclinaison et de la conjugaison, que je n'ai pas voulu introduire dans mon texte pour ne m'y appuyer absolument que sur des exemples directement tirés des textes parvenus jusqu'à nous, puis d'un répertoire des signes, aussi complet que possible, avec leurs principales formes paléographiques et leurs valeurs accadiennes. Ainsi accompagné, il servira d'introduction à une série de mémoires que je compte consacrer à la traduction et à l'analyse raisonnée de quelques textes accadiens d'un certain intérêt, saisissant ainsi sur le vif et montrant à l'oeuvre quelques-unes des parties du mécanisme linguistique que je crois pouvoir reconstituer. Je fournirai de cette façon, par l'analyse directe des documents originaux, les preuves des faits que je suis obligé d'énoncer d'une manière affirmative dans cette introduction, et j'espère en le faisant arriver à justifier pleinement aux yeux des philologues les plus exigeants la méthode qui m'a conduit à l'établissement des règles grammaticales.

Bossieu, 12 novembre 1872.

Chapitre Ier.
Sources de la connaissance de la langue accadienne.

1.

La première source d'informations sur la langue accadienne est dans le syllabaire assyrien lui-même et dans les textes de cette langue. Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, la prononciation des caractères de l'écriture cunéiforme, employés dans les inscriptions assyriennes comme éléments du syllabaire purement phonétique, nous révèle les mots qui dans l'idiome des inventeurs de cette écriture correspondaient à la signification idéographique des mêmes signes, adoptée par les Assyriens en même temps que les valeurs phonétiques, mais devenue dans leur langue propre complètement divergente. Ceci fournit pour le vocabulaire un premier fonds de près de 500 mots, qui presque tous sont confirmés par des exemples que fournissent les textes purement accadiens. Il est facile de le porter à plus de mille en relevant dans les textes assyriens jusqu'à présent connus les expressions allophones, c'est à dire les mots polysyllabes écrits en accadien au moyen de plusieurs caractères pris dans leur usage phonétique et ensuite adoptés par les scribes assyriens comme des groupes idéographiques complexes et indivisibles, que l'on lisait dès lors par un mot assyrien correspondant à leur signification mais n'ayant plus aucun rapport avec la prononciation des caractères pris chacun en lui-même, prononciation qui avait été à l'origine celle du mot accadien. Le phénomène des allophones a été, du reste, expliqué plusieurs fois par M. Oppert et par M. Ménant; M. de Rosny l'a signalé en japonais, M. Haug en pehlevi, moi-même dans les inscriptions cunéiformes alarodiennes, où les mots assyriens passent à titre d'allophones comme les mots accadiens en assyrien. Il n'est donc pas besoin d'y insister.

2.

Les renseignements que l'on peut ainsi tirer de l'étude des éléments constitutifs de l'écriture assyrienne sur la langue des inventeurs de cette écriture, c'est à dire des

Accadiens, sont complétés et puissamment éclaircis par celles des tablettes grammaticales de Koyoundjik auxquelles on a donné spécialement le nom de Syllabaires (W. A. I. II, 1-4; III, 70). Ces syllabaires ont été d'un puissant secours pour les premiers progrès du déchiffrement des textes assyriens, au point de vue desquels on les a d'abord exclusivement étudiés. Mais on y rencontrait cependant bien des valeurs phonétiques qui ne sont jamais employées dans les inscriptions purement assyriennes. Ce n'est que plus tard que l'on a compris la cause de ce fait, et que l'on s'est rendu compte de la véritable destination des syllabaires, qui n'ont pas été composés, comme on l'avait cru primitivement, pour apprendre aux scribes assyriens à écrire leur propre langue, mais bien en vue de l'enseignement de l'accadien. Car cet idiome était resté une langue sacrée à Babylone; les Assyriens eux-mêmes en avaient besoin pour comprendre les vieux écrits babyloniens et chaldéens qui demeuraient le fondement et la règle de leur science sacrée, ainsi que nombre de prières encore en usage dans le rituel ou de formules auxquelles on attribuait une puissance particulière sur les Esprits.

Aussi l'étude de l'accadien constituait-elle une des parties essentielles de l'éducation sacerdotale à Babylone et à Ninive. Et une des grandes préoccupations du roi Assur-bani-pal fut de développer cette étude dans l'école de son palais. C'est ce qu'il dit formellement dans plusieurs des souscriptions jointes aux tablettes grammaticales. Ainsi pour l'une de ces tablettes il note qu'elle a été dressée « conformément aux tablettes et aux « documents antiques des héros des pays d'Assour et d'Accad, » [cuneiform] ki pi dippi u zikuri labiri gabri Assur u Akkad (W. A. I. II, 36, 1, verso, col. 1, l. 11-12). La formule plus habituelle est celle-ci : « Les tableaux élémentaires par « lesquels aucun d'entre les rois mes prédécesseurs n'avait expliqué cette écriture, les mystères du « dieu Nébo, ... je les ai inscrits sur des tablettes que j'ai signées, disposées pour l'étude « de mes serviteurs et placées dans mon palais, » [cuneiform] dip sarruti sa ina sarrani alik mahriya nin Sisanu busatu la ijuzzu nimegi Nabu ..... ina dippi asthur azniq asria va ana hamarti sitassiya kirib hekalya ukin (W. A. I. II, 21, 27, 1, 33, 3; 38, 3; 51, 2). On voit que le roi y revendique même la gloire d'avoir le premier établi cet enseignement dans les écoles pa-

-latines de l'Assyrie.

Quoiqu'il en soit, les tablettes désignées sous le nom de Syllabaires, et qui forment un groupe à part entre les documents grammaticaux rassemblés sous les auspices du dernier des conquérants assyriens, sont invariablement disposées sur trois colonnes. Dans celle du milieu se place le caractère à expliquer, entre sa lecture accadienne exprimée en caractères phonétiques dans la colonne de gauche, et le mot assyrien traduisant la signification de cette lecture dans la colonne de droite. Ces mots assyriens sont en même temps ceux par lesquels on lisait le caractère quand il était mis en usage comme idéogramme dans les textes ninivites. Quant à la lecture accadienne correspondant à l'explication assyrienne, elle est le plus souvent identique à la valeur du même caractère quand il est employé comme simple phonétique dans les documents assyriens. Cependant il y a quelques valeurs phonétiques qui sont d'invention assyrienne, nées de la lecture des valeurs idéographiques dans cette dernière langue, et qui par conséquent ne sont point employées dans les textes accadiens ou n'y apparaissent que fort tard (1). En même temps, comme je viens de le dire, les Syllabaires nous font connaître un certain nombre de lectures accadiennes qui n'ont pas été adoptées en assyrien comme valeurs phonétiques.

Leur étude révèle qu'en accadien la polyphonie était encore plus développée qu'en assyrien, mais d'une nature différente et basée presque entièrement sur l'idéographisme. Dans les habitudes graphiques du peuple d'Accad, le phonétisme pur jouait un bien moindre rôle que plus tard dans celles des Assyriens. On n'employait guère comme phonétiques indifférents, et indépendants de toute idée attachée à leur son, que le syllabaire restreint des syllabes simples, à voyelle terminale ou initiale, et une vingtaine de signes au plus exprimant des syllabes composées, à voyelle placée entre deux consonnes, comme [cuneiform] = nin, [cuneiform] = mal, [cuneiform] = gan, etc. Encore

---

(1) Comme exemple du premier cas, je citerai le signe [cuneiform], qui se lit toujours dar en accadien et plus souvent ip ou ib en assyrien, tandis que le phonétique indifférent de la syllabe ib en accadien, [cuneiform], est toujours lu hum en assyrien.

Le caractère [cuneiform] est au contraire un exemple du second cas. Sa valeur assyrienne la plus habituelle est ur, mais c'est une valeur d'origine assyrienne, produite par la valeur idéographique de « lumière, » אור, qui appartient au même signe. Elle est absolument inconnue aux documents accadiens primitifs et n'y fait son apparition qu'au temps de Kudur-Mabug. Encore y reste-t-elle toujours d'un emploi très rare. Le phonétique habituel de la syllabe ur en accadien est [cuneiform].

ces signes étaient-ils tous susceptibles d'être employés avec une valeur d'idée qui avait été leur valeur originaire et correspondait dans la langue à une prononciation d'où avait découlé leur valeur phonétique. Tous les autres caractères de l'écriture étaient en réalité des idéogrammes qui correspondaient certainement toujours dans la lecture à certains sons prononcés, c'est à dire à certains mots de la langue, mais ne représentaient pas, comme les signes si nombreux des syllabes composées en assyrien et comme ceux des syllabes simples en accadien, ces mêmes sons dans d'autres mots, abstraction faite de la signification.

J'ai montré ailleurs comment l'idéographisme engendre nécessairement la polyphonie (*Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien*, t. I, p. 61). Nombre des signes hiéroglyphiques primitifs d'où sont sortis par voie de déformation les caractères cunéiformes étaient à l'origine susceptibles d'être employés également avec une valeur figurative et une valeur tropique. Rien de plus simple et de plus naturel avec l'indépendance absolue de la langue graphique et de la langue parlée dans le système originaire de l'idéographisme pur. Mais dans la langue parlée les deux significations, figurative et symbolique, du même caractère, étaient représentées par deux mots différents. De là vint que, dans l'établissement de la convention générale qui finit par attacher à chaque signe de la langue graphique un mot de la langue parlée pour sa lecture prononcée, le caractère ainsi doué de deux significations diverses, suivant qu'on le prenait figurativement ou tropiquement, peignit deux mots de la langue et eut par conséquent deux prononciations, souvent entièrement dissemblables, entre lesquelles le lecteur choisissait, d'après la marche générale de la phrase, la position du signe et l'ensemble de ce qui l'entourait.

Mais ce n'était encore là que la première étape de la polyphonie.

Le symbole, le trope graphique est proprement le mot de cette langue écrite qui primitivement, lorsqu'elle ne peignait encore que des idées, était absolument indépendante de la langue parlée. Aussi l'on se tromperait si l'on croyait que sa signification est unique, fixe et invariable. Ses acceptions peuvent s'étendre autant que celles d'un mot de la langue parlée et en vertu des mêmes analogies. Mais par suite de l'indépendance originaire de la langue écrite par rapport à la langue parlée, il est arrivé plus d'une fois que l'extension des sens d'un même symbole a englobé des idées que des mots absolument divers représentaient dans l'idiome oral. Donc le symbole, suivant ses différents emplois, ses différentes acceptions, s'est lu de manières diverses et a eu des prononciations variées. En un mot, il est devenu polyphone.

Il y a même plus, du moins en accadien. Pour exprimer quelques unes des nuances des significations variées d'un même signe idéographique la langue possédait quelquefois plusieurs mots synonymes. Or il ressort d'une manière positive des Syllabaires et des textes que, si le caractère avait une lecture plus habituelle que les autres et que l'on peut qualifier de normale dans telle ou telle de ses acceptions, il était en outre susceptible de se lire suivant les circonstances par les autres mots synonymes. Ainsi, pour nous borner à un seul exemple, le signe [illegible] signifie à la fois « fondation » et « construction, » et ses prononciations normales sont *pin* dans le premier sens et *uru* dans le second; mais avec l'acception de « fondation » il peut aussi dans certains cas se lire *apin* et *imgar*, mots synonymes de *pin*. On trouve même des indications formelles qui montrent que quelquefois parmi ces mots synonymes que pouvait également représenter un idéogramme la prononciation prédominante et normale a varié dans le cours des siècles, par suite d'un changement d'usage et d'une véritable mode.

Chez presque tous les peuples qui ont fait usage d'écritures idéographiques on a eu recours aux compléments phonétiques pour remédier aux chances d'erreurs et de confusions qui résultaient de la variété de sens et de prononciations dont un même symbole était susceptible. Cet usage n'a pas été inconnu aux Accadiens. Ainsi le signe [illegible], avec la signification de « dieu, » était susceptible des lectures *an*, *anna*, *annab* et *dingira*, quatre mots synonymes dont les trois premiers se rattachent au même radical. La lecture *an* était la lecture habituelle et normale, et le plus souvent quand on devait prononcer *anna* on ajoutait le complément phonétique *na*, [illegible], et quand on devait prononcer *dingira* on ajoutait le signe de la syllabe *ra*, [illegible]. Le signe [illegible] a la triple valeur de *un*, « homme, » *uku*, « peuple, nation, » et *kalama*, « pays, » dans ce dernier cas on l'accompagne assez généralement du complément phonétique *ma*, [illegible], ce qui est à lire non pas *unma* mais *kalama*. Mais les exemples de l'emploi des compléments phonétiques sont très rares en accadien. Jamais cet usage n'y a eu le même développement qu'en assyrien, et dans l'immense majorité des cas le choix du mot à employer dans la prononciation était laissé à l'intelligence du lecteur.

Le résultat de ce fait est que nous sommes souvent moins certains de la lecture véritable d'un texte accadien que de sa signification; nous le traduisons mieux que nous ne le transcrivons. Si quelque lettré d'Accad revenait au monde, il trouverait sans doute nos transcriptions en bien des points barbares. Car toutes les fois que nous n'avons pas d'indications contraires nous sommes obligés de donner au signe sa lecture habituelle et normale dans l'acception donnée, tandis que le rhythme de la phrase et l'harmonie euphonique, dont nous ignorons encore

les règles, faisaient peut-être choisir aux indigènes de la Chaldée pour la lecture et la prononciation du texte un mot synonyme.

C'est surtout quand on est en présence de mots composés qu'une telle incertitude a des conséquences fâcheuses. Là le choix de telle ou telle des lectures synonymes dont le signe est capable n'est plus une chose indifférente. Si l'on se trompe on ne s'expose pas seulement à une faute contre le goût du bien dire et l'harmonie de la langue, on peut se trouver avoir forgé par ignorance un mot fautif et qui n'a jamais existé. Or il arrive bien des fois que dans l'expression de ces mots composés, représentés par la juxtaposition des idéogrammes correspondant à leurs parties constitutives, un caractère n'est pas employé pour figurer le mot par lequel il se lit le plus habituellement, mais bien au contraire un de ses synonymes et un de ceux qu'il peint le plus rarement.

Je prends pour exemple le caractère 𒅗, dérivé de l'image primitive d'une bouche. Ses diverses significations et les lectures prononcées qui y répondent sont les suivantes :

<u>Ka</u> — bouche, parole, parler, demander, humble, face, surface ;
<u>gu</u> — bouche, parole ;
<u>dik</u> — parole ;
<u>Kir</u> — parole, parole trompeuse, tromperie ;
<u>dû</u> — hiatus, fosse, embuche.

Il est facile de saisir le lien qui réunit ces différentes acceptions et la manière dont elles se sont enfantées l'une l'autre.

Quand nous rencontrons le composé 𒅗 [cuneiform], « mensonge » (<u>sarsu</u> dans la traduction assyrienne), mot à mot « faisant tromperie, » on n'éprouve pas d'hésitation sur la lecture <u>Kir-aka</u>, que confirme en effet une glose des tablettes grammaticales. Il n'y a guère non plus d'erreur possible sur la lecture <u>dudû</u> ou <u>dûdidû</u>, également attestée par une glose de la même nature, pour le composé 𒅗 𒅗 avec le sens de « tendre une embuche. » Mais voici le verbe composé 𒅗 [cuneiform], « annoncer, prophétiser, » dont le participe 𒅗 [cuneiform], interprété dans les tablettes grammaticales par <u>nabu</u>, « prophète, » et <u>xabub</u>, « ami, » est le nom propre d'un pontife souverain ([cuneiform] <u>patesi</u>) de la ville de <u>Zergalla</u> (Zerghoul), contemporain des plus anciens rois d'Our, qui a laissé quelques inscriptions (W. A. I. i, 5, XXIII). L'analyse étymologique de ce composé donne « bouche + abandonner, » « abandonner la bouche, fuir la bouche, » ce qui est le propre de la voix qui proclame, qui annonce. D'après la prononciation que l'on peut qualifier de véritablement normale pour le signe 𒅗, puisqu'il est même devenu le phonétique indifféremment

de la syllabe ka, on serait porté à lire ka-de ou ka-mum, le second caractère étant susceptible, dans son acception d'« abandonner » et de « fuir, » de deux lectures dont la seconde seule est passée en assyrien. Cependant une glose à trois fois répétée dans les tablettes grammaticales nous apprend qu'il faut lire gude et le participe gudea. Dans l'orthographe de ce mot composé le signe [illegible] est donc employé pour représenter une des prononciations les plus rares qu'il ait avec le sens de « bouche. »

Le secours que nous a fourni ici une glose du copiste assyrien des tablettes grammaticales permet seul d'éviter des erreurs du genre de celle que nous aurions autrement commise dans la transcription du mot gude. Ce n'est que petit à petit, par des comparaisons patientes et après des tâtonnements successifs que l'on pourra les redresser toutes — si jamais on y parvient complètement — et établir d'une manière absolument correcte et certaine les lectures du vocabulaire accadien. Du moins ce ne sont que les mots du lexique qui sont sujets à de telles incertitudes; les formes grammaticales, écrites d'une manière purement phonétique et en général avec les signes des syllabes simples, ne prêtent pas au doute. D'ailleurs le sens des mots dont la prononciation n'est pas sûre peut être très bien établi et déterminé malgré cela. Aussi dans un grand nombre de cas le pire inconvénient qui pourrait nous arriver si nos transcriptions étaient soumises à un Accadien ressuscité serait d'exciter chez lui le même sentiment de pitié pour notre ignorance des finesses de la langue qu'excite dans le roman du Yu-Kiao-Li chez deux lettrés savants le jeune étudiant chinois qui commet la faute de lire dans une inscription certain caractère avec sa prononciation habituelle et régulière, là où il eût dû savoir qu'il était en présence d'un vers tiré d'un livre classique dans lequel les exigences de la prosodie et de la rime obligeaient à modifier la prononciation du signe. Nous pouvons de plus nous consoler dans une certaine mesure de notre ignorance en constatant que les Assyriens eux-mêmes étaient déjà exposés à se tromper en pareil cas comme nous. C'est ce que prouvent les gloses par lesquelles les rédacteurs des tablettes du palais de Ninive ont cru nécessaire d'indiquer la vraie prononciation de certains mots prêtant au doute.

3.

La majeure partie des fragments qui subsistent des documents philologiques écrits et compilés par l'ordre d'Aššur-bani-pal constituent les débris de ce que M. Grivel a très bien appelé « le plus ancien dictionnaire. » Ce sont les morceaux qui

dans la publication de MM. Rawlinson et Norris sont désignés par les noms de vocabularies et de lists. Nous avons dans ces fragments dispersés d'un ancien ensemble plusieurs milliers de mots accadiens avec leur explication assyrienne. On s'en est beaucoup et très utilement servi, on s'en sert encore pour l'interprétation des textes assyriens, car on y a l'indication de la lecture que doivent recevoir dans ces textes beaucoup d'idéogrammes et de mots allophones. Mais en réalité les tablettes lexicographiques, comme les syllabaires, ont été dressées pour l'intelligence et l'enseignement de l'accadien, la plus grande partie du moins, car on rencontre aussi quelques fragments de tablettes qui appartiennent à un véritable dictionnaire des synonymes de la langue assyrienne et où les mots expliqués comme les explications, tous écrits phonétiquement, appartiennent également à cet idiome.

Il semblerait au premier abord que l'on n'ait qu'à traduire purement et simplement les tablettes lexicographiques pour reconstituer une très grande partie du vocabulaire accadien, et l'on commence par s'étonner que pareil travail n'ait pas encore été fait. Mais si l'on examine avec plus de soin les conditions du problème, on reconnaît bientôt que cette traduction n'est pas encore possible et que l'entreprendre serait une témérité qui ne pourrait être suivie d'aucun résultat satisfaisant. Nous ne connaissons encore qu'une très-faible portion du vocabulaire assyrien lui-même, et les trois-quarts des mots de cette langue qui dans les tablettes lexicographiques traduisent les mots accadiens mis en regard, sont absolument inintelligibles.

Bien plus, même après que nos connaissances auront fait de grands progrès, une liste pure et simple de mots assyriens dont la signification n'est pas éclaircie dans une certaine mesure par la marche générale de la phrase où ils sont employés et qui ne sont pas de ces mots habituels sur lesquels il n'y a pas à se méprendre, présentera toujours les plus graves incertitudes dans son explication. Ceci tient à l'imperfection avec laquelle l'écriture cunéiforme s'adapte à l'expression de la langue assyrienne. On ne saurait imaginer un mariage plus mal assorti, un mode de représentation plus impropre au génie de l'idiome auquel il a été appliqué. A chaque instant les exigences de l'écriture syllabique altèrent et rendent absolument méconnaissable la charpente radicale et fondamentale du mot, et tandis qu'au lieu de conserver intact le squelette trilitère de la racine qui dans les autres langues sémitiques le fait toujours reconnaître à travers ses différentes modifications grammaticales, il faut à chacune de ces modifications changer les signes

employés, à cause du changement des voyelles, des mots absolument différents, sortis de racines qui n'ont aucun rapport et dont les significations s'écartent du tout au tout, sont écrits de la même manière. Pour les distinguer il faut de toute nécessité qu'ils se trouvent employés dans une phrase qui guide le lecteur sur le sens.

Éclaircissons ceci par un exemple.

Avec l'écriture cunéiforme anarienne il n'y a qu'une seule orthographe possible, [cunéiforme] šaqû, pour trois racines aussi absolument diverses que שקא, « être élevé, » שקה, « boire, » et שקע, « être désert. » Aussi les rédacteurs des tablettes lexicographiques ont-ils dû, pour être intelligibles, joindre des gloses qui expliquent dans quel ordre d'acceptions ils emploient cette orthographe šaqû, susceptible de rendre tant de mots divers. Quand ils traduisent les mots composés accadiens qui tous sont synonymes et tous désignent « le sommet de la tête, » le vertex du latin, [cunéiforme] sakas (étymologiquement : sak + as, « tête + étendue, prolongée »), [cunéiforme] sakzi (étym. sak + zi, « tête + reculée, étendue »), [cunéiforme] saggadu (étym. sak + gadu, « tête + élevée »), [cunéiforme] tikzi (étym. tik + zi, « front + reculé »), [cunéiforme] tiggadue (étym. tik + gadue, « [du] front + [l']élever »), ils écrivent [cunéiforme] [cunéiforme] šaqû ša riši, « le šaqû de la tête, le sommet de la tête. » En enregistrant une signification exceptionnelle du radical accadien ka et de l'idéogramme [cunéiforme], qui peuvent l'un et l'autre s'appliquer par extension à toutes les actions faites avec la « bouche, » ils la notent par les mots [cunéiforme] [cunéiforme] šaqû ša me, « šaqû de l'eau, » c'est à dire « boire. » Enfin [cunéiforme] de, qui de la signification verbale d'« abandonner, déserter, manquer, » passe à l'acception substantive de « désert, » [cunéiforme] adea, mot composé dont le second élément est un participe et qui s'applique au désert non plus comme lieu solitaire mais comme lieu privé d'eau (la décomposition étymologique en est a + dea, « eau + manquant »), et en dernier lieu l'idéogramme [cunéiforme] tag, dont le sens premier et propre est « pierre » et qui a pu ainsi dans certains textes s'appliquer à un désert rocailleux et stérile (cf. l'expression classique d'Arabie Pétrée), sont tous trois rendus par [cunéiforme] [cunéiforme] šaqû ša ipli, « le šaqû de la plaine, le être désert de la plaine, » ce qui ne peut laisser de doute sur le sens de « désert. »

Mais les gloses de ce genre ne sont que l'exception dans les tablettes lexicographiques ; le plus souvent le mot assyrien ambigu est purement et simplement écrit en regard du mot accadien, sans rien qui puisse guider le lecteur dans le choix des significations qu'il faut y attribuer. Dans ce cas la traduction est impossible tant que le mot soi-disant expliqué n'a pas été trouvé mis en œuvre dans un texte. Ainsi, pour en revenir à notre exemple, lorsque

dans les tablettes lexicographiques une expression accadienne est traduite seulement par _šaqû_ on ne sait si elle correspond à l'une ou à l'autre des trois racines שקא, שקה ou שקו, par conséquent dans laquelle des trois catégories d'idées d'« être élevé, » de « boire » ou d'« être désert » il faut la faire rentrer. C'est dire qu'elle reste pour nous lettre absolument close jusqu'à ce qu'on la rencontre employée dans une phrase, car il est bien difficile que la tournure générale d'une phrase quelconque n'impose pas le choix entre des catégories d'idées aussi absolument diverses. Il suffit même quelquefois de trouver le mot dans une expression composée pour décider comment il faut traduire. Quand nous voyons le mot composé accadien [cuneiform] _bat'e_, formé de [cuneiform] _bat_, « parole mortelle, sortilège, » et de l'infinitif du verbe [cuneiform] _še_, « donner, » traduit [cuneiform] _šaqû ša imti_, « _šaqû_ de mort, » il n'y a pas à douter qu'il ne s'agisse d'une « boisson de mort, » d'un poison ou d'un breuvage ensorcelé. Dans certaines circonstances aussi la composition du mot accadien traduit ne laisse plus d'hésitation sur le sens à donner au mot assyrien qui l'explique. Mais il faut pour cela que les éléments constitutifs de ce mot accadien soient déjà connus et que sa formation grammaticale se laisse facilement discerner. Nous voyons de cette manière qu'il faut rapporter à la racine שקא l'assyrien [cuneiform] qui rend successivement sur la même tablette (pour tous ces exemples, voy. W. A. I. II, 30, 1, recto) : 1° [cuneiform] _anan_, superlatif du mot _an_, « élevé » (_an_ + _an_, « élevé + élevé »), « très-élevé ; » 2° [cuneiform] _anta_, adverbe tiré de la même racine, « en haut » (étym. _an_ + _ta_, « le ciel + dans ») ; 3° [cuneiform] _antaik_, nom d'agent formé avec cet adverbe, « celui qui élève » (étym. _an_ + _ta_ + _ik_, « le ciel + dans + agent »). En ce cas, comme aussi dans l'exemple précédent, c'est le mot accadien expliqué qui aide à comprendre et à déterminer le mot assyrien d'après lequel il semblerait d'abord que nous devions seulement l'entendre. Pareil cas se présente déjà souvent, et il en sera bien plus encore ainsi à mesure que s'étendront nos connaissances dans la langue des inventeurs de l'écriture cunéiforme. Ce sont les traductions assyriennes qui ont permis de faire les premiers pas dans l'étude de l'accadien et leur secours nous est encore indispensable ; mais un jour viendra où l'accadien, plus clair, aidera puissamment à comprendre certaines parties des traductions assyriennes qui résistent encore à nos efforts. Car le mécanisme de la formation des mots y est d'une grande simplicité et l'écriture cunéiforme cadre bien mieux avec le génie de cet idiome, pour l'expression duquel elle a été d'abord combinée.

Tout ce que nous venons de dire explique comment on ne peut pas encore et on ne pourra pas de longtemps traduire d'un bout à l'autre les tablettes

lexicographiques d'Aššur-bani-pal de manière à en tirer un vaste vocabulaire accadien, tout préparé par les soins des hiérogrammates de l'Assyrie. Ces documents d'un prix inappréciable, et dont la publication a été l'un des plus grands services rendus à la science assyriologique, doivent rester sous leur forme originale dans l'ouvrage de sir Henry Rawlinson et de M. Norris comme un recueil de pièces justificatives auxquelles auront à recourir ceux qui voudront vérifier par eux-mêmes la partie matérielle des déchiffrements accadiens et assyriens, et surtout comme un merveilleux arsenal où les savants spéciaux iront constamment chercher des secours pour l'intelligence des textes, mais dont les richesses ne peuvent guère servir qu'en regard de ces textes. Les tablettes lexicographiques et les textes se prêtent une mutuelle lumière; il faut les étudier simultanément et les éclairer par une comparaison réciproque.

Au reste, quand même on pourrait dès à présent traduire d'un bout à l'autre la partie assyrienne des tablettes lexicographiques, il ne faudrait s'en servir qu'avec une certaine prudence pour l'interprétation de la partie accadienne, et les procédés de la linguistique moderne devraient être mis en oeuvre pour en vérifier les données. A une époque aussi reculée on ne connaissait pas, du moins en Assyrie et dans tout le monde des Sémites, la rigueur philologique dont l'Inde a donné le premier exemple. La grammaire comme science était encore dans l'enfance et à plus forte raison la grammaire comparée, bien qu'on employât déjà dans les écoles organisées par Aššur-bani-pal certains termes génériques pour désigner les catégories grammaticales dans le langage (1). Les explications qui accompagnent les catalogues de mots sur les tablettes n'ont en aucune façon la précision que nous exigerions aujourd'hui dans un dictionnaire. La traduction n'y est bien souvent qu'une approximation telle quelle, du moins dans les tablettes lexicographiques, car les Syllabaires paraissent rédigés avec plus de rigueur. En certains cas la tablette paraît avoir été composée moins théoriquement qu'en vue de l'application pratique d'un texte donné, et cet objet spécial a influé sur la nature des traductions qui renferment dès lors de grosses inexactitudes grammaticales. Par exemple dans telle phrase le texte accadien employait une forme

---

(1) Le plus frappant est le terme [illegible] igidibbu, « conjonction, » אגד־יבב « qui réunit les mots, » par lequel dans les Syllabaires (n° 592) est qualifié le signe [illegible] qui exprime en effet la conjonction « et » en accadien et en assyrien, étant u ua dans la première langue et au dans la seconde.

adverbiale là où la syntaxe assyrienne réclamait dans la traduction un adjectif; le rédacteur de la tablette a bravement mis dans son vocabulaire l'adjectif assyrien en regard de l'adverbe accadien comme s'il en était l'équivalent grammatical précis. Les exemples que nous citions tout à l'heure à propos du mot šagû ont déjà montré des inexactitudes de ce genre.

Ailleurs, au contraire, l'hiérogrammate de Ninive, en voulant calquer la construction accadienne là où elle est absolument opposée à la syntaxe assyrienne, arrive à produire dans sa propre langue de véritables barbarismes qui seraient de nature à tromper. En accadien, comme dans toutes les langues touraniennes, les cas sont indiqués par des postpositions et les prépositions des langues aryennes ou sémitiques sont remplacées également le plus souvent — je parlerai plus loin des exceptions — par des particules affixées. Or il est arrivé dans certains cas que pour se modeler sur ce mécanisme des postpositions l'auteur d'une des tablettes, en traduisant une expression accadienne, a placé dans sa traduction la préposition après le mot qu'elle régit, chose contraire à toutes les lois de la grammaire assyrienne. Ainsi nous voyons dans un endroit (W. A. I. II, 30, 1, verso, l. 19 et 24) [cuneiform] amienna, « sur la couronne, » et [cuneiform] tagna, « sur la pierre, » rendu par [cuneiform] agû elu et [cuneiform] abnu elu, ce qui semblerait, au premier abord et d'après la syntaxe assyrienne, devoir se traduire « la couronne au-dessus » et « la pierre au-dessus, » mais n'est en réalité qu'une tentative pour faire comprendre l'ordre des éléments de l'expression accadienne, inverse de l'ordonnance régulière de l'assyrien : amien+na, « la couronne + sur, » tag+na, « la pierre + sur. » Le fragment de lois qui fera l'objet de notre première analyse nous offrira de même les plus étranges irrégularités grammaticales dans la version assyrienne, évidemment causées par un désir de se tenir plus près de la rédaction accadienne et de la calquer.

Ajoutons enfin que là même où on les comprend entièrement les tablettes lexicographiques de la bibliothèque de Ninive sont loin de donner toujours le fonds le plus essentiel du vocabulaire accadien, et qu'elles pourraient égarer celui qui s'y fierait exclusivement, de la même manière que les lexiques d'Hésychius et de Suidas égareraient celui qui y chercherait le fonds de la langue grecque. Il y a en effet des analogies à relever entre les deux ordres de documents, et, de même que les lexicographes grecs, les compilateurs des vocabulaires accadiens-assyriens paraissent en bien des cas avoir été surtout préoccupés de noter des mots rares, des acceptions détournées et sortant de l'ordinaire, en négligeant les mots d'un usage fréquent et les acceptions normales, qui leur paraissaient chose trop simple et seraient pour nous ce qui présenterait le plus d'intérêt.

Du reste, ce n'est pas par un arrangement méthodique des matières que brillent les tablettes en question. Tantôt les mots semblent y avoir été placés les uns à la suite des autres sans aucun ordre quelconque, dans une confusion complète et suivant le caprice de la mémoire de l'écrivain ; tantôt on croit reconnaître que telle ou telle tablette est comme une série de notes prises sur tous les mots remarquables d'un texte expliqué par le professeur, mots enregistrés au fur et à mesure qu'ils s'y présentaient ; on pourrait presque refaire certaines parties de ce texte par la suite des mots dont la traduction est enregistrée. Et ceci n'est pas une simple conjecture ; on retrouve formellement dans leur ordre sur une tablette (W. A. I. ii, 39, 4) l'explication des mots d'une phrase qui figure dans les exemples grammaticaux dont nous parlerons tout à l'heure (W. A. I. ii, 9, col. 2, l. 47-50). Ici, précédée et suivie de choses qui n'ont aucun rapport, on trouve une série d'expressions qui ont pour élément principal en accadien un même radical rendu par un même idéogramme ; là un groupe de mots accadiens qui peuvent être traduits de même en assyrien ; ailleurs les mots accadiens qui correspondaient aux significations diverses de mots assyriens homophones entre eux quoique radicalement différents, comme ceux qui répondaient aux emplois si variés de l'orthographe [cuneiform] appliquée aux trois racines שקא, שקה et שקע ; quelquefois enfin une certaine analogie de matières paraît avoir été la cause de la réunion de quelques mots.

Cependant il est d'autres tablettes qui présentent une ordonnance régulière et dictée par un esprit de méthode ; ce sont des collections de mots d'une même nature : noms d'animaux divers, quadrupèdes et insectes, groupés en grandes catégories qui devaient répondre à une première et grossière tentative de classification zoologique ; noms d'oiseaux, de pierres, d'arbres et d'objets en bois ; termes désignant les parties d'un navire ; mots précédés du déterminatif de « mesure, » [cuneiform]. Il résulte des souscriptions tracées au bas de quelques-unes des tablettes que nous réunissons sous le nom commun de « lexicographiques, » que si plusieurs étaient isolées, comme des feuillets de notes, d'autres appartenaient à des collections comprenant plusieurs tablettes, à de véritables livres dont les pages étaient numérotées comme celles du grand ouvrage d'astrologie dont les fragments ont été publiés dans le tome III des Cuneiform inscriptions of Western Asia. Ce serait une recherche fort intéressante, mais qui peut être faite seulement sur les originaux, que celle qui aurait pour objet de faire le départ entre les débris de ces différents livres. Quelques-uns paraissent avoir constitué des catalogues didactiques, qui pouvaient servir de texte à l'enseignement de certaines connaissances en même temps qu'à des leçons philologiques. A ce point de vue les listes d'histoire naturelle sont particulièrement dignes de remarque.

d'autres idiomes, montrant son mécanisme et ses règles par des exemples tous empruntés aux textes, rétablissant les paradigmes uniquement à l'aide de données formelles et ne me permettant pas de recourir à l'induction pour combler les lacunes qu'ils peuvent encore présenter. Toute mon ambition se borne ainsi à remplir le rôle de rapporteur de faits précis, m'abstenant des conjectures même les plus séduisantes, et de fournir des éléments solides, sinon complets, aux études comparatives de philologues plus habiles et plus compétents que moi. Envisagée de cette manière, l'entreprise que j'ai osé aborder est surtout une œuvre de patience et de dépouillement exact des textes. Et c'est pour cela que j'ai cru ne pas être tout à fait incapable d'y réussir.

Ce n'est pas une grammaire à proprement parler que je tente de donner. C'est comme un croquis préliminaire, qui devra être bien des fois retouché avant d'arriver au tableau définitif, et sur lequel j'appelle les corrections de tous ceux qui s'occupent de cette branche nouvelle de la science. Le travail que je publie aujourd'hui sera suivi d'un essai de restitution des paradigmes de la déclinaison et de la conjugaison, que je n'ai pas voulu introduire dans mon texte pour ne m'y appuyer absolument que sur des exemples directement tirés des textes parvenus jusqu'à nous, puis d'un répertoire des signes, aussi complet que possible, avec leurs principales formes paléographiques et leurs valeurs accadiennes. Ainsi accompagné, il servira d'introduction à une série de mémoires que je compte consacrer à la traduction et à l'analyse raisonnée de quelques textes accadiens d'un certain intérêt, saisissant ainsi sur le vif et montrant à l'œuvre quelques-unes des parties du mécanisme linguistique que je crois pouvoir reconstituer. Je fournirai de cette façon, par l'analyse directe des documents originaux, les preuves des faits que je suis obligé d'énoncer d'une manière affirmative dans cette introduction, et j'espère en le faisant arriver à justifier pleinement aux yeux des philologues les plus exigeants la méthode qui m'a conduit à l'établissement des règles grammaticales.

Bossieu, 12 novembre 1872.

Chapitre Ier
Sources de la connaissance de la langue accadienne.

1.

La première source d'informations sur la langue accadienne est dans le syllabaire assyrien lui-même et dans les textes de cette langue. Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, la prononciation des caractères de l'écriture cunéiforme, employés dans les inscriptions assyriennes comme éléments du syllabaire purement phonétique, nous révèle les mots qui dans l'idiome des inventeurs de cette écriture correspondaient à la signification idéographique des mêmes signes, adoptée par les Assyriens en même temps que les valeurs phonétiques, mais devenue dans leur langue propre complètement divergente. Ceci fournit pour le vocabulaire un premier fonds de près de 500 mots, qui presque tous sont confirmés par des exemples que fournissent les textes purement accadiens. Il est facile de le porter à plus de mille en relevant dans les textes assyriens jusqu'à présent connus les expressions allophones, c'est à dire les mots polysyllabes écrits en accadien au moyen de plusieurs caractères pris dans leur usage phonétique et ensuite adoptés par les scribes assyriens comme des groupes idéographiques complexes et indivisibles, que l'on lisait dès lors par un mot assyrien correspondant à leur signification mais n'ayant plus aucun rapport avec la prononciation des caractères pris chacun en lui-même, prononciation qui avait été à l'origine celle du mot accadien. Le phénomène des allophones a été, du reste, expliqué plusieurs fois par M. Oppert et par M. Ménant; M. de Rosny l'a signalé en japonais, M. Haug en pehlevi, moi-même dans les inscriptions cunéiformes alarodiennes, où les mots assyriens passent à titre d'allophones comme les mots accadiens en assyrien. Il n'est donc pas besoin d'y insister.

2.

Les renseignements que l'on peut ainsi tirer de l'étude des éléments constitutifs de l'écriture assyrienne sur la langue des inventeurs de cette écriture, c'est à dire des

Accadiens, sont complétés et puissamment éclaircis par celles des tablettes grammaticales de Koyoundjik auxquelles on a donné spécialement le nom de *Syllabaires* (W. A. I. II, 1-4; III, 70). Ces syllabaires ont été d'un puissant secours pour les premiers progrès du déchiffrement des textes assyriens, au point de vue desquels on les a d'abord exclusivement étudiés. Mais on y rencontrait cependant bien des valeurs phonétiques qui ne sont jamais employées dans les inscriptions purement assyriennes. Ce n'est que plus tard que l'on a compris la cause de ce fait, et que l'on s'est rendu compte de la véritable destination des syllabaires, qui n'ont pas été composés, comme on l'avait cru primitivement, pour apprendre aux scribes assyriens à écrire leur propre langue, mais bien en vue de l'enseignement de l'accadien. Car cet idiome était resté une langue sacrée à Babylone; les Assyriens eux-mêmes en avaient besoin pour comprendre les vieux écrits babyloniens et chaldéens qui demeuraient le fondement et la règle de leur science sacrée, ainsi que nombre de prières encore en usage dans le rituel ou de formules auxquelles on attribuait une puissance particulière sur les Esprits.

Aussi l'étude de l'accadien constituait-elle une des parties essentielles de l'éducation sacerdotale à Babylone et à Ninive. Et une des grandes préoccupations du roi *Aššur-bani-pal* fut de développer cette étude dans l'école de son palais. C'est ce qu'il dit formellement dans plusieurs des souscriptions jointes aux tablettes grammaticales. Ainsi pour l'une de ces tablettes il note qu'elle a été dressée « conformément aux tablettes et aux « documents antiques des héros des pays d'Assour et d'Accad, » *Ki pi dippi u zikuri labiri gabri Aššur u Akkad* (W. A. I. II, 36, 1, verso, col. 1, l. 11-12). La formule plus habituelle est celle-ci : « Les tableaux élémentaires par « lesquels aucun d'entre les rois mes prédécesseurs n'avait expliqué cette écriture, les mystères du « dieu Nébo, ... je les ai inscrits sur des tablettes que j'ai signées, disposées pour l'étude « de mes serviteurs et placées dans mon palais, » ...... *dip. šarruti ša ina šarrani alik maḫriya nin šiam. šuatu la ijuzzu nimeqi Nabu ..... ina dippi ašṭur azniq abrie va ana tamarti sitassiya kirib hekaliya ukin* (W. A. I. II, 21, 27, 1. 33, 3. 38, 3. 51, 2). On voit que le roi y revendique même la gloire d'avoir le premier établi cet enseignement dans les écoles pa-

-latines de l'Assyrie.

Quoiqu'il en soit, les tablettes désignées sous le nom de <u>Syllabaires</u>, et qui forment un groupe à part entre les documents grammaticaux rassemblés sous les auspices du dernier des conquérants assyriens, sont invariablement disposées sur trois colonnes. Dans celle du milieu se place le caractère à expliquer, entre sa lecture accadienne exprimée en caractères phonétiques dans la colonne de gauche, et le mot assyrien traduisant la signification de cette lecture dans la colonne de droite. Ces mots assyriens sont en même temps ceux par lesquels on lisait le caractère quand il était mis en usage comme idéogramme dans les textes ninivites. Quant à la lecture accadienne correspondant à l'explication assyrienne, elle est le plus souvent identique à la valeur du même caractère quand il est employé comme simple phonétique dans les documents assyriens. Cependant il y a quelques valeurs phonétiques qui sont d'invention assyrienne, tirées de la lecture des valeurs idéographiques dans cette dernière langue, et qui par conséquent ne sont point employées dans les textes accadiens ou n'y apparaissent que fort tard (1). En même temps, comme je viens de le dire, les Syllabaires nous font connaître un certain nombre de lectures accadiennes qui n'ont pas été adoptées en assyrien comme valeurs phonétiques.

Leur étude révèle qu'en accadien la polyphonie était encore plus développée qu'en assyrien, mais d'une nature différente et basée presque entièrement sur l'idéographisme. Dans les habitudes graphiques du peuple d'Accad, le phonétisme pur jouait un bien moindre rôle que plus tard dans celles des Assyriens. On n'employait guères comme phonétiques indifférents, et indépendants de toute idée attachée à leur son, que le syllabaire restreint des syllabes simples, à voyelle terminale ou initiale, et une vingtaine de signes au plus exprimant des syllabes composées, à voyelle placée entre deux consonnes, comme [cuneiform] = <u>nin</u>, [cuneiform] = <u>mal</u>, [cuneiform] = <u>gan</u>, etc. Encore

---

(1) Comme exemple du premier cas, je citerai le signe [cuneiform], qui se lit toujours <u>das</u> en accadien et plus souvent <u>ip</u> ou <u>ib</u> en assyrien, tandis que le phonétique indifférent de la syllabe <u>ib</u> en accadien, [cuneiform], est toujours lu <u>hum</u> en assyrien.

Le caractère [cuneiform] est au contraire un exemple du second cas. Sa valeur assyrienne la plus habituelle est <u>ur</u>, mais c'est une valeur d'origine assyrienne, produite par la valeur idéographique de « lumière, » אור, qui appartient au même signe. Elle est absolument inconnue aux documents accadiens primitifs et n'y fait son apparition qu'au temps de <u>Kudur-Mabug</u>. Encore y reste-t-elle toujours d'un emploi très rare. Le phonétique habituel de la syllabe <u>ur</u> en accadien est [cuneiform].

ces signes étaient-ils tous susceptibles d'être employés avec une valeur d'idée qui avait été leur valeur originaire et correspondait dans la langue à une prononciation d'où avait découlé leur valeur phonétique. Tous les autres caractères de l'écriture étaient en réalité des idéogrammes qui correspondaient certainement toujours dans la lecture à certains sons prononcés, c'est à dire à certains mots de la langue, mais ne représentaient pas, comme les signes si nombreux des syllabes composées en assyrien et comme ceux des syllabes simples en accadien, ces mêmes sons dans d'autres mots, abstraction faite de la signification.

J'ai montré ailleurs comment l'idéographisme engendre nécessairement la polyphonie (Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien, t. I, p. 61). Nombre des signes hiéroglyphiques primitifs d'où sont sortis par voie de déformation les caractères cunéiformes étaient à l'origine susceptibles d'être employés également avec une valeur figurative et une valeur tropique. Rien de plus simple et de plus naturel avec l'indépendance absolue de la langue graphique et de la langue parlée dans le système originaire de l'idéographisme pur. Mais dans la langue parlée les deux significations, figurative et symbolique, du même caractère, étaient représentées par deux mots différents. De là vint que, dans l'établissement de la convention générale qui finit par attacher à chaque signe de la langue graphique un mot de la langue parlée pour sa lecture prononcée; le caractère ainsi doué de deux significations diverses, suivant qu'on le prenait figurativement ou tropiquement, peignit deux mots de la langue et eut par conséquent deux prononciations, souvent entièrement dissemblables, entre lesquelles le lecteur choisissait, d'après la marche générale de la phrase, la position du signe et l'ensemble de ce qui l'entourait.

Mais ce n'était encore là que la première étape de la polyphonie.

Le symbole, le trope graphique est proprement le mot de cette langue écrite qui primitivement, lorsqu'elle ne peignait encore que des idées, était absolument indépendante de la langue parlée. Aussi l'on se tromperait si l'on croyait que sa signification est unique, fixe et invariable. Ses acceptions peuvent s'étendre autant que celles d'un mot de la langue parlée et en vertu des mêmes analogies. Mais par suite de l'indépendance originaire de la langue écrite par rapport à la langue parlée, il est arrivé plus d'une fois que l'extension des sens d'un même symbole a englobé des idées que des mots absolument divers représentaient dans l'idiome oral. Donc le symbole, suivant ses différents emplois, ses différentes acceptions, s'est lu de manières diverses et a eu des prononciations variées. En un mot, il est devenu polyphone.

Il y a même plus, du moins en accadien. Pour exprimer quelques-unes des nuances des significations variées d'un même signe idéographique la langue possédait quelquefois plusieurs mots synonymes. Or il ressort d'une manière positive des Syllabaires et des textes que, si le caractère avait une lecture plus habituelle que les autres et que l'on peut qualifier de normale dans telle ou telle de ses acceptions, il était en outre susceptible de se lire suivant les circonstances par les autres mots synonymes. Ainsi, pour nous borner à un seul exemple, le signe [cuneiform sign] signifie à la fois « fondation » et « construction, » et ses prononciations normales sont pin dans le premier sens et aru dans le second; mais avec l'acception de « fondation » il peut aussi dans certains cas se lire apin et ingar, mots synonymes de pin. On trouve même des indications formelles qui montrent que quelquefois parmi ces mots synonymes que pouvait également représenter un idéogramme la prononciation prédominante et normale a varié dans le cours des siècles, par suite d'un changement d'usage et d'une véritable mode.

Chez presque tous les peuples qui ont fait usage d'écritures idéographiques on a eu recours aux compléments phonétiques pour remédier aux chances d'erreurs et de confusions qui résultaient de la variété de sens et de prononciations dont un même symbole était susceptible. Cet usage n'a pas été inconnu aux Accadiens. Ainsi le signe [cuneiform sign], avec la signification de « dieu, » était susceptible des lectures an, anna, annab et dingira, quatre mots synonymes dont les trois premiers se rattachent au même radical. La lecture an était la lecture habituelle et normale, et le plus souvent quand on devait prononcer anna on ajoutait le complément phonétique na, [cuneiform sign], et quand on devait prononcer dingira on ajoutait le signe de la syllabe ra, [cuneiform sign]. Le signe [cuneiform sign] a la triple valeur de an, « homme, » uku, « peuple, nation, » et kalama, « pays; » dans ce dernier cas on l'accompagne assez généralement du complément phonétique ma, [cuneiform sign], ce qui est à lire non pas nama mais kalama. Mais les exemples de l'emploi des compléments phonétiques sont très rares en accadien. Jamais cet usage n'y a eu le même développement qu'en assyrien, et dans l'immense majorité des cas le choix du mot à employer dans la prononciation était laissé à l'intelligence du lecteur.

Le résultat de ce fait est que nous sommes souvent moins certains de la lecture véritable d'un texte accadien que de sa signification; nous le traduisons mieux que nous ne le transcrivons. Si quelque lettré d'Accad revenait au monde, il trouverait sans doute nos transcriptions en bien des points barbares. Car toutes les fois que nous n'avons pas d'indications contraires nous sommes obligés de donner au signe sa lecture habituelle et normale dans l'acception donnée, tandis que le rhythme de la phrase et l'harmonie euphonique, dont nous ignorons encore

les règles, faisaient peut-être choisir aux indigènes de la Chaldée pour la lecture et la prononciation du texte un mot synonyme.

C'est surtout quand on est en présence de mots composés qu'une telle incertitude a des conséquences fâcheuses. Là le choix de telle ou telle des lectures synonymes dont le signe est capable n'est plus une chose indifférente. Si l'on se trompe on ne s'expose pas seulement à une faute contre le goût du bien dire et l'harmonie de la langue, on peut se trouver avoir forgé par ignorance un mot fautif et qui n'a jamais existé. Or il arrive bien des fois que dans l'expression de ces mots composés, représentés par la juxtaposition des idéogrammes correspondant à leurs parties constitutives, un caractère n'est pas employé pour figurer le mot par lequel il se lit le plus habituellement, mais bien au contraire un de ses synonymes et un de ceux qu'il peint le plus rarement.

Je prends pour exemple le caractère [cunéiforme], dérivé de l'image primitive d'une bouche. Ses diverses significations et les lectures prononcées qui y répondent sont les suivantes :

- ka — bouche, parole, parler, demander, humble, face, surface ;
- gu — bouche, parole ;
- dik — parole ;
- kir — parole, parole trompeuse, tromperie ;
- dû — hiatus, fosse, embuche.

Il est facile de saisir le lien qui réunit ces différentes acceptions et la manière dont elles se sont enfantées l'une l'autre.

Quand nous rencontrons le composé [cunéiforme], « mensonge » (sarsu dans la traduction assyrienne), mot à mot « faisant tromperie, » on n'éprouve pas d'hésitation sur la lecture kir-aka, que confirme en effet une glose des tablettes grammaticales. Il n'y a guères non plus d'erreur possible sur la lecture dûdû ou dûdilû, également attestée par une glose de la même nature, pour le composé [cunéiforme] avec le sens de « tendre une embuche. » Mais voici le verbe composé [cunéiforme], « annoncer, prophétiser, » dont le participe [cunéiforme], interprété dans les tablettes grammaticales par nabu, « prophète, » et xabub, « ami, » est le nom propre d'un pontife souverain ([cunéiforme] patesi) de la ville de Zergulla (Zerghoul), contemporain des plus anciens rois d'Our, qui a laissé quelques inscriptions (W. A. I. I, 5, XXIII). L'analyse étymologique de ce composé donne « bouche + abandonner, » « abandonner la bouche, fuir la bouche, » ce qui est le propre de la voix qui proclame, qui annonce. D'après la prononciation que l'on peut qualifier de véritablement normale pour le signe [cunéiforme], puisqu'il est même devenu le phonétique indifférent

de la syllabe Ka, on serait porté à lire Ka-du ou Ka-mum, le second caractère étant susceptible, dans son acception d'« abandonner » et de « fuir » de deux lectures dont la seconde seule est passée en assyrien. Cependant une glose à trois fois répétée dans les tablettes grammaticales nous apprend qu'il faut lire gude et le participe gudea. Dans l'orthographe de ce mot composé le signe [signe] est donc employé pour représenter une des prononciations les plus rares qu'il ait avec le sens de « bouche. »

Le secours que nous a fourni ici une glose du copiste assyrien des tablettes grammaticales permet seul d'éviter des erreurs du genre de celle que nous aurions autrement commise dans la transcription du mot gude. Ce n'est que petit à petit, par des comparaisons patientes et après des tâtonnements successifs que l'on pourra les redresser toutes — si jamais on y parvient complètement — et établir d'une manière absolument correcte et certaine les lectures du vocabulaire accadien. Du moins ce ne sont que les mots du lexique qui sont sujets à de telles incertitudes; les formes grammaticales, écrites d'une manière purement phonétique et en général avec les signes des syllabes simples, ne prêtent pas au doute. D'ailleurs le sens des mots dont la prononciation n'est pas sûre peut être très bien établi et déterminé malgré cela. Aussi dans un grand nombre de cas le pire inconvénient qui pourrait nous arriver si nos transcriptions étaient soumises à un Accadien ressuscité serait d'exciter chez lui le même sentiment de pitié pour notre ignorance des finesses de la langue qu'excite dans le roman du Yu-Kiao-Li chez deux lettrés savants le jeune étudiant chinois qui commet la faute de lire dans une inscription certain caractère avec sa prononciation habituelle et régulière, là où il eût dû savoir qu'il était en présence d'un vers tiré d'un livre classique dans lequel les exigences de la prosodie et de la rime obligeaient à modifier la prononciation du signe. Nous pouvons de plus nous consoler dans une certaine mesure de notre ignorance en constatant que les Assyriens eux-mêmes étaient déjà exposés à se tromper en pareil cas comme nous. C'est ce que prouvent les gloses par lesquelles les rédacteurs des tablettes du palais de Ninive ont cru nécessaire d'indiquer la vraie prononciation de certains mots prêtant au doute.

3.

La majeure partie des fragments qui subsistent des documents philologiques écrits et compilés par l'ordre d'Assur-bani-pal constituent les débris de ce que M. Grivel a très bien appelé « le plus ancien dictionnaire. » Ce sont les morceaux qui

dans la publication de MM. Rawlinson et Norris sont désignés par les noms de vocabularies et de lists. Nous avons dans ces fragments dispersés d'un ancien ensemble plusieurs milliers de mots accadiens avec leur explication assyrienne. On s'en est beaucoup et très utilement servi, on s'en sert encore pour l'interprétation des textes assyriens, car on y a l'indication de la lecture que doivent recevoir dans ces textes beaucoup d'idéogrammes et de mots allophones. Mais en réalité les tablettes lexicographiques, comme les syllabaires, ont été dressées pour l'intelligence et l'enseignement de l'accadien, la plus grande partie du moins, car on rencontre aussi quelques fragments de tablettes qui appartiennent à un véritable dictionnaire des synonymes de la langue assyrienne et où les mots expliqués comme les explications, tous écrits phonétiquement, appartiennent également à cet idiome.

Il semblerait au premier abord que l'on n'ait qu'à traduire purement et simplement les tablettes lexicographiques pour reconstituer une très grande partie du vocabulaire accadien, et l'on commence par s'étonner que pareil travail n'ait pas encore été fait. Mais si l'on examine avec plus de soin les conditions du problème, on reconnaît bientôt que cette traduction n'est pas encore possible et que l'entreprendre serait une témérité qui ne pourrait être suivie d'aucun résultat satisfaisant. Nous ne connaissons encore qu'une très faible portion du vocabulaire assyrien lui-même, et les trois-quarts des mots de cette langue qui dans les tablettes lexicographiques traduisent les mots accadiens mis en regard, sont absolument inintelligibles.

Bien plus, même après que nos connaissances auront fait de grands progrès, une liste pure et simple de mots assyriens dont la signification n'est pas éclaircie dans une certaine mesure par la marche générale de la phrase où ils sont employés et qui ne sont pas de ces mots habituels sur lesquels il n'y a pas à se méprendre, présentera toujours les plus graves incertitudes dans son explication. Ceci tient à l'imperfection avec laquelle l'écriture cunéiforme s'adapte à l'expression de la langue assyrienne. On ne saurait imaginer un mariage plus mal assorti, un mode de représentation plus impropre au génie de l'idiome auquel il a été appliqué. A chaque instant les exigences de l'écriture syllabique altèrent et rendent absolument méconnaissable la charpente radicale et fondamentale du mot, et tandis qu'au lieu de conserver intact le squelette trilitère de la racine qui dans les autres langues sémitiques la fait toujours reconnaître à travers ses différentes modifications grammaticales, il faut à chacune de ces modifications changer les signes

employés, à cause du changement des voyelles, des mots absolument différents, sortis de racines qui n'ont aucun rapport et dont les significations s'écartent du tout au tout, sont écrits de la même manière. Pour les distinguer il faut de toute nécessité qu'ils se trouvent employés dans une phrase qui guide le lecteur sur le sens.

Éclaircissons ceci par un exemple

Avec l'écriture cunéiforme anarienne il n'y a qu'une seule orthographe possible, šaqû, pour trois racines aussi absolument diverses que שקא, « être élevé, » שקה, « boire, » et שקע, « être désert. » Aussi les rédacteurs des tablettes lexicographiques ont-ils dû, pour être intelligibles, joindre des gloses qui expliquent dans quel ordre d'acceptions ils emploient cette orthographe šaqû, susceptible de rendre tant de mots divers. Quand ils traduisent les mots composés accadiens qui tous sont synonymes et tous désignent « le sommet de la tête, » le vertex du latin, sakus (étymologiquement : sak + us, « tête + étendue, prolongée »), sakzi (étym. sak + zi, « tête + reculée, étendue »), saggadu (étym. sak + gadu, « tête + élevée »), tikzi (étym. tik + zi, « front + reculé »), tiggadue (étym. tik + gadue, « [du] front + [l']élever »), ils écrivent šaqû ša riši, « le šaqû de la tête, le sommet de la tête. » En enregistrant une signification exceptionnelle du radical accadien ka et de l'idéogramme, qui peuvent l'un et l'autre s'appliquer par extension à toutes les actions faites avec la « bouche, » ils la notent par les mots šaqû ša me, « šaqû de l'eau, » c'est à dire « boire. » Enfin de, qui de la signification verbale d'« abandonner, déserter, manquer, » passe à l'acception substantive de « désert; » adea, mot composé dont le second élément est un participe et qui s'applique au désert non plus comme lieu solitaire mais comme lieu privé d'eau (la décomposition étymologique en est a + dea, « eau + manquant »), et en dernier lieu l'idéogramme tag, dont le sens premier et propre est « pierre » et qui a pu ainsi dans certains textes s'appliquer à un désert rocailleux et stérile (cf. l'expression classique d'Arabie Pétrée), sont tous trois rendus par šaqû ša idli, « le šaqû de la plaine, le être désert de la plaine, » ce qui ne peut laisser de doute sur le sens de « désert. »

Mais les gloses de ce genre ne sont que l'exception dans les tablettes lexicographiques ; le plus souvent le mot assyrien ambigu est purement et simplement écrit en regard du mot accadien, sans rien qui puisse guider le lecteur dans le choix des significations qu'il faut y attribuer. Dans ce cas la traduction est impossible tant que le mot soi-disant expliqué n'a pas été trouvé mis en œuvre dans un texte. Ainsi, pour en revenir à notre exemple, lorsque

dans les tablettes lexicographiques une expression accadienne est traduite seulement par Saqû on ne sait si elle correspondait à l'une ou à l'autre des trois racines שקא, שקה ou שקו, par conséquent dans laquelle des trois catégories d'idées d'« être élevé, » de « boire » ou d'« être désert » il faut la faire rentrer. C'est-dire qu'elle reste pour nous lettre absolument close jusqu'à ce qu'on la rencontre employée dans une phrase, car il est bien difficile que la tournure générale d'une phrase quelconque n'impose pas le choix entre des catégories d'idées aussi absolument diverses. Il suffit même quelquefois de trouver le mot dans une expression composée pour décider comment il faut traduire. Quand nous voyons le mot composé accadien [cuneiform] batse, formé de [cuneiform] bat, « parole mortelle, sortilège, » et de l'infinitif du verbe [cuneiform] se, « donner, » traduit [cuneiform] saqû sa imti, « saqû de mort, » il n'y a pas à douter qu'il ne s'agisse d'une « boisson de mort, » d'un poison ou d'un breuvage ensorcelé. Dans certaines circonstances aussi la composition du mot accadien traduit ne laisse plus d'hésitation sur le sens à donner au mot assyrien qui l'explique. Mais il faut pour cela que les éléments constitutifs de ce mot accadien soient déjà connus et que sa formation grammaticale se laisse facilement discerner. Nous voyons de cette manière qu'il faut rapporter à la racine שקא l'assyrien [cuneiform] qui rend successivement sur la même tablette (pour tous ces exemples, voy. W. A. I. II, 30, 1, recto) : 1° [cuneiform] anan, superlatif du mot an, « élevé » (an + an, « élevé + élevé »), « très-élevé ; » 2° [cuneiform] anta, adverbe tiré de la même racine, « en haut » (étym. an + ta, « le ciel + dans ») ; 3° [cuneiform] antaik, nom d'agent formé avec cet adverbe, « celui qui élève » (étym. an + ta + ik, « le ciel + dans + agent »). En ce cas, comme aussi dans l'exemple précédent, c'est le mot accadien expliqué qui aide à comprendre et à déterminer le mot assyrien d'après lequel il semblerait d'abord que nous devions seulement l'entendre. Pareil cas se présente déjà souvent, et il en sera bien plus encore ainsi à mesure que s'étendront nos connaissances dans la langue des inventeurs de l'écriture cunéiforme. Ce sont les traductions assyriennes qui ont permis de faire les premiers pas dans l'étude de l'accadien et leur secours nous est encore indispensable ; mais un jour viendra où l'accadien, plus clair, aidera puissamment à comprendre certaines parties des traductions assyriennes qui résistent encore à nos efforts. Car le mécanisme de la formation des mots y est d'une grande simplicité et l'écriture cunéiforme cadre bien mieux avec le génie de cet idiome, pour l'expression duquel elle a été d'abord combinée.

Tout ce que nous venons de dire explique comment on ne peut pas encore et on ne pourra pas de longtemps traduire d'un bout à l'autre les tablettes

lexicographiques d'Aššur-bani-pal de manière à en tirer un vaste vocabulaire accadien, tout préparé par les soins des hiérogrammates de l'Assyrie. Ces documents d'un prix inappréciable, et dont la publication a été l'un des plus grands services rendus à la science assyriologique, doivent rester sous leur forme originale dans l'ouvrage de Sir Henry Rawlinson et de M. Norris comme un recueil de pièces justificatives auxquelles auront à recourir ceux qui voudront vérifier par eux-mêmes la partie matérielle des déchiffrements accadiens et assyriens, et surtout comme un merveilleux arsenal où les savants spéciaux iront constamment chercher des secours pour l'intelligence des textes, mais dont les richesses ne peuvent guère servir qu'en regard de ces textes. Les tablettes lexicographiques et les textes se prêtent une mutuelle lumière; il faut les étudier simultanément et les éclairer par une comparaison réciproque.

Au reste, quand même on pourrait dès à présent traduire d'un bout à l'autre la partie assyrienne des tablettes lexicographiques, il ne faudrait s'en servir qu'avec une certaine prudence pour l'interprétation de la partie accadienne, et les procédés de la linguistique moderne devraient être mis en oeuvre pour en vérifier les données. A une époque aussi reculée on ne connaissait pas, du moins en Assyrie et dans tout le monde des Sémites, la rigueur philologique dont l'Inde a donné le premier exemple. La grammaire comme science était encore dans l'enfance et à plus forte raison la grammaire comparée, bien qu'on employât déjà dans les écoles organisées par Aššur-bani-pal certains termes génériques pour désigner les catégories grammaticales dans le langage (1). Les explications qui accompagnent les catalogues de mots sur les tablettes n'ont en aucune façon la précision que nous exigerions aujourd'hui dans un dictionnaire. La traduction n'y est bien souvent qu'une approximation telle quelle, du moins dans les tablettes lexicographiques, car les Syllabaires paraissent rédigés avec plus de rigueur. En certains cas la tablette paraît avoir été composée moins théoriquement qu'en vue de l'application pratique d'un texte donné, et cet objet spécial a influé sur la nature des traductions qui renferment dès lors de grosses inexactitudes grammaticales. Par exemple dans telle phrase le texte accadien employait une forme

---

(1) Le plus frappant est le terme [cuneiform] igidibbu, « conjonction, » אגד־דבר « qui réunit les mots, » par lequel dans les Syllabaires (n° 572) est qualifié le signe [cuneiform] qui exprime en effet la conjonction « et » en accadien et en assyrien, étant ua dans la première langue et au dans la seconde.

adverbiale là où la syntaxe assyrienne réclamait dans la traduction un adjectif, le rédacteur de la tablette a bravement mis dans son vocabulaire l'adjectif assyrien en regard de l'adverbe accadien comme s'il en était l'équivalent grammatical précis. Les exemples que nous citions tout-à l'heure à propos du mot *šegû* ont déjà montré des inexactitudes de ce genre.

Ailleurs, au contraire, l'hiérogrammate de Ninive, en voulant calquer la construction accadienne là où elle est absolument opposée à la syntaxe assyrienne, arrive à produire dans sa propre langue de véritables barbarismes qui seraient de nature à tromper. En accadien, comme dans toutes les langues touraniennes, les cas sont indiqués par des postpositions et les prépositions des langues aryennes ou sémitiques sont remplacées également — le plus souvent — je parlerai plus loin des exceptions — par des particules affixes. Or il est arrivé dans certains cas que pour se modeler sur ce mécanisme des postpositions l'auteur d'une des tablettes, en traduisant une expression accadienne, a placé dans sa traduction la préposition après le mot qu'elle régit, chose contraire à toutes les lois de la grammaire assyrienne. Ainsi nous voyons dans un endroit (W. A. I. II, 30, 1, verso, l. 19 et 24) [illegible] *amienna*, « sur la couronne, » et [illegible] *tagna*, « sur la pierre, » rendus par [illegible] *agû elu* et [illegible] *abnu elu*, ce qui semblerait, au premier abord et d'après la syntaxe assyrienne, devoir se traduire « la couronne au-dessus » et « la pierre au-dessus, » mais n'est en réalité qu'une tentative pour faire comprendre l'ordre des éléments de l'expression accadienne, inverse de l'ordonnance régulière de l'assyrien : *amien*+*na*, « la couronne + sur, » *tag*+*na*, « la pierre + sur. » Le fragment de lois qui fera l'objet de notre première analyse nous offrira de même les plus étranges irrégularités grammaticales dans la version assyrienne, évidemment causées par un désir de se tenir plus près de la rédaction accadienne et de la calquer.

Ajoutons enfin que là même où on les comprend entièrement les tablettes lexicographiques de la bibliothèque de Ninive sont loin de donner toujours le fonds le plus essentiel du vocabulaire accadien, et qu'elles pourraient égarer celui qui s'y fierait exclusivement, de la même manière que les lexiques d'Hésychius et de Suidas égareraient celui qui y chercherait le fonds de la langue grecque. Il y a en effet des analogies à relever entre les deux ordres de documents, et, de même que les lexicographes grecs, les compilateurs des vocabulaires accadiens-assyriens paraissent en bien des cas avoir été surtout préoccupés de noter des mots rares, des acceptions détournées et sortant de l'ordinaire, en négligeant les mots d'un usage fréquent et les acceptions normales, qui leur paraissaient chose trop simple et seraient pour nous ce qui présenterait le plus d'intérêt

Du reste, ce n'est pas par un arrangement méthodique des matières que brillent les tablettes en question. Tantôt les mots semblent y avoir été placés les uns à la suite des autres sans aucun ordre quelconque, dans une confusion complète et suivant le caprice de la mémoire de l'écrivain; tantôt on croit reconnaître que telle ou telle tablette est comme une série de notes prises sur tous les mots remarquables d'un texte expliqué par le professeur, mots enregistrés au fur et à mesure qu'ils s'y présentaient; on pourrait presque refaire certaines parties de ce texte par la suite des mots dont la traduction est enregistrée. Et ceci n'est pas une simple conjecture; on retrouve formellement dans leur ordre sur une tablette (W. A. I. II, 39, 4) l'explication des mots d'une phrase qui figure dans les exemples grammaticaux dont nous parlerons tout à l'heure (W. A. I. II, 9, col. 2, l. 47-50). Ici, précédée et suivie de choses qui n'ont aucun rapport, on trouve une série d'expressions qui ont pour élément principal en accadien un même radical rendu par un même idéogramme; là un groupe de mots accadiens qui peuvent être traduits de même en assyrien; ailleurs les mots accadiens qui correspondaient aux significations diverses de mots assyriens homophones entre eux quoique radicalement différents, comme ceux qui répondaient aux emplois si variés de l'orthographe appliquée aux trois racines שקא, שקה et שקע; quelquefois enfin une certaine analogie de matières paraît avoir été la cause de la réunion de quelques mots.

Cependant il est d'autres tablettes qui présentent une ordonnance régulière et dictée par un esprit de méthode, ce sont des collections de mots d'une même nature: noms d'animaux divers, quadrupèdes et insectes, groupés en grandes catégories qui devaient répondre à une première et grossière tentative de classification zoologique; noms d'oiseaux, de pierres, d'arbres et d'objets en bois; termes désignant les parties d'un navire; mots précédés du déterminatif de « mesure, » . Il résulte des souscriptions tracées au bas de quelques-unes des tablettes que nous réunissons sous le nom commun de « lexicographiques, » que si plusieurs étaient isolées, comme des feuillets de notes, d'autres appartenaient à des collections comprenant plusieurs tablettes, à de véritables livres dont les pages étaient numérotées comme celles du grand ouvrage d'astrologie dont les fragments ont été publiés dans le tome III des Cuneiform inscriptions of Western Asia. Ce serait une recherche fort intéressante, mais qui peut être faite seulement sur les originaux, que celle qui aurait pour objet de faire le départ entre les débris de ces différents livres. Quelques-uns paraissent avoir constitué des catalogues didactiques, qui pouvaient servir de texte à l'enseignement de certaines connaissances en même temps qu'à des leçons philologiques. A ce point de vue les listes d'histoire naturelle sont particulièrement dignes de remarque.

4.

Les mots accadiens ne sont pas toujours donnés isolément et réduits à leur partie radicale et invariable dans les tablettes lexicographiques. Quelquefois au lieu d'un mot seul, c'est un lambeau de phrase qu'a expliqué l'auteur assyrien; dans d'autres cas il cite le mot accadien, emprunté sans doute à un texte déterminé, avec les flexions grammaticales dont il y était uni et il donne l'équivalent assyrien non seulement du mot lui-même, mais du cas de déclinaison, de la forme, du mode et du temps verbal dans lequel ce mot se présente ainsi. Les tablettes lexicographiques nous fournissent donc quelques premières données pour la restitution de la grammaire. Nous trouvons encore plus dans les tablettes proprement grammaticales.

Je désigne ainsi celles qui ont été bien évidemment compilées, non plus pour l'éclaircissement des textes accadiens au point de vue du vocabulaire, mais pour servir à un véritable enseignement de grammaire. Une de ces tablettes donne la liste presque complète des postpositions casuelles avec leur explication au moyen de prépositions assyriennes, ainsi que la liste des pronoms possessifs suffixes (W. A. I. II, 31, 2). D'autres le paradigme de la conjugaison d'un même verbe (W. A. I. II, 12, col. 2; 42, 3) ou des exemples de la formation des temps principaux de plusieurs verbes très-usuels (entre autres, W. A. I. II, 11 et 12, col. 1). Dès à présent ces fragments de paradigmes, par la correspondance constante qu'ils établissent entre les formes accadiennes et certaines formes assyriennes, fournissent un précieux contrôle pour les théories émises au sujet du verbe assyrien; et je dois remarquer en passant qu'ils donnent raison à Hincks contre M. Oppert sur les deux points essentiels de doctrine controversés entre ces savants éminents, l'existence en assyr d'un permansif formé comme le prétérit des autres langues sémitiques, et celle d'un présent du Kal avec la seconde radicale doublée, c'est à dire presque semblable au paël et n'en différant que par la vocalisation.

Ailleurs les tablettes grammaticales nous offrent un même mot avec une série de flexions différentes et quelquefois mis en oeuvre dans un membre de phrase, pour faire mieux comprendre pratiquement le mécanisme de ces flexions agglutinatives (entre autres, W. A. I. II, 8, 2; 9, col. 2; 12, col. 2, sub fin.). Le mot est tantôt un substantif avec ses principales postpositions casuelles et les différents suffixes pronominaux, tantôt un verbe à divers états de sa conjugaison, tantôt enfin une préposition qui s'emploie dans les textes d'une manière détachée conformément au sens propre de l'expression de préposition et ne s'agglutine pas en postposition au mot qu'elle

régit; une série d'exemples montrent de quelle manière les pronoms s'y attachent. Tout cela est entassé sur les tablettes sans ordre logique, sans rien qui indique la recherche d'une méthode progressive, pêle-mêle avec de courtes phrases détachées qui devaient aussi servir d'exemples dans les leçons de grammaire; la principale préoccupation du scribe paraît avoir été de ne pas perdre de place et de faire tenir le plus de choses possible sur les deux surfaces d'un même gâteau d'argile.

Malgré ce défaut d'ordre et de méthode, malgré cette disposition confuse, si la totalité des tablettes grammaticales de la bibliothèque de Ninive était parvenue jusqu'à nous en bon état, il est très probable que nous y aurions par des exemples la solution de toutes les difficultés de la grammaire accadienne, le tableau complet de ses règles. Mais par malheur ces tablettes ne nous sont arrivées que dans un état fragmentaire, et même les débris en sont fort peu nombreux. Souvent pour toute une série de formes la traduction assyrienne manque, ou bien après le commencement d'un sujet très intéressant une fracture vient interrompre le document juste à l'endroit où il aurait eu pour nous le plus de prix. Aussi, quelle que soit leur importance, quelques services qu'elles nous rendent, les seules tablettes grammaticales, dans leur état actuel, laisseraient d'irrémédiables lacunes dans notre connaissance du mécanisme essentiel de la langue accadienne et ne permettraient pas d'en refaire la grammaire, si nous n'avions pour les compléter les données que fournissent les textes bilingues.

5.

Ceux-ci sont de deux ordres.

Les uns rentrent encore dans la catégorie des documents grammaticaux. Ils ont été rédigés et compilés en vue de l'enseignement de la langue. Ce sont quelques tablettes contenant chacune une série de phrases détachées se rapportant toutes à la même catégorie d'idées, à la même nature d'objets, de manière à servir d'exemples de la construction syntactique et du mécanisme de la grammaire en même temps qu'elles initient à la connaissance du vocabulaire des expressions techniques de telle ou telle profession. Ces tablettes, en un mot, par leur destination évidente et par le mode de leur rédaction, répondent tout à fait aux dialogues qu'on a encore l'habitude de placer à la suite des grammaires des langues vivantes. On pourrait presque dire en les voyant que les grammairiens de Ninive au VII^e siècle avant notre ère avaient inventé déjà pour l'enseignement de l'accadien la méthode Robertson.

Une des tablettes de cette classe est entièrement remplie de phrases relatives à l'architecture, spécialement à celle des constructions rurales, et à la culture des vergers (W. A. I. ii, 14 et 15). Une autre, complétée par quelques paradigmes de conjugaison et de déclinaison pour remplir toute la place, est une collection de formules pour des contrats privés, de vente ou de prêt (W. A. I. ii, 12 et 13). En revanche, dans un troisième exemple (W. A. I. ii, 17) les sujets des phrases rassemblées et expliquées sont très divers, bien qu'on puisse toutes les considérer comme provenant d'un ancien rituel, et en même temps la disposition matérielle n'est plus semblable; au lieu de mettre comme partout ailleurs le texte accadien et sa version assyrienne dans deux colonnes en regard, on fait alterner une ligne d'accadien et une ligne d'assyrien l'expliquant. Il y a là une tentative, assez exactement faite et assez bien réussie, de traduction interlinéaire. Nous donnerons dans notre série d'études la traduction d'au moins une de ces tablettes.

La seconde classe de textes bilingues consiste dans les documents accadiens d'une certaine étendue qui n'ont pas été rédigés spécialement en vue des études grammaticales, mais qui sont d'une rédaction ancienne et indépendante, et qui offraient aux Assyriens de l'intérêt plus encore par leur sujet que par l'idiome dans lequel ils étaient conçus. Ce sont les fragments de ces vieux livres d'Accad qui gardaient un caractère sacré pour le sacerdoce babylonien et ninivite des âges postérieurs, de ces livres que l'enseignement philologique dont les tablettes lexicographiques et grammaticales nous ont conservé les vestiges était destiné à faire comprendre. Il paraît qu'*Ašur-bani-pal* n'avait pas seulement cherché à en réveiller l'étude parmi ses sujets et à mettre les prêtres et les savants de Ninive à même de les lire directement, sans doute pour affranchir ces prêtres et ces savants de la dépendance où ils avaient dû être jusqu'alors à l'égard de ceux de Babylone, seuls interprètes capables et autorisés des livres classiques et sacrés sur lesquels se fondaient la science et la religion. En même temps qu'il faisait copier le grand ouvrage astrologique rédigé par les ordres de l'ancien *Šarru-Kinu* (en accadien *Sar-gina*), roi d'Aganê, il avait fait entreprendre la traduction de quelques-uns des livres, plus antiques encore, écrits en accadien, et exécuter des exemplaires où texte et traduction étaient mis en regard sur deux colonnes.

Les principaux fragments de cette nature jusqu'à présent connus sont:

Le texte de lois antiques relatives à la constitution de la famille et aux droits respectifs de père ou de mère et d'enfant, de mari et de femme, qui fera la matière de notre premier travail d'analyse grammaticale (W. A. I. ii, 10);

Une série de formules magiques et déprécatoires contre les mauvais esprits de toute nature et contre diverses maladies (W. A. I. ii, 17 et 18);

Des hymnes à la déesse Istar, document d'une grande importance et encore inédit, dont M. de Saulcy a fait don au Musée du Louvre;

Une collection de proverbes accadiens, dont le texte semble avoir été rhythmé et provenir d'anciennes chansons (W. A. I. ii, 16).

Les textes bilingues de l'une et l'autre classe sont notre plus puissant élément d'informations sur la langue accadienne. A eux seuls ils font plus connaître de son génie et de sa grammaire que toutes les tablettes lexicographiques et grammaticales réunies. Seuls ils permettent de donner assez d'étendue et de profondeur à nos connaissances sur cet idiome pour s'en former une idée d'ensemble. Ce n'est pas que les traductions assyriennes soient des modèles de perfection. Tantôt, comme pour le fragment de lois, en voulant suivre de trop près la rédaction accadienne le traducteur est accouché d'un assyrien barbare, plein de solécismes et difficilement intelligible; on dirait presque que la traduction a été faite par un indigène du peuple d'Accad, très peu familiarisé avec la langue assyrienne et la transformant en un jargon corrompu. Tantôt, au contraire, le traducteur paraît avoir été un véritable lettré de l'Assyrie, qui tenait avant tout au beau langage dans son propre idiome et qui préférait à une version littérale une élégante paraphrase. Mais si les traductions assyriennes ne donnent pas toujours le mot à mot du texte accadien, là même où elles sont paraphrasées elles ont l'inappréciable avantage de circonscrire dans d'étroites limites le champ où nous devons rechercher les interprétations. A ce point commence l'oeuvre des procédés scientifiques et perfectionnés de la philologie moderne, qu'il faut alors appliquer au texte, qui en dégagent les éléments, analysent tous les mots de la phrase et leurs formes, comparent entre elles les données fournies par différents documents, les éclaircissent au moyen des tablettes lexicographiques et grammaticales, et en font ressortir les règles qui présidaient au mécanisme vital de la langue. En général force est de s'en tenir encore au témoignage du traducteur pour le sens d'un grand nombre de mots, mais pour ce qui est de grammaire et de syntaxe on arrive à serrer le texte de plus près, à donner à la version une précision plus littérale que ne l'ont fait les scribes de Ninive et à rectifier dans leur travail certaines inexactitudes voulues ou involontaires. C'est, du reste, ce qui arrive toutes les fois que la science philologique telle qu'elle est aujourd'hui constituée s'applique à des textes antiques de langues depuis longtemps perdues, dont il existe d'anciennes versions. Elle obtient des résultats d'une bien autre rigueur que l'interprétation

traditionnelle et antique, et corrige celle-ci dans une large mesure.

6.

De l'étude des textes bilingues le passage est naturel à celle des documents unilingues, malheureusement encore bien peu nombreux et surtout d'une grande uniformité. Tout ce qu'on en a jusqu'à présent se borne à une quantité restreinte d'inscriptions des rois de l'Ancien Empire de Chaldée, toutes dédicatoires, qui ne contiennent guère que leurs titres constamment répétés et l'indication qu'ils ont construit tel ou tel temple, et à quelques formules magiques sur des amulettes de diverses matières. Il y a cependant deux ou trois inscriptions royales plus développées que les autres et qui peuvent compter parmi les textes de langue intéressants, et le Musée Britannique possède une série de contrats privés en idiome accadien et en écriture archaïque dont la publication fournirait un utile secours et un sujet d'études fécond. L'imperfection de nos connaissances sur le vocabulaire oblige presque toujours encore à laisser des lacunes dans l'interprétation des textes unilingues, quand ils ont un certain développement et sortent des formules habituelles. Mais en même temps on peut dès maintenant y puiser des renseignements linguistiques qui ne sont pas fournis par les textes bilingues et en complètent le témoignage d'une heureuse façon. Ce qui laisse encore le plus d'obscurités dans ces documents est le trop petit nombre d'éléments de comparaison, la rareté des textes à étudier. Mais quand les fouilles reprises dans les cités au sud de Babylone auront rendu à la lumière un plus grand nombre d'inscriptions, quand l'accadien — ce qui arrivera certainement un jour — comptera une littérature épigraphique comparable dans sa richesse à celle de l'assyrien, il arrivera la même chose que pour cette dernière langue; les textes unilingues, que l'on n'a pu étudier d'abord qu'à l'aide des textes bilingues, deviendront le principal objet des recherches, la source la meilleure et la plus sûre pour connaître le fond de l'idiome, désormais examiné en lui-même et sans avoir besoin de traductions. Et ce sont ces textes unilingues qui, par la variété de leurs informations, éclairciront à leur tour bien des expressions obscures et des choses que nous ne pouvons qu'imparfaitement expliquer maintenant dans les documents bilingues, réduits que nous sommes presque exclusivement à leur étude.

Chapitre II.
Phonétique.

1.

Il serait tout à fait prématuré de prétendre dès aujourd'hui connaître les lois de la phonétique accadienne, et de longtemps encore on ne pourra pas les établir complètement. Cependant il est quelques faits que l'on est déjà en mesure de constater :

1° La faculté d'échange entre les consonnes de même organe et la préférence donnée aux articulations k, b et d sur g, p et t dans le rôle de finales; l'écriture, dans son syllabaire des syllabes simples, n'a qu'un signe pour ak, ag et aq, ab et ap, ad, at et aṭ, et ainsi de suite, mais quand, par un procédé de formation très fréquent, le radical s'allonge en doublant la consonne terminale et en y joignant une voyelle, en faisant, par exemple, de ad « père » adda, on constate presque toujours que la consonne finale était k, b, d, au lieu de g, q, p, t, ṭ.

2° La faculté de permutation de n et de l, surtout devant une gutturale, dont on a d'assez nombreux exemples dans la conjugaison des verbes, et qui fait ainsi dire algubba, au lieu du régulier engubba, « il fortifie, garantit. »

3° Celle de l et de r, plus rare, mais cependant évidente dans l'étroite parenté des deux radicaux mal et mar, signifiant également « habiter » (1).

4° L'existence de deux groupes de sifflantes qui ne se confondent et ne s'échangent pas : d'un côté s, dont les signes ont été affectés en assyrien à l'expression du ש, de

---

(1) La permutation de l et de r, que M. Sayce avait cru reconnaître, ne doit pas être admise. Dans l'exemple qu'il cite, l'échange des deux formes mislamta addina et mislamta addua, pour le titre du dieu Nergal « se manifestant dans la vaillance, » il n'y a pas de permutation de consonnes mais substitution l'une à l'autre de deux postpositions casuelles dont une très légère nuance seulement différencie les sens, presque synonymes.

l'autre, permutant entre elles très fréquemment, z, s et š, devenu en assyrien ס. La prononciation véritable de ces lettres n'est pas encore possible à déterminer. D'un côté les transcriptions bibliques rendent toujours le ש assyrien par ס et réciproquement, ce qui semblerait indiquer que dans l'or-gane de l'Assyrie et surtout de Babylone c'est le ס qui avait un son chuintant; conclusion que l'on avait tenté d'appliquer à la prononciation primitive accadienne des signes affectés ensuite à cette lettre. Mais d'autre part il est bien difficile d'admettre que c'est un sch qui se confondait facilement avec le z, tandis que le s propre en restait toujours distinct. Peut-être faudrait-il rendre le š comme un ç.

5° La très forte aspiration du b, qui influe sur les gutturales contiguës; ainsi nous avons Kuba, « vête, » et uxba, « vêtement ». L'influence du b change aussi en χa la préformante ga du précatif à la troisième personne dans la voix réciproque et coopérative des verbes, et en général toutes les fois que le pronom a la forme ba; ainsi on dit ganuddune, « qu'ils sortent » (ga + an + uddu + ne, « que + il + sorte + nt »), et χabaranuddune, « qu'ils sortent ensemble » (χa + ba + ra + uddu + ne, « que + il + ensemble + sorte + nt »).

6° La nature particulière de la prononciation du m, qui le rapproche étroitement du v, de telle façon que les Assyriens, héritiers du syllabaire accadien, n'ont reçu et n'ont jamais eu de signes distincts pour l'expression du מ et du ו, quoique la chose fût bien peu conforme au génie d'une langue sémitique. C'est là l'origine d'une des particularités de l'orthographe assyrienne qui ont le plus étonné lors des premiers déchiffrements. Il reste, du reste, toujours quelque chose de cette tendance à confondre les deux articulations m et v dans la prononciation locale de Babylone. Quand Hésychius dit que les Babyloniens appelaient le soleil Σαώς, il fait bien évidemment allusion au mot šamaš, prononcé šavaš dans l'usage local.

7° Mais le trait le plus original et le plus curieux de la phonétique accadienne en ce qui touche aux consonnes est sans contredit la permutation de ng et de m. Nous en avons des exemples aussi probants que possible : les deux formes parallèles dingir et dimir, pour dire « dieu, » les formes exactement parallèles gingira et gimir pour un surnom de la déesse Istar dont l'expression idéographique est .
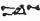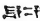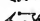
Ce fait linguistique emporte avec lui une conclusion d'une grande importance historique, qui n'a pas échappé aux savants de l'école anglaise, en particulier à M. Haigh et à M. Sayce

C'est l'identité du nom du peuple qui dès la plus haute antiquité formait à côté des Acca-
-diens le second élément du dualisme de la population de la Babylonie et de la Chaldée. [cuneiform]
Sumeri ou [cuneiform] Sumer et du fameux nom de la géographie primitive de la Genèse, ב ערו
Sumeri est en effet l'altération d'une forme primitive Sungari ou Sungiri, et dans שנער le ע rem-
-place certainement un g de l'orthographe accadienne, comme dans le לעמר du nom כדרלעמר,
qui est l'appellation du dieu élamite [cuneiform] Lagamaru. Ceci est confirmé par
un précieux passage d'Abou-l-Faradj (Histor. dynast. p. 18, ed. Pococke), qui dit que Sennaar c'est
Samarrah,» Σῶλω, passage qui se joint à la mention d'une ville de Sumere dans le voisinage
de Ctésiphon par Ammien Marcellin (XXV, 6) pour prouver la conservation traditionnelle du
nom des antiques Soumirs dans la contrée où s'élève aujourd'hui Bagdad. J'ajoute que le même
passage d'Abou-l-Faradj est le seul endroit où, l'on ne sait d'après quelle source, se soit maintenu
un écho du rôle de la population des Soumirs dans la formation de la culture chaldéo-baby-
-lonienne, car l'auteur ajoute quelques lignes plus loin que Samîrous سامیروس, contemporain du
père de Nachor, fut le premier roi des Chaldéens et inventa les poids et mesures, ainsi que le tissage
des étoffes et la teinture.

L'observation grammaticale que nous venons de faire sur une des particu-
-larités phonétiques de l'accadien permet donc de rattacher à une même population des âges
primitifs les noms de [cuneiform], Sumera, שנער et de la Singara du nord de la Mésopotamie,
peut-être même l'appellation de Senkereh, qui a remplacé celle de la vieille ville de Larsa, comme
de déterminer par la distribution des noms géographiques ainsi rapprochés l'ancien domaine
de la race des Soumirs et une partie au moins de son étendue.

2.

La vocalisation de l'accadien paraît être assez riche, bien que n'admettant
pas le son o. Nous y comptons quatre voyelles longues, ā, ē, ī, ū et quatre brèves, ă, ĕ, ĭ, ŭ,

---

(1) L'expression idéographique qui désigne le pays des Sumeri et s'échange avec leur nom dans les
inscriptions assyriennes, [cuneiform], est un allophone qui nous conserve la trace d'un autre
nom antique donné à cette population et exprimant sa situation par rapport aux Accadiens, emi-ku,
«la tribu, la race serve» ou «sédentaire,» car le radical monosyllabique primitif ku a les significa-
-tion «d'établir, être établi, résider» et «servir.»

plus onze diphthongues ae, ai, au, ea, ee, ei, ia, ie, iu, ua, ue. Il y a toujours coalescence de deux e brefs en un e long, et la diphthongue ee n'existe que sous la forme ēĕ ou ĕē; autrement ĕĕ devient ē, et dans le cas où l'on aurait ĕē, le second e, bref, s'absorbe dans le premier long. Les voyelles brèves sont toujours comprises dans le signe syllabique; on n'écrit isolément que les voyelles longues, ainsi [cunéiforme] ta-a est tā, [cunéiforme] est tāā. Mais la voyelle exprimée dans le signe syllabique peut être aussi bien longue que brève, et par suite dans un très grand nombre de cas nous ne parvenons pas encore à déterminer la valeur de la voyelle. C'est là une des questions qui n'arriveront qu'assez tard à être complètement éclaircies, par une comparaison minutieuse de beaucoup d'exemples et de variantes d'orthographe.

3.

L'accadien nous offre des traces nombreuses et certaines de l'existence de cette loi d'harmonie des voyelles qui joue un si grand rôle dans toutes les langues touraniennes et en constitue une des particularités caractéristiques. Ce n'est pas qu'elle paraisse y avoir eu une rigueur absolue et inflexible; mais dans la majorité des cas elle est observée.

Une grande partie des mots polysyllabes offre la répétition de la même voyelle dans toutes les syllabes, quelque soit leur nombre. Je citerai dans ce genre, entre une infinité d'autres exemples:

[cunéiforme] aba, « juge. »
[cunéiforme] abaya, « pélican. »
[cunéiforme] aga, « chef, seigneur. »
[cunéiforme] asā, « champ. »
[cunéiforme] babbar, « se lever » (en parlant d'un astre).
[cunéiforme] dalal, « tomber, renverser, exécuter. »
[cunéiforme] rapakak, « chauve-souris. »
[cunéiforme] azmar, « lance. »
[cunéiforme] zibi, « autruche. »
[cunéiforme] sidi, « côté droit, droit, favorable. »
[cunéiforme] mulu, « homme. »
[cunéiforme] gurus, « élevé, puissant. »
[cunéiforme] luku, « mère. »

akar, « respect, crainte, » une des lectures du signe
adab, « génie, esprit, » » »
ragas, « mère, large, » » »
dara, « aquatic, » » »
sazar, « terre, poussière, » » »
dyhora, « bœuf, » » »
kalama, « pays, » » »
sika, « élever, exalter, favoriser, » » »
bara, « autel, » » »
alala } « image, statue, sculpture, » » »
alam }
ara, « jaune, vert, » » »
amar, « aller en cercle, conduire en
cercle, compter, cycle, » » »
narum, « stable, » » »
dingir, « dieu, » » »
Kisim, « fourmi » } » »
zibin, « insecte analogue, » }
gisdin, « chèvre, » » »
gibil, « brûler, » » » et
kibir, « brûler, » » »
sigi, « vert, jaune, » » »
libis, « cœur, intérieur, » » »
sibis, « moissonner, moisson, » » »
gitim, « mauvais esprit, démon, » » »
nigin, « rapprocher, restreindre, resserrer,
enfermer, distribuer, » » »
ura, « ville, habitation fixe, » » »
ara, « mâle, viril, vaillant, » » »
gusur, « poutre, faire une charpente, » » »
arud, « cuivre, » » »
uku, « peuple, » » »

uzu, « chair, membre, parenté, santé, » une des lectures du signe [signe cunéiforme]
kuru, « propice, heureux, fortune, » " " [signe cunéiforme] et [signe cunéiforme]
dugud, « honorer, » " " [signe cunéiforme]
ugun, « finir, » " " [signe cunéiforme]
kusu, « recteur, chef, maître, » " " [signe cunéiforme]
sudun } « joug, » " " [signe cunéiforme]
sukul }
ukus, « réunion, ce qui est lié ensemble, » " " [signe cunéiforme]

Les diphthongues s'harmonisent par leur voyelle finale :

[signe cunéiforme] kara, « antique. »
guana, « milieu, intérieur, » une des lectures du signe [signe cunéiforme]

On ne rencontre pas de mots où la voyelle constante et uniforme soit e ; l'harmonie parfaite de e est avec i, le plus souvent e ou ie étant à la première syllabe et i à la seconde. Exemples :

[signe cunéiforme] kiengi, « contrée. »
[signe cunéiforme] eri, « serviteur. »
[signe cunéiforme] egi, « mère. »
egir, « suite, après, » une des lectures du signe [signe cunéiforme]
s'is'se, « richesse, » " " [signe cunéiforme]
egil, « soldat, combattant, » " " [signe cunéiforme]

4.

A côté de cette harmonie, que j'appelle parfaite, et qui dans certaines langues touraniennes est de règle absolue, l'accadien nous offre de non moins nombreux exemples d'une autre harmonie, que j'appellerai imparfaite. Le mot polysyllabe n'offre plus en ce cas la répétition constante de la même voyelle, mais des règles fixes d'euphonie y président au rapprochement de certains sons vocaux et à leur succession. Les règles sont :

ā et ī après ū ;

ū et ā après ī, ē et em, qui, par suite de l'affinité de m et de v, est considéré presque comme une diphthongue ;

ā après ū ;

ĭ et ŭ après ă;

ā après ī.

Exemples:

gŭză, « trône, siège. »

kŭbă, « vêtir. »

lŭbăt, « espèce de quadrupède. »

lŭgăb, « main. »

lŭlĭm, « cerf. »

gŭdĭbĭr, surnom du dieu Marduk, exprimé aussi par le signe .

ĭşkŭ, « service, serviteur. »

gĭzăstĭ, « cinquante. »

ĭsŏăr, « pouvoir, puissance. »

tĕlăl, « démon. »

tĭlĭ, « complément, fin. »

ĭzlăl, « résistance, opposition. »

sĭllă, « voie. »

ĕnnŭn, « chaîne, obligation. »

ŭngăl, « roi. »

ŭsă, « autel, palanquin. »

ŭrăs, « engendreur, générateur. »

gurşĭ, « servitude. »

aradi, « tombeau, enfer. »

guzin, « [illegible] », exprimé aussi par le signe .

šinšbi, « quarante. »

zakur, « beau, magnifique. »

sŭbărŭ, « image, statue, sculpture, » l'une des valeurs du signe

ŭbŭ, « charme, sortilège, » » »

ĭllă, « réunion, multitude, abondance, » » »

ĭlăl, « confirmation, sceau d'un acte public. » » »

ĭşŭ, « étendre, éloigner, » » »

sĕpŭz, « se lever, en parlant d'un astre, » » »

<u>birū</u>, « produit, revenu, » l'une des valeurs du signe
<u>ŭsbăr</u>, « manne, » " "
<u>amūna</u>, « réunion, » " "
<u>lani</u>, « image, statue, sculpture, » " "
<u>arik</u>, « pied, base, » " "
<u>Xarub</u>, « espèce d'insecte, » " "
<u>kisăl</u>, « autel, sacrifice, » " "
<u>pislăn</u>, « confirmation, cachet,
signature, » " "

Il y a cependant quelques exceptions à ces règles, qui n'étaient pas tout à fait aussi rigoureuses dans l'accadien que dans plusieurs des langues auxquelles on peut le comparer.

Un des cas où les lois d'harmonie des voyelles se montrent le plus exactement observées est l'allongement du radical, par addition d'une voyelle si le mot se terminait déjà par une syllabe ouverte et même quelquefois quand sa dernière lettre était une consonne, ou plus souvent dans cette dernière hypothèse par duplication de la consonne finale et addition d'une voyelle à la suite, quand on fait par exemple <u>sĕe</u> de <u>sĕ</u>, <u>lale</u> de <u>lal</u>, <u>garra</u> de <u>gar</u>, mode de formation qui dans les substantifs correspond à l'état emphatique de certaines langues sémitiques et dans les verbes caractérise le présent: la voyelle ajoutée l'est toujours d'après des règles d'euphonie que M. Sayce a déjà signalées:

après <u>u</u>, elle est <u>a</u> ou <u>i</u>;
après <u>a</u> et <u>am</u>, <u>u</u>;
après <u>i</u>, <u>e</u>;
après <u>e</u>, elle est <u>e</u>, <u>i</u> ou <u>a</u>.

Dans la conjugaison verbale on constate un soin constant de mettre les voyelles des pronoms sujet et régime incorporés et préfixés au radical — sauf dans les voix passives où ils sont postfixés —— de mettre, dis-je, ces voyelles en harmonie avec la voyelle qui termine le mot précédent. Quand une particule modificatrice s'insère entre les pronoms incorporés et le radical, si la voyelle est un <u>a</u>, comme dans le <u>han</u> qui caractérise la forme causative et le <u>ta</u> qui sert de marque à la forme réciproque et coopérative, les voyelles des pronoms sont nécessairement <u>a</u> ou <u>i</u>. En revanche, dans la forme transitive, qui est caractérisée par la particule <u>su</u> placée entre le pronom sujet et le pronom régime, à la troisième personne le pronom régime est toujours <u>in</u> et la voyelle de la particule, se transformant en <u>i</u> vient s'unir avec lui de manière à produire avec la voyelle du pronom

un ĭ, sĭn au lieu de sŭ-in.

La recherche de l'harmonie des voyelles a moins d'action dans les formes de la déclinaison des substantifs. Quelques juxtapositions de sons qu'elle produise, la particule agglutinée à la suite du radical, qui marque le pluriel, a sa voyelle e invariable, et les postpositions casuelles vocalisées en e, en ĭ ou en ă ne se modifient pas, non plus que les pronoms suffixes de la première et de la seconde personne. Mais on remarque une tendance à vocaliser en e ou en ĭ le pronom de la troisième personne suivant la nature de la dernière voyelle du mot auquel il s'attache ou la voyelle de la postposition qui le suit. Quant aux postpositions vocalisées en ă ou en ŭ, elles s'harmonisent avec la voyelle du pronom qui les précède ou du mot qui suit. Ainsi la voyelle de la postposition kŭ, « vers, pour, » tombe devant la finale plurielle ēnē, et quand le mot auquel elle est attachée se termine par une consonne on insère un ă euphonique entre cette consonne et le k; on dit ēnnŭnăkēnē, « pour les obligations, » au lieu de ēnnŭn-kŭ-ēnē. Après ŭ, ĭ et ē, qui deviennent en ce cas ŭ, ĭ et ē, la voyelle de la postposition nŭ disparaît: ŭngălmŭr, « à mon roi, » au lieu de ŭngălmŭră; ŭngălănĭr, « à ton roi, » au lieu de ŭngălănĭră; tĭnnēnēr, « à leur dame, » au lieu de tĭnnēnĭră. Quant à la postposition lă, « entre, parmi, dans, » après un ŭ elle perd aussi sa voyelle, mais le ŭ précédent se change en ă: ŭnmălēnē, « parmi mes hommes, » au lieu de ŭnmŭlăēnē, et intēmĭl, « en moi-même, » au lieu de intēmŭlă.

5.

Il est cependant trois cas où nous voyons tant de dérogations aux lois d'harmonie, d'influence réciproque et de succession des voyelles qu'on peut se demander si elles n'y ont pas été laissées entièrement de côté. C'est:

dans l'agglutination des postpositions casuelles aux substantifs, même quand la voyelle de la postposition est longue ou forte et la voyelle du mot brève ou faible, ce qui devrait pourtant la subordonner à l'influence de la voyelle longue;

dans la conjugaison verbale, même quand il n'y a pas seulement incorporation des pronoms avant le radical et addition de syllabes marquant le nombre et le temps, même quand interviennent les particules modificatrices formant les voix, qui sont elles-mêmes des radicaux agglutinés; quelles que soient la voyelle ou les voyelles du radical et celles des particules qui s'y

attachent; quelques successions de sons, contraires aux lois d'harmonie, qui se produiraient ains le radical s'écrit par les mêmes caractères et semble donc rester invariable, avec la même vocalisatio

dans la formation des mots composés par simple juxtaposition de deux mots écrits exactement de la même façon que s'ils étaient isolés, mode de formation qui tient une place énorme dans le vocabulaire accadien.

Mais si l'on réfléchit à la nature particulière du système graphique de cette langue, on en arrive bientôt à penser qu'il n'y a là qu'une apparence résultant du mode d'écrire, qu'en réalité la loi d'harmonie des voyelles s'observait en pareil cas dans la prononciation de la langue parlée, et que les voyelles faibles s'y modifiaient dans une certaine mesure sous l'action des voyelles fortes, sans que l'écriture en tînt compte. En effet, comme je l'ai dit plus haut, le pho-nétisme pur ne jouait qu'un rôle assez restreint dans l'orthographe accadienne; le plus souvent la peinture des sons ne s'y sépare pas de la peinture des idées et le génie de l'écriture reste essentiellemen idéographique. Or, si un idéogramme dans telle ou telle de ses acceptions correspond généralement, en vertu d'une convention que l'usage ne pouvait manquer d'amener, à un mot de la langue, si sa lecture normale est la prononciation de ce mot à l'état absolu, il est de son essence de continuer à représenter le même mot dans tous les cas et dans toutes les positions où il peut être employé, par conséquent avec toutes les modifications, même intérieures, que la grammaire peut lui faire subir. Avec la constitution essentielle de l'accadien, ces modifications intérieures ne pouvaient pas aller au-delà de certains changements de voyelles produits par les lois d'harmonie; mais comme les signe de l'écriture, à quelques exceptions près, ne peignaient pas en réalité telle ou telle syllabe, mais telle ou telle idée exprimée d'habitude par tel ou tel mot, il en résultait nécessairement que, si le mot subissait dans une place donnée un changement de vocalisation, le signe restait malgré cela le même. D'où vient que nous qui n'avons pas pu encore établir d'une manière complète et suf-fisamment précise les lois d'euphonie présidant à ces changements, nous ne pouvons pas en pareil cas conformer exactement nos transcriptions à ce que devait être pour les indigènes la lecture et la prononciation, puisqu'il nous faut bien, jusqu'à preuve du contraire, transcrire chaque signe d'après sa valeur normale, c'est à dire d'après la lecture de l'état absolu du mot auquel il correspond, et que nous ne sommes pas en mesure de déterminer les cas où cette lecture doit être modifiée en vertu des lois harmoniques de la vocalisation.

Dans l'adoption des signes de l'écriture cunéiforme des Accadiens comme phonétiques purs par les Assyriens on remarque pour certains caractères représentant des syllab composées, à consonnes initiale et terminale, une variabilité de la voyelle intérieure qui doit pro

-venir de cette faculté de modifier suivant les cas la vocalisation du mot qui a servi de point de départ à la valeur phonétique. Ainsi peut être pris comme pil et pul ; comme kar et kir ; comme sak et suk, comme liz et luz ; comme lab, lib et lub ; comme pap et pip, etc.

Les remarques que nous venons de faire sur la probabilité de l'application de la loi d'harmonie des voyelles dans le langage prononcé, même lorsque l'écriture n'en présente pas de traces et lorsque l'orthographe étymologique semble au contraire y indiquer des dérogations complètes, ces remarques, dis-je, ne sont pas de simples conjectures. Un fait que nous avons relevé semble en apporter la preuve matérielle.

Ainsi que je l'exposerai plus loin, la voix fréquentative dans les verbes accadiens est formée par le doublement de la racine et s'écrit en répétant deux fois l'idéogramme du verbe ou son expression phonétique, dans les cas où il est écrit phonétiquement. Des indications positives montrent que lors d'un pareil redoublement, si le verbe est monosyllabique, la voyelle devient toujours brève dans la première partie de la forme dissyllabique ainsi obtenue, même quand celle du radical était longue ; ainsi de fait dĕdē au fréquentatif. En même temps le participe se marque par l'addition d'un ā au radical, quel qu'il soit. Il en résulte que le participe de la forme simple de la voix fréquentative du verbe du, « aller, marcher, » s'écrit presque constamment . On serait naturellement conduit à transcrire dŭdūā d'après cette orthographe. Mais dans un texte qui offre des particularités orthographiques spéciales et qui semble avoir été généralement écrit d'après la prononciation plutôt que conformément à l'orthographe étymologique et habituelle, j'ai trouvé l'expression si gut dadua, « devant les boeufs qui marchent à pas fréquents (sur l'aire), » traduite en assyrien pan alpi aliki (W. A. I. ii, 16, recto, col. 2, l. 28). On prononçait donc dădūā, le premier u, très bref, étant changé en ă par influence de l'ā formatif du participe, et l'orthographe ordinaire , procédant par répétition de l'idéogramme suivie de la terminaison du participe écrite d'une façon purement phonétique, ne peint pas exactement la prononciation puisqu'elle n'exprime pas le changement de voyelle de la première syllabe.

Un autre exemple de ces modifications introduites par les lois d'harmo-nie euphonique dans les voyelles brèves ou faibles d'un radical quand il s'y joint certains suffixes, modifications que le plus souvent l'orthographe étymologique n'exprime pas et que l'intelligence du lecteur devait suppléer, nous est fourni par le mot addaik, « prééminent. » Le mot est dérivé du verbe ŭddū, « sortir, » participe ŭddūā.

puis l'addition de la postposition *ik*, formation des noms d'agents, en change de voyelle en *a* pour éviter la rencontre de sons *udduik* ou *udduaik*.

6.

Une aspiration marquée paraît toujours s'attacher en accadien aux voyelles initiales. Il serait peut-être plus exact et plus conforme à l'ancienne prononciation comme au mécanisme de la langue de transcrire en ce cas *ha*, *he*, *hi*, *hu* plutôt que *a*, *e*, *i*, *u*. C'est ainsi que dans les noms propres qui se lisent parmi les légendes araméennes de certaines pierres gravées d'origine babylonienne on a transcrit חר le nom accadien du dieu de la Lune (en assyrien *Sin*), [illegible], que les syllabaires rendent phonétiquement [illegible] *aku*. Quand la Bible écrit חדקל le nom du fleuve Tigre, elle reproduit certainement la forme accadienne [illegible] *Idiklat* ou [illegible] *Idikla* (et même [illegible] *Idikna*) plutôt que la forme assyrienne [illegible] *Diglat*. Enfin à la troisième personne et dans la forme réciproque et coopérative, la préformante du précatif *ga*, déjà changée en *χa* par l'influence du *b* du pronom incorporé, s'adoucit en *a*, [illegible], après un mot terminé en *a*; on dit par exemple en ce cas [illegible] *abaningubba*, « qu'il lui fortifie, lui garantisse, » au lieu de *χabaningubba*; or il n'est pas possible d'admettre qu'il ne reste pas au moins une aspiration douce pour tenir la place de la gutturale.

Chapitre II.
Formation des mots.

1.

L'accadien n'a pas de parties du discours; les mots n'y ont pas encore revêtu le caractère de catégories grammaticales. Ils reçoivent sans changement les postpositions casuelles de la déclinaison des substantifs, et les pronoms incorporés ainsi que les diverses particules agglutinatives de la conjugaison verbale. En un mot il n'y a ni verbe ni substantif, mais des radicaux englobant à la fois dans leur signification d'un caractère très étendu le rôle verbal et le rôle substantif, et ayant leur emploi et leur acception précise déterminés par les formes grammaticales qui s'y joignent. L'adjectif et la préposition isolée ne se distinguent du substantif que par leur position dans la phrase. Ce sont en réalité des substantifs employés adjectivement ou comme prépositions, mais qui n'ont pas d'existence grammaticale distincte.

Les radicaux invariables, et susceptibles de s'employer alternativement comme substantifs et comme verbes, sont monosyllabiques ou polysyllabiques. La langue accadienne offre des traces très-nombreuses et tout à fait évidentes de l'état monosyllabique primitif. Les particules qui s'agglutinent au radical pour exprimer les modifications de l'idée et les relations grammaticales, ont presque toutes encore une existence et une signification de radicaux distincts. Parmi les mots fondamentaux que représentent les idéogrammes de l'écriture, l'immense majorité sont des monosyllabes. Quant aux polysyllabes ils peuvent être considérés comme des radicaux secondaires dérivés de racines primitives monosyllabiques au moyen de procédés que l'on parviendra plus tard à analyser complètement et qui peuvent se ramener à deux modes principaux:

l'allongement dont j'ai déjà parlé, par addition d'une voyelle ou doublement de la consonne terminale avec encore l'addition d'une voyelle;

l'addition d'une consonne qui modifie plus ou moins le sens, surtout de b, k ou g, ḫ, l, r, m, n, s ou d, après la voyelle terminale du monosyllabe ou du mot déjà devenu

polysyllabique en vertu du procédé de simple allongement.

Le dernier mode de formation provient d'une véritable agglutination analogue à celle des particules de dérivation dont je parlerai dans un instant, mais, sans doute par les influences de la loi d'harmonie des voyelles, la particule agglutinée, modificatrice du sens, qui était elle-même un radical distinct et ayant son existence propre, a perdu sa voyelle, de nature brève et faible, et une crase s'est opérée au lieu d'une simple juxtaposition.

Le premier procédé est celui qui tire:

de ad, « père, » adda, même sens;

de gal, « grand, » galla, même sens ou gula sans doublement de la seconde consonne et avec modification de la première voyelle;

de dar, « race, » dara, « race, nom; »

de tur, « fils, petit, » tura, « faible; »

de en « seigneur, » enu, même sens, etc. etc.

Le second est le procédé qui a déjà, par une première action, donné naissance aux monosyllabes formés, où le son vocal se trouve entre deux consonnes; car un très grand nombre peuvent être ramenés dès à présent à des racines plus primitives consistant dans une simple syllabe ouverte. Ils en sont sortis, soit en vertu d'une duplication de la racine primitive suivie de la chute de la seconde voyelle, comme on le constate avec certitude quand on compare Kak et Ka, signifiant également « tout, » et comme le révèlent aussi les mots tels que lal, « poser, » śis, « frère, » bab, « côté, frère, » —— soit par l'agglutination changée en crase de certaines particules, laquelle a laissé les consonnes terminales que j'ai indiquées plus haut. C'est ce qui résulte de mots comme:

mar, « habiter, habitation, » comparé à ma, « pays; »
bat, « mourir, » " be, « mourir; »
tur, « passer, franchir, entrer, » " tu, « assaillir, attaquer, entrer; »
Xun, « poison, » " Xa, « poison; »
śig, « remplir, accomplir, » " śi, « remplir, accomplir; »
Xig, « être bon, » " Xi, « être bon; »
dun, « marcher, aller, » " du, « marcher, aller; »
śem, « donner, » " śe, « donner; »
śum, « don, prix, » " śa, « poser, donner. »

On peut suivre les modifications de quelques racines primitives subissant successivement l'action de ces différents procédés. Par exemple:

an, « élevé, ciel, dieu ; »
anna, « élevé, ciel, dieu ; »
annab, « dieu ; »

ou bien :

aka, « élever ; »
akku, « très haut, suprême ; »
akkad, « pays élevé, montagneux. »

L'ordre des modifications successives est différent dans d'autres exemples :

te, « assaillir, attaquer, entrer ; »
tur, « passer, franchir, entrer ; »
turi, « passer, franchir, entrer. »

Rappelons encore la succession de :

Ki, « lieu, pays, terre ; »
Kingi, « contrée ; »
gingina, « terre. »

Quelquefois la forme agglutinative intermédiaire entre le premier mono-syllabe et la forme contractée à consonne terminale est demeurée en usage, et s'est préservée comme un vestige des évolutions successives de la naissance de cette dernière. Ainsi nous avons simultané-ment :

ma, « pays ; »
mada, id.
mad, id.

et da est une des particules de dérivation que nous signalerons tout à l'heure.

Il faut aussi compter au nombre des procédés qui des radicaux monosyl-labiques primitifs ont fait sortir une certaine quantité de radicaux secondaires et polysyllabiques la préfixation d'une voyelle comme un véritable augment. C'est ce que nous montre le rappro-chement de :

nim, « élever, » et enim, « haut, élevé, »
gir, « commencement, » et egir, « suite, après ; »
pin, « fondation, » et apin, « fondation, construction ; »

une idée de continuation, de succession semble s'attacher à cette forme de dérivation.

Mais dans l'état imparfait de nos connaissances il est prudent de ne pas

s'attacher trop longtemps à ce difficile sujet de la formation des mots simples qui constituent le fond primitif du vocabulaire accadien. C'est un sujet sur lequel règnent encore de grandes obscurités, où l'on ne peut aujourd'hui que glaner quelques faits détachés sans parvenir à tracer un tableau d'ensemble et à formuler toutes les lois. Il est bon d'en réserver l'étude pour l'avenir, quand les notions en matière de logique se seront étendues et affermies. Je prendrai donc désormais — et je crois que c'est jusqu'à nouvel ordre le parti le plus sage pour les grammairiens — ces radicaux invariables ou mots simples, susceptibles de s'employer également dans les rôles de substantifs et de verbes, comme un substratum indécomposable de la langue.

Ils donnent eux-mêmes naissance à des mots nouveaux par deux procédés, le doublement du radical et la juxtaposition de plusieurs radicaux produisant un mot composé.

2.

Le doublement du radical est indépendant de toute notion de catégorie grammaticale, il exprime toujours une intensité plus grande de l'idée. Dans la conjugaison verbale c'est le mode de formation de la voix fréquentative; quand le mot est employé adjectivement sa réduplication marque le superlatif; dans le rôle de substantif elle implique une modification de l'idée, toujours dans un sens augmentatif ou collectif.

Ainsi nous voyons:

xal, « impétuosité, » et *xalxal*, « bouillonnement violent des eaux, » ce qui devient un des noms du fleuve Tigre;

gir, « violence, » et *girgir*, « mise en pièces; »

mi, « noir, être obscur, » et *mimi*, « obscurité profonde; »

bil, « brûler, » et *bilbil*, « fièvre, inflammation; »

bar, « lier, lien, » et *barbar*, « faisceau. »

3.

Les mots composés par la réunion de deux radicaux sont infiniment multipliés en accadien et constituent la majeure partie du vocabulaire de cette langue. Il semble que la faculté d'en former de nouveaux y ait été sans limite, et c'est ainsi qu'un idiome au fond extraor-

-dinairement pauvre et dénotant pour l'époque où il s'est constitué un état encore très peu dévelop-
-pé de civilisation a pu devenir assez riche pour se prêter aux besoins d'une des plus grandes cultures de la haute antiquité et aux exigences d'expressions d'une science déjà remarquablement avancée.

Ici commence à se marquer une distinction de catégories grammaticales, car les mots composés se divisent en deux classes, différentes par l'ordre de leurs éléments consti-
-tutifs et dont une au moins appartient exclusivement à une catégorie fixe du discours. Ces deux classes sont:

1° Les mots dont l'élément principal et prédominant est un substantif; ils ne peuvent s'employer que substantivement;

2° Ceux dont l'élément principal et prédominant est un verbe; ils sont sus-
-ceptibles de s'employer, de même que les radicaux simples, aussi bien comme verbes que comme substantifs.

4.

Les mots composés dont l'élément principal est un substantif, et qui gardent le caractère invariable de substantifs, sont formés en vertu de cette règle de syntaxe que le génitif suit toujours son sujet et l'adjectif son substantif. Ils offrent donc d'abord l'élément principal suivi de l'élément qualificatif qu'on doit rendre dans l'analyse tantôt par un adjectif, tantôt par un mot régime au génitif.

Voici, comme exemples, une partie des composés de ce genre formés du mot a, « eau »:

adan, « flot abondant, nappe d'eau considérable, inondation, » mot à mot: aqua + potens;
alal, « irrigation, eau d'irrigation, » " aqua + manans;
amad, « inondation, » " aqua + restans;
aan (ân), « pluie, » " aqua + coeli;
aria, « fleuve, » " aqua + fluens;
arim, « calme des flots, » " aqua + immota;
aus, « ravin, » " aqua + extensa;
abu, « inondation, déluge, » " aqua + ampla;
aabba (âbba), « mer, » " aqua + valles effundens.

azusime, « flots rassemblés, » mot à mot : aqua + in unum collecta.

Les deux derniers exemples montrent comment, si le plus souvent les mots composés se rendent par la réunion de deux idéogrammes, il arrive aussi que quelquefois l'un ou l'autre des deux éléments constitutifs de ces mots peut être écrit d'une manière purement phonétique.

Je joins une liste d'un certain nombre d'autres composés de la même classe, pris au hazard, qui achèveront de montrer la nature de leur procédé de formation :

im-par, « renommée, »	mot à mot :	gloria + lucens ;
ki-ku, « place, site, »	»	locus + sedis ;
ki-aka, « sanctuaire, »	»	locus + exaltationis ;
ki-maś, « camp, »	»	locus + militum ;
ki-gine, « tombeau, »	»	locus + aeternus ;
tur-zi, « petit-fils, »	»	filius + remotus ;
ê-gal, « palais, »	»	domus + magna ;
ê-as, « superficie d'un champ, »	»	domus + mensurae ;
bir-zun, « armée, »	»	miles + multus ;
lu-gas, « victime de sacrifice, »	»	ovis + victima ;
ku-gi, « or, »	»	pretiosum + flammeum ;
ku-par, « argent, »	»	pretiosum + album ;
lik-ku, « chien domestique, »	»	canis + servus ;
lik-max, « lion, »	»	canis + maximus ;
tag-miś, « cachet, »	»	lapis + sigilli ;
tik-zi, « sommet du front, »	»	frons + remotus ;
tik-si, « sommet du front, »	»	frons + cornu ;
tik-us, « sommet du front, »	»	frons + prolongatus ;
tig-gal, « chef, »	»	frons + magnus ;
id-en, « général, »	»	manus + excelsa ;
en-ê, « propriétaire, »	»	dominus + domus ;
sak-us, « sommet de la tête, »	»	caput + extensum ;
sak-zi, « sommet de la tête, »	»	caput + remotum ;
an-mi, « éclipse, occultation d'étoile, »	»	coelum + nigrum ;
biru-mi, « longe, »	»	proventus + noctis ;

im-kab, « tourbillon, orage, »	mot à mot :	procella + multa;
im-dir, « nuage, »	"	regio coeli + atro caerulea;
su-kar, « élévation considérable, très élevé, »	"	augmentum + elevationis;
si-gab, « vision, observation astronomique, »	"	visio + ante;
ka-zi, « jugement, »	"	verbum + bonum;
su-kû, « famine, »	"	augmentum + famis;
kur-lak, « montagne, chaîne de montagnes, »	"	montis + cacuminum;
sag-gi, « jaune ardent, »	"	color + flammae;
sak-mad, « esclave femme, »	"	foemina + capta.

5.

Il importe de ne pas confondre avec des composés de ce genre les mots qui dans l'écriture nous offrent l'emploi de déterminatifs génériques aphones. Ces déterminatifs, qui accompagnent tantôt des mots écrits phonétiquement tantôt des idéogrammes dont ils précisent une signification spéciale, sont du reste en petit nombre, moins multipliés même en accadien qu'en assyrien. On n'y trouve guères employés que :

« bois, » qui détermine les noms d'arbres, les objets de bois, et même par extension toute espèce de mots relatifs aux constructions et au mobilier;

« tribu, classe d'hommes; »

« pierre; »

« oiseau; »

« pays, » d'un emploi assez rare et qui n'apparaît que tardivement en accadien; constamment usité, au contraire, en assyrien;

« pays, ville; » n'est conservé en assyrien que pour les noms allophones de villes et de pays connus dès la période accadienne primitive;

« homme, » s'emploie pour déterminer les titres de fonctionnaires, et aussi la signification spéciale de certains mots appliqués à l'homme; ainsi une des valeurs du caractère est niga, « jeune, petit d'un animal; » quand on écrit il faut lire seulement niga, entendu dans le sens particulier de « jeune homme; » mais quand on trouve , par exemple, il faut lire sag-niga, « ours + jeune, » « le petit de l'ours. »

Les déterminatifs se placent avant le mot auquel ils s'appliquent, sauf deux qui se mettent après, et . Encore dans l'orthographe antique du nom du pays d'Accad, le déterminatif est-il préposé, .

En thèse, avant qu'on ait vu quelque pratique des textes, les mots accompagnés de déterminatifs aphones se distinguent facilement des mots composés. Ceux qui commencent par le signe prêtent seuls au doute, car il en existe des deux espèces. Il est bien évident qu'il faut regarder comme des composés où iz, « bois, » doit être nécessairement prononcé et fait partie essentielle du mot des termes tels que :

iz-pa, « sceptre, » mot à mot : lignum + anchionis regiae ;
iz-sar, « plantation, verger, » » arbores + in lineas positi ;
iz-gina, « pal » et en même temps « espèce de peuplier, » » arbor + stans.

En revanche, on ne peut douter que ne soit un déterminatif aphone dans des exemples comme
ik, « montant de porte, » de la racine ik, « être debout ; »
mâ, « vaisseau, »
gusur, « poutre, »
sudun, « joug, »
ban, « arc, »
guza, « trône, »
} qui s'écrivent également avec et sans le déterminatif ;
gud, « lit ; » de la racine gud, « se reposer, être couché ; »
ara, « construction, » où l'emploi du déterminatif paraît caractériser spécialement cette lecture et cette acception de l'idéogramme , qui seul se lit plus souvent pin, « fondation. »

Mais à côté de ces exemples où il n'y a pas d'hésitation sur le rôle du signe , il y en a d'autres douteux, comme , « feu, » où l'on ne sait si l'on doit transcrire iz-bar ou simplement bar. Sans compter qu'il y a des mots où le initial semble bien être phoné-tique et représenter un élément d'un composé, mais où le sens de « bois » pour cet élément ne donne rien de raisonnable, tels que :

izku, « servir, service, » à comparer à ku, « servir ; »
izmi, « ombre, protection, » » mi, « obscurcir, noir ; »
izsu, « coucher du soleil, » » su, « se coucher, » en parlant d'un astre.
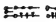
La pratique seule peut faire discerner à laquelle des différentes catégories

que nous venons d'énumérer appartient tel ou tel mot dont l'orthographe commence par [illegible], car la réflexion théorique ne pourrait l'indiquer. Aussi n'est-ce que par un examen persévérant des textes et par la comparaison d'un grand nombre de variantes que l'on pourra établir la vraie lecture de ceux pour qui elle est encore douteuse.

6.

Ajoutons que c'est aussi la pratique et la comparaison des textes qui peut seule nous renseigner sur les cas exceptionnels, mais qui se présentent encore quelquefois, où des mots composés deviennent en accadien même de véritables allophones. Tel est le cas des groupes de signes.
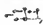
[illegible], « tombeau, » qui se lisait _arali_;
[illegible], « vaillant, » » _gurus_;
[illegible], « souverain pontife,
vicaire des dieux, » » _sakkanakku_.
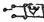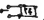
Ces faits exceptionnels et quelques autres du même genre nous sont révélés par les Syllabaires ou par des gloses des tablettes lexicographiques. Mais les documents qui les font connaître nous en révèlent aussi l'origine. Voici en effet ce qui résulte d'un certain nombre d'indications de ces documents.

Le fond même de l'écriture cunéiforme anarienne inventée par les Accadiens, la série des éléments graphiques employés dans les textes se compose de deux ordres de caractères, les signes simples et les signes composés. Ces derniers sont de deux sortes. Les uns ont été formés par une combinaison intime, par une incorporation qui a donné naissance à des dessins complexes et nouveaux; ainsi, en plaçant dans l'intérieur du signe [illegible], « bouche, parole, »

le signe [illegible], « soldat, » on a obtenu le signe [illegible], « bataille, »
» [illegible], « substance, provision, » » » [illegible], « manger, »
» [illegible], « eau, » » » [illegible], « boire, »
» [illegible], « nom, » » » [illegible], « renommée, »
» [illegible], « mourir, » » » [illegible], « sortilège funeste, poison, »
» [illegible], « réunir, » » » [illegible], « langue, »
» [illegible], « poser, » » » [illegible], « lèvre. »

du combinaison de [signe], « chaleur, » et de [signe], « eau, » a donné [signe], « urine. » Je pourrais beaucoup multiplier les exemples, mais ceux-ci suffisent pour indiquer le procédé de formation. On a aussi créé des caractères composés par la juxtaposition de deux signes simples, dont la réunion représente une lecture toute différente de leurs prononciations quand ils sont isolés.

En réunissant [signe], « œil, » et [signe], « homme, » on a fait [signe], « fortune favorable, bon augure ; »
» [signe], « roi, » et [signe], « gouverner, diriger, » » [signe], « heureux, de bon augure ; »
» [signe], « fondation, base, » [signe], « eau, » » [signe], « digue, quai ; »
» [signe], « œil, devant, » [signe], « donner, ajouter, » » [signe], « proclamer ; »
» [signe], « pied, » et le même signe une seconde fois répété, » [signe], « derrière, ce qui est derrière. »

Mais, bien qu'originairement composés de deux autres signes, ces caractères se comportent dans les textes comme des éléments primitifs et indécomposables de l'écriture ; l'usage a fait oublier leur formation première et chacun d'eux est pris comme un tout indivisible ayant son existence propre. Ainsi on lit toujours

le premier Karu, au lieu de si-bir, que donnerait sa décomposition,
le second sag » ab-nir » »
le troisième Kar » te-a » »
le quatrième pam » si-ru » »
le cinquième tiknu » nir-nir » »

Dans toutes les écritures essentiellement hiéroglyphiques et idéographiques on trouve des faits de ce genre, des caractères composés dont la lecture n'a aucun rapport avec celle que donneraient les éléments qui se réunissent pour les former (voy. mon Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien, t. I, p. 18-21). C'est le résultat forcé du génie même de l'idéographisme et de l'indépendance primitive de la langue graphique et de la langue parlée. Le langage graphique se développe d'abord en lui-même, spontanément et isolément, sans tenir compte du langage parlé. Comme il a ses tropes à lui propres, il se forme aussi ses expressions composées, qui ne correspondent pas à celles de l'idiome oral et qui sont le résultat de la tentative de peindre indépendamment des sons certaines idées complexes qu'une seule image ne suffisait pas à rendre assez clairement. De là provient, quand s'établit la convention qui met les signes
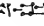
de l'écriture en rapport constant avec certains mots de la langue parlée et leur donne, par conséquent une prononciation fixe, de là provient le double fait de la polyphonie, c'est à dire de l'affectation de mots différents pour rendre dans la lecture les diverses significations d'un même signe, et de la correspondance établie entre un caractère complexe et un mot simple de la langue exprimant la même idée, sans qu'il soit plus tenu compte de l'origine du caractère complexe, considéré désormais comme un tout à part, et de la valeur de prononciation qui en même temps s'est attachée à chacun de ses éléments pris séparément.

De même que le cunéiforme accadien a toujours gardé une faculté de polyphonie plus grande que dans aucune écriture analogue, et qui n'a fait que s'augmenter dans son adoption par les Assyriens, il a également conservé jusqu'à la fin dans une certaine mesure l'autre faculté de transformer par une convention nouvelle, que l'usage établissait graduellement, des groupes de signes représentant à l'origine des expressions composées en véritables signes complexes. On arrivait ainsi à considérer comme des images ne parlant plus qu'à l'oeil, des idéogrammes complexes mais indivisibles, certaines successions de signes qui avaient d'abord, et même jusqu'assez tard, représenté des mots composés, tombés peu à peu en désuétude et remplacés dans les habitudes de la langue par des mots tout différents, lesquels finissaient par devenir la lecture ordinaire et presque constante attachée à ces groupes de signes. Nul doute que l'existence de cette faculté en accadien même, où elle donnait déjà naissance à de véritables allophones, n'ait puissamment contribué au développement énorme que prit le phénomène des allophones dans le passage du système cunéiforme des Accadiens aux Assyriens.

Quelques exemples extraits des syllabaires et des gloses des tablettes lexicographiques éclairciront ici mieux que toutes les explications.
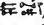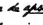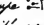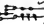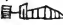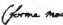
De même qu'on pouvait dans certains cas substituer à la lecture habituelle et normale d'un idéogramme simple différents synonymes rendant la même idée — ce que nous avons expliqué plus haut — nous voyons par les documents grammaticaux que pour quelques mots composés on pouvait dans la lecture y substituer, l'orthographe restant la même, un synonyme d'un son tout à fait différent. Ainsi :

le groupe [cuneiform], « roi, » était susceptible des deux lectures synonymes { Kûgi. / gusgi.

" [cuneiform], « brique, » " " " { ûdu. / uku.

le groupe [cuneiform], « cuivre, airain, » était susceptible des deux lectures synonymes { udkabar. / zabar.

" [cuneiform], « sentence, » " " " { sagartuulul. (sagartallal). / sukundi.

Chacun de ces groupes, dans sa première lecture, ne sépare pas l'idéographisme du phonétisme; il peint le mot composé qui correspond au groupement et à la succession de ses caractères et sur lequel l'expression graphique a été originairement calquée. Dans la seconde lecture, au contraire, la substitution d'un synonyme tout différent comme son à ce mot composé transforme le groupe en allophone; celui qui le lit dans ce cas le prend en bloc comme une seule image, peignant l'idée et non plus la voix, comme un idéogramme complexe un peu plus étendu que les autres, dont la valeur est purement empirique et dont on ne recherche pas la composition.

Pour certains groupes de cette nature on peut suivre à travers les siècles la disparition graduelle du mot composé par lequel le groupe se lisait primitivement et d'après lequel il avait été formé, et la substitution, toujours plus fréquente jusqu'à ce qu'elle devienne constante, du synonyme dans la lecture prononcée. Il résulte, entre autres, du témoignage formel des syllabaires qu'au temps où ils furent rédigés, c'est à dire au VII^e siècle avant notre ère, la lecture ibil, d'origine assyrienne (corruption du mot ablu, הבל), s'était substituée dans l'usage pour le groupe [cuneiform], « fils, » au mot composé primitif et purement accadien tur-us, « enfant + mâle, » comme la lecture abzu, également d'origine assyrienne (corruption de apsu, אפס), pour le groupe [cuneiform], « abîme, » au vieux mot composé accadien zu-ab, « immensité + de la cavité, » « cavité immense. » Ici, du reste, c'est l'allophonie assyrienne qui a exercé une action réflexe sur l'accadien et a changé l'ancien terme composé en allophone dans la corruption de la langue, de plus en plus soumise aux influences étrangères. On peut y comparer les transformations de la valeur du signe [cuneiform], « roi. » Ce signe, qui dans la substitution du type proprement cunéiforme au type hiératique primitif de l'écriture, a pris l'apparence d'un caractère simple, était à l'origine un caractère composé. Son tracé hiératique, [hieratic sign] ne dérive pas, comme on l'a cru d'abord, de l'image d'une abeille, mais de la combinaison des deux signes [sign] « grand » (forme moderne [sign]) et [sign], « homme » (forme moderne [sign]) — voy. Smith, Phonetic values of the cuneiform characters, p. 5. — Primitivement, et encore à l'époque des vieux rois d'Ur, il se lisait, conformément à sa composition, ungal, « homme + grand, »

et il resta toujours susceptible de cette lecture, qu'on trouve encore dans les syllabaires. Mais elle devint rare et exceptionnelle, et à cet antique mot composé d'origine purement accadienne, l'usage substitua comme lecture normale et ordinaire du signe [cuneiform] (babylonien moderne [cuneiform]) le mot *šar*, d'origine sémitique et emprunté à l'assyrien. Le changement de lecture habituelle était déjà consommé vers le XVIIe siècle avant notre ère, quand vivait le premier *Šarru-kinu* ou *Šar-gina*, roi d'*Aganê*. on le voit par l'orthographe de son nom-propre.

Mais l'action de l'allophonie assyrienne n'était pas nécessaire pour produire des faits du même genre. Nous voyons des synonymes purement accadiens se substituer avec le temps à des mots composés également accadiens, pour la lecture de groupes de signes originairement calqués sur les mots composés, lesquels groupes deviennent ainsi de purs allophones, et même la lecture allophonique se modifier dans la succession des siècles, un mot y remplacer un autre. Ainsi le titre sacerdotal [cuneiform], « pontife, » s'est d'abord lu par le mot composé conforme à son orthographe *nu-ab*, « sans tache, pur; » plus tard il est devenu allophone, mais la manière de le lire et de le prononcer, le mot auquel on l'assimilait désormais, a varié suivant les époques; au temps de *Šarru-kinu* l'assyrien, le roi de Khorsabad, on le lisait *patesi*; sous *Aššur-bani-pal* et sous les rois du Nouvel-Empire chaldéen la lecture habituelle était *nisakku*; et ces trois mots successivement employés sont tous les trois du pur accadien.

Il a dû en être de même pour les groupes comme [cuneiform], [cuneiform] et [cuneiform], que dans les textes parvenus jusqu'à nous on ne voit employés que comme lus par des mots allophones. Il y a eu sans doute des composés antiques *ê-kur-bat*, « domus + loci + cadaverique = « tombeau, » *sâ-us*, « homo + vir » = « vaillant, » *nis-nit*, « pede + serviens » = « vicaire, » sur lesquels se sont modelées les expressions graphiques. Puis ces composés sont tombés en désuétude; des synonymes absolument différents comme son les ont remplacés dans les habitudes de la langue parlée et dans la lecture des textes; enfin l'orthographe qui représentait d'abord ces mots disparus est devenue une expression idéographique complexe, formant image par son ensemble et ne représentant plus aux yeux et à l'esprit du lecteur que les mots *arali*, *gurus* et *šakkanakku*, sans souvenir de son origine.
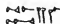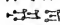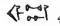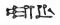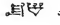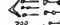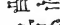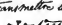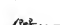
7.

Je me suis laissé entraîner bien loin de mon sujet par cette digression sur certains groupes exceptionnels de caractères qui se prendraient facilement pour des mots composés

mais qu'il faut transcrire tout autrement, et qu'une observation attentive de l'usage des textes permet seule d'en distinguer. Il faut maintenant laisser ces faits, qu'il importait sans doute de signaler mais qui ne seront jamais bien nombreux, quoique l'on doive penser que le progrès de la connaissance pratique des documents écrits en accadien en fera constater quelques autres, aujourd'hui méconnus. Il est temps de revenir aux mots composés accadiens, et à ceux de la seconde classe, à ceux dont l'élément principal et prédominant est un verbe.

Ils sont formés exactement à l'inverse de ceux de la première classe, d'après cette règle de syntaxe que le verbe suit toujours son régime et se place à la fin de la phrase. Par conséquent l'élément principal et prédominant y est le second, l'élément régime et dépendant le premier. J'ai dit plus haut que les composés de cette nature étaient, comme les radicaux simples, susceptibles de s'employer à la fois dans le rôle de verbes et dans celui de substantifs. Ceci est vrai dans une certaine mesure. Cependant il serait encore plus exact de les définir comme appartenant complètement à la catégorie grammaticale du verbe. Ils en revêtent en effet toutes les formes de conjugaison; ils se doublent même au fréquentatif. Quand ils sont employés comme substantifs ils sont très souvent suivis de ā, caractéristique du participe, ce qui ne permet pas de douter de leur nature. Dans le cas d'emploi substantif sans addition de la marque du participe, le mot composé restant sous sa forme simple et absolue, il faut, je crois, le considérer comme un infinitif; et dès lors son rôle substantif est tout naturel, car l'infinitif accadien est essentiellement un nom verbal, ainsi que je le montrerai un peu plus tard.

Voici, comme exemples, quelques-uns de ces composés verbaux ou de la seconde classe:

ur-lal, « peser, » — mot à mot: pondus + pensare.
ka-ba, « ouvrir la bouche, parler, » — " os + agere.
si-du, « précéder, » — " ante + incedere.
si-tug, « respecter, honorer, craindre, » — " spectandum + habere.
su-gar, « gratifier, accorder un bienfait, être propice, » — " beneficium + facere.
nir-du, « fouler aux pieds, » — " pedibus + incedere.
mis'-s'u, « agrandir le pouvoir, » — " robur + multiplicare.
na-zik, « transmettre le souvenir, » — " notam + incidere;
le participe nazika, correspond exactement au latin « memoriale »
di-kar, « remplir le rôle d'arbitre, »

jiger, administrer, » mot à mot : judicium + jacere ;
substantivement : « arbitre. »

nam-tag, « régler les destinées, » » fatum + ponere ;
substantivement : « régulateur des destinées, » surnom de plusieurs dieux.

nam-tar, « trancher la vie, » mot à mot : fatum + secare ;
substantivement : « peste. »

im-tuk, « être glorieux, majestueux, » » gloriam + habere.

Quelquefois le sens s'éloigne assez notablement de la notion primitive, indiquée par la composition du mot, et prend dans l'usage un caractère beaucoup plus général. Ainsi l'accadien avait deux verbes composés qui d'abord s'appliquaient au lever et au coucher du soleil :
ud-du, mot à mot : sol + prodire ;
ud-su » sol + occidere.
Bientôt ils ont été étendus au lever et au coucher de tout astre ; et c'est à cette signification que s'est arrêté udsu. Au contraire, uddu a revêtu l'acception générale de « sortir, apparaître, » où l'ancienne acception, qui justifiait la présence du nom du soleil comme un des éléments de la composition, a disparu dans une idée plus compréhensive.

Quand on rencontre ennun (ou ennunna avec l'allongement de l'état emphatique), d'un côté dans les textes astronomiques et astrologiques comme signifiant « le nœud astronomique, » puis la néoménie « et toute époque de renouvellement de saison et de temps, de l'autre dans les formules de contrats privés avec le sens d'« obligation, dette, » on a quelque peine à se rendre compte de la réunion de ces deux significations pour le même mot. Mais on constate ensuite que ennun veut dire antérieurement « chaîne, » enfin que c'est l'infinitif pris substantivement d'un verbe composé qui réunit les deux principaux radicaux affectés à l'expression de l'idée de « dominer, être maître, retenir, » et aussi « lier » : en-nun, mot à mot : « vinculo + dominare. » Dès lors la filiation des acceptions si variées de ce mot se rétablit avec certitude et clarté :

Signification verbale : « Lier, attacher. » Acception substantive de l'infinitif : « Chaîne, » { « Obligation, dette. » / « Nœud astronomique, néoménie, renouvellement de saison et de temps. »

Il arrive que l'on rencontre dans le rôle et avec la déclinaison de substantif deux mots composés des mêmes éléments dont l'ordre alterne. En pareil cas l'un doit être considéré

comme un composé ayant par sa nature même le caractère de substantif, l'autre comme l'inf-
-nitif d'un composé verbal. Tels sont:

[cuneiform] *Sar-Ka*, mot à mot: « scriptio + ante, »

[cuneiform] *Ka-Sar*, » : « ante + scribere, »

lesquels s'emploient tous deux également dans le sens de « portion, » et dont la composition étymo-
-logique rappelle le latin « circumscribere. » Du reste, le verbe *Kasar*, « partager, distribuer par
portions, » s'applique aussi métaphoriquement à l'idée de « gouverner, » comme le grec νέμειν, d'où
[cuneiform] devient un des synonymes de « roi, » un des titres souverains.

Dans les composés verbaux l'élément régime peut être à un cas indirect et par
suite entrer en composition avec une postposition casuelle agglutinée. C'est ainsi que nous rencon-
-trons le participe employé substantivement [cuneiform] *Küta-gubba*, « garantie réelle, gage, »
mot à mot « en argent + garantissant. » Et il n'y a pas moyen d'admettre qu'il faille couper ici en
deux mots, puisque *Kütagubba* produit à son tour l'adverbe [cuneiform] *Kütagubbas*, « en
garantie réelle, en gage. »

8.

Pour certains mots composés de l'une et de l'autre classe le sentiment de
l'existence individuelle des deux radicaux agglomérés reste si net et si vif qu'il s'opère une tmèse
dans la conjugaison ou la déclinaison. Les composés substantifs qui rentrent dans ce cas insèrent
les pronoms possessifs et les postpositions casuelles à la suite du substantif principal et sujet, et pro-
-posent la régition à l'élément qualificatif, plaçant en conséquence les uns et les autres entre les
deux éléments de la composition. Ainsi les applications du mot [cuneiform] *Si-di*, « côté droit, droit,
de bon augure, favorable, » mot à mot « cornu + faustum, » nous offrent les exemples:

[cuneiform] *Simu-di*, « ma droite, » mot à mot: « cornu + mei + faustum; »

[cuneiform] *Si-nudi*, « défavorable, » » « cornu + non + faustum. »

De même nous trouvons:

[cuneiform] *Sud-du*, « éloignement, » » « extensio + itionis, »

[cuneiform] *Sudbi-du*, « son éloignement, » » « extensio + ejus + itionis; »

[cuneiform] *Sudbita-du*, « dans son éloignement. » » « extensione + ejus + in + itionis. »

Et aussi:

[cuneiform] *Ki-lam*, « tarif; »

Kiba-lam (1), « ton tarif. »

Quant aux composés de la seconde classe ou verbes composés sujets à la tmèse, les pronoms incorporés s'y préfixent au second radical, au radical verbal, par conséquent se plaçant aussi entre les deux éléments. L'exemple le mieux établi est celui du verbe *su-ti*, « prendre, » mot à mot : « manum + inferre, » dont la conjugaison nous présente des formes telles que :

su-nenti, « il a pris, » mot à mot : « manum + ille + intulit ; »

su-nenties, « ils ont pris, » » « manum + ille + intul+erunt ; »

su-babteâ, « il prend, » » « manum + ille + infert ; »

su-babteena, « ils prennent, » » « manum + ille + infer+unt. »

Mais ce sont là des exceptions peu nombreuses ; dans l'immense majorité des cas, et on peut dire en règle générale, les mots composés se déclinent, se conjuguent et en tout se comportent comme des mots simples, recevant les postpositions casuelles et les pronoms possessifs affixes des substantifs après le second radical, les pronoms préfixes des verbes avant le premier. Ils se

---

(1) La valeur *ê* donnée au signe est particulière à l'accadien. Dans les habitudes orthographiques de cette langue le caractère en question se lit aussi fréquemment *ê* que *mal*, seule valeur adoptée en assyrien. Cette lecture n'est pas, du reste, fournie par les syllabaires et ressort seulement de l'étude grammaticale des textes. Mais elle est prouvée d'une manière incontestable par des exemples comme ceux que nous citons et comme :

ennunêta, « dans l'obligation, » } de *ennun* ;
ennunêni, « ton obligation, » }

comme la troisième personne du présent *anakae*, « il accumule, il paie, » où remplace le de l'orthographe habituelle (W. A. I. II, 10, col. 1, l. 22) ; comme ceux enfin que fournit la comparaison des formes absolument synonymes et ne différant que parce que l'un est à l'état absolu et l'autre à l'état emphatique :

aka et *akae*, « exaltation, »

Ki-aka et *Ki-akae*, « lieu d'exaltation, sanctuaire. »

Dans le type babylonien moderne et dans l'archaïque d'imitation des inscriptions de Nabu-kudurri-usur remplace toujours , dont la valeur accadienne est bien connue comme *ê*, ou plutôt il n'y a pas de distinction entre ces deux caractères qui ont également la valeur de « maison » et qui paraissent provenir d'un même tracé hiératique. Cependant les inscriptions véritablement archaïques de l'Ancien

importent si bien comme des mots simples qu'ils peuvent à leur tour se combiner avec des radicaux simples ou avec d'autres mots composés pour former de nouveaux composés renfermant ainsi trois et jusqu'à quatre radicaux juxtaposés.

Nous avons, par exemple, un premier composé :

ê-nir, « palais, » mot à mot : « domus + principis, »

qui se combinant à son tour avec le radical simple « œil, » donne un second composé :

si-ênir, « observatoire du palais, » mot à mot : « oculus + domus + principis. »

(en assyrien *ziggurrat*)

iz-šar (*išṭar*), « plantation, » mot à mot « arbres en ligne, » se combine avec le simple *tik*, « front, » ou avec le composé *sak-ki*, « partie en avant » (mot à mot « caput + loci »), pour former les nouveaux composés :

tik-isšar
sakki-isšar (*sakkišar*)
} qui tous deux ont le sens de « front, première ligne d'une plantation. »

Les mots formés par doublement du radical peuvent, de leur côté, redoubler une de leurs parties ou se redoubler complètement pour exprimer une intensité toujours croissante de l'idée. Ainsi nous avons successivement :

ka, « bouche, parole, parler ; »

kaka, « confirmer la parole, commander ; »

kakaka, « amen » (*amanu* dit une tablette : *W. A. I.* II, 32, 5, recto, l. 62) ;

kakakaka, « confirmation instante de l'ordre. »

9.

Je n'ai parlé dans tout ceci que des composés qui se forment par simple juxtaposition de deux ou plusieurs radicaux demeurant entiers et n'exerçant l'un sur l'autre que de légères modifications harmoniques de voyelles que l'écriture n'exprimait pas, ainsi que je l'ai remarqué plus haut. Ce sont en effet les seuls dont on puisse dès à présent bien pénétrer le mécanisme. L'accadien avait-il en même temps des composés d'un autre genre ? Je le croirais volontiers. Il y a certains mots polysyllabiques et d'une longueur considérable, écrits d'une

---

Empire de Chaldée distinguent déjà de la forme de celle de , en employant ce dernier signe pour les deux valeurs *ê* et *mal*.

manière purement phonétique ou donnés dans les syllabaires comme des lectures rares de quelques idéogrammes, qui résistent encore à une analyse rigoureuse et précise. Mais des indices assez probants tendraient à y faire voir des composés dans lesquels une crase s'est opérée entre les éléments, comme dans la formation des radicaux secondaires dont j'ai dit plus haut quelques mots, effaçant une partie de l'élément subordonné ou qualificatif. Il semblerait qu'il y ait là trace d'un procé-dé qui ne serait pas sans analogie avec celui de la formation des mots composés dans le basque. Mais je ne veux pas insister pour le moment sur ce point. Le sujet est encore trop obscur, on ne peut pas y produire de faits absolument positifs, ni exprimer de règles de formation qui offrent assez de chances de certitude (1).

---

(1) Je laisse de côté les mots d'origine sémitique et assyrienne, qui sont assez nombreux en accadien. Les deux langues ayant coexisté pendant de longs siècles sur le même territoire depuis une époque extrêmement reculée, leurs deux vocabulaires se sont pénétrés l'un l'autre, et ont fini par se faire des emprunts réciproques. On a signalé depuis longtemps l'existence d'une forte proportion d'éléments d'origine accadienne dans le lexique assyrien (voy. particulièrement Sayce, Assyrian grammar, p. 113). En revanche, aussi haut que nous fassent remonter les monuments de la langue accadienne, nous y observons certains mots qui sont incontestablement empruntés aux racines sémitiques, mais avec une vocalisation particulière, les voyelles du mot assyrien ayant été modifiées d'après les lois d'euphonie pro-pres à l'accadien, et quelquefois même des altérations plus profondes, qui cependant ne déguisent pas entièrement l'origine. Tels sont :

ibil, « fils, »	sorti de l'assyrien	ablu,	racine הבל
rapas, « large, mère, »	»	rapšu	» רפש
šem / šar } « roi, »	»	šarru	» שרר
lib / libis } « coeur, intérieur, »	»	libbu	» לבב
id, « main, »	»	id	» יד
gabiri, « montagne, »	»	giblu	» גבל.
riba, « quatre, »	»	arbaʾ	» רבע.

10.

L'agglutination de certaines particules aux radicaux simples, ou aux mots composés qui se comportent comme des mots simples, forment des dérivés d'un caractère spécial et d'une nature constante.

Les particules de dérivation sont de deux classes:

Celles qui s'attachent en postpositions au mot suivant le procédé ordinaire des langues touraniennes;

Celles qui se préfixent.

Car ici se manifeste à nous pour la première fois ce phénomène particulier à l'accadien, que l'agglutination peut s'y faire également avant et après le radical. Nous verrons les exemples s'en multiplier sur une large échelle à mesure que nous avancerons dans cette étude, et particulièrement dans le verbe la distinction des voix actives et passives se marque par la postposition ou la préfixation des pronoms incorporés et des autres particules de la conjugaison.

11.

Les principales postpositions servant à former des mots dérivés sont:

1°. Ga, dont le sens est adjectif ou plus exactement indique l'appartenance, la dépendance. Ainsi nous trouvons:

	aim, « gloire, »	et		aimga, « glorieux; »
	dan, « puissance, »	»		danga, « puissant; »
	xi, « être bon, »	»		xiga, « bon; »
	zi, « vivre, vie, »	»		ziga, « vivant; »
	ku, « établir, résider, »	»		kuga, « se couchant, se reposant, » en parlant du soleil,

---

abzu, « abîme, » sorti de l'assyrien apsu, racine אפס
sakan, « vivaire, » » šaknu » שכן
ingar, « fondation, » » iggaru » נקר
kab, « honorer » » kabad » כבד

On ne pourrait que s'égarer si l'on cherchait à de pareils mots une étymologie indigène accadienne et si on voulait les expliquer par les lois de formation de cette langue.

se, « bonheur, » et sega, « heureux; »
bat, « mur, enceinte, » » batga, « muré, fortifié; »
Ka, « parler, dire, » » Kaga, « appellation, nom; »
KaKa, « commander, » » KaKaga, « ordre; »
mi, « obscurité, » » miga, « crépuscule du soir; »
Kûpar, « argent; » » Kûparga, « amende; »
dar, « creux, voûte, » » dagga, « fait en forme de voûte. »

Les dérivés adjectifs en ga s'emploient assez fréquemment à la place de génitifs comme dans ces exemples:

enu Kiga, « seigneur du pays, » mot à mot « seigneur terrien; »
enu uruga, « seigneur de la ville, » » « seigneur urbain; »
enu dabga, « seigneur d'Orchoé; »
uddadu Nunga, « le prééminent de Raka; »
biru asâga, « revenu du champ; »
gial asâga, « limite du champ. »

On voit qu'en pareil cas les noms propres eux-mêmes donnent naissance à des dérivés de cette catégorie.

2°. Ik, qui forme des noms d'agents et des adjectifs d'une signification active. Tels sont:

xulik, « funeste (maleficus) » de xul, « mauvais; »
idik, « qui défend, qui protège, » » id, « main; »
nirik, « qui gouverne, » » nir, « gouverner; »
antaik, « qui élève, » » anta, « en haut; »
uddaik, « prééminent; » » uddu, « sortir, s'élever; »
meakarzik, « qui inspire le respect, » » meakarzi, « respect, vénération, » (mot à mot: « collectio + timoris + boni »).

3°. Da, qui a une valeur d'individualisation et de spécialisation marquée. En voici quelques exemples:

bu, « longueur, » produit buda, « long, de longueur; »
mu, « nom, » » muda, « renommé; »
tar, « juger, » » tarda, « juge; »
a, « eau, » » ada, « cours d'eau, rivière; »

[cuneiform] se, « grain, blé, » produit [cuneiform] seda, « qui est en grains; »
[cuneiform] ud, « soleil, » » [cuneiform] udda, « jour; »
[cuneiform] lil, « élévation, hauteur, » » [cuneiform] lilda, « élevé, partie élevée; »
[cuneiform] bat, « mur, enceinte, forteresse, » » [cuneiform] balda, dans l'expression [cuneiform] uru-balda « acropole; »
[cuneiform] xir, « lier, enclore, » » [cuneiform] xirda, « enclos. »

Quelquefois, du reste, la nuance de signification qu'exprime la particule da en s'adjoignant au mot est impossible à rendre dans la traduction. Tel est le cas, lorsque l'on met en parallèle:

[cuneiform] ma, « pays, » et [cuneiform] mada, même sens;
[cuneiform] ub, « région, » » [cuneiform] ubda, même sens;
[cuneiform] aria, « rivière, » » [cuneiform] ariada, même sens.

4°. Ba, qui exprime l'idée de « portion, » comme dans:

[cuneiform] Kaba, « côté de la bouche, » de [cuneiform] Ka, « bouche; »
[cuneiform] batba, « partie d'une forteresse, tour, » » [cuneiform] bat, « mur, enceinte, forteresse. »

Les mots formés par l'adjonction de cette particule de dérivation sont quelquefois exactement homophones de mots tout différents, des verbes composés dont le second élément est ba, « couper, fabriquer, faire. » Ainsi nous avons une homophonie complète, avec une formation et une signification tout autres, entre:

[cuneiform] Kaba, « côté de la bouche, » et [cuneiform] Ka-ba, « ouvrir la bouche. »

5°. Ma, qui joint à un nom de ville caractérise le district qui l'entoure et dont elle est la capitale:

[cuneiform] Urulabma, « le district d'Our; »
[cuneiform] Labma, « le district d'Orchoé; »
[cuneiform] Udlabma, « le district de Larsa. »

6°. Ka, particule dans laquelle réside la notion de totalité. Les inscriptions archaïques de l'Ancien Empire la montrent quelquefois se joignant à la suite de la particule ma, comme, par exemple, dans l'expression

[cuneiform] ungal Urulabmaka, « roi de tout le district d'Our. »

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, un des faits grammaticaux les plus intéressants

de l'accadien est celui-ci que presque toutes les particules qui s'agglutinent au radical pour exprimer les modifications de l'idée et les relations grammaticales ont encore dans la langue une existence et une signification de radicaux distincts. C'est ce qui s'observe pour les postpositions formatives de mots dérivés que nous venons d'énumérer. Nous les retrouvons toutes employées séparément, comme radicaux du langage, et ayant dans ce rôle de radicaux propres et distincts des significations qui expliquent parfaitement la modification qu'elles font subir à l'idée quand elles se postposent à un autre radical. On pourrait presque dire que les dérivés formés par l'agglutination de ces particules sont de véritables mots composés. En effet le radical <u>ga</u> signifie « lier, subordonner; »

»	<u>ik</u>	»	« exister, se tenir debout; »
»	<u>da</u>	»	« champ, localité; »
»	<u>ba</u>	»	« déchirer, couper; »
»	<u>ma</u>	»	« pays; »
»	<u>ka</u>	»	« tout. »

Il semblerait que les mots dérivés qui se forment à l'aide des postpositions dont nous parlons dussent avoir un caractère très nettement déterminé et invariable de catégories grammaticales, qu'ils ne pussent pas s'employer verbalement. C'est en effet le cas pour le plus grand nombre. Mais il était tellement de l'essence de la langue accadienne de ne pas faire de distinction entre les parties du discours et de rendre chaque mot susceptible du double emploi de substantifs et de verbe, que quelques-uns de ces dérivés essentiellement substantifs peuvent revêtir un rôle verbal, lequel tout en constituant un véritable abus de langage, n'en est pas moins incontestable et même d'usage assez fréquent. Ainsi nous avons le verbe <u>kaga</u>, « dire, nommer. » Il est même passé en assyrien comme groupe allophone, et dans deux exemplaires d'un même texte historique de <u>Tuklati-pal-asar II</u> nous voyons (<u>I</u>. 17, l. 6) s'échanger avec l'expression purement phonétique (<u>W. A. I.</u> II, 67, l. 10) <u>igabuu</u> (pour <u>igabušu</u>), « ils l'ont appelé. » Nous trouvons également le verbe <u>dirga</u>, « rendre, » radical primitif <u>dir</u>, avec le même sens, et un certain nombre d'autres analogues.

Nous devons encore joindre aux postpositions ou suffixes de dérivation deux particules dont nous ne discernons pas clairement l'action modificatrice, car elles forment des dérivés dont l'acception ne paraît pas sensiblement différer de celle du radical. Ce sont:

1° Ra, ru ou rum, car il faut identifier ces deux dernières formes, le m final étant presque insensible en accadien, surtout après un u, à cause de sa prononciation qui tendait à le confondre avec un v. Ce suffixe forme des dérivés substantifs tels que :

zanaru, « supérieur, au-dessus, » de zana, « supérieur, au-dessus ; »

zikura, « ciel, »
zigarum, « ciel, » exprimé aussi par l'idéogramme } « zikum, « ciel ; »

dadrum, « inventeur, » exprimé aussi par l'idéogramme } qui dérive d'une racine dad ou dud, « inventer, » que nous n'avons pas jusqu'à présent rencontrée à l'état isolé dans les textes, mais qui fournit d'un autre côté, par voie d'allongement simple, dudu, signifiant aussi « inventeur. »

Dans ce dernier exemple la particule rum paraît caractériser au moins la nature de substantif, sinon de nom d'agent (car il n'y a à penser à rien de tel dans les deux premiers exemples), du dérivé ; il en est de même dans susru, « fondateur, » surnom du dieu Oannès exprimé aussi par l'idéogramme , si on le compare à sa racine, sus, « fonder. »

Des mots comme mar, « habitation, » comparé à ma, « pays, » proviennent sans doute d'une crase antique de la particule ra ou ru avec le radical auquel elle était suffixée.

2° la, qui forme des dérivés substantifs, comme
dinla, « famille, » de , « race, »
ou verbaux, comme
ikla, « exister, » de ik, « exister. »

Enfin l'emploi du radical tik, , « front, devant, voisinage, » à la suite d'autres radicaux dans des mots où, d'après les lois qui président à la formation des composés substantifs, il aurait dû être le premier élément, est assez multiplié pour que l'on soit forcé d'admettre que ce radical jouait aussi le rôle de postposition formative d'une certaine classe de dérivés. On peut citer parmi ceux auxquels son addition donne naissance :

Kiatik, « gué, » étymologiquement : « locum + aquae + ante ; »
muntik, « façade, » » « lateres + ante ; »

[cuneiform] mâtik, « couronnement de l'avant d'un navire, » étymologiquement : « navire + ante, »
[cuneiform] Kikutik, « étage supérieur, » " « locum + tedis + ante. »

12.

Je passe aux particules de dérivation qui se préfixent au lieu de se postposer. La plus importante et la plus habituellement employée est nam, qui sert à former des noms abstraits, tels que :

[cuneiform] namungal ou namšar, « royauté, » de [cuneiform] ungal ou šar, « roi; »
[cuneiform] namgab, « liberté, » " [cuneiform] gab, « rendre libre; »
[cuneiform] nambat, « mortalité, » " [cuneiform] bat, « mourir; »
[cuneiform] namad, « paternité, » " [cuneiform] ad, « père; »
[cuneiform] namtur, « enfance, » " [cuneiform] tur, « enfant; »
[cuneiform] namturus, « qualité de fils, » " [cuneiform] turus, « fils; »
[cuneiform] namsis, « fraternité, » " [cuneiform] sis, « frère; »
[cuneiform] namdan, « vaillance, force, » " [cuneiform] dan, « être fort; »
[cuneiform] namdanga, « puissance, » " [cuneiform] danga, « puissant; »
[cuneiform] namenu, « seigneurie, » " [cuneiform] enu, « seigneur; »
[cuneiform] namnit, « servitude, » " [cuneiform] nit, « esclave, serviteur; »
[cuneiform] namdibšar, « qualité de satrape, » " [cuneiform] dibšar, « satrape; »
[cuneiform] namgurgure, « hostilité, » " [cuneiform] gurgure, « ennemi; »
[cuneiform] namšarka, « fait de recevoir en partage, » " [cuneiform] šarka, « portion; »
[cuneiform] namkû, « sublimité mystérieuse, » " [cuneiform] kû, « noble, élevé; »
[cuneiform] nammax, « grandeur extrême, » " [cuneiform] max, « très grand; »
[cuneiform] namsilla, « préservation, » " [cuneiform] silla, « vie. »

Cette préformante des noms abstraits n'est autre que le radical [cuneiform] nam, « destinée, sort. » On peut donc dire que les dérivés qui se forment par son moyen sont originairement et étymologiquement des mots composés :

nam-šar, « sort + de roi » = « royauté; »
nam-gab, « sort + de rendre libre » = « liberté; »
nam-bat, « sort + de mourir » = « mortalité; »

nam-ad, « sort + de père » = « paternité; »
nam-tur, « sort + d'enfants » = « enfance, » etc. etc.

La particule préfixée id paraît comporter un sens de localité dans des expres-
-sions comme :

idkusua, « pavillon de repos, kiosque, » tiré de kus, « se reposer; »
idlala, « citerne, » » lal, « remplir; »
idbat, « résidence fermée, » puis simplement « résidence, » » bat, « mur, enceinte; »
idmar, « habitation, maison, » mar, « habiter; »

une tablette bilingue rend idmar par l'équivalent caractéristique mais d'une exactitude peu précise
bit libitti, « maison de briques. »

Les mots qui offrent la préformante de dérivation id se confondent facile-
-ment avec certains mots composés où id entre comme premier élément avec le sens de « main, »
tels que :

id-uddu, « extraire, » mot à mot : « manu + exire; »
id-aka, « qui exalte, » » « manu + exaltans. »

Si on n'avait que le second exemple et quelques autres analogues on pourrait croire à l'existence d'une second préformante id, homophone de celle de localité, qui servirait à former des noms d'agents, rôle assez convenable pour le radical id, « main. » Mais le caractère verbal du composé iduddu est incontestable et l'introduction de l'élément id y a pour effet de donner une signification transitive au verbe intransitif uddu.

Quoiqu'il en soit, le sens tout à fait précis qui s'attache aux dérivés munis de la préformante id dans les exemples que nous avons cités d'abord, et dans nombre d'autres, rend facile la distinction entre les deux catégories de mots commençant par id, ceux qui sont incon-
-testablement des dérivés d'une nature spéciale et ceux qu'il faut jusqu'à nouvel ordre ranger dans la classe des verbes composés.

La particule préfixe ki, forme des noms d'agents, comme :

kipal, « trompeur, rebelle, » tiré de pal, « tromper, changer; »
kilal, « qui soutient, » » lal, « soutenir. »

Les dérivés de ce groupe sont pareils aux composés substantifs qui ont pour élément premier et prépondérant le radical ki, « lieu; » l'usage seul et surtout la tournure de la phrase où ils sont employés les en fait distinguer. Il arrive en effet quelquefois qu'il existe deux mots homophones appartenant aux deux catégories. Ainsi le sens du mot ki-aka,

« sanctuaire » — mot à mot « lieu + d'appellation » — n'est pas douteux dans la formule si multipliée sur les inscriptions dédicatoires de l'Ancien Empire Chaldéen : [cuneiform] N. [cuneiform] ê N. kiakaeni munakak, « le temple N, son sanctuaire, je l'ai bâti. » Mais kiaka n'est pas moins certainement un nom d'agent quand il s'emploie comme épithète d'une divinité ou d'un roi. Il y a donc là deux mots homophones d'une composition et d'une signification toutes différentes, et ils ont été réunis d'une manière bien évidemment intentionnelle dans la même phrase à la fin d'une des inscriptions de Xammuragas (W. A. I. I, 4, XV, 1) : [cuneiform] Dingiri kiakaenir Zarilab uru namminakina ê Zi-kalama ê kiakaeni mumaninkak, « A la Déesse (Nana) qui le favorise, dans Zarilab, la ville de sa domination sublime, le temple de l'Esprit du pays, le temple son sanctuaire, je le lui ai bâti. »

Je ne parle pas ici des mots qui offrent les deux préformantes su et mun, l'une transitive, l'autre intensitive. On ne saurait en effet les ranger parmi les simples dérivés. Les particules préfixées su et mun servent à former deux voix verbales parfaitement caractérisées, et par conséquent je crois qu'il faut regarder comme des infinitifs de ces deux voix les mots employés substantivement qui nous présentent l'une ou l'autre des préformantes en question. J'y reviendrai donc un peu plus tard en parlant des verbes.

Chapitre IV.
Le nom.

1.

L'accadien n'admet pas de distinction des genres, ni dans la déclinaison des substantifs, ni dans les pronoms. Quelque étrange que puisse paraître ce fait, il n'en est pas moins incontestable. Pour un petit nombre de mots on joint au radical _us_, « mâle, » ou _sak_, « femelle, » quand il est tout à fait nécessaire au sens de la phrase et à l'idée de distinguer le genre. Ainsi à côté du simple _tur_, « enfant, » qui s'applique aussi bien à une fille qu'à un fils, on dit en précisant davantage _tur-us_, « enfant + mâle, » quand on veut désigner un fils, et _tur-sak_, « enfant + femelle, » quand on veut désigner une fille. Encore cette addition des qualificatifs _us_ ou _sak_ n'a-t-elle lieu que pour très peu de mots. Dans la grande majorité des cas on ne cherche en aucune façon à exprimer le genre, même quand il peut en résulter pour le sens une amphibologie fâcheuse.

Le fragment des lois sur la constitution de la famille (W. A. I. II, 10) nous offre en ce genre des exemples très curieux. Nous y voyons successivement:

dame _damna_ _xul_ _bandagigani_, « la femme son mari mauvaisement elle lui a fait offense, » traduit en assyrien: _aššata_ _mussu_ (_mutsu_) _izir_;

et:

dame _damnara_, « le mari à sa femme, » traduit en assyrien: _mut_ _ana_ _aššatišu_.

Ainsi le mot _dam_ signifiait également et dans la même phrase « mari » et « femme, » sans que l'on se préoccupât de distinguer le genre, même dans des textes légaux où la distinction eût été pourtant assez importante puisqu'il s'y agissait précisément des devoirs respectifs de mari et de femme. En assyrien a passé comme allophone, mais avec la valeur spéciale et exclusive d'« épouse. » Cependant les textes assyriens y joignent quelquefois le second

idéogramme, déterminatif du sexe féminin, qu'aucun texte proprement accadien ne nous y montre ajouté. Ainsi dans les tablettes mythologiques le mot « son épouse, » assat-su, est presque toujours écrit, expression purement allophone, ou, expression où le pronom assyrien su est écrit phonétiquement. Il est vrai qu'on y trouve également, « son époux, » expression allophone qui est à lire mutsu, comme en prévient une glose formelle ajoutée en plus petit caractère sur une tablette.
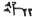
L'idéogramme, qui a en accadien le sens des deux genres, nin, « seigneur » et « dame, » est aussi passé en assyrien avec la signification spéciale de « dame, » belit.

2.

L'accadien distingue trois nombres, le singulier, le duel et le pluriel.

Le duel ne se rencontre que dans la déclinaison des substantifs et le verbe qu'il régit se met au pluriel. Il est formé par l'addition du mot kas, « deux, » au substantif. Mais nous ne le trouvons, du reste, qu'appliqué aux parties doubles du corps humain, comme:

sikas, « les deux yeux; »
pikas, « les deux oreilles, »
sukas, « les deux mains; »
mirkas, « les deux pieds. »

Quant au pluriel, il y a trois manières différentes, sinon quatre, de l'exprimer dans la déclinaison.

La première, la plus rudimentaire et sans doute aussi la plus primitive, consiste dans la duplication du radical,

an, « dieu, » faisant anan, « les dieux; »
ni, « dieu, » " nini, « les dieux; »
gal, « grand, » " galgal, « les grands; »
kur, « pays, » " kurkur, « les pays. »

Mais ce mode de formation tout à fait primitif du pluriel, auquel on ne pourrait trouver d'analogues que dans des idiomes dont la grammaire n'a jamais eu qu'un développement fort imparfait, était déjà passé à l'état d'exception rare dans l'accadien à l'époque dont nous avons des monuments. Il ne s'y appliquait premièrement qu'à des radicaux monosyllabiques à l'état simple, exprimés par un seul idéogramme, et non à des mots présentant l'allongement

le ce que j'appelle l'état emphatique, à des mots composés ou à des polysyllabes écrits phonéti-quement; et c'est ainsi qu'à titre de procédé purement graphique il a été adopté dans les habitudes de l'écriture assyrienne, où tout idéogramme simple est susceptible d'être doublé pour exprimer le pluriel. De plus, la pratique des textes accadiens fait voir que, même restreinte dans ces limites, la formation des pluriels par doublement du radical était loin d'être d'un usage général. Un très petit nombre de mots déterminés seulement gardaient des pluriels de ce genre comme des épaves isolées d'un état plus antique de la langue. Ce qui avait sans doute contribué à faire tomber presque complètement en désuétude les pluriels primitifs formés par redoublement du radical était le besoin de la clarté dans le langage et le désir d'éviter la confusion qui se produisait forcément entre de tels pluriels, et les superlatifs ou les substantifs à signification intensive, formés exactement de la même manière. Aussi, tandis que ce mode de notation du pluriel tendait à disparaître, on avait vu s'y substituer graduellement des procédés de formation du même nombre au moyen de particules agglutinées, c'est à dire conformément au génie général de la grammaire.

La particule en postposition la plus ordinairement employée pour former des pluriels est mes, qui comme radical indépendant et propre signifie « beaucoup, » et se rencontre isolément dans les textes avec cette valeur. Elle est exprimée par le signe [cuneiform], conservé dans les usages de l'écriture assyrienne comme expression idéographique du pluriel. D'après ce que je viens de dire, l'emploi isolé du radical mes permet d'analyser étymologiquement les formes plurielles auxquelles son agglutination à la suite du radical donne naissance, et de compren-dre leur origine première.

[cuneiform] addames, « les pères, »	doit se décomposer étymologiquement en :			« père + beaucoup, »
[cuneiform] turusmes, « les fils, »	"	"	"	« enfant + mâle + beaucoup, »
[cuneiform] êmes, « les maisons, »	"	"	"	« maison + beaucoup, »
[cuneiform] suparsakmes, « les officiers supérieurs, »	"	"	"	« supérieur + des capitaines + beau[coup] »
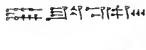
Nous trouvons encore là un exemple de cette faculté d'analyse de tous les éléments de l'agglutination grammaticale, se présentant tous comme des radicaux distincts de la langue, qui constitue l'un des plus grands intérêts philologiques de l'accadien.

La particule mes s'attache immédiatement au radical, avant les pronoms possessifs suffixes et les postpositions casuelles.

C'est, au contraire, à la suite de ces pronoms et de ces postpositions que se place l'autre particule formative du pluriel, ene, [cuneiform]. J'ai dit plus haut comment, en vertu de la loi d'harmonie vocale, la première voyelle, essentiellement forte, influe sur les postpositions casuelles à voyelle brève qu'elle suit immédiatement, et par contre-coup quelquefois également sur les pronoms qui les précèdent. Ainsi on dit:

[cuneiform] ennunakene, « pour les obligations, » au lieu de ennun-ku-ene, dont la décomposition étymologique serait « obligations + pour + plusieurs, »

[cuneiform] unmalene, « parmi mes hommes, » au lieu de un-mu-la-ene, dont la décomposition étymologique serait « hommes + de moi + parmi + plusieurs. »

Lorsque le mot dont cette particule forme le pluriel n'est accompagné ni de pronoms ni de postpositions casuelles, lorsque par conséquent elle s'agglutine directement au radical, elle reste toujours ene quand celui-ci se termine par une consonne; mais quand il a pour finale la voyelle i ou a, une coalescence s'établit entre la voyelle du radical et celle de la particule, qui devient ine. Ainsi

[cuneiform] χarra, « l'homme, » fait au pluriel [cuneiform] χarrine, « les hommes. »

Quand la voyelle qui termine le radical est e, la formative du pluriel reste ene, mais il y a coalescence entre les deux e. Nous n'avons pas encore rencontré d'exemple qui montrât comment se comporte un u final devant le pluriel en ene.

Nous ne rencontrons pas ene comme radical isolé dans les textes. Mais il paraît s'employer quelquefois dans le rôle de préformante donnant naissance à certaines expressions collectives. Ainsi nous trouvons [cuneiform] enemun, traduit en assyrien [cuneiform] libittu, « la brique, » c'est à dire « l'ensemble des briques » employées dans un édifice. On a aussi [cuneiform] enegar, « la fourniture, l'approvisionnement » (étymol. ene-gar, « réunion + de provision »). L'idée de collection attachée à un radical ene, qui n'est pas sans parenté avec le mot enu, « lier, domin.: seigneur, » et qui est devenu l'une des particules formatives du pluriel, ressort clairement de ces exemples, où il est employé en préfixe de dérivation.

Quelques mots sont susceptibles d'avoir les deux pluriels en mes et en ene, mais le plus souvent ils s'excluent l'un l'autre.

Dans les textes assyriens de toutes les époques on rencontre des exemples d'une notation allophone du pluriel, qui substitue le signe [cuneiform] à [cuneiform]. On écrit, par exemple, [cuneiform] [cuneiform], „des briques,„ au lieu de [cuneiform], et l'échange des deux signes comme exactement équivalent est établi d'une manière formelle par les variantes du prisme d'Aššur-ax-idin (col. VI, l. 15). [cuneiform], expliqué plusieurs fois par l'assyrien ma'du, est l'idéogramme qui en accadien correspond au mot zun, synonyme exact de mes et signifiant également „beaucoup.„ Il semble donc, d'après la notation allophone que je viens de rappeler, qu'on pouvait en accadien former des pluriels par l'agglutination de la particule zun aussi bien que de la particule mes. Cependant il faut remarquer qu'on n'en connaît pas encore d'exemples dans les textes proprement accadiens et que la substitution de [cuneiform] à [cuneiform] comme marque du pluriel ne s'est encore montrée que dans des inscriptions assyriennes, ce qui empêche d'être absolument affirmatif à ce sujet. Mais s'il fallait admettre définitivement des pluriels en zun à côté des pluriels en mes, le mécanisme de cette forme comme allophone dans les textes assyriens suffirait pour faire reconnaître que la particule zun s'attachait immédiatement au radical, comme la particule mes, c'est à dire entre le radical et les pronoms ou les postpositions, et non tout à la fin du groupe produit par l'agglutination grammaticale, comme ene.

Au reste, dans la phrase accadienne le pluriel des substantifs très-souvent n'est pas exprimé, surtout quand il s'agit de mots régimes; il y a là évidemment pour l'expression ou la non-expression du pluriel des règles assez délicates de syntaxe que nous ne distinguons pas encore bien clairement, mais dont une connaissance plus parfaite des textes fera saisir tout le mécanisme. Ce qui est dès à présent manifeste, c'est que — comme nous le montrerons plus complètement tout à l'heure — quand un substantif est suivi d'un adjectif, il reste indécliné, l'adjectif recevant à sa place la marque du nombre et l'agglutination des pronoms et des postpositions casuelles.

3.

On ne trouve pas en accadien de trace de l'existence d'un article. Mais en revanche tout radical y est susceptible d'une forme allongée, dont j'ai déjà parlé plus haut, par l'addition d'une voyelle finale ou le doublement de la dernière consonne radicale suivie aussi d'une voyelle dont le choix est réglé par les lois d'harmonie euphonique antérieurement exposées. Ce procédé de simple allongement produit, par exemple:

de [cuneiform] sil, „vie,„ la forme [cuneiform] silla;

le *ad*, « père, » la forme *adda*;
» *gal*, « grand, » » *galla*;
» *bar*, « puissant, élevé, » » *barra*;
» *an*, « élevé, ciel, dieu, » » *anna*;
» *kur*, « orient; » » *kurra*;
» *ennun*, « chaîne, obligation, » » *ennunna*;
» *sem*, « don, » » *semmu*;
» *gurgur*, « ennemi, » » *gurgurra*;
» *zub*, « construction, » » *zubbi*;
» *babbar*, « lever du soleil, » » *babbara*;
» *lal*, « poids, » » *lale*;
» *en* ( ), « seigneur, » » *enu* (autre lecture du signe , écrit dans les Syllabaires).

Cette formation entraîne une certaine modification dans le sens. Elle exprime une insistance sur l'idée analogue à l'insistance qu'elle produit sur le ton du radical. Dans la conjugaison des verbes la simple prolongation du radical distingue le temps présent du temps passé. Quand il s'agit des substantifs, elle a le même sens que l'état emphatique des dialectes araméens, formé par le même procédé, si naturel qu'il a dû se présenter à l'esprit des peuples les plus divers. La prolongation donne également au mot un caractère déterminé et individuel, tandis que le radical pur et simple, non prolongé, garde une signification indéterminée et plus générale. Aussi, empruntant ici les termes de la grammaire sémitique, croyons-nous devoir qualifier les deux états du radical d'« état absolu » et d'« état emphatique ». L'état emphatique supplée dans une certaine mesure à l'absence de l'article; il le réclame nécessairement dans la traduction. Quant à l'état absolu, malgré son caractère plus indéterminé, il faut quelquefois aussi le rendre en exprimant l'article dans une version française. La distinction entre *ad* et *adda* serait plus accentuée que dans la réalité si on voulait la rendre par notre « un père » et « le père. » On ne peut l'exprimer avec une certaine exactitude qu'en disant *pater* et *ô pater*.

Au reste, s'il est difficile de ne pas emprunter pour ce cas à la grammaire

des langues sémitiques le terme d'« état emphatique, » la prolongation emphatique du radical est dans l'accadien un fait absolument propre et indigène, dont on ne saurait aucunement attribuer l'origine à une influence d'idiomes étrangers. Et le mécanisme de l'état emphatique accadien dans la phrase est tout à fait différent de celui de l'état emphatique araméen. Car l'accadien n'a pas d'état construit: des pronoms possessifs suffixes s'y joignent à l'état emphatique aussi bien qu'à l'état absolu et le mot placé devant un génitif qu'il régit se met à l'état emphatique quand le besoin de la phrase le réclame; le mot régime au génitif est aussi susceptible de l'état emphatique. On dit:

admu, « pater meus » et addamu, « ô pater meus; »
ad gal, « pater magnus » » adda gal, « ô pater magnus; »
ad par, « pater diei » » adda par, « ô pater diei; »
ad parra, « pater τοῦ diei » » adda parra, « ô pater τοῦ diei. »

Quelques mots ont une forme encore plus déterminative que l'état emphatique, une forme qui remplace plus exactement l'emploi d'un article prépositif. Elle s'obtient en ajoutant un simple b ou la syllabe bu à la suite de la dernière voyelle du radical. Exemples:

anna, « dieu, » et annab, « le dieu; »
χili, « dieu, » » χilib / χilibu « le dieu; »
isse, « prince, » » issebu

Mais cette forme est tout à fait exceptionnelle et ne se rencontre que pour un très petit nombre de mots. Elle est, du reste, bien évidemment le dernier vestige d'un antique procédé pour donner au substantif un caractère déterminé, et rendre le même office que l'article prépositif d'autres langues, par la postposition d'un des pronoms de la troisième personne, le pronom bi, entre lequel et le radical une crase s'est ensuite produite. Ainsi:
annab, « le dieu, » est une corruption manifeste d'un primitif anna-bi, « dieu + lui; »
χilib, « le dieu, » » » » χili-bi, « dieu + lui; »
issebu, « le prince, » » » » isse-bi, « prince + lui. »

Quelques personnes ont même cru que bi n'était pas un véritable pronom de la troisième personne, mais un article postpositif. Les traductions assyriennes et le contexte même des documents accadiens ne permettent pas d'adopter cette opinion.

4.

Les cas des langues à flexions sont remplacés en accadien par des postposi-tions qui s'agglutinent au radical. L'emploi de ces postpositions casuelles est un des faits essentiels et caractéristiques des langues proprement touraniennes. Sa présence en accadien est tout à fait décisive pour déterminer la place philologique de l'idiome des vieux habitants de la Chaldée, d'autant plus qu'il serait facile de retrouver presque toutes les postpositions accadiennes dans la grammaire des différentes langues du groupe ougro-finnois. Mais, suivant la règle de prudence dont j'ai moi-même donné plus haut la formule, je tiens à m'abstenir pour l'heure présente de tous rappro-chements de ce genre, que je crois jusqu'à nouvel ordre plus dangereux qu'utiles, en me bornant à signaler cette affinité générale. Je me contenterai donc de prendre en elles-mêmes les postpositions casuelles de l'accadien, d'indiquer leur valeur et leur rôle, et de rechercher quelle est dans cette langue leur signification primitive comme radicaux isolés.

Il n'y a pas de postpositions spéciales pour le génitif et pour l'accusatif. Le mot régime au génitif ou au cas direct n'est pas fléchi et reste invariable. Son cas est uniquement déterminé par une valeur de position dont je parlerai plus bas, en m'occupant de la syntaxe. C'est un reste de l'état primitif de l'idiome, où l'usage des postpositions n'était pas encore établi et où la distinction des cas résultait, comme en chinois, de la position des mots dans la phrase, d'une structure invariable. Les postpositions sont encore très rares dans les inscriptions des plus vieux rois d'Ur, tels que Likbagas et Dungi, et la plupart des relations casuelles y sont notées par les valeurs de position. Le génitif, dans l'accadien des temps que l'on peut appeler classiques, est aussi remplacé, comme nous l'avons dit plus haut, par l'emploi de dérivés adjectifs formés en ga.

Quant aux cas qui se notent au moyen de postpositions, ce sont les suivants:

1° Le datif, marqué par l'agglutination de la particule ra. Cette postposition se rencontre très fréquemment dans les textes, où la version assyrienne la rend toujours par la préposition ana. À la suite de certaines voyelles, son a, très bref, tombe, et elle se réduit à un simple r. Ainsi on dit:

ungalanir, « à son roi, » pour ungalanira;
ninnener, « à leur dame, » " ninnenera;
ungalmur, « à mon roi, » " ungalmura.

Le radical ra signifie « inonder » (raxasu, dit la colonne assyrienne des Syl-

-taires), puis « envahir, se porter sur, » ce qui implique la signification de motion vers quelqu'un ou quelque chose qui appartient avant tout à son rôle comme postposition.

2°. Le locatif, dont la particule caractéristique est tā, écrit tantôt [cuneiform] et tantôt [cuneiform]. La voyelle de cette postposition, étant longue et forte, ne subit jamais de modification et ne tombe en aucune circonstance. Le locatif est encore un des cas dont nous avons le plus d'exemples, et les versions assyriennes le traduisent constamment par la préposition ina:

[cuneiform] ēta, « dans la maison, » est rendu par [cuneiform] ina bit;
[cuneiform] karta, « sur le quai, » " [cuneiform] ina kari;
[cuneiform] mata, « dans le pays, » " [cuneiform] ina mat.

Un certain nombre de mots au locatif, munis de la postposition ta, s'emploient comme adverbes. Tels sont:

[cuneiform] anta, « en haut, » mot à mot « ciel + dans; »
[cuneiform] kita, « en bas, » " « terre + dans; »
[cuneiform] egirta, « à la suite, après, » " « suite + dans »

La postposition ta ne signifie pas seulement « dans, dedans; » elle s'emploie aussi avec une idée de motion, là où nous dirions « de dedans, » comme dans l'expression [cuneiform] [cuneiform] ēta ibtanuddu, « de la maison il a fait sortir, » que le traducteur assyrien, calquant la phrase accadienne et se conformant ainsi très peu au génie de sa propre langue, rend par [cuneiform] ina bit yušeṣiu. Aussi, dans les textes assyriens, le signe [cuneiform] est-il très souvent employé comme notation allophone de la préposition ištu ou ultu, « de » (voy. Norris, Assyrian dictionary, t. II, p. 707).

Le locatif en accadien est aussi fréquemment mis en usage — comme, du reste, la préposition ina en assyrien — à la place de l'instrumental. On dit ainsi:

[cuneiform] imtounanita, « par lui-même; »
[cuneiform] kita sam, « à un prix en argent; »
[cuneiform] aša durakta babakta, « en travaillant le champ avec la houe » (mot à mot: « le champ — houe + avec — lui + travailler + en »).

La phrase suivante réunit côte à côte les deux emplois de la postposition ta et du cas locatif:

[cuneiform] gum nakta ennanta batga, « celui qui meurt de soif dans les fers » (mot à mot: « qui — soif + par — chaîne + dans — [est] mourant »).

Dans la conjugaison verbale, la postposition ta sert à former le gérondif, ce

qui est en rapport étroit avec son rôle dans la déclinaison des substantifs. La signification de ta comme radical séparé est inconnue; on ne l'a pas encore rencontré dans les textes, et ni les Syllabaires ni les tablettes lexicographiques n'en fournissent d'explication. Mais les inscriptions unilingues les plus antiques donnent à la postposition du locatif la forme [cuneiform] te; le ta des documents de date postérieure semblerait ainsi en être une altération. Et dès lors on serait amené à reconnaître originairement dans cette postposition un radical bien connu, au sens certain, qui a pu tout naturellement être pris pour en faire la particule formative du cas locatif, le radical [cuneiform] te, « fondation, base. »

3°. Je donne le nom de locatif superpositif — en vertu de l'axiome de Cicéron novis rebus nova ponenda sunt nomina — au cas que marque en accadien la postposition [cuneiform] ge. Il correspond en effet à ce qu'est dans d'autres langues l'emploi des prépositions équivalant à notre français « sur, au-dessus. » Exemples:

[cuneiform] êaniga, « sur sa maison; »

[cuneiform] xarsagga (XarsaK-ga), « sur la montagne; »

[cuneiform] saggadu imtenaga, « sur son propre sommet, sur le « sommet de sa propre tête. »

Le cas qu'indique la postposition ge se rencontre fréquemment dans les inscriptions unilingues des rois de l'Ancien Empire de Chaldée en rapport avec l'idée de domination:

[cuneiform] ungal kingi Akkadga, « roi sur la contrée d'Accad; »

[cuneiform] ungal Urukiimaga, « roi sur le district d'Our; »

[cuneiform] nin ankiga, « dame sur le ciel et la terre. »

Il exprime aussi la génération ascendante:

[cuneiform] xapas an Turziga, « mère du dieu (sur le dieu) Fils de l'Esprit (Tammuz?), » surnom de la déesse Istar (W. A. I. II, 59, verso, l. 9).

Comme radical isolé, ge, exprimé par le caractère [cuneiform], signifie « ce qui est en bas, abîme. » L'agglutination qui exprime le cas locatif superpositif doit donc s'analyser étymologiquement de la manière suivante:

êaniga, « sur la maison, »	décomposé en:	« la maison + de lui + en bas; »
Xarsagga, « sur la montagne, »	»	« la montagne + en bas; »
saggadu imtenaga, « sur son propre sommet, »	»	« le sommet — [de] même + lui + en bas. »

Pour exprimer la position supérieure du sujet de la phrase par rapport au régime on indique la position inférieure de l'objet qui en est le régime.

4°. Nous avons remarqué tout à l'heure qu'en accadien le locatif est souvent

emission, avec l'instrumental; c'est même la manière la plus ordinaire de rendre ce cas. Cependant on trouve quelques exemples d'une postposition d'emploi assez rare qui sert à former un instrumental distinct du locatif. C'est li, [cuneiform], comme dans cette phrase d'une inscription du roi Nit-Ilou ([cuneiform]), fils de Kudur-Mabug (W.A.I. I, 5, XVI):
[cuneiform] [cuneiform] Enukitli garra, «créé par le dieu Bel.»

Jusqu'à présent on n'a rencontré la postposition li que quand il s'agit de choses « par une personne, » au contraire, on a des exemples de l'emploi de ta en parlant d'actions faites « par une personne » et « au moyen d'un objet. » Il serait pourtant prématuré d'en conclure à une spécialisation absolue du sens de la postposition li, et il est sage de suspendre son jugement jusqu'à ce que des textes plus nombreux éclaircissent définitivement la question.

En tant que radical indépendant de la langue, [cuneiform] li exprime l'idée d'élévation, supériorité.

5.° Comme plusieurs des langues touraniennes, l'accadien avait un cas possessif. Il se marquait par la postposition [cuneiform] lal, dans laquelle on reconnaît avec certitude le radical lal, «remplir, peser, soutenir, prendre.» La postposition du cas possessif est incontestable dans des expressions telles que:
[cuneiform] [cuneiform] ê Enukitlal, «le temple du dieu Bel;»
[cuneiform] [cuneiform] sakkanakku Enukitlal, «souverain pontife du dieu Bel.»

Elle s'applique quelquefois au rapport de filiation:
[cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] Uru hur sak Enukitlal, «le dieu Lune, fils aîné du dieu Bel.»

6.° De toutes les postpositions de la déclinaison accadienne celle dont on a le plus d'exemples est celle du cas de motion, [cuneiform] ku. La valeur en a été reconnue par Hincks dès les premières études sur cette langue, et en effet les documents bilingues et grammaticaux traduisent constamment la postposition ku par la préposition assyrienne ana. Elle signifie «vers,» «dans» avec idée de mouvement comme ce in latin régissant l'accusatif, et «pour»:
[cuneiform] [cuneiform] sugabaniku insê, «dans sa main il a donné» — assyrien: [cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] ana gatti iddin;
[cuneiform] [cuneiform] uriadaku bansemmu, «au fleuve on le jette» — assyrien [cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] ana nâru inadduśu;
[cuneiform] [cuneiform] ennunku insê, «pour l'obligation il a donné» — assyrien: [cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] ana mazarti iddin;

namgabaniku Kû ninlal, « pour sa liberté il a payé de l'argent » —— assyrien : ana ipțirišu Kaspa išmu ;

sambiku ingar, « pour son prix il a fait » —— assyrien : ana šimišu iškun ;

ummegalakku mininsé, « pour la nourrice il l'a donné complètement » —— assyrien : ana mušenakti iddinšu.

La voyelle u, étant brève dans la particule Ku, s'élide devant la terminaison des pluriels en ene. Ainsi on dit :

ennunku au singulier,

et annunakene au pluriel, avec insertion euphonique d'un a entre le radical et la postposition, pour ennun-ku-ene.

La postposition du cas de motion, Ku, n'est autre que le radical Ku, « établir, poser, » dont l'emploi comme radical isolé se montre extrêmement fréquent.

7°. L'ablatif se forme par une postposition na, exactement semblable à l'affixe du génitif dans l'idiome protomédique, na :

kikuanina, « de sa résidence, de sa place ; »

sinina, « de sa vue ; »

uruna, « de la ville. »

La particule na sert souvent à désigner la matière dont est fait un objet, les éléments qui le constituent :

duma kûgi tag zakurna, « une harpe d'or (et) de pierre précieuse ; »

xarsak tag zakurna, « une mine de pierres précieuses. »

On emploie aussi quelquefois cette postposition pour exprimer une idée de supériorité de position, et les tablettes grammaticales nous offrent comme exemples de cette acception :

tagna, « sur la pierre ; »

amienna, « sur la couronne. »

Aussi na se rencontre-t-il au lieu de ga, rendant un rapport de domination, comme dans :

angal Nisinna, « roi de Nisin, » la ville de Chaldée appelée aussi Karrak.

Lorsque le mot qui suit commence par une nasale, la postposition na devient nim; elle se change aussi quelquefois en nam devant une gutturale.

Son étymologie est encore tout à fait obscure, mais il est intéressant de la retrouver en protomédique.

8°. Le signe a la double valeur de ge et de Kit. Aussi je crois que M. Sayce a eu raison d'admettre que ce caractère pouvait représenter, en même temps que le ge du locatif superpositif, une autre postposition Kit, douée du sens de « avec, » laquelle aurait été étymologiquement une forme apocopée du mot Kita, « avec, » employé si souvent comme préposition isolée. En effet dans un certain nombre d'exemples il est bien difficile de ne pas reconnaître au signe le rôle de marque du cas comitatif:

tur addakit, « le fils avec le père; »

še šâkit, « l'homme avec l'homme, » c'est à dire « l'un avec l'autre. »

Ce qui confirme pleinement la lecture Kit admise en ce cas par M. Sayce est cette phrase de la formule magique d'un amulette de pierre dure que j'ai entre les mains et où la postposition Kit est écrite exceptionnellement par deux signes de syllabes simples:

Zi kiakit gandune, « qu'ils (certains génies) viennent avec l'Esprit de la terre. »

C'est, suivant toute vraisemblance, la lecture Kit qu'il faut adopter et le cas comitatif qu'il faut reconnaître lorsque le signe se présente avec le sens de « ainsi que, en tant que, » comme dans cette phrase d'une prescription magique qui se lit sur une des tablettes publiées par Sir Henry Rawlinson et M. Norris:

saklbakit id baninsar, « en guise de talisman avec la main il lui a écrit. »

J'aurai plus loin l'occasion de m'occuper de l'origine de la préposition Kita, qui a produit la particule affixe Kit.

9°. La postposition la, dont M. Sayce a été aussi le premier à déterminer le sens, veut dire « parmi, entre. » J'appelle donc le cas qu'elle sert à former comitatif locatif. Quelquefois la postposition la s'emploie, comme celle du locatif simple, ta, d'une manière qui implique l'idée de motion que nous rendrions en français par les mots « de dedans, du milieu de. » C'est ainsi que dans le fragment bilingue de lois nous lisons:

[cuneiform] ganla bandak, « de la vue il a disparu » (mot à mot : « de la vue il a séparé lui), ce que la version assyrienne rend par le simple mot [cuneiform] itaparka, « il a déserté. »

La postposition la s'échange, du reste, avec ta dans un des titres les plus importants du dieu Nergal, « se manifestant dans la vaillance, » lequel est écrit tantôt :
[cuneiform] mislamta uddua
et tantôt :
[cuneiform] mislamla uddua.

L'a de cette particule, étant bref, s'élide après le pronom suffixe de la 1ère personne, mu, dont elle change, par contre, la voyelle en a. Ainsi nous lisons :
[cuneiform] unmalene, « parmi mes hommes, » au lieu de un-mu-la-ene ;
[cuneiform] imtemal, « en moi-même, » " " imte-mu-la.

La valeur isolée du radical la et du signe [cuneiform] n'est pas encore déterminée.

10°. Le rôle et le sens de la particule gim, [cuneiform], signifiant « comme, » sont depuis longtemps reconnus, d'autant plus que dans les textes assyriens elle est fréquemment mise en usage à titre d'allophone remplaçant le mot [cuneiform], qui la traduit toujours dans les documents bilingues. Cette particule en accadien s'emploie exactement de la même manière que les postpositions casuelles :
[cuneiform] ea eanigim, « une maison comme sa maison ; »
[cuneiform] xarsaggim (xarsak-gim), « comme une montagne ; »
[cuneiform] sir mazgim suk VIIna, « comme le grand serpent à sept têtes, » — assyrien : [cuneiform] kima izzit mazzi siba gaggadašu ;
[cuneiform] sir rus âbbagim, « comme le serpent qui agite la mer » — assyrien : [cuneiform] kima izzit rušu tamtiv ;
[cuneiform] nambirgim, « comme un oiseau, » — assyrien : [cuneiform] kima issurri.

La parfaite conformité du mécanisme de l'emploi de cette particule avec celui des postpositions qui nous occupent me conduit à admettre dans la déclinaison accadienne un cas comparatif ou équatif. Cependant il est à remarquer que la particule

zim « comme, » s'agglutine à la suite des verbes de la même façon qu'après les substantifs,
ce qui pourrait conduire à les classer dans une catégorie à part :

kilam alginzyim (pour *enzina*), « comme le tarif est établi ; »
kilam alikla·im (pour *mikla*), « comme le tarif existe ; »
kilam almalandim (pour *enmelandil*), « comme le tarif est « complet. »

11°. Un dernier cas est marqué par la postposition *gab*, « en face de, contre ; » je l'appelle oppositif :

sinenegab « devant leur vue ; »
qurgurraniz b « contre tes ennemis ; »
yarsaggab (*yursak-gab*), « en face de la montagne. »

Comme radical isolé *gab* signifie « poitrine, devant. » En assyrien, et s'emploient comme expressions allophones représentant les prépositions synonymes *xassi*, *ana xassi*, *ina xassi*, « en face, devant, contre avec, » que l'on ne trouve écrites phonétiquement que dans les textes du temps des Achéménides.

Ainsi qu'on a pu le voir par beaucoup des exemples que nous venons de citer, les pronoms suffixes, toutes les fois qu'ils sont joints à un substantif, s'insèrent entre le radical et la postposition casuelle ; dans les pluriels formés en *mes* ils suivent cette particule, précédant toujours la postposition. Je donnerai un peu plus loin le tableau de ces pronoms.

5°.

J'ai tenu absolument à procéder ici, comme je le ferai encore en parlant de la conjugaison verbale, uniquement à l'aide d'exemples empruntés aux textes et d'une vérification facile pour quiconque voudra recourir aux documents originaux publiés ou déposés dans les Musées publics. Mais il est facile de coordonner en les appliquant à tel ou tel mot les données fournies par ces exemples et de dresser ainsi des paradigmes. C'est ce que j'ai essayé de faire dans le second fascicule de ces Études ; dans la première édition de ce second fascicule j'ai restitué le paradigme complet d'un mot faisant son pluriel en *mes*, avec tout le mécanisme de l'insertion des pronoms possessifs, et dans la seconde j'ai restitué celui d'un autre substantif faisant le pluriel en *ene* ; ce sont les types de ce qu'on pourrait appeler la première et la seconde déclinaison

Chapitre V.
L'adjectif.

1.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, l'accadien, n'ayant pas de parties du discours, n'a pas à proprement parler d'adjectifs, non plus que de substantifs, si ce n'est les dérivés formés par la postposition *ga*, lesquels ont avant tout par leur signification même, un certain caractère d'adjectifs, quoiqu'ils puissent s'employer aussi dans le rôle de substantifs et même quelquefois verbalement. Mais tous les radicaux sont susceptibles d'être mis en usage, quand le besoin de l'expression le réclame, en qualité d'adjectifs, avec les formes de la déclinaison substantive.

C'est uniquement la position dans la phrase qui détermine le caractère d'adjectif donné à un mot, d'après les deux règles grammaticales suivantes:

L'adjectif suit le substantif qu'il détermine et qualifie;

Le substantif qu'accompagne un adjectif reste indécliné; c'est l'adjectif qui reçoit les particules indicatives du nombre, les pronoms possessifs affixes et les postpositions casuelles qui s'y rapportent (1); ainsi se forme en accadien l'accord du substantif et de son adjectif. C'est un résultat du génie polysynthétique de la syntaxe de cette langue, génie sur lequel nous aurons à revenir plus loin et qui fait que le groupe du substantif et de son adjectif se décline en bloc comme un seul mot composé.

Aussi sous ce rapport la différence absolue du génie de l'assyrien et de celui de l'accadien n'a pas permis que les habitudes orthographiques de cette dernière langue passassent dans les textes assyriens, même à l'état d'expressions purement idéographiques ou allophones. Dans les inscriptions assyriennes, quand on écrivait idéographiquement le substantif et l'adjectif on

---

(1) Cette règle souffre cependant quelques rares exceptions; et de là provient le phénomène de la tmèse qui s'opère pour l'insertion des pronoms possessifs entre les deux éléments de certains mots composés dont nous avons parlé plus haut, à la p. 52, comme *si-di* et *sud-du*.

attachait à chacun la marque du pluriel. Pour écrire *ilani rabuti*, « les dieux grands, » on mettait

En accadien pareil mode de notation était inconnu et on écrivait, conformément à la grammaire:

an gubne, « les dieux grands, »

an dangames, « les dieux puissants, »

sans jamais joindre de marque du pluriel au substantif.

Voici quelques autres exemples de l'accord du substantif et de son adjectif par l'affixion de toutes les particules de la déclinaison à l'adjectif, le substantif restant invariable:

mu biru Kugâniku, « pour le revenu de son argent. » — mot à mot: « don — [du] revenu — en argent + de lui + pour. »

sem belabi, « son prix complet » — mot à mot: « prix — complet + de lui. »

sam belabiku, « pour son prix complet » — mot à mot: « prix — complet + de lui + pour. »

biru kilam ginagim, « redevance conforme au tarif établi » — mot à mot: « redevance — le tarif — établi + comme. »

2.

Je n'ai point rencontré jusqu'à présent d'exemple qui montre comment le comparatif se formait en accadien.

Quant au superlatif, il se marque par la réduplication du mot employé adjectivement:

an, « élevé, » — *anan*, « très élevé; »

bar, « fort, haut, » — *barbar*, « très fort, très haut; »

gal, « grand, » — *galgal*, « très grand; »

dan, « puissant, » — *dandan*, « très puissant. »

L'état absolu et l'état emphatique du mot ainsi redoublé notent par leur différence celle qui existe entre les deux idées que nous exprimons par « très » et « le plus »:

barbar, « très fort, très haut, » — *barbarra*, « le plus fort, le plus haut; »

galgal, « très grand, » — *galgalla*, « le plus grand. »

Dans les textes assyriens de toutes les époques on rencontre des exemples d'une notation allophone du pluriel, qui substitue le signe [cunéiforme] à [cunéiforme]. On écrit, par exemple, [cunéiforme] [cunéiforme], « des briques, » au lieu de [cunéiforme], et l'échange des deux signes comme exactement équivalents est établi d'une manière formelle par les variantes du prisme d'Assur-ax-idin (col. VI, l. 15). [cunéiforme], expliqué plusieurs fois par l'assyrien ma'du, est l'idéogramme qui en accadien correspond au mot zun, synonyme exact de mes et signifiant également « beaucoup. » Il semble donc, d'après la notation allophone que je viens de rappeler, qu'on pouvait en accadien former des pluriels par l'agglutination de la particule zun aussi bien que de la particule mes. Cependant il faut remarquer qu'on n'en connaît pas encore d'exemples dans les textes proprement accadiens et que la substitution de [cunéiforme] à [cunéiforme] comme marque du pluriel ne s'est encore montrée que dans des inscriptions assyriennes, ce qui empêche d'être absolument affirmatif à ce sujet. Mais s'il fallait admettre définitivement des pluriels en zun à côté des pluriels en mes, le mécanisme de cette forme comme allophone dans les textes assyriens suffirait pour faire reconnaître que la particule zun s'attachait immédiatement au radical, comme la particule mes, c'est à dire entre le radical et les pronoms ou les postpositions, et non tout à la fin du groupe produit par l'agglutination grammaticale, comme ene.

Au reste, dans la phrase accadienne le pluriel des substantifs très-souvent n'est pas exprimé, surtout quand il s'agit de mots régimes ; il y a là évidemment pour l'expression ou la non-expression du pluriel des règles assez délicates de syntaxe que nous ne distinguons pas encore bien clairement, mais dont une connaissance plus parfaite des textes fera saisir tout le mécanisme. Ce qui est dès à-présent manifeste, c'est que — comme nous le montrerons plus complétement tout à l'heure — quand un substantif est suivi d'un adjectif, il reste indécliné, l'adjectif recevant à sa place la marque du nombre et l'agglutination des pronoms et des postpositions casuelles.

3.

On ne trouve pas en accadien de trace de l'existence d'un article. Mais en revanche tout radical y est susceptible d'une forme allongée, dont j'ai déjà parlé plus haut, par l'addition d'une voyelle finale ou le doublement de la dernière consonne radicale suivie aussi d'une voyelle dont le choix est réglé par les lois d'harmonie euphonique antérieurement exposées. Ce procédé de simple allongement produit, par exemple :

de [cunéiforme] sil, « voie, » la forme [cunéiforme] silla,

le [cuneiform] <u>ad</u>, « père, » la forme [cuneiform] <u>adda</u> ;
» [cuneiform] <u>gal</u>, « grand, » » [cuneiform] <u>galla</u> ;
» [cuneiform] <u>bar</u>, « puissant, élevé, » » [cuneiform] <u>barra</u> ;
» [cuneiform] <u>an</u>, « élevé, ciel, dieu, » » [cuneiform] <u>anna</u> ;
» [cuneiform] <u>Kur</u>, « orient, » » [cuneiform] <u>Kura</u> ;
» [cuneiform] <u>ennun</u>, « chaîne, obligation, » » [cuneiform] <u>ennunna</u> ;
» [cuneiform] <u>sem</u>, « don, » » [cuneiform] <u>semmu</u> ;
» [cuneiform] <u>gurgur</u>, « ennemi, » » [cuneiform] <u>gurgurru</u> ;
» [cuneiform] <u>zub</u>, « construction, » » [cuneiform] <u>zubbi</u> ;
» [cuneiform] <u>babbar</u>, « lever du soleil, » » [cuneiform] <u>babbara</u> ;
» [cuneiform] <u>lal</u>, « poids, » » [cuneiform] <u>lale</u> ;
» <u>en</u> ([cuneiform]), « seigneur, » » <u>enu</u> (autre lecture du signe [cuneiform], écrit [cuneiform] dans les Syllabaires).

Cette formation entraîne une certaine modification dans le sens. Elle exprime une insistance sur l'idée analogue à l'insistance qu'elle produit sur le son du radical. Dans la conjugaison des verbes la simple prolongation du radical distingue le temps présent du temps passé. Quand il s'agit des substantifs, elle a le même sens que l'état emphatique des dialectes araméens, formé par le même procédé, si naturel qu'il a dû se présenter à l'esprit des peuples les plus divers. La prolongation donne également au mot un caractère déterminé et individuel, tandis que le radical pur et simple, non prolongé, garde une signification indéterminée et plus générale. Aussi, empruntant ici les termes de la grammaire sémitique, croyons-nous devoir qualifier les deux états du radical d'« état absolu » et d'« état emphatique. » L'état emphatique supplée dans une certaine mesure à l'absence de l'article ; il le réclame nécessairement dans la traduction. Quant à l'état absolu, malgré son caractère plus indéterminé, il faut quelquefois aussi le rendre en exprimant l'article dans une version française. La distinction entre <u>ad</u> et <u>adda</u> serait plus accentuée que dans la réalité si on voulait la rendre par notre « un père » et « le père. » On ne peut l'exprimer avec une certaine exactitude qu'en disant <u>pater</u> et <u>ὁ pater</u>.

Au reste, s'il est difficile de ne pas emprunter pour ce cas à la grammaire

des langues sémitiques le terme d'« état emphatique, » la prolongation emphatique du radical est dans l'accadien un fait absolument propre et indigène, dont on ne saurait aucunement attribuer l'origine à une influence d'idiomes étrangers. Et le mécanisme de l'état emphatique accadien dans la phrase est tout à fait différent de celui de l'état emphatique araméen. Car l'accadien n'a pas d'état construit: les pronoms possessifs suffixes s'y joignent à l'état emphatique aussi bien qu'à l'état absolu et le mot placé devant un génitif qu'il régit se met à l'état emphatique quand le besoin de la phrase le réclame; le mot régime au génitif est aussi susceptible de l'état emphatique. On dit:

[cuneiform] admu, « pater meus » et [cuneiform] addamu, « ô pater meus; »
[cuneiform] ad gal, « pater magnus » » [cuneiform] adda gal, « ô pater magnus; »
[cuneiform] ad par, « pater dieï » » [cuneiform] adda par, « ô pater dieï; »
[cuneiform] ad parra, « pater τοῦ dieï » » [cuneiform] adda parra, « ô pater τοῦ dieï. »

Quelques mots ont une forme encore plus déterminative que l'état emphatique, une forme qui remplace plus exactement l'emploi d'un article prépositif. Elle s'obtient en ajoutant un simple b ou la syllabe bu à la suite de la dernière voyelle du radical. Exemples:

[cuneiform] anna, « dieu, » et [cuneiform] annab, « le dieu; »
[cuneiform] χili, « dieu, » » [cuneiform] χilib / [cuneiform] χilibu « le dieu; »
[cuneiform] isse, « prince, » » [cuneiform] issebu

Mais cette forme est tout à fait exceptionnelle et ne se rencontre que pour un très petit nombre de mots. Elle est, du reste, bien évidemment le dernier vestige d'un antique procédé pour donner au substantif un caractère déterminé, et rendre le même office que l'article prépositif d'autres langues, par la postposition d'un des pronoms de la troisième personne, le pronom bi, entre lequel et le radical une crase s'est ensuite produite. Ainsi:

annab, « le dieu, » est une corruption manifeste d'un primitif anna-bi, « dieu + lui; »
χilib, « le dieu, » » » » χili-bi, « dieu + lui; »
issebu, « le prince, » » » » isse-bi, « prince + lui. »

Quelques personnes ont même cru que bi n'était pas un véritable pronom de la troisième personne, mais un article postpositif. Les traductions assyriennes et le contexte même des documents accadiens ne permettent pas d'adopter cette opinion.

4.

Les cas des langues à flexions sont remplacés en accadien par des postpositions qui s'agglutinent au radical. L'emploi de ces postpositions casuelles est un des faits essentiels et caractéristiques des langues proprement touraniennes. Sa présence en accadien est tout à fait décisive pour déterminer la place philologique de l'idiome des vieux habitants de la Chaldée, d'autant plus qu'il serait facile de retrouver presque toutes les postpositions accadiennes dans la grammaire des différentes langues du groupe ougro-finnois. Mais, suivant la règle de prudence dont j'ai moi-même donné plus haut la formule, je tiens à m'abstenir pour l'heure présente de tous rapprochements de ce genre, que je crois jusqu'à nouvel ordre plus dangereux qu'utiles, en me bornant à signaler cette affinité générale. Je me contenterai donc de prendre en elles-mêmes les postpositions casuelles de l'accadien, d'indiquer leur valeur et leur rôle, et de rechercher quelle est dans cette langue leur signification primitive comme radicaux isolés.

Il n'y a pas de postpositions spéciales pour le génitif et pour l'accusatif. Le mot régime au génitif ou au cas direct n'est pas fléchi et reste invariable. Son cas est uniquement déterminé par une valeur de position dont je parlerai plus bas, en m'occupant de la syntaxe. C'est un reste de l'état primitif de l'idiome, où l'usage des postpositions n'était pas encore établi et où la distinction des cas résultait, comme en chinois, de la position des mots dans la phrase, d'une structure invariable. Les postpositions sont encore très rares dans les inscriptions des plus vieux rois d'Ur, tels que *Likbagas* et *Dungi*, et la plupart des relations casuelles y sont notées par les valeurs de position. Le génitif, dans l'accadien des temps que l'on peut appeler classiques, est aussi remplacé, comme nous l'avons dit plus haut, par l'emploi de dérivés adjectifs formés en *ga*.

Quant aux cas qui se notent au moyen de postpositions, ce sont les suivants:

1° Le datif, marqué par l'agglutination de la particule *ra*, [cuneiform]. Cette postposition se rencontre très fréquemment dans les textes, où la version assyrienne la rend toujours par la préposition *ana*. À la suite de certaines voyelles, son *a*, très bref, tombe, et elle se réduit à un simple *r*. Ainsi on dit:

[cuneiform] *ungalanir*, « à son roi, » pour *ungalanira*;
[cuneiform] *ninnener*, « à leur dame, » » *ninnenera*;
[cuneiform] *ungalmur*, « à mon roi, » » *ungalmura*.

Le radical *ra* signifie « inonder » (*rahasu*, dit la colonne assyrienne des Syl-

-tiaires), puis « envahir, se porter sur, » ce qui implique la signification de motion vers quelqu'un ou quelque chose qui appartient avant tout à son rôle comme postposition.

2°. Le locatif, dont la particule caractéristique est tâ, écrit tantôt [cuneiform] et tantôt [cuneiform]. La voyelle de cette postposition, étant longue et forte, ne subit jamais de modification et ne tombe en aucune circonstance. Le locatif est encore un des cas dont nous avons le plus d'exemples, et les versions assyriennes le traduisent constamment par la préposition ina:

[cuneiform] êta, « dans la maison, » est rendu par [cuneiform] ina bit;
[cuneiform] karta, « sur le quai, » " [cuneiform] ina kari;
[cuneiform] mata, « dans le pays, » " [cuneiform] ina mat.

Un certain nombre de mots au locatif, munis de la postposition ta, s'emploient comme adverbes. Tels sont:

[cuneiform] anta, « en haut; » mot à mot « ciel + dans; »
[cuneiform] kita, « en bas, » " « terre + dans; »
[cuneiform] egirta, « à la suite, après, » " « suite + dans. »

La postposition ta ne signifie pas seulement « dans, dedans; » elle s'emploie aussi avec une idée de motion, là où nous dirions « de dedans, » comme dans l'expression [cuneiform] êta ibtanuddu, « de la maison il a fait sortir, » que le traducteur assyrien, calquant la phrase accadienne et se conformant ainsi très peu au génie de sa propre langue, rend par [cuneiform] ina bit yušeṣišu. Aussi, dans les textes assyriens, le signe [cuneiform] est-il très souvent employé comme notation allophone de la préposition ištu ou ultu, « de » (voy. Norris, Assyrian dictionary, t. II, p. 707).

Le locatif en accadien est aussi fréquemment mis en usage — comme, du reste, la préposition ina en assyrien — à la place de l'instrumental. On dit ainsi:

[cuneiform] imtuânita, « par lui-même; »
[cuneiform] kita sam, « un prix en argent; »
[cuneiform] asâ durakta babakta, « en travaillant le champ avec la houe » (mot à mot: « le champ — houe + avec — lui + travailler + en »).

La phrase suivante réunit côte à côte les deux emplois de la postposition ta et du cas locatif:

[cuneiform] gun nakta ennanta batga, « celui qui meurt de soif dans les fers » (mot à mot: « qui — soif + par — chaîne + dans — [est] mourant »).

Dans la conjugaison verbale la postposition ta sert à former le gérondif, ce

qui est en rapport étroit avec son rôle dans la déclinaison des substantifs. La signification de ta comme radical séparé est inconnue; on ne l'a pas encore rencontré dans les textes, et ni les Syllabaires ni les tablettes lexicographiques n'en fournissent d'explication. Mais les inscriptions unilingues les plus antiques donnent à la postposition du locatif la forme te; le ta des documents de date postérieure semblerait ainsi en être une altération. Et dès lors on serait amené à reconnaître originairement dans cette postposition un radical bien connu, au sens certain, qui a pu tout naturellement être pris pour en faire la particule formative du cas locatif, le radical te, « fondation, base. »

3°. Je donne le nom de locatif superpositif — en vertu de l'axiome de Cicéron novis rebus nova ponenda sunt nomina — au cas que marque en accadien la postposition ga. Il correspond en effet à ce qu'est dans d'autres langues l'emploi des prépositions équivalant à notre français « sur, au-dessus. » Exemples:

ê-aniga, « sur sa maison, »

xarsagga (xarsaK-ga), « sur la montagne; »

saggadu imtenaga, « sur son propre sommet, sur le sommet de sa propre tête. »

Le cas qu'indique la postposition ge se rencontre fréquemment dans les inscriptions unilingues des rois de l'Ancien Empire de Chaldée en rapport avec l'idée de domination:

ungal Kiengi Akkadga, « roi sur la contrée d'Accad; »

ungal Urubiômaga, « roi sur le district d'Our; »

nin anki-ga, « dame sur le ciel et la terre. »

Il exprime aussi la génération ascendante:

rapas an Turziga, « mère du dieu (sur le dieu) Fils de l'Esprit (Tammuz?), » surnom de la déesse Istar (W. A. I. II, 59, verso, l. 9).

Comme radical isolé, ga, exprimé par le caractère, signifie, « ce qui est en bas, abîme. » L'agglutination qui exprime le cas locatif superpositif doit donc s'analyser étymologiquement de la manière suivante:

ê-aniga, « sur la maison, »	décomposé en:	« la maison + de lui + en bas; »
xarsagga, « sur la montagne, »	"	« la montagne + en bas; »
saggadu imtenaga, « sur son propre sommet, »	"	« le sommet — [de] même + lui + en bas. »

Pour exprimer la position supérieure du sujet de la phrase par rapport au régime on indique la position inférieure de l'objet qui en est le régime.

4°. Nous avons remarqué tout à l'heure qu'en accadien le locatif est souvent

moyen... avec l'instrumental; c'est même la manière la plus ordinaire de rendre ce cas. Cependant on trouve quelques exemples d'une postposition d'emploi assez rare qui sert à former un instrumental distinct du locatif. C'est li, [cunéiforme], comme dans cette phrase d'une inscription du roi Ur-Ilou ([cunéiforme]), fils de Kudur-Mabug (W. A. I. I, 5, XVI):
[cunéiforme] [cunéiforme] Enukitli garra, « créé par le dieu Bel. »

Jusqu'à présent on n'a rencontré la postposition li que quand il s'agit de choses faites « par une personne, » au contraire, on a des exemples de l'emploi de ta en parlant d'actions faites « par une personne » et « au moyen d'un objet. » Il serait pourtant prématuré d'en conclure à une spécialisation absolue du sens de la postposition li, et il est sage de suspendre son jugement jusqu'à ce que des textes plus nombreux éclaircissent définitivement la question.

En tant que radical indépendant de la langue, [cunéiforme] li exprime l'idée d'élévation, supériorité.

5°. Comme plusieurs des langues touraniennes, l'accadien avait un cas possessif. Il se marquait par la postposition [cunéiforme] lal, dans laquelle on reconnaît avec certitude le radical lal, « remplir, peser, soutenir, prendre. » La postposition du cas possessif est incontestable dans des expressions telles que:
[cunéiforme] [cunéiforme] ê Enukitlal, « le temple du dieu Bel; »
[cunéiforme] [cunéiforme] sakkanakku Enukitlal, « souverain pontife du dieu Bel. »

Elle s'applique quelquefois au rapport de filiation:
[cunéiforme] [cunéiforme] [cunéiforme] [cunéiforme] [cunéiforme] Uru kur sak Enukitlal, « le dieu dune ... du dieu Bel. »

6°. De toutes les postpositions de la déclinaison accadienne celle dont on a le plus d'exemples est celle du cas de motion, [cunéiforme] ku. La valeur en a été reconnue par Hincks dès les premières études sur cette langue, et en effet les documents bilingues et grammaticaux traduisent constamment la postposition ku par la préposition assyrienne ana. Elle signifie « vers, » « dans » avec idée de mouvement comme le in latin régissant l'accusatif, et « pour »:
[cunéiforme] [cunéiforme] sugabanku insê, « dans ta main il a donné » — assyrien: [cunéiforme] [cunéiforme] [cunéiforme] ana qatte iddin;
[cunéiforme] [cunéiforme] ariadaku bansemmu, « au fleuve on le jette » — assyrien: [cunéiforme] [cunéiforme] [cunéiforme] ana nâre inadduśu;
[cunéiforme] [cunéiforme] ennunku insê, « pour l'obligation il a donné » — assyrien: [cunéiforme] [cunéiforme] [cunéiforme] ana mazarti iddin;

namgabaniku Kù nainlal, « pour sa liberté il a payé de l'argent » —— assyrien : *ana ipṭirišu Kaspa išmu*.

sambiku ingar, « pour son prix il a fait » —— assyrien : *ana šimišu iškun* ;

ummegalalku mininsè, « pour la nourrice il l'a donné complètement » —— assyrien : *ana mušenakti iddinšu*.

La voyelle *u*, étant brève dans la particule *Ku*, s'élide devant la terminaison des pluriels en *ene*. Ainsi on dit :

ennunku au singulier,

et *ennunakène* au pluriel, avec insertion euphonique d'un *a* entre le radical et la postposition, pour *ennun-ku-ene*.

La postposition du cas de motion, *Ku*, n'est autre que le radical *Ku*, « établir, poser, » dont l'emploi comme radical isolé se montre extrêmement fréquent.

7°. L'ablatif se forme par une postposition *na*, exactement semblable à l'affixe du génitif dans l'idiome protomédique, *na* :

Kikuanina, « de sa résidence, de sa place ; »

sinina, « de sa vue ; »

uruna, « de la ville. »

La particule *na* sert souvent à désigner la matière dont est fait un objet, les éléments qui le constituent :

duma Kùgi tag zakurna, « une harpé d'or (et) de pierre précieuse ; »

xarsak tag zakurna, « une mine de pierres précieuses. »

On emploie aussi quelquefois cette postposition pour exprimer une idée de supériorité de position, et les tablettes grammaticales nous offrent comme exemples de cette acception :

tagna, « sur la pierre ; »

amienna, « sur la couronne. »

Aussi *na* se rencontre-t-il au lieu de *ga*, rendant un rapport de domination, comme dans :

ungal Nisinna, « roi de Nisin, » la ville de Chaldée appelée aussi Karrak.

Lorsque le mot qui suit commence par une nasale, la postposition na devient num; elle se change aussi quelquefois en nem devant une gutturale.

Son étymologie est encore tout à fait obscure, mais il est intéressant de la retrouver en protomédique.

8°. Le signe a la double valeur de ge et de kit. Aussi je crois que M. Sayce a eu raison d'admettre que ce caractère pouvait représenter, en même temps que le ge du locatif superpositif, une autre postposition kit, douée du sens de « avec, » laquelle aurait été étymologiquement une forme apocopée du mot Kita, « avec, » employé si souvent comme préposition isolée. En effet dans un certain nombre d'exemples il est bien difficile de ne pas reconnaître au signe le rôle de marque du cas comitatif:

tur addakit, « le fils avec le père; »

lu lukit, « l'homme avec l'homme, » c'est à dire « l'un avec l'autre. »

Ce qui confirme pleinement la lecture kit admise en ce cas par M. Sayce est cette phrase de la formule magique d'un amulette de pierre dure que j'ai entre les mains et où la postposition kit est écrite exceptionnellement par deux signes de syllabes simples:

Zi kiakit gandune, « qu'ils (certains génies) viennent avec l'Esprit de la terre. »

C'est, suivant toute vraisemblance, la lecture kit qu'il faut adopter et le cas comitatif qu'il faut reconnaître lorsque le signe se présente avec le sens de « ainsi que, en tant que, » comme dans cette phrase d'une prescription magique qui se lit sur une des tablettes publiées par Sir Henry Rawlinson et M. Norris:

sakbakit id banin'sar, « en guise de talisman avec la main il lui a écrit. »

J'aurai plus loin l'occasion de m'occuper de l'origine de la préposition kita, qui a produit la particule affixe kit.

9°. La postposition la, dont M. Sayce a été aussi le premier à déterminer le sens, veut dire « parmi, entre. » J'appelle donc le cas qu'elle sert à former comitatif-locatif. Quelquefois la postposition la s'emploie, comme celle du locatif simple, ta, d'une manière qui implique l'idée de motion que nous rendrions en français par les mots « de dedans, du milieu de. » C'est ainsi que dans le fragment bilingue de lois nous lisons:

ganla bandak, « de la vue il a disparu » (mot à mot: « de la vue il sa séparé lui), ce que la version assyrienne rend par le simple mot itaparka, « il a désertė. »

La postposition la s'échange, du reste, avec ta dans un des titres les plus importants du dieu Nergal, « se manifestant dans la vaillance, » lequel est écrit tantôt: mislamta uddua

et tantôt:

mislamla uddua.

L'a de cette particule, étant bref, s'élide après le pronom suffixe de la 1ère personne, mu, dont elle change, par contre, la voyelle en a. Ainsi nous lisons:

unmalene, « parmi mes hommes, » au lieu de un-mu-la-ene;

intemal, « en moi-même, » " " imte-mu-la.

La valeur isolée du radical la et du signe n'est pas encore déter-minée.

10°. Le rôle et le sens de la particule gim, signifiant « comme, » sont depuis longtemps reconnus, d'autant plus que dans les textes assyriens elle est fréquemment mise en usage à titre d'allophone remplaçant le mot , qui la traduit toujours dans les documents bilingues. Cette particule en accadien s'emploie exactement de la même manière que les postpositions casuelles:

ê eanigim, « une maison comme sa maison; »

xarsaggim (xarsaK-gim), « comme une montagne; »

sir maxgim sak VIIna, « comme le grand « serpent à sept têtes, » —— assyrien: Kima išxit maxxi siba qaqqadašu;

sir rus âbbagim, « comme le serpent qui agite « la mer » —— assyrien: Kima išxit mušu tamtiv;

nambirgim, « comme un oiseau, » —— assyrien: Kima iššurri.

La parfaite conformité du mécanisme de l'emploi de cette particule avec celui des postpositions qui nous occupent me conduit à admettre dans la déclinaison accadienne un cas comparatif ou équatif. Cependant il est à remarquer que la particule

-gim, « comme, » s'agglutine à la suite des verbes de la même façon qu'après les substantifs, ce qui pourrait conduire à le classer dans une catégorie à part :

[cuneiform] [cuneiform] *kilam elginagim* (pour *engina*), « comme le tarif est établi, »
[cuneiform] [cuneiform] *kilam alikkaim* (pour *amikka*), « comme le tarif existe, »
[cuneiform] [cuneiform] *kilam almalmalam* (pour *anmalmal*), « comme le tarif est « complet. »

11°. Un dernier cas est marqué par la postposition *gab*, [cuneiform], « en face de, contre; » je l'appelle oppositif :

[cuneiform] *sinenegab* « devant leur vue; »
[cuneiform] *qurqurranizgab*, « contre ses ennemis; »
[cuneiform] *xarsaggab* (xarsak-gab), « en face de la montagne. »

Comme radical isolé [cuneiform] *gab* signifie « poitrine, devant. » En assyrien [cuneiform], [cuneiform] et [cuneiform] s'emploient comme expressions allophones représentant les prépositions synonymes *xassi*, *ana xassi*, *ina xassi*, « en face, devant, contre, avec, » que l'on ne trouve écrites phonétiquement que dans les textes du temps des Achéménides.

Ainsi qu'on a pu le voir par beaucoup des exemples que nous venons de citer, les pronoms suffixes, toutes les fois qu'ils sont joints à un substantif, s'insèrent entre le radical et la postposition casuelle; dans les pluriels formés en *mes* ils suivent cette particule, précédant toujours la postposition. Je donnerai un peu plus loin le tableau de ces pronoms.

5°.

J'ai tenu absolument à procéder ici, comme je le ferai encore en parlant de la conjugaison verbale, uniquement à l'aide d'exemples empruntés aux textes et d'une vérification facile pour quiconque voudra recourir aux documents originaux publiés ou déposés dans les Musées publics. Mais il est facile de coordonner en les appliquant à tel ou tel mot les données fournies par ces exemples et de dresser ainsi des paradigmes. C'est ce que j'ai essayé de faire dans le second fascicule de ces Études; dans la première édition de ce second fascicule j'ai restitué le paradigme complet d'un mot faisant son pluriel en *mes*, avec tout le mécanisme de l'insertion des pronoms possessifs, et dans la seconde j'ai restitué celui d'un autre substantif faisant le pluriel en *ene*; ce sont les types de ce qu'on pourrait appeler la première et la seconde déclinaison

Chapitre V.
L'adjectif.

1.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, l'accadien, n'ayant pas de parties du discours, n'a pas à proprement parler d'adjectifs, non plus que de substantifs, si ce n'est les dérivés formés par la postposition ga, lesquels ont avant tout par leur signification même, un certain caractère d'adjectifs, quoiqu'ils puissent s'employer aussi dans le rôle de substantifs et même quelquefois verbalement. Mais tous les radicaux sont susceptibles d'être mis en usage, quand le besoin de l'expression le réclame, en qualité d'adjectifs, avec les formes de la déclinaison substantive.

C'est uniquement la position dans la phrase qui détermine le caractère d'adjectif donné à un mot, d'après les deux règles grammaticales suivantes:

L'adjectif suit le substantif qu'il détermine et qualifie;

Le substantif qu'accompagne un adjectif reste indécliné; c'est l'adjectif qui reçoit les particules indicatives du nombre, les pronoms possessifs affixes et les postpositions casuelles qui s'y rapportent (1); ainsi se forme en accadien l'accord du substantif et de son adjectif. C'est un résultat du génie polysynthétique de la syntaxe de cette langue, génie sur lequel nous aurons à revenir plus loin et qui fait que le groupe du substantif et de son adjectif se décline en bloc comme un seul mot composé.

Aussi sous ce rapport la différence absolue du génie de l'assyrien et de celui de l'accadien n'a pas permis que les habitudes orthographiques de cette dernière langue passassent dans les textes assyriens, même à l'état d'expressions purement idéographiques ou allophones. Dans les inscriptions assyriennes, quand on écrivait idéographiquement le substantif et l'adjectif on

---

(1) Cette règle souffre cependant quelques rares exceptions; et de là provient le phénomène de la tmèse qui s'opère pour l'insertion des pronoms possessifs entre les deux éléments de certains mots composés dont nous avons parlé plus haut, à la p. 52, comme si-di et sud-du.

attachait à chacun la marque du pluriel. Pour écrire
ilani rabuti, « les dieux grands, » on mettait [cuneiform]
En accadien pareil mode de notation était inconnu et on écrivait, conformément à la grammaire:
[cuneiform] an gabne, « les dieux grands, »
[cuneiform] an dangames, « les dieux puissants, »
sans jamais joindre de marque du pluriel au substantif.

Voici quelques autres exemples de l'accord du substantif et de son adjectif par l'affixion de toutes les particules de la déclinaison à l'adjectif, le substantif restant invariable:

[cuneiform] mu biru kuganiku, « pour le revenu de son argent » — mot à mot: « don — [du] revenu — en argent + de lui + pour, »

[cuneiform] sam belabi, « son prix complet » — mot à mot: « prix — complet + de lui, »

[cuneiform] sam belabiku, « pour son prix complet » — mot à mot: « prix — complet + de lui + pour, »

[cuneiform] biru kilam ginagim, « redevance conforme au tarif établi » — mot à mot: « redevance — le tarif — établi + comme. »

2.

Je n'ai point rencontré jusqu'à présent d'exemple qui montre comment le comparatif se formait en accadien.

Quant au superlatif, il se marque par la réduplication du mot employé adjectivement:

[cuneiform] an, « élevé, »	[cuneiform] anan, « très élevé; »
[cuneiform] bar, « fort, haut; »	[cuneiform] barbar, « très fort, très haut; »
[cuneiform] gal, « grand, »	[cuneiform] galgal, « très grand; »
[cuneiform] dan, « puissant, »	[cuneiform] dandan, « très puissant: »

L'état absolu et l'état emphatique du mot ainsi redoublé notent par leur différence celle qui existe entre les deux idées que nous exprimons par « très » et « le plus: »

[cuneiform] barbar, « très fort, très haut, » [cuneiform] barbarra, « le plus fort, le plus haut; »
[cuneiform] galgal, « très grand, » [cuneiform] galgalla, « le plus grand. »

Les adjectifs au superlatif se comportent dans la phrase exactement comme les adjectifs simples; le substantif auquel ils se rapportent reste de même indécliné, et c'est l'adjectif qui reçoit les diverses particules de l'agglutination grammaticale:

[cuneiform] an galgaline, « les dieux très grands; »

[cuneiform] an galgalline, « les dieux les plus grands. »

Chapitre VI.
Les noms de nombres.

1.

Les nombres sont toujours exprimés par des chiffres dans les textes accadiens. Aussi ne connaissons-nous qu'une très petite portion des noms de nombres de cette langue, lesquels nous sont révélés par les Syllabaires, par les tablettes grammaticales et par les lectures phonétiques attachées à certains groupes de l'écriture, qui étaient originairement des chiffres mais qui s'employaient aussi comme signes de syllabes, soit dans les textes proprement accadiens, soit dans les documents assyriens.

Ce sont :

_id_ } « un. »
dis }

Kas } « deux. »
_bi_ }

essa, « trois. »

sana, « quatre » — à côté duquel fut bientôt employé un autre nom d'origine sémitique, _irba_, dont l'emploi est caractérisé par l'orthographe [illegible] (avec le complément phonétique _ba_) au lieu de [illegible] ou [illegible].

_sa_, « cing. »
_as_, « six. »
_ge_(?), « dix. »
esa, « quinze. »
nis, « vingt. »

sussana, « trente. »

sanabi, « quarante. »

gigusili, « cinquante. »

us, « soixante. »

me, « cent. »

nir, « six-cents. »

ši, « mille. »

sar, « trois mille six cents. »

Il y a une parenté étroite et évidente entre *essa*, « trois, » *as*, « six » et *us*, « soixante, » il y en a également entre *ši*, « cinq, » et *eša*, « quinze ; » *sanabi*, « quarante, » dérive de *sane*, « quatre. » Et ceci est pleinement d'accord avec le système décimal de la numération des nombres entiers qui est la base du système des chiffres cunéiformes. 1 est [cuneiform], 10 [cuneiform] ; d'où 4 [cuneiform] ou [cuneiform] et 40 [cuneiform] = « quatre dix ; » 6 [cuneiform] et 60 [cuneiform] = « six dix. » Le nom *me* appliqué à la centaine nous reporte au temps primitif où cent était le nombre le plus élevé jusqu'auquel on sût compter, car le mot *me* et son idéogramme [cuneiform], qui l'un et l'autre désignent « cent, » veulent dire d'abord « rassemblement, réunion. »

2.

Les nombres ordinaux se marquent en ajoutant aux chiffres du nombre cardinal le signe [cuneiform] *kam* ou le signe [cuneiform]. Ce dernier n'est qu'une variante du signe [cuneiform] *kan* ou *gan*, à laquelle la forme ordinaire est quelquefois substituée, bien que le tracé oblique ait été choisi de préférence par les scribes pour le placer après les chiffres. Il faut peut-être en conclure que la particule caractéristique des nombres ordinaux n'était autre à l'origine que le démonstratif *gan*, « celui-ci. » Mais à l'époque classique de la langue elle se lisait toujours *kam*, même quand elle était écrite [cuneiform] ou [cuneiform]. Nous en avons la preuve en voyant le signe [cuneiform] lui-même, dans la notation des nombres ordinaux, suivi de la syllabe [cuneiform] *ma* toutes les fois que la dernière consonne se redouble pour faciliter l'insertion d'une voyelle euphonique servant de support à une postposition casuelle, comme dans cet exemple :

[cuneiform] *ab pin gaba par sussanakammata*, « le mois de Kislev finissant, dans le jour trentième. »

Il faut donc lire :

[cuneiform] ou [cuneiform] essakam, « troisième, » de essa, « trois; »
[cuneiform] » [cuneiform] sanakam, « quatrième, » » sana, « quatre; »
[cuneiform] » [cuneiform] niskam, « vingtième, » » nis, « vingt; »
et ainsi de suite.

3.

On sait que les Chaldéens et les Babyloniens ramenaient toutes les fractions au dénominateur 60, c'est à dire qu'ils considéraient l'unité comme divisée en soixante parties égales et rendaient toute fraction par le nombre de soixantièmes qu'elle contenait. De là leur système de notation des nombres fractionnaires, dont la découverte appartient à M. Oppert. Ils les marquaient au moyen des chiffres ordinaires exprimant le numérateur de la fraction au dénominateur 60, et quand les fractions s'ajoutaient à un nombre entier on avait deux séries successives de chiffres, la première exprimant le nombre entier, la seconde la fraction ramenée au dénominateur invariable. Ainsi 2½ s'écrivait [cuneiform] = $2\frac{30}{60}$, $29\frac{4}{5}$ [cuneiform] $29\frac{48}{60}$. C'est le mode de compter et de noter que nous employons encore aujourd'hui pour exprimer les degrés et l'échelle de leurs divisions sexagésimales, a°, a', système qu'Hipparque, disciple de la science chaldéenne en bien des choses, introduisit le premier dans l'astronomie des Grecs.

Cette numération des fractions avait-elle été inventée par les Accadiens ou bien par les Kouschites, leurs voisins et peut-être leurs prédécesseurs sur une partie du sol de la Chaldée? On ne saurait le dire. Mais en tous cas le système fut connu et adopté de très bonne heure par les Accadiens; et c'est seulement d'après cette méthode qu'ils paraissent s'être mis à nommer les fractions.

Les syllabaires nous apprennent, en effet, que dans la désignation des poids et mesures:

sussana, « trente, » exprimait la notion de $\frac{30}{60}$, c'est à dire $\frac{1}{2}$, notée par l'idéogramme [cuneiform];
sanabi, « quarante, » » » $\frac{40}{60}$ » $\frac{2}{3}$ » » [cuneiform];
gigusili, « cinquante, » » » $\frac{50}{60}$ » $\frac{5}{6}$ » » [cuneiform].

On doit en conclure que l'on désignait dans le langage, comme dans l'écriture, les nombres fractionnaires par le chiffre de leur numérateur dans le système du commun dénominateur 60. Par conséquent, lorsque nous connaîtrons la série complète des noms des nombres entiers nous posséderons du même coup celle des noms des nombres fractionnaires, la nomenclature des nombres entiers s'y appli-

-quent, ainsi que le prouvent les exemples que nous venons de citer, de la manière suivante :
Kas, « le trentième » $= \frac{2}{60}$
essa, « le vingtième » $= \frac{3}{60}$
sana, « le quinzième » $= \frac{4}{60}$, etc.

Quelques-unes de ces désignations accadiennes des fractions ont été adoptées en assyrien comme des noms de poids ou de mesures, étant désormais vocalisés à la manière assyrienne. Ainsi, dans l'échelle pondérale, nous voyons :
l'hémimnæon, c'est à dire $\frac{30}{60}$ mine, que désigne le caractère [illegible], appelé *šuššanu*, modification de *šussana* ;
le ditriton, » $\frac{40}{60}$ » » » [illegible] » *šinabu* » *sanabi*.

Quant au pentécontadrachme, noté par le signe [illegible], il se nommait en assyrien *parap*, [illegible], nom très embarrassant ; car il est difficile de le rattacher à une racine sémitique, et en même temps il n'a rien de commun avec l'appellation accadienne *giguš-ili*.

Chapitre VII.
Les pronoms.

1.

La série des pronoms est fort riche en accadien.

Nous y trouvons d'abord les pronoms personnels suffixes qui se joignent à certaines prépositions et qui, en s'attachant aux substantifs, remplissent le rôle de pronoms possessifs. Ce sont les formes que l'on doit regarder comme fondamentales et typiques.
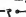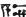
1ère personne. Singulier : [cuneiform] mu, « moi. »
Pluriel : [cuneiform] me, « nous. »
2e personne : Singulier : [cuneiform] zu, « toi. »
Pluriel : [cuneiform] zunene, « vous. »
3e personne : Singulier : [cuneiform] ni, « lui. »
[cuneiform] bi, « lui. »
Pluriel : [cuneiform] nene, « eux. »

Le pronom de la 3e personne du singulier subit l'influence des voyelles voisines en vertu des lois d'harmonie et se transforme en [cuneiform] na, [cuneiform] ne, même, mais très rarement, en [cuneiform] nu. Je n'ai rencontré qu'un seul exemple de cette dernière modification, dans l'expression [cuneiform] kinuku, « vers son lieu, en son lieu. » Quand le même pronom s'attache à un mot terminé par une consonne, par un a ou par une voyelle ayant une affinité particulière avec l'a, il devient ani, [cuneiform].

Il est impossible d'examiner un texte accadien quelconque sans y voir un ou plusieurs de ces pronoms. Les exemples expliqués en surabondent sur les tablettes grammaticales. Aussi ont-ils été une des parties de la langue que l'on a déterminées les premières. Hincks et M. Oppert, chacun de son côté, les avaient reconnus de très bonne heure.

Aucune différence de sens appréciable n'existe entre les deux pronoms de la 3e personne du singulier, ni et bi ; ce sont deux synonymes exactement équivalents. Mais il est à

remarquer qu'il n'y a de forme plurielle correspondante qu'au premier.

Celle-ci, nene, est tirée du singulier ni par le procédé primitif de ré-duplication pour former les pluriels, que nous avons signalé plus haut comme ayant laissé quelques traces dans le langage accadien. Quant au pluriel de la 2e personne, zanene, il est formé manifestement d'une combinaison du singulier zu avec le pluriel de la 3e personne, nene : zu + nene, « toi + eux » = « vous. »

Le pluriel de la 1ère personne, me, est tiré du singulier, mu, par le moyen d'une modification de la voyelle qui se retrouve pareille dans la plupart des langues ougro-finnoises :

	Finnois.	Esthonien.	Votiaque.	Mordvine.	Zyriainien.	Tchérémisse.
Moi :	ma.	ma.	mon.	mon.	me.	min.
Nous :	me.	meie.	mi.	min.	mi.	mä.

Le rapprochement a été déjà fait par M. Sayce. Il est tout à fait frappant, et on peut d'autant plus se le permettre que les pronoms personnels suffixes constituent un des points qui rattachent l'accadien avec le plus d'évidence et de clarté au groupe des idiomes ougro-finnois.

L'accadien n'a pas plus de distinction des genres pour les pronoms que pour les substantifs.

2.

Les textes n'ont pas offert jusqu'à présent la série complète des pronoms personnels isolés, qui paraissent avoir été très variés. Ceux que l'on peut relever dans les documents connus sont :

1ère personne. Singulier : 1. [cunéiforme] mu, qui fait au génitif [cunéiforme] mena ou [cunéiforme] mina.

2. [cunéiforme] idbi, qui devient fréquemment [cunéiforme] dab après un mot finissant par une voyelle.

Pluriel : Inconnu.

2e personne. Singulier : 1. [cunéiforme] zu.

2. [cunéiforme] mun, ou [cunéiforme] men.

Pluriel : Inconnu.

3e personne. Singulier : 1. *an*, quand le mot précédent finit par une consonne,
na, quand il finit par une voyelle;
nam, devant une nasale ou un g.
2. *ebbi*, qui devient presque toujours *bibbi* après un mot terminé par une voyelle.

Pluriel : Inconnu.

On voit que pour chacun de ces pronoms isolés au singulier — car nous n'en connaissons aucun au pluriel — il y a un type pareil au pronom suffixe, puis un autre type tout à fait différent, dont l'origine est encore impossible à pénétrer. Le second type de la troisième personne se rattache au pronom suffixe *bi*.

Le génitif du premier type de la première personne, *mena*, est en réalité originairement un ablatif formé par l'adjonction de la postposition casuelle *na*; mais dans l'usage il s'emploie plus souvent comme génitif que comme ablatif. C'est le premier pas de la transition qui a fait de la postposition accadienne de l'ablatif la marque du génitif en proto-médique.

M. Sayce considère *dab* comme le datif de *ibbi*. Grammaticalement la chose est impossible à admettre, car ce serait l'unique exemple qu'offrirait la langue accadienne d'une déclinaison intérieure s'opérant par une modification du radical au lieu de la simple adjonction d'une particule agglutinée au radical invariable. Mais *dab* est certainement employé comme nominatif en tant que pronom incorporé de la conjugaison verbale, et cela déjà dans les inscriptions chaldéennes de l'Ancien Empire, par exemple dans cette expression d'un document du roi d'Our *Amar-Ouru*, (*W.A.I.* I, 5, XIX) : *ta dabkurria*, « moi qui conquiers l'agresseur, » mot à mot : « l'agresseur — moi + conquérant. »

3.

« Beaucoup de langues touraniennes, dit M. Max Müller (dans Bunsen, *Outlines of the philosophy of universal history*, t. I, p. 465), à côté de leurs pronoms personnels usuels ont formé une série très-nombreuse de pronoms de politesse et de conversation, tels que « serviteur, » « frère aîné, » « sœur, » « homme simple, » etc. Leur nombre devient moindre avec les progrès de la civilisation et de la culture littéraire. De là on n'en rencontre plus que peu de traces dans

la branche tamoule et presque pas dans la branche ougrienne.»

Sans qu'il y fût aussi développé qu'en japonais, à fait, qui reporte à un état peu avancé du langage, existait en accadien, et des pronoms composés d'honneur ou de politesse y remplaçaient quelquefois les pronoms isolés. Les tablettes grammaticales nous font connaître deux de ces pronoms remplaçant la 3e personne du singulier, *kidanbi*, «ton lieu fort, ta puissance,» et *igkulbi*; «ton service,» dans les expressions:

ki kidanbiku, «vers avec ta puissance,»

ki igkulbiku, «vers avec ton service,»

signifiant l'une et l'autre «avec lui» dans un sens de motion, et traduits également en assyrien *ana ittišu*. D'autres textes, bilingues et unilingues, montrent *nambi*, «sa destinée,» employé au lieu du simple pronom isolé de la troisième personne.

Le second pronom isolé de la première personne du singulier, *idbi*, doit peut-être être rattaché à cette classe. Il semble en effet se terminer par l'affixe *bi* de la troisième personne, et par conséquent avoir été originairement un pronom de courtoisie formé par rapport à l'interlocuteur en s'adressant à lui à la troisième personne. Envisagé de cette manière, il se décomposerait très naturellement, comme l'a déjà proposé M. Sayce, en *id-bi*, «sa main,» c'est à dire «son serviteur.» Au reste, il résulte d'une glose ajoutée sur une des tablettes lexicographiques qu'il pouvait, tout en continuant à représenter la première personne du singulier et à correspondre à l'assyrien *anaku*, s'allonger encore par l'addition d'un élément de plus, devenant alors *idbiduru*. Quel est le sens originaire de cet élément *duru*? M. Sayce le rapproche de *dara*, «nom.» Ce n'est pas impossible, mais la chose est encore bien obscure pour émettre une hypothèse ayant quelque solidité.

4.

J'ai déjà dit que les pronoms possessifs qui s'attachent aux substantifs entre le radical et la postposition casuelle sont identiques aux pronoms personnels suffixes. Pour parler plus exactement, l'accadien n'a pas en réalité de pronoms possessifs, et il les remplace en suffixant les pronoms personnels aux substantifs dont il veut indiquer l'appartenance. J'ajoute que dans l'usage possessif le pronom *bi* s'applique aussi bien au pluriel qu'au singulier de la troisième personne, veut dire «leur» aussi bien que «son,» tandis qu'avec l'autre type pronominal de la troisième personne on a un singulier *ni*, «son,» et un pluriel *nene*, «leur.»

Pour ce qui est des pronoms sujets et régimes incorporés aux verbes et de leur mécanisme si délicat, au moyen duquel se marque la différence d'une partie ces noms, je réserve ce sujet pour l'étude de la conjugaison verbale, que j'écrirai dans un livre.

5.

Du témoignage des tablettes grammaticales et des textes bilingues il résulte que l'accadien possédait deux types de pronoms démonstratifs, [cuneiform] gan et [cuneiform] anna. Tous les deux sont rendus par le démonstratif assyrien [cuneiform] annu, et les exemples que nous en possédons ne sont pas suffisants pour établir si leur différence correspondait à celle du démonstratif de l'objet le plus rapproché et du plus éloigné, de « celui-ci » et « celui-là. »

Quoiqu'il en soit, le pronom démonstratif gan est certainement l'acception substantive du radical dont l'acception verbale, écrite de même [cuneiform] gan, est celle d'être. » Quant à anna, c'est une véritable forme emphatique du premier pronom isolé de la troisième personne. Il se présente même quelquefois sous la forme simple de ce pronom, na, et une tablette lexicographique traduit [cuneiform] par annu.

La gutturale initiale du pronom démonstratif gan est susceptible de s'aspirer quelquefois en χan. On trouve même exceptionnellement la forme χu dans une inscription du roi Kurigalzu (W. A. I. I, 4, XIV, 1):

[cuneiform] χu munKaK, « celui-ci je l'ai bâti, »

le n final, très sourd de sa nature, étant tombé comme il arrive souvent à la nasale finale des particules qui s'incorporent en préfixes, et la voyelle étant influencée par le u long qui suit.

6.

Nous verrons plus loin, en parlant de la syntaxe, que le pronom relatif n'est pas exprimé dans le plus grand nombre des cas en accadien; l'emploi du participe suffit alors pour introduire une phrase incidente. Mais il s'exprime aussi quelquefois, toujours suivi du participe ou d'un adjectif en ga. Dans le pronom relatif les Accadiens établissent une distinction de genre, inconnue partout ailleurs à leur langue; mais ce n'est pas celle du masculin et du féminin, c'est celle du genre animé et du genre inanimé. Quand il s'agit d'un homme ou d'un être vivant, le pronom relatif est [cuneiform] gum, « homme, » quand il s'agit d'un objet privé

de vie, il est gar, « substance, chose. »

Voici quelques exemples de l'emploi de l'un et de l'autre :

gum ê Uru inkaka, « qui a construit le « temple du dieu Lune » — mot à mot : « homme — le temple — (du) dieu Lune — lui + ayant construit ; »

gum sasun aka, « qui efface » — mot à mot : « homme — effacement — faisant ; »

gum mun bisgab, « qui moule des briques » — mot à mot : « homme — briques — moulant ; »

dans les formules déprécatoires contre les différents fléaux (W. A. I. ii, 17), la Peste étant considérée comme un être animé et malfaisant, c'est le pronom gum qui s'y applique : namtar gum susunbarra, « la Peste qui n'abandonne pas. »

xar gig gar gigga, « le viscère malade qui est violemment malade » — mot à mot : « le viscère — malade — chose — violemment malade ; »

gigga gar gigga, « le mal violent qui est violent » — mot à mot : « le violent — chose — violente. »

Dans les textes écrits à l'époque assyrienne et par des scribes ninivites, l'identité fortuite de l'expression graphique du pronom relatif du genre inanimé en accadien, gar, et du pronom relatif commun à tous les genres en assyrien, ša, tous les deux écrits par le signe, a amené à confondre les relatifs gum et gar en accadien et à mettre fautivement gar dans des cas qui régulièrement eussent appelé gum, comme dans cette phrase déprécatoire (W. A. I. ii, 17, col. 2, l. 40-41) :

alad lamma gar kurnga sakene(?) abaningubba, « que le Génie, le Colosse favorable lui fortifie « son ..... » — mot à mot : « le Génie — le Colosse — qui — favorable — son (sake ou sakmal) — que + il + lui + fortifie. »

Si l'emploi du pronom relatif de l'un ou de l'autre genre est plus rare que son omission là où il sert à amener une incise, il est toujours exprimé au commencement d'une phrase principale, là où il doit être rendu dans la traduction par « celui qui » ou « ce qui » :

gum rus lamsbi, « celui qui forge son image » (W. A. I. ii, 17, col. 1, l. 30) ;

gum makta ennunta lutga, « celui qui « meurt de soif dans les fers » (W. A. I. ii, 17, col. 2, l. 23) ;

gum zinna .... *ta batqu*, « celui qui « meurt de faim dans le désert » (Ibid. l. 28);

gas musarra gas mukuruga, « ce qui n'est « pas préservatif (des mauvaises influences), ce qui n'est pas de bon augure » (Ibid. col. 1, l. 18).

7.

Les pronoms réfléchis des trois personnes se forment en attachant les suffixes pronominaux au mot *imte*. Les textes connus nous fournissent les pronoms réfléchis de la première et de la troisième personne du singulier:

imtemu, « moi-même, » traduit en assyrien *ramaniya*;
imtena, « lui-même, » " " *ramanisu*.

Quand l'harmonie avec les voyelles du mot suivant amène à vocaliser le suffixe de la troisième personne en *i*, il est *ani* et un *u* euphonique s'insère entre ce suffixe et la voyelle finale du mot *imte*. Nous avons ainsi:

imteuâni, « lui-même, » traduit en assyrien *ramanisu*.

Il est facile d'après ces exemples, les seuls qu'offrent jusqu'à présent les textes, de restituer les autres pronoms réfléchis, qui devaient être:

imtezu, « toi-même; »
imteme, « nous-mêmes; »
imtezunene, « vous-mêmes; »
imtenene, « eux-mêmes. »

Les pronoms réfléchis reçoivent les postpositions casuelles de la même manière que les substantifs. Ainsi nous trouvons:

imtemal, « en moi-même, » pour *imte-mu-la*.

J'ignore le sens du mot *imte* comme radical isolé, mais évidemment quelque jour on le trouvera employé dans les textes.

8.

On ne saurait encore prétendre dresser un tableau complet des pronoms

indéterminés de l'accadien; mais la variété de ceux que l'on peut relever déjà dans le petit nombre de textes que nous possédons dénote sous ce rapport une grande richesse.

Il y a d'abord un pronom de cette catégorie pour les personnes, c'est abamu, «quelque, quelconque,» rendu par mannu dans les traductions assyriennes. Il s'incorpore quelquefois aux verbes, comme dans cette phrase de la collection des proverbes: gandirga abamuransi, «que je rende à quelque soit celui qui l'a donné (quiconque + réciproquement + l' + a donné),» traduite en assyrien lattirva manau inandin (pour inaddin).

Pour les choses nous avons:

garnam, «quelque chose, quoi que ce soit,» mot à mot «quae + sort;»

sate, «tout ce que,» dont nous ignorons l'étymologie.

L'un et l'autre mot reçoit l'agglutination des pronoms possessifs suffixes, ainsi qu'on peut le voir par ces exemples:

garnambi ennunakene innansi, «quelque chose de son bien qu'il lui ait donné pour les obligations» (pour le paiement des dettes) — mot à mot: «quelque chose + sien — obligations + pour + les — il + le + lui + a donné,» ce que l'assyrien rend par manmusu ana mazaruti iddin;

satana ninzir dam inninkug, «tout ce qu'elle a enclos, la femme mariée en est propriétaire» — mot à mot: «tout ce qui + sien — elle + l' + a enclos — l'épouse — elle + le + lui + a possédé.»

Un pronom indéterminé spécial s'applique au temps, c'est adbab, «quelque temps que, tout temps, tout cas,» expliqué en assyrien mahima; la décomposition étymologique en est ad-bab, «jour + autre.» Ainsi nous lisons dans la tablette des fragments de lois:

adbabta dam higani gannibtagtug, «dans tous les cas le mari peut mettre son enfant en possession» — mot à mot: «tous cas + pour — le mari — rejeton + son — qu'il + le + mette en possession;» ce qui est dans la version assyrienne: ana mahima mut libbisu izunu.

adname paraît être un mot de la même catégorie, se rapportant

également au temps, mais impliquant une notion de futur, comme dans cet exemple : [cuneiform] [cuneiform] *adbabku adnameku*, « en quelque cas que ce soit à l'avenir ; » assyrien : [cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] *ana matima ana arka-ni*.

9.

Le pronom réciproque est [cuneiform] *bartabi*, « l'un l'autre, » composé de [cuneiform] *barta*, gérondif du verbe [cuneiform] *bar*, « lier, » c'est à dire « en liant, » et du second pronom suffixe de la troisième personne. Nous l'avons dans cette phrase d'une formule déprécatoire contre les mauvais esprits :
[cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] *utuk xul xabaranddu bartabiku xabaranduzu*, « que les esprits mauvais sortent, qu'ils se saisissent violemment l'un l'autre » — mot à mot : « le démon (nom collectif) — mauvais — que + il + ensemble + sorte — l'un l'autre + vers — qu' + il + ensemble + le + saisis-se, » ce que l'assyrien rend par [cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] *utakku limnu lisi va ina axati libbat*.

L'opposition de « l'un » et « l'autre » s'exprime par la répétition du signe [cuneiform] « homme, » qui paraît dans ce cas devoir être lu par le mot *sâ*. Ainsi nous trouvons : [cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] *sâ sâra ingurri*, « l'un fait à l'autre » — mot à mot : « homme — homme + à — il + fait ; »
[cuneiform] [cuneiform] *sâ sâgim*, « l'un comme l'autre » — mot à mot : « homme — hom-me + comme. »

Chapitre VIII.
Le verbe.

1.

Abordons maintenant le capital et difficile sujet de la conjugaison verbale sur lequel les travaux de nos prédécesseurs laissent encore planer une grande obscurité. Ce sujet tient étroitement à celui des pronoms, car presque tout le mécanisme de la conjugaison accadienne consiste dans la variété des pronoms sujets et régimes qui s'incorporent dans le verbe en s'attachant au radical, tantôt avant, tantôt après.

Il faut distinguer dans la conjugaison du verbe accadien huit voix principales, qui diffèrent entre elles par une modification du radical ou par un changement profond du mode d'agglutination des particules qui forment les modes et les temps. Cinq sont actives et trois passives :

1°. La voix *active* proprement dite, dans laquelle le radical reste sans changement ; l'agglutination des pronoms incorporés et de toutes les autres particules de la conjugaison, sauf de la formative du participe et des marques du pluriel, a lieu avant le radical, ce qui est, du reste, le propre des quatre voix actives ;

2°. La voix *fréquentative*, dans laquelle le radical est redoublé ; elle se conjugue, du reste, comme la précédente ;

3°. La voix *négative*, caractérisée par l'incorporation de la négation *nu*, le radical restant simple ;

4°. La voix *négative et fréquentative*, où le radical est redoublé, comme dans la seconde voix, avec incorporation de la négation *nu* ;

5°. Une seconde voix *négative*, où la particule incorporée est *me* et où le radical est simple ;

6°. La voix *passive* proprement dite, qui a aussi le sens réfléchi ; le radical y reste sans changement et à l'état simple, comme dans la première voix ; mais les pronom

et toutes les autres particules s'agglutinent à la suite du radical;

7°. La voix passive et fréquentative, caractérisée par le même mode d'agglutination avec le radical redoublé;

8°. La voix passive et négative, qui incorpore d'après le système de la postposition la particule me, le radical restant simple.

Il est probable que l'on devra plus tard, quand on connaîtra un plus grand nombre de textes, ajouter une voix de plus, passive et négative, qui devra prendre la désignation de huitième, celle que nous avons mentionnée la dernière recevant le nom de neuvième, car la logique donne à penser que pour exprimer certaines modifications de l'idée verbale il devait exister une voix particulière qui combinait l'incorporation de la négation nu au mode d'agglutination postpositif par lequel se dénote le caractère passif du verbe, de même qu'il y en avait une qui combinait ce mode d'agglutination avec l'incorporation de la négation me. Mais jusqu'à présent, dans le bien petit nombre de textes que nous possédons, on n'en a encore trouvé qu'un exemple, susceptible de prêter au doute.

Chacune des huit voix que nous venons d'énumérer possède sept formes secondaires:

1°. La forme simple, qui exprime dans son acception la plus directe l'idée fondamentale de la voix et ne joint au radical, simple, doublé ou accompagné de la négation que les pronoms incorporés et les particules formatives des modes, tandis que les autres formes secondaires sont caractérisées par l'agglutination de particules spéciales à chacune d'elles, particules qui, du reste, se retrouvent dans la langue comme des radicaux spéciaux, ainsi que tous les autres éléments dont l'adjonction au radical principal constitue la conjugaison;

2°. La forme causative, dont la particule caractéristique est tan; les traductions assyriennes la rendent toujours par le schaphel;

3°. La forme réciproque et coopérative, dont la particule spéciale est ta; le verbe sémitique n'ayant pas de forme correspondante, le sens spécial à celle-ci n'est rendu que très imparfaitement, et souvent pas du tout, dans les traductions des tablettes bilingues; cette correspondance imparfaite des ressources du verbe sémitique et du verbe accadien est, du reste, une des plus grandes difficultés du sujet; car si l'on arrive à distinguer bien vite dans les tablettes grammaticales et dans les textes bilingues le mécanisme des différentes formes du verbe accadien, les versions assyriennes ne rendent souvent pas les nuances de signification qui distinguent les unes des autres ces diverses formes; on ne peut les déterminer que par l'étude attentive et la comparaison

des textes accadiens pris en eux-mêmes. par conséquent ici nous sommes obligé de demander au lecteur de vouloir bien accepter provisoirement et sous bénéfice d'inventaire les qualifications que nous donnons à la plupart des formes secondaires et le sens que nous y attachons, tandis que l'existence pure et simple des mêmes formes est incontestable et saute aux yeux dès qu'on aborde les documents originaux; qualifications et sens ne pourront être complètement justifiés que par les analyses philologiques de textes auxquelles ce premier essai grammatical est destiné à servir d'introduction;

4°. la forme dont la particule caractéristique est su et que, faute d'une meilleure expression, nous appelons transitive; elle a une grande analogie de sens et de rôle avec le piël de l'hébreu et de l'araméen, le paël de l'assyrien; quand la signification de la forme simple est intransitive, elle rend le verbe transitif; quand la signification fondamentale du verbe est transitive, elle insiste davantage sur l'action directe du sujet sur le régime; en ce cas elle ne modifie pas le sens d'une manière bien marquée et quelquefois la nuance n'est pas possible à rendre dans une traduction mais elle donne plus d'intensité et par suite plus de solennité à l'expression;

5°. la forme intensitive, qui se caractérise par un mode particulier d'incorporation simultanée des deux pronoms, sujet et régime, et par un type spécial du second; au prétérit cette forme marque l'action comme achevée complètement, elle met à la disposition de l'écrivain un véritable parfait; au présent elle dénote avec intensité la permanence et la continuation de l'action; aussi les traductions assyriennes emploient-elles le permansif pour rendre le présent de la cinquième forme secondaire du verbe accadien;

6°. la forme intensitive et transitive, qui combine les acceptions des deux formes précédentes, comme leurs modes de formation, unissant l'agglutination de la particule su au mécanisme spécial de pronoms de la cinquième forme;

7°. la forme augmentative, dont la particule caractéristique est imma.

Chacune des huit voix possédant ces sept formes secondaires, c'est donc en tout cinquante-six formes différentes, entraînant modification du sens, que nous offre le verbe accadien. Et peut-être un jour faudra-t-il porter ce nombre au moins à soixante-trois, si, comme il est probable, de nouveaux textes permettent de constater l'existence d'une seconde voix passive et négative, possédant à son tour ses sept formes secondaires.

Les modes sont au nombre de huit:

1°. l'indicatif;

2°. Un second indicatif, qui donne plus d'intensité au sens, d'où les versions assyriennes, suivant les formes auxquelles il appartient, le traduisent généralement par le paël ou par les formes secondaires, à ת inséré, du verbe assyrien, et qui s'emploie aussi en guise de conditionnel;

3°. Le précatif, qui est quelquefois mis en œuvre avec une signification de potentiel;

4°. Un second précatif, correspondant au second indicatif, qui tient en même temps la place de l'impératif;

5°. L'infinitif;

6°. Le gérondif;

7°. Le supin;

8°. Le participe.

En revanche, la conjugaison accadienne ne connaît que deux modifications de l'idée de temps:

Le prétérit

et le présent, qui s'applique aussi à l'expression du futur.

Il n'y a non plus que deux nombres, le singulier et le pluriel, et point de distinction de genres, non plus que pour les substantifs.

Afin de mettre plus d'ordre et de clarté dans notre exposition des faits principaux de la conjugaison du verbe accadien, nous étudierons d'abord la forme simple de la voix active, que nous prenons comme forme type, en exposant tout son mécanisme; puis, partant de ce type, nous montrerons les modifications qui caractérisent les autres formes de la même voix; nous en viendrons ensuite aux autres voix, toujours par la même méthode, en faisant voir comment s'y modifie la conjugaison que nous aurons prise pour point de départ. Nos explications du texte, seront puissamment éclaircies par le paradigme du verbe [cuneiform] še, «donner», que nous restituons dans la troisième section de la seconde partie de ce volume de nos Études. On y verra tout le mécanisme que nous tentons de faire connaître et saisir appliqué à un même verbe, tandis qu'ici, tenant à n'introduire dans notre texte que des exemples empruntés directement aux documents originaux, pour chaque voix, chaque forme, chaque mode, chaque temps et même chaque personne nous serons obligés de citer des exemples appartenant à des verbes différents.

2.

Ce qui nous fait choisir comme typique la première forme, simple, de la voix active, c'est qu'elle nous offre la conjugaison la moins compliquée, puisqu'elle n'attache au radical que les pronoms incorporés et les particules formatives des modes et qu'elle n'introduit pas à titre de particule agglutinée un nouveau radical, modifiant le sens, et c'est aussi que le radical du verbe s'y présente sous sa forme entière et simple. Mais un changement de ce radical par le procédé que nous avons qualifié plus haut de prolongation simple constitue la différence entre l'expression du présent et celle du prétérit. La distinction des deux seuls temps admis par le verbe accadien est la même que pour les substantifs la distinction de l'état absolu et de l'état emphatique. Autrement dit le prétérit nous offre le radical simple, à l'état absolu, le présent à l'état de prolongation.

Le mode le plus habituel de prolongation pour former le présent des verbes est l'addition d'un e au radical quand il se termine par une des consonnes ou par une des voyelles e, i, u. Exemples:

inlal, « il a pesé, payé, »	inlale, « il pèse, paie, »	(radical lal);
inku, « il a posé, établi, »	inkue, « il pose, établit, »	(» ku);
anak, « il a fait, agi, »	anake, « il fait, agit, »	(» ak);
anur, « il a pesé, égalé, »	anure, « il pèse, égale, »	(» ur);
insé, « il a donné, »	insê, « il donne, »	(» sé);
ande, « il a abandonné, s'est enfui, »	andê, « il abandonne, s'enfuit, »	(» de);
andi, « il a achevé, fini, »	andie, « il achève, finit, »	(» di).

D'après les lois de vocalisation indiquées plus haut, quand le radical se termine en e, il se produit une coalescence entre cette voyelle finale et le e de prolongation, coalescence qui donne naissance à un e long, substitué au e bref du radical.

Dans les verbes dont le radical se termine en a, la voyelle de prolongation du présent est a, exprimée par l'addition du signe a, et aa paraît s'être dans ce cas réuni par coalescence en â. Exemples:

anxa, « il a tué, »	anxâ, « il tue, »	(radical xa);

[cuneiform] anka, « il a dit, » [cuneiform] ankâ, « il dit; » (radical Ka).

Cependant nous avons:

[cuneiform] anaka, « il a élevé, entassé, » [cuneiform] anakee, « il élève, entasse » (" aKa).

On rencontre aussi, mais à l'état d'exception, quelques verbes au radical terminé par une consonne dont la voyelle intérieure, étant a, entraîne à la suite un a comme voyelle de prolongation:

[cuneiform] ankak, « il a construit, » [cuneiform] ankaka, « il construit, » (radical Kak); il est vrai que nous trouvons aussi, pour un autre mode du même verbe, le présent [cuneiform] abkake, « il construit » de verbe Kak, et sans doute tous ceux qui appartenaient à la même catégorie, ne faisait donc pas son présent exclusivement en Kaka, mais variable de Kaka à Kake suivant les modes, et surtout sous l'influence de la voyelle qui suit immédiatement. En effet nous relevons, dans les exemples de phrases relatives aux constructions que renferment les planches 14 et 15 du tome II de la publication de MM. Rawlinson et Norris, abkake suivi immédiatement du mot zergûa, dont la première voyelle est un e, et nubkaka, « il ne construit pas, » suivi immédiatement de la conjonction ua.
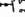
Un certain nombre de verbes à radical polysyllabique, ou au moins dissyllabique, terminé en u, tels que [cuneiform] uddu, « sortir, » [cuneiform] gadu, « élever, enlever, » n'offrent aucune différence entre le présent et le prétérit; ils ne se distinguent qu'au pluriel, qui, abstraction faite des pronoms incorporés, est pour gadu, [cuneiform] gadus au prétérit et [cuneiform] gadune au présent. Il est probable qu'en réalité la quantité de la voyelle finale change et que le ŭ du radical simple au prétérit devient au présent ū, par coalescence de ŭŭ, sans que cette modification de quantité soit marquée par l'écriture. On trouve, du reste, mais beaucoup plus rarement, [cuneiform] uddue à côté de uddū et [cuneiform] gadue à côté de gadū.
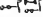
Mais de même que nous avons vu plus haut qu'il y avait pour les substantifs deux modes de prolongation servant à former l'état emphatique, de même nous constatons dans les verbes deux modes de prolongation du radical pour former le présent, modes qui constituent deux catégories de verbes auxquelles on peut donner les noms de première et seconde conjugaison. Je viens de parler de la première, composée des verbes qui prolongent le radical par la simple addition d'une voyelle au thème absolu du prétérit. La seconde conjugaison — dont nous donnons un paradigme abrégé dans la quatrième section de la

seconde partie de ce volume — comprend les verbes dont le radical se termine par une consonne et qui au présent doublent cette consonne en la faisant suivre d'une voyelle déterminée par la voyelle du radical en vertu des lois d'harmonie indiquées ci-dessus, c'est à dire a et e après a, u après u et un; e ou i après i; i, i ou a après a.

En voici quelques exemples:

[cuneiform] ingar, « il a fait, » — [cuneiform] ingarri, « il fait, » (radical gar);
[cuneiform] insar, « il a écrit, gravé, aligné, » — [cuneiform] insarri, « il écrit, grave, aligne, » (» sar);
[cuneiform] ingur, « il s'est révolté, s'est séparé, a changé, » — [cuneiform] ingurri, « il se révolte, se sépare, change, » (» gur);
[cuneiform] angub, « il a fortifié, » — [cuneiform] angubba « il fortifie, » (» gub);
[cuneiform] ingur, « il a rétabli, rendu, » — [cuneiform] ingurru, « il rétablit, rend, » (» gur);
[cuneiform] indub, « il a brisé, » — [cuneiform] indubbu, « il brise, » (» dub).

A côté des faits de polyphonie où la différence de lecture correspond à une différence de signification, l'accadien nous offre toute une série de caractères susceptibles d'être lus également dans le langage prononcé par deux mots exactement synonymes, dont l'un se compose d'une syllabe ouverte et dont l'autre la transforme en une syllabe fermée à deux consonnes par l'addition d'une consonne finale. Nous avons parlé plus haut de ces mots parallèles à signification semblable, où il faut voir dans ceux qui se présentent sous la forme de la syllabe fermée et composée des dérivés très antiques de ceux qui n'offrent que la syllabe simple et ouverte. En tous cas, dans l'emploi verbal, au prétérit, comme l'un ou l'autre des deux radicaux parallèles ainsi exprimés par un même signe reste à l'état absolu, il est impossible de discerner avec certitude celui des deux que l'on doit choisir pour la lecture, le caractère qui s'applique également à tous deux s'y présentant sans être suivi de rien qui détermine la prononciation à choisir dans le cas spécial. La distinction ne peut être faite d'une manière positive qu'au présent, par la formation différente ou par la nécessité d'en modifier l'orthographe.

Ainsi nous n'avons pas besoin que le verbe soit au présent comme dans [cuneiform] angubba pour distinguer les cas où l'idéogramme [cuneiform], ayant le sens de « fortifier, garantir, » doit se lire gub. Mais avec le sens de « marcher, aller, » le même idéogramme [cuneiform] peut être lu également du et dun. Quand donc on trouve le prétérit [cuneiform], « il a marché, il a été, » on ne peut être positivement sûr qu'il faille prononcer indu ou indun, et cette incertitude cesse seulement quand nous rencontrons l'un des deux présents, [cuneiform] induu, du radical du, et [cuneiform] indune, du radical dun.

De même :

L'idéogramme [cuneiform] a deux lectures : _tu_, « assaillir, attaquer, entrer, » _tur_, « passer, franchir, entrer. » Quand on rencontre dans un texte la troisième personne du prétérit [cuneiform] [cuneiform], si la phrase appelle le sens « il a attaqué, » point de doute qu'il ne faille lire _intu_ de même qu'on est certain de la lecture _intur_ avec la signification de « il a franchi. » Mais quand le sens appelé par la phrase est « il est entré, » on ne sait plus que choisir de _intu_ ou _intur_, tandis qu'il n'y a pas moyen de douter au présent, qui est [cuneiform] _intuu_ pour le radical _tu_, et [cuneiform] _inturri_ pour le radical _tur_.

Dans la formation du présent tel que je viens de l'indiquer, la prolongation du ton du radical sert à noter la prolongation de l'action et en éveille l'idée, de même que dans la formation de l'état emphatique des substantifs elle dénote une insistance sur le sens qui conduit à individualiser davantage l'objet indiqué par le mot. C'est un procédé de langage encore tout à fait primitif et rudimentaire.

Le présent se distingue du prétérit par la prolongation simple du radical dans toutes les voix et dans tous les modes. Dans les voix qui redoublent le radical, comme la deuxième, la quatrième et la septième, la prolongation a lieu à la suite de la seconde répétition, le radical _mal_ devenant _malmal_ au prétérit et _malmala_ au présent, exactement comme se forme l'état emphatique des substantifs dérivés par voie de duplication d'un radical monosyllabique primitif.

J'ai dit tout à l'heure que le présent en accadien s'employait aussi pour le futur. On en a la preuve décisive dans le fragment de lois que contient la pl. 10 du tome II des _Cuneiform inscriptions of Western Asia_. Toutes les fois qu'un des articles comporte une pénalité, le verbe désignant le fait punissable est mis au prétérit, comme le veut la logique, dans un seul cas au présent, et toujours

le verbe qui exprime la pénalité est au présent, tandis que le temps naturellement appelé pour toute langue qui le posséderait serait le futur. Cependant il est à remarquer aussi que quelque-fois, plus rarement, c'est le prétérit que les rédacteurs accadiens ont employé là où nous mettrions le futur. La phrase suivante de la tablette légale en est un exemple incontestable: [cuneiform] *šatena nenʒir dam innintuq adbabka adnamehu*, « tout ce qu'elle aura enclos, la femme mariée en aura la propriété; cela dans tous les cas à l'avenir » — mot à mot: « tout ce que + sien — elle + l' + a enclos — l'épouse — elle + lui + a possédé — quelque cas + pour — l'avenir + pour. »

Il est probable qu'en l'absence du temps futur dans la conjugaison accadienne des règles fixes de syntaxe, que nous ne pouvons pas saisir actuellement, déterminaient les cas où il devait être remplacé par le présent ou par le prétérit. Peut-être y avait-il là quelque chose d'analogue à la distinction qu'établissent certaines langues entre le futur simple et le futur antérieur: Peut-être le prétérit s'employait-il quand il s'agit d'actions qui auront été accomplies, comme dans la phrase que nous venons de citer le fait d'enclore et celui de l'entrée en possession.

3.

Après ces remarques sur la formation des temps, je passe à la formation des modes et à la conjugaison proprement dite des personnes verbales. Mais ici je dois citer comme préambule à ce que j'ai à dire une excellente page de M. Sayce sur le génie général de la conjugaison accadienne.

« Le verbe ne consiste guères que dans le simple radical avec les pronoms qui s'y attachent: Ils sont généralement préfixés, en contradiction avec ce qui se passe quand ils s'attachent au substantif comme possessifs. Ainsi *šar-mu* « ma ceinture, » et *mu-šar*, « j'ai écrit. » C'est là le mode le plus simple de mécanisme grammatical, justifié par les relations logiques qui font que la personne tient le premier rang dans la pensée dans le cas du verbe et le second quand elle marque le possessif. Les langues touraniennes modernes ont dépassé cet état primitif de pure juxtaposition et les plus polies d'entre elles, particulièrement celles du groupe ougrien, ont corrodé les pronoms jusqu'au point de les transformer en terminaisons flexionnelles, et de plus elles les affixent non seulement à la suite des noms mais aussi à la suite des verbes, à part deux importantes exceptions. Ce sont

le basque (1) et le tongouse. Les idiomes tongouses sont les moins développés de toutes les langues altaïques, et sont, par suite, celles qui vraisemblablement doivent avoir le mieux conservé les formes originaires de la grammaire agglutinative. En mandchou, comme en accadien, la simple position du pronom devant le radical crée une personne du verbe, bi-tthego, si-tthege sont « j'habite, tu habites, » comme en accadien mu-hug, iz-hug. Mais chez les peuplades de Nyertchinsk, Castrèn a trouvé que des affixes ont été ajoutés au verbe tongouse pour distinguer les personnes, et les dialectes mongols n'offrent plus de traces des pronoms préfixés. Là aussi, comme dans les autres langues touraniennes modernes, les suffixes possessifs et verbaux deviennent distincts, en même temps que l'on observe une tentative de restreindre la signification des radicaux à s'employer exclusivement, soit comme verbes, soit comme noms. Le basque est le seul langage de cette famille parvenu à un degré de véritable avancement qui ait conservé la position originaire des pronoms. L'auxiliaire izate a le pronom nominatif toujours préfixé, l'autre auxiliaire observe la même règle dans les imparfaits et le conditionnel. En revanche les temps présents du second auxiliaire ont le pronom nominatif postfixé, et des variations semblables s'observent en accadien. » En effet la préposition et la postposition des pronoms incorporés sont ce qui distingue les voix actives des voix passives, fait que n'a pas su reconnaître M. Sayce, pour qui la place des pronoms est indifférente, mais qu'a discerné M. Grivel.

J'ajoute que le chinois place aussi le pronom avant le verbe, et que, parmi les langues dont M. Max Müller fait la division méridionale de sa famille touranienne, tout le groupe taïen nous offre les pronoms verbaux préfixés. Il en est de même dans le groupe lohitien. Mais les idiomes de ce groupe préfixent aussi les pronoms possessifs, comme le tamoul et les langues malaises. C'est, du reste, uniquement à titre de points de comparaison que je fais ces derniers rapprochements et non pour y chercher un indice de parenté.

4.

Les deux indicatifs se forment par la simple préfixation des pronoms personnels au radical dans la première forme de la première voix, au radical précédé de la

---

(1) Il n'est pas besoin de faire remarquer ici que M. Sayce suit complètement les idées de M. Max Müller sur la parenté réciproque et la classification des langues touraniennes. Au reste, nous indiquerons plus loin les arguments nouveaux et puissants en faveur de ces idées que fournit l'étude de l'accadien.

particule modificatrice du sens dans les autres formes de la même voix. La nature de ces pronoms fait la différence des deux modes.

Nous avons constaté un peu plus haut l'existence d'une double série de pronoms personnels isolés, les uns semblables aux pronoms personnels et possessifs suffixes, les autres tout à fait différents, ce qui donne au singulier:

	Première série.	Seconde série.
1ère personne.	mu.	idbi; dab.
2e personne.	zu.	mun.
3e personne.	an, na.	abba.

Dans la conjugaison verbale le premier indicatif préfixe au radical simple ou modifié par une particule les pronoms de la première série.

Celui de la première personne est toujours mu, comme dans:

mukak, „j'ai construit" (radical kak),

quelle que soit la voyelle du radical et la finale du mot précédent.

Le pronom de la seconde personne, zu à l'état isolé ou suffixe, est invariablement iz à l'état de pronom verbal préfixé dans le premier indicatif, comme dans:

izdune (iz-dun-e), „tu vas" (radical dun).

Au reste, les exemples des deux premières personnes sont extrêmement rares dans les textes, encore si peu multipliés, que nous possédons. Ceux de la première personne ne se présentent guères que dans les inscriptions dédicatoires de l'Ancien Empire de Chaldée, où les rois parlent quelquefois à cette personne. De la seconde nous n'en avons que sur la tablette des proverbes. En revanche les exemples de la troisième personne sont très multipliés, car c'est celle-ci qui est presque toujours employée dans ce que nous avons de textes bilingues, et de plus c'est constamment à la troisième personne que les tablettes grammaticales citent les verbes.

La forme normale et typique du pronom préfixe de la 3e personne dans le premier indicatif est in. C'est toujours ainsi qu'il se présente quand le verbe est cité isolément dans les tablettes grammaticales. Exemples:

insé, „il a donné" (radical se);
ingar, „il a fait, accordé" (" gar);
inru, „il a donné, ajouté" (" ru);
inti, „il a lancé, posé, saisi" (" ti);

inak, « il a fait, agi » (radical ak);
inlal, « il a pesé, payé » (» lal);
inku, « il a posé, établi » (» ku);
ingadu, « il a élevé, enlevé » (» gadu);
ingab, « il a délivré » (» gab);
inzi, « il a enlevé, éloigné » (» zi);
intap, « il a ajusté, ajouté, posé, laissé, confié » (» tap);
insud, « il a étendu, éloigné » (» sud);
ingur, « il s'est révolté, s'est séparé, a changé » (» gur);
ingien, « il a placé, fixé » (» gien, gin);
indib, « il a pris, traversé, passé » (» dib);
inhul, « il a amoncelé, entassé » (» hul);
inzig, « il a brisé, détruit » (» zig).

Le pronom reste in toutes les fois que le mot précédent se termine par une consonne ou par la voyelle i. Quelquefois il devient an après un mot terminé par un a ou un e, ou après une consonne quand la voyelle du radical verbal et celle du mot précédent sont également a. Nous avons alors:

anak, « il a fait, agi » (radical ak);
anus, « il a pesé, égalé » (» us);
ande, « il a abandonné, s'est enfui » (» de);
andi, « il a achevé, fini » (» di).

Une seule fois, par une irrégularité exceptionnelle, nous trouvons le pronom an à la suite d'un i final, dans l'expression:

muzbi ande, « sur lui il s'enfuit, »

de la tablette légale.

La forme an du pronom verbal de la troisième personne s'altère quelquefois en al, par suite de l'affinité de la nasale et de la liquide. C'est ainsi qu'on rencontre:

alak, « il a fait, agi, » pour anak (radical ak);
algubba, « il fortifia, garantit, » » angubba (» gub);
almalmal, « il a été accompli, il exista, » » anmalmal (» mal).

Il est, du reste, à remarquer que jamais sous la forme in a pronom ne devient il, et que le changement de la nasale en liquide ne se produit que quand il a un a pour voyelle initiale.

Du reste, la forme an est rare et la règle la plus habituelle est qu'après toute voyelle finale autre que i, et aussi après les mots terminés en m, lettre dont son affinité avec le v dans la prononciation faisait en accadien une semi-voyelle, le pronom de la troisième per-sonne dans le premier indicatif revêt une forme où la consonne nasale devient initiale. La plus ordinaire en ce cas est ni, comme dans :

[cuneiform]	niru,	« il a donné, ajouté »	(radical ru);
[cuneiform]	nitug,	« il a possédé »	(« tug);
[cuneiform]	niti,	« il a lancé, posé, laissé »	(« ti);
[cuneiform]	nilal,	« il a pesé, payé »	(« lal);
[cuneiform]	nik (nik),	« il a excité »	(« ik).

Quelquefois aussi nous trouvons les formes na ou ne, motivées par les besoins de l'harmonie avec les voyelles voisines. Du reste, le pronom sujet de la troisième personne, quand il revêt une des formes où sa consonne devient initiale, ne se préfixe que rarement d'une manière iso-lée au radical verbal; le plus habituellement il appelle à sa suite l'incorporation d'un des pronoms régimes dont nous parlerons dans quelques instants.

Quand le verbe à la troisième personne de l'indicatif premier commence une phrase ou un membre de phrase, la forme de son pronom préfixé est toujours une de celles à voyelle initiale, et le choix entre an, [cuneiform], in, [cuneiform], et un, [cuneiform], est déterminé par la dernière voyelle du dernier mot de la phrase ou du membre de phrase précédent, que cette voyelle soit finale ou suivie d'une consonne, qu'elle soit celle d'un radical ou bien celle d'une postposition casuelle ou d'un pronom possessif.

5.

Ni à l'indicatif premier de la première forme, ni à aucun autre mode de la même forme, ni dans aucune autre forme que dans la quatrième (et encore pour celle-ci quand il n'y a pas incorporation de pronoms régimes), les pronoms sujets préfixés ne changent au pluriel. Ils n'ont qu'un seul type pour les deux nombres. La marque du pluriel est une particule qui s'agglutine à la suite du radical et n'influe pas sur les pronoms.

Au prétérit cette terminaison est es, <<<, évidemment sorti — par une corrodation analogue à celle qu'éprouvent dans la plupart des langues touraniennes les pronoms affixes quand ils tournent à devenir des terminaisons flexionnelles — évidemment sorti du radical mes, « beaucoup, » que nous avons vu jouer le rôle d'un des deux suffixes du pluriel dans la déclinaison des substantifs. Elle est es après un radical terminé par une consonne, toujours après un e ou un i, quelquefois même après un a ou un u :

inlales, « ils ont posé, payé, » singulier inlal (radical lal);
ingures, « ils se sont révoltés, se sont séparés, ont changé, » " ingur (" gur);
ingunes, « ils ont placé, fixé, » " ingun (" gun, gin);
inkues, « ils ont posé, établi, » " inku (" ku).

Si le radical du verbe se termine par un a ou un u, le suffixe caractéristique du prétérit devient le plus souvent as ou us. Quelques verbes dont le radical se termine par une consonne appellent même le pluriel en as ou en us par l'influence de la voyelle intérieure de leur radical. Exemples :

mukakas (mu-kak-as), « nous avons construit, » (radical kak);
insudus (in-sud-us), « ils ont étendu, » (" sud).

Tous les verbes qui doublent leur consonne finale pour supporter la voyelle de prolongation du présent, la doublent également au pluriel du prétérit pour supporter la terminaison es :

ingarries, « ils ont fait, » singulier : ingar, présent : ingarri (radical gar);
insarries, « ils ont écrit, » " insar " insarri (" sar);
insigges, « ils ont rempli, accompli, » " insig " insiggi (" sig).

Le verbe gur fait cependant exception, puisque son pluriel du prétérit est ingures et son présent ingurri.

Quand la voyelle de prolongation du présent après la consonne doublée est u, la terminaison du pluriel du prétérit est us :

insemmus, « ils ont donné, » singulier : insem, présent : insemmu (radical sem).

Même le verbe gub, « fortifier, garantir, » qui fait son présent en a, prend pour terminaison du pluriel du prétérit us, par l'influence de sa voyelle radicale :

ingubbus, « ils ont fortifié. »

La terminaison du pluriel du présent est à toutes les personnes, dans tous les modes et dans toutes les formes, quelle que soit la voyelle de prolongation de ce temps, *ne*, manifestement identique au pluriel en *ene* des substantifs :

[cunéiforme]	*mugadune*, « nous élevons »	(radical *gadu*);
[cunéiforme]	*ingadune*, « ils élèvent »	(" *gadu*);
[cunéiforme]	*inlalene*, « ils pèsent, paient »	(" *lal*);
[cunéiforme]	*inkuene*, « ils posent, établissent »	(" *ku*);
[cunéiforme]	*ingarrine*, « ils font »	(" *gar*);
[cunéiforme]	*insemmune*, « ils donnent »	(" *sem*).

6.
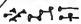
Mais le fait le plus particulier et le plus caractéristique de la conjugaison accadienne est qu'elle ne se borne pas à préfixer le pronom sujet au radical verbal. Le plus souvent elle incorpore en outre au verbe, même quand le régime est formellement nommé dans la phrase, un pronom objectif ou régime, soit au datif, soit à l'accusatif. C'est là un fait philologique extrêmement rare, auquel on ne trouverait d'analogues que dans le mordvine et dans le basque. En effet dans le mordvine une partie des terminaisons verbales contiennent les deux pronoms sujet et régime entre lesquels s'est établie une crase dont les éléments peuvent être encore analysés :

1ère personne : *mak* (*m-ak*, me + tu); *mam* (*m-am*, me + ille); *misk* (*m-isk*, me + vos).
2e personne : *tan* (*t-an*, te + ego); *nzat* (*nz-at*, ille + te); *dez* (*d-ez*, vobis + illud).
3e personne : *nk* (*n-k*, illud + vos).
1ère pers. plur. : *misk* (*mi-isk*, nos + tu); *mia* (*mi-ia*, nos + illi).
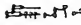
En basque, malgré la corrosion qu'ont subie les pronoms verbaux et qui les défigure souvent d'une manière si profonde, on reconnaît que le mécanisme habituel de la conjugaison régulière des verbes incorpore les deux pronoms, en préfixant au radical ce qui reste du pronom régime et en y postfixant la terminaison produite par la dégénérescence du pronom sujet. Ainsi une forme comme *dakit*, « il sait, » doit se décomposer en *d-aki-t*, « illud + scit + ille. » Dans la conjugaison du premier auxiliaire, à côté de formes qui présentent la même ordonnance des termes agglutinés, comme *naza*, *n-a-zu*, « me + habes + tu, » ou *min-du-zu*, « me + habuisti + tu, » nous en rencontrons d'autres où l'ordonnance est : pronom sujet + pronom régime + radical, et même : pronom sujet + pronom régime à l'accusatif + pronom régime au datif + radical + terminaison caractéristique

au temps. Tel est zidden, qui se décompose en z-id-d-a-n, « tu+illum+mihi+habuisti. »
C'est là précisément l'ordonnance des pronoms incorporés dans la conjugaison accadienne.

En effet, toutes les fois qu'elle nous offre l'incorporation du pronom régime, et nous venons de dire que celle-ci avait lieu le plus habituellement même après le régime exprimé dans la phrase, le pronom régime s'insère entre le pronom sujet préfixé et le radical verbal.

Le pronom régime ainsi incorporé n'a dans la première et la seconde personne qu'une seule forme, servant aussi bien pour le datif que pour l'accusatif, pour le pluriel « nous » ou « vous » que pour le singulier « moi » ou « toi. »

La forme invariable du pronom régime incorporé de la première personne est dab, qui dans le premier indicatif entraîne pour le pronom sujet préfixé de la troisième personne la forme an:

[cuneiform] andabsite, « il mesure pour moi, » dans la version assyrienne [cuneiform] imdananni, ce qui se décompose en an-dab-sit-e, « ille + mihi + mensur + at » (radical sit);

[cuneiform] andabdie, « il achève pour moi, » dans la version assyrienne [cuneiform] iššaknanni, « il est fait pour moi, » ce qui se décompose en an-dab-di-e, « ille + mihi + perfic + it » (radical di).

Pour la seconde personne le pronom régime incorporé est mun; la vraisemblance l'indiquait déjà, puisque mun est le pronom personnel de la seconde personne dans la même série que idbi ou dab; et c'est ce que confirme l'unique exemple d'incorporation du pronom régime de la seconde personne qu'il m'ait encore été donné de rencontrer, dans un texte encore inédit et unilingue, que je compte publier dans la suite de ces Études. L'exemple en question appartient au second indicatif de la seconde forme, causative, de la voix active; mais je n'en crois pas moins devoir le citer ici, bien qu'il contienne des particules de conjugaison que nous n'avons pas encore expliquées et qui ne trouveront leur interprétation qu'un peu plus loin; la parole s'adresse à des mauvais esprits en nombre pluriel:

[cuneiform] bamundaaddu, « il vous a fait sortir, » ce qui se décompose en ba-mun-da-addu, « ille + vos + fecit + exire » (radical addu).

Le pronom régime incorporé de la troisième personne possède, au contraire, une grande richesse de formes exprimant toutes les nuances dont son emploi est susceptible et rentrant toutes, du reste, dans le type à consonne nasale. Comme régime direct à l'accusatif, il est na après le pronom sujet de la première personne, mu, et après le pronom sujet de la troisième personne

quand celui-ci revêt la forme in:

munakak, « je l'ai construit, » mu-na-kak (radical kak);
munakakes, « nous l'avons construit, » mu-na-kak-es (» kak);
innaru, « il l'a donné, ajouté, » in-na-ru (» ru).

On trouve cependant aussi:

munkak, « nous l'avons construit, » mu-un-kak,

forme dans laquelle le pronom régime laisse tomber sa voyelle finale et la remplace par une voyelle initiale, semblable à celle du pronom sujet et entrant en coalescence avec elle. C'est de cette même façon qu'il se comporte aussi le plus habituellement avec le pronom sujet préfixé de la troisième personne, car la combinaison inna est très-rare; en général le pronom régime devient in après le pronom sujet de la troisième personne pour lequel il entraîne en ce cas la forme à consonne initiale ne ou ni, les deux voyelles juxtaposées ei ou ii se confondant évidemment en un seul i long:

ninsé, « il l'a donné, » ne-in-sé (radical sé);
nintax, « il l'a placé, » ne-in-tax (» tax);
ninségi, « il l'a versé, amoncelé, » ne-in-ségi (» ségi);
ningur, « il l'a restitué, rendu, » ne-in-gur (» gur);
ninsudus, « ils l'ont étendu, » ne-in-sud-us (» sud);
ninak, « il l'a fait, » ni-in-ak (» ak).
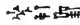
Comme régime indirect au datif, le pronom incorporé de la troisième personne double sa consonne nasale en plaçant dans l'intervalle une voyelle qui est a ou i. Il se présente donc tantôt nan, tantôt nin. L'emploi des deux formes est indifférent après le pronom sujet de la première personne:
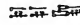
munankak, « je lui ai construit, » mu-nan-kak (radical ka[k]
muningadune, « nous lui avons élevé, » mu-nin-gadu-ne (» gadu
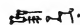
Après le pronom sujet de la troisième personne le pronom régime indirect est nin si le pronom sujet revêt la forme ne ou ni:
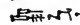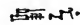
naninpal, « il lui a fait tromperie, il lui a altéré, » na-nin-pal (radical pal);
ninizu, « il lui a ajouté, » ni-nin-zu (» zu).

Il est presque constamment nan si le pronom sujet a la forme in:

innangur, « il lui a rétabli, restitué, » in-nan-gur (radical gur);
innansé, « il lui a donné, » in-nan-sé (» sé);
innanlal, « il lui a pesé, payé, » in-nan-lal (» lal);

innanger, « il lui a fait, » in-nan-gar (radical gar).

Cependant on trouve aussi quelquefois, mais rarement, nin après in :

inninkak, « il lui a construit » in-nin-kak (radical kak);

inninku, « il lui a posé, établi, » in-nin-ku (» ku).

A côté des deux types du pronom régime incorporé de la troisième personne, que nous venons d'indiquer, on en trouve deux autres, nés de la combinaison des deux types du pronom affixe de la même personne, na et bi. Ce sont pour le régime direct accusatif nab ou neb, pour le régime indirect au datif ban :

innablal, « il l'a passé, payé, » in-nab-lal (radical lal);

inbansil, « il lui a donné la vie, » in-ban-sil (» sil).

Du reste, ces deux types secondaires se rencontrent très rarement au premier indicatif, ils sont plutôt avec le second indicatif ou les deux précatifs. Ceci coïncide avec le sens d'individualisation plus spéciale et presque de démonstratif qu'ils donnent au pronom régime, et qui ressort même de leur composition étymologique na-ab ou ba-an, « lui + lui. »

Quelquefois on incorpore entre le pronom sujet préfixé et le radical verbal deux pronoms régimes, l'un à l'accusatif, l'autre au datif, comme dans le basque ziddan, et dans le même ordre. En ce cas le premier, accusatif, est na, le second, datif, nin, leur combinaison donnant ainsi nanin :

innaninsas, « il le lui a écrit, » in-na-nin-sas (radical sas).

On trouve même, mais exceptionnellement et irrégulièrement, nanib :

innanibdan, « il le lui a fortifié,
renforcé, » in-na-nib-dan (radical dan).
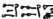
Le pronom régime incorporé de la troisième personne, comme ceux de la première et de la seconde personne, reste constamment le même, que le régime soit au pluriel ou au singulier. Le pluriel nanin, que M. Sayce avait cru trouver dans les inscriptions de Kudur-Mabug et de Xammurages, ne saurait être admis. Dans les deux phrases où le savant anglais pensait le reconnaître il n'est question que de la construction d'un seul édifice, avec la mention du dieu auquel il était consacré. Il faut donc traduire dans ces phrases comme à l'ordinaire, en prenant nanin pour le double pronom régime, accusatif puis datif :

munanininkak, « je le lui ai construit, » mu-na-nin-kak (radical kak).
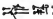
7.

Le pronom indéterminé abamu peut se préfixer au verbe en tant que pronom sujet de la même manière que les trois pronoms personnels, et les pronoms régimes sont susceptibles de s'incorporer après lui. Nous n'en avons jusqu'à présent que deux exemples, l'un dans la forme simple, l'autre dans la forme réciproque et coopérative, mais c'est assez pour faire discerner le mécanisme de son emploi dans toutes les formes verbales :

[cuneiform] abamunmal, « quel que soit celui qui l'a rempli, accompli, » abamu-un-mal (radical mal),
[cuneiform] abamuransé, « quelque soit celui qui réciproquement l'a donné, » abamu-ra-an-sé (» sé).

8.

Le second indicatif se forme par la préfixation au radical des pronoms personnels isolés de la seconde série. Celui de la première personne y est donc dab :

[cuneiform] dabkurri, « je conquiers, » dab-kur-ri (radical kur).

Celui de la seconde est mun, comme dans le mot

[cuneiform] mungadu, « tu enlèves, tu dépouilles, » mun-gadu (» gadu),

qui nous offre une phrase de la tablette des proverbes où sont réunies côte à côte les secondes personnes des deux indicatifs :

[cuneiform] ... ingdune mungadu asâ gurrafya, « tu vas, tu dépouilles le champ de l'ennemi ; » traduction assyrienne : [cuneiform] tallik tašla ekil nakri.

Quant au pronom sujet préfixé de la troisième personne dans le second indicatif, sa forme pleine est abba :

[cuneiform] abbasé, « il a donné, » abba-sé (radical sé);
[cuneiform] abbagur, « il a rétabli, restitué, » abba-gur (» gur);
[cuneiform] abbaségi, « il a versé, amoncelé, » abba-ségi (» ségi).

Après un mot terminé par une voyelle, cette forme pleine devient bab :

[cuneiform] babtax, « il a placé, ajouté, » bab-tax (radical tax);
[cuneiform] babkit, « il a achevé, accompli, » bab-kit (» kit);
[cuneiform] babgubba, « il fortifie, garantit, » bab-gub-ba (» gub);

babnigine, « il tonnerre, » bab-nigin-e (radical nigin);
babgusarra, « il charpente, » bab-gusar-ra (» gusur).

Mais la forme pleine du pronom sujet de la troisième personne, qui exclut, du reste, l'incorporation de pronoms régimes à la suite, n'est employée que rarement dans les textes et donne une certaine emphase au langage; elle désigne le sujet avec une insistance presque démonstrative. Le plus habituellement, et dans un discours plus simple, on emploie une forme apocopée, qui ne présente qu'un seul b, comme le second pronom suffixe de la même personne, bi. Le pronom verbal préfixé est alors ab, après un mot finissant par un a long :

abuse, « il étend, » ab-us-e (radical us);

ab après un mot finissant en a long :

abgar, « il a fait, » ab-gar (» gar);
abake, « il fait, » ab-ak-e (» ak);
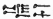
et même quelquefois après un mot à consonne finale :

iz abgusarra, « il met le bois en charpente. »

Mais le type le plus multiplié dans ce dernier cas, constant après une voyelle finale brève ou après un i, et aussi devant un t du radical verbal ou d'une particule modificatrice du sens de ce radical, comme dans la seconde forme, est ib :
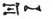
ibtug, « il a possédé, » (radical tug);
ibkaker, « ils ont construit, » (» kak);
ibturi, « il maçonne, » (» tur);
ibba « il a étendu, » (» bu).

La forme à consonne initiale ba, quand il n'y a pas incorporation de pronoms régimes et quand le pronom sujet se préfixe immédiatement au radical, constitue un archaïsme très rare. Nous n'en connaissons que deux exemples, le premier dans quelques inscriptions de l'Ancien Empire chaldéen, le second dans la tablette du fragment de lois :

banim, « il a élevé, » ba-nim (radical nim);
babat, « il est mort, » ba-bat (» bat).

En revanche, cette forme ba est constante et exclusive de toute autre avant un pronom régime incorporé. Le pronom accusatif simple de la troisième personne s'y attache sous la forme an et une coalescence s'établit entre les deux a juxtaposés. La longueur et la force de la voyelle du pronom ba conduit, quand les pronoms nan et nab ou le double pronom nanin s'incorporent immédiatement après, à doubler leur consonne initiale en bannan, bannab, bannanin; mais si le pronom

régime du datif est nin le pronom sujet reste ba, banin :

bansé,	« il l'a donné, »	(radical sé);
banak,	« il l'a fait, »	(» ak);
bansir,	« il l'a arraché, »	(» sir);
bandak,	« il l'a quitté, »	(» dak);
bansemmu,	« il le donne ou il le donnera, »	(» sem);
banχâ,	« il le lie, »	(» χa);
bannanka,	« il lui a dit, »	(» ka);
bannansé,	« il lui a donné, »	(» sé);
banin sar,	« il lui a écrit, »	(» sar);
bannablâa,	« il le prie, »	(» bal);
bannanin sar,	« il le lui écrit, »	(» sar).

Ces exemples, bien qu'ils s'appliquent tous à la troisième personne et qu'on n'en ait pas des deux autres, montrent que le second indicatif incorporait les mêmes pronoms régimes que le premier indicatif, et à la même place, entre le pronom sujet et le radical. Ils montrent en même temps, ce qui ressortira aussi de tous les autres exemples que nous aurons à citer, avec quel soin l'orthographe accadienne maintenait la distinction de tous les éléments dont l'agglutination constituait la conjugaison verbale. De même qu'il y avait entre eux grammaticalement une simple juxtaposition dans laquelle ils demeuraient intacts, de même les signes employés pour rendre chacun d'eux isolément étaient juxtaposés dans l'écriture.

J'ai indiqué plus haut le rôle précis et la signification du second indicatif. Le caractère d'intensité qu'il donne à l'expression est nettement établi par la façon dont les versions assyriennes emploient pour traduire ce mode dans la première forme du verbe accadien le paël ou l'iphteal et dans les autres formes les diverses formes secondaires du verbe assyrien, celles qui insèrent un ת, istaphal ou iphtaal. Quant au remplacement du conditionnel des autres langues par ce mode, les exemples les plus frappants s'en trouvent dans la tablette légale, où, dans l'indication des pénalités, l'idée « si quelqu'un fait telle chose, » est toujours exprimée par le second indicatif.

9.

Les deux précatifs ont en commun une même préformante ga, caractéristique de la modification précative de l'idée verbale. C'est par les pronoms incorporés qu'ils se distinguent

l'un de l'autre.

Le premier précatif préfixe au radical la particule ga, invariable pour les trois personnes, sans jamais exprimer le pronom sujet, et insère les pronoms régimes, les mêmes que dans la conjugaison des indicatifs, entre cette particule et le radical.

Ainsi, sans pronoms régimes incorporés, nous trouvons dans les documents bilingues :
1ère personne : gagar, « que je fasse, » ga-gar (radical gar), traduit en assyrien luškun ;
3e personne : gagar, « qu'il fasse, » ga-gar (radical gar), traduit en assyrien liškun.

Avec insertion de l'un ou de l'autre type du pronom régime accusatif de la troisième personne :
1ère personne : gandirga, « que je la fonde, » ga-an-dirga (radical dirga), traduit en assyrien lutir ;
ganebgar, « que je le fasse, que j'en fasse, » ga-neb-gar (radical gar), traduit luškun ;
3e personne : ganpam, « qu'il l'ait en mémoire, » ga-an-pam (radical pam), dans la formule magique qui revient comme un refrain sur la tablette des exorcismes (W. A. I. II, 17) : Zi anna ganpam Zi kia ganpam, « que l'Esprit du ciel l'ait en mémoire, que l'Esprit de la terre l'ait en mémoire, »
gannebtug, « qu'il le possède, » gan-neb-tug (radical tug).

Dans ce dernier exemple la préformante du précatif se présente comme gan au lieu de ga, et ceci n'est pas dû seulement à l'influence de la nasale initiale du pronom incorporé, car on trouve quelquefois la même préformante également nasalisée dans sa terminaison devant un pronom régime incorporé à voyelle initiale, comme dans cet exemple où il y a double pronom : ganennebkurri, « qu'elle (il s'agit d'un démon) le lui acquière, » gan-en-neb-kurri (radical kur),
et aussi, dans la seconde forme, causative, qui exprime le pronom sujet au premier précatif, devant le pronom sujet de la troisième personne sous la forme in :
ganintaddu, « qu'il fasse sortir, » gan-in-ta-addu (radical addu).

Ceci paraît, du reste, un archaïsme et ne se rencontre guères que dans les inscriptions de l'Ancien Empire de Chaldée.

L'orthographe accadienne distingue toujours gan-in, où la préformante du

précatif est nasalisée et suivie du pronom régime à l'accusatif, et ga-nin, où elle ne présente pas cette nasalisation et où le pronom régime est au datif, comme dans:

[cuneiform] geninsil, « qu'il lui donne la vie, » ga-nin-sil (radical sil).

Le second précatif exprime toujours les pronoms sujets, placés entre la préformante ga et le radical, soit seuls, soit avec incorporation de pronoms régimes, et ces pronoms sujets sont ceux du second indicatif. Nous n'en avons, au reste, d'exemples qu'à la troisième personne, où, suivant une règle de phonétique exposée déjà plus haut, le voisinage du b du pronom, qui était en accadien très fortement aspiré, conduit à aspirer la gutturale de la préformante et change celle-ci en χa, toutes les fois que le b suit immédiatement la préformante. Ainsi nous avons avec le pronom sujet seul, qui en ce cas garde la forme pleine bab:

[cuneiform] χababdibdibene, « qu'ils rapportent, » χa-bab-dibdib-e-ne (radical dib) (1).

L'incorporation des pronoms régimes se fait d'une manière spéciale à ce mode. Les pronoms des deux types de la troisième personne, par b et par n, se juxtaposent entre la préformante et le radical, et leur rang respectif détermine si le régime est au datif ou à l'accusatif, ganinban (ga-nin-ban) exprime « qu'il lui .....», χabanin (χa-ba-nin) ou χabani (χa-ba-ni), « qu'il le ..... » :

[cuneiform] ganinbansil, « qu'il lui donne la vie, » ga-nin-ban-sil (radical sil);
[cuneiform] abeningubba, « qu'il le fortifie, » ā-ba-nin-gubba (» gub);
[cuneiform] abenisar, « qu'il l'écrive, » ā-ba-ni-sar (» sar).

Les deux derniers exemples nous montrent en même temps la dernière altération que subit la préformante du précatif devant un pronom b et à la suite d'un mot terminé en a. Déjà modifiée en χa, par l'influence de l'aspiration du b, elle voit alors son aspiration s'adoucir et elle se change en ā. Nous avons signalé ce fait plus haut, en parlant de la phonétique, et nous avons cru y trouver une preuve de ce que une certaine aspiration était toujours inhérente à la voyelle initiale en accadien.

On ne possède encore que bien peu d'exemples du pluriel des précatifs; les deux principaux appartiennent à la voix fréquentative:

---

(1) J'ai dû emprunter cet exemple à la voix fréquentative, faute d'en trouver dans la voix actice simple, mais elle se conjugue exactement de même et n'en diffère que par le redoublement du radical.

xababdibdibene, « qu'ils supportent, » *xa-bab-dibdib-e-ne*. (radical *dib*);

ganenluxsluxgies (prononcé sans doute *ganenslux slaggies*), « qu'ils le saisissent, » *gan-en-slux slux-gi-es* (radical *lux*).

Il semblerait en résulter que le premier précatif faisait son pluriel sur le type du prétérit, en *es*, et le second précatif sur le type du présent, en *ne*. Cependant il serait peut-être imprudent de tirer une conclusion formelle de deux exemples seulement. Et comme dans l'un et l'autre précatif nous voyons les verbes se présenter indifféremment sous la forme simple du prétérit et sous la forme prolongée du présent, il serait possible que l'emploi des deux types du pluriel y ait été aussi indifférent.

Le second précatif, d'après la signification qu'il imprime au verbe, pourrait peut-être encore mieux se qualifier d'impératif. Dans toutes les phrases où on le rencontre il donne assez d'intensité à l'expression pour comporter plutôt un ordre, une injonction, qu'une prière ou un souhait. Les exemples de la tablette des exorcismes sont tout à fait décisifs à ce sujet et caractérisent très nettement la différence d'acception des deux modes.

Quant au premier précatif, ce nom s'y applique fort bien; mais de plus, ainsi que je l'ai déjà remarqué plus haut, il remplace quelquefois le mode potentiel, manquant à l'accadien. On y dit « que quelqu'un fasse, » au lieu de « il peut faire. » Ainsi il n'est pas possible, dans un des articles de la tablette légale (*W.A.I.* II, 10, col. 2, l. 4-5), de traduire autrement qu'en regardant le précatif premier comme exprimant le potentiel:

adbabka dam šagâni ganneb-tuxtug, « dans tous les cas le mari peut mettre son enfant en possession, » ce que la version assyrienne rend par *ana mahira mut libbiša izassu*.

Reste à expliquer l'origine et la signification indépendante de la préformante des deux précatifs. M. Sayce pense que la forme *gan*, qui reparaît quelquefois à titre d'archaïsme, est antérieure à la forme *ga* et donne la clé de l'étymologie. Je le crois aussi, car cette forme *gan* nous met en présence d'un radical bien connu, qui comme verbe est le verbe substantif et comme nom le pronom démonstratif. Et nous avons vu plus haut que le démonstratif *gan* était susceptible de laisser tomber sa nasale et d'aspirer sa gutturale en *χ*, de manière à devenir *χa* ou *χu*, ce qui le rapproche de plus en plus de la préformante des précatifs. Si l'on admettait cette explication de l'origine de leur préformante, l'analyse étymologique des précatifs accadiens de la

voix simple serait :

Sans incorporation des pronoms régimes :

1er précatif : ga-gar « sit + facere » ou « hoc + facere, »

2e précatif : χa-ban-dib « sit + ille + ferre » ou « hoc + ille + ferre. »

Avec incorporation des pronoms régimes :

1er précatif : ga-an-tirga « sit + illud + tribuere » ou « hoc + illud + tribuere ; »

2e précatif : χa-ba-ni-sar « sit + ille + illud + scribere » ou « hoc + ille + illud + scribere. »

C'est là certainement le mode d'agglutination le plus logique et le plus naturel qui put se présenter à l'esprit pour arriver à former des modes précatifs dans une langue de la nature de l'accadien.

10.

Le participe aux deux temps, prétérit ou présent, se forme par l'addition d'un a long à la suite du radical, à l'état absolu dans le premier cas, à l'état prolongé dans le second. Exemples :

Prétérit :

[cuneiform]	kaka,	« ayant bâti »	(radical kak) ;
[cuneiform]	gaba,	« ayant fini »	(» gab) ;
[cuneiform]	lala,	« ayant pesé, payé »	(» lal) ;
[cuneiform]	diba,	« ayant pris, passé »	(» dib) ;
[cuneiform]	aka,	« ayant fait »	(» ak) ;
[cuneiform]	kusa,	« ayant régi, dirigé »	(» kus) ;

Présent :

[cuneiform]	gubâ,	« fortifiant, garantissant »	(» gub) ;
[cuneiform]	sêa,	« donnant »	(» sê).
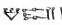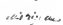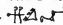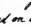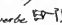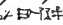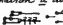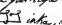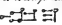
Quand la voyelle de prolongation est i après la consonne finale doublée, le participe, sauf quelques rares exceptions, n'est pas en ia, mais en simple â, et de plus l'orthographe la plus habituelle réunit l'expression de cet a à celle de la consonne précédente dans un même signe, au lieu d'ajouter un [cuneiform] détaché. Ainsi l'on écrit :

[cuneiform] gurra, « se révoltant, étant ennemi, » (radical gur, au présent gurri) ;
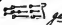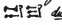
[cuneiform] garra, « faisant, » (» gar, » garri).

Mais on trouve aussi quelquefois *garã*, où l'écriture désigne la terminaison du participe de la voyelle de prolongation du présent, changée en *a* par son voisinage.
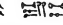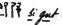
Au reste, si l'habitude est d'ajouter le signe *a* au radical sous la forme du prétérit ou du présent pour marquer le participe, il y a quelques verbes dont le participe s'écrit presque constamment, en vertu de l'usage, en réunissant l'expression de la finale caractéristique *a* allié de la dernière consonne du radical. Ainsi *gina*, «ayant existé,» participe prétérit du verbe *gin*, s'orthographie toujours *gi-na* quand on l'écrit par des phonétiques indifférents et *gin-a* quand on emploie à son expression l'idéogramme . Le verbe *kus*, «obscurcir, reposer,» prolonge son radical en *kusu* au présent et en fait *kusua* au participe présent, ce qui s'écrit *kus-ua*. Il arrive même que l'emploi de ce système a lieu comme élément de clarté pour les textes, en distinguant les participes de deux verbes homophones. Ainsi nous avons les deux radicaux *kak*, «construire,» et *kag*, «compléter,» radicaux probablement apparentés à leur origine et qui s'expriment également par l'idéogramme . Mais au participe l'orthographe les distingue, mettant pour *kaka*, «ayant construit,» et pour *kaga*, «ayant complété.»
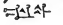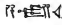
Les mots terminés en *a*, qui forment leur présent en allongeant cet *a* et l'orthographient en ajoutant le signe au radical, comme *ka*, «parler, dire,» insèrent entre l'*a* final du radical et la terminaison *a* du participe la demi-voyelle *m*. Ainsi nous trouvons au prétérit de l'indicatif premier *inka*, «il a dit,» au présent du même mode *inkã*, «il dit;» et au participe présent *kama*.

L'insertion de la même lettre *m* entre la terminaison et la dernière lettre du radical sert aussi à former les participes présents de quelques verbes dont le radical se termine par la consonne nasale. Tel est le cas de :

genma, participe présent du verbe *gan*, «se tenir, être,»
duma, pour *dunma*, » » *dun*, «aller.»

Le participe en tant que mode verbal n'a pas de pluriel. Il s'emploie sans changement à l'un ou à l'autre nombre. C'est ainsi que dans la tablette des proverbes on lit :

si gut dadua,

dans un passage où la traduction assyrienne révèle qu'il faut pour le sens admettre un pluriel : *pan alki aliki* «devant les boeufs qui marchent.»

Dadua est un participe prétérit de la première forme de la voix fréquentative du verbe *du*, «aller.»

Cependant on trouve dans les inscriptions de l'Ancien Empire de Chaldée quelques rares exemples d'un pluriel du participe formé sur le pluriel de l'un ou de l'autre indicatif avec addition de la terminaison a après la particule caractéristique du nombre. Tel est : [cuneiform] baninšiesa, « eux l'ayant placé » (radical ši).
Du reste, ces pluriels des participes paraissent constituer un véritable archaïsme et être ensuite complètement tombés en désuétude, car on n'en voit plus de trace dans l'état de l'accadien que nous font connaître les tablettes de la bibliothèque de Ninive.

Chaque voix et chaque forme du verbe a ses participes toujours composés de la même manière, par l'addition de la terminaison ā au radical absolu ou prolongé, seul dans la forme simple de la voix active, précédé dans les autres formes et les autres voix de la particule modificatrice du sens qui caractérise ces formes ou ces voix. Mais la forme simple de la voix passive, comme la même forme dans la voix active, n'ajoute aucune particule au radical. Elle ne se distingue que par la place où elle met les pronoms attachés au radical, les postfixant tandis qu'ils sont préfixés dans la voix active. Il en résulte que les participes de la première forme sont identiques dans la voix passive et dans la voix active. Aucune particularité grammaticale ne les distingue. Mais pour la clarté du discours une convention d'usage s'est établie de manière à permettre de discerner l'emploi du participe dans le sens actif et dans le sens passif. Ceci a lieu de deux manières.

D'abord, comme toute espèce de mode verbal, le participe accadien, s'il faut aussi se présenter isolément, est susceptible de recevoir les pronoms sujets préfixés au radical, soit les pronoms du premier indicatif :

[cuneiform]	mukaka, « moi ayant construit, moi construisant »	(radical kak);
[cuneiform]	inkaka, « lui ayant construit, lui construisant »	(» kak);
[cuneiform]	ankita, « lui ayant complété, lui complétant »	(» kit);

soit ceux du second indicatif :

[cuneiform]	dabkurria, « moi conquérant, acquérant »	(» kur).

Il peut même incorporer aussi les pronoms régimes entre le pronom sujet préfixé et le radical, c'est à dire à leur place ordinaire :

[cuneiform]	ningia, « lui l'ayant restauré, le restaurant »	(radical gi).

Mais l'usage restreint cette faculté au participe actif. Le participe passif, qui aurait postfixé les pronoms sujets au lieu de les préfixer, n'en reçoit jamais. Il est toujours isolé. C'est déjà un premier moyen de distinction.

En outre, un usage presque constant veut que dans les participes auxquels ne s'attache pas de pronom, et qui s'emploient isolément, la forme du présent, dérivée de l'état de prolongation du radical, ait le sens passif applicable au prétérit comme au présent, tandis que la forme du prétérit, dérivée de l'état absolu du radical, a le sens actif. Ainsi, quand il n'y a pas de pronom préfixé :

[cuneiform]	gama, s'emploie avec le sens de « fait, » et par suite « existant ; »		
[cuneiform]	Kusna,	» »	« se reposant, reposé ; »
[cuneiform]	Kama,	» »	« dit ; »
[cuneiform]	gubbâ,	» »	« fortifié, garanti ; »

tandis que

[cuneiform]	Kaka, se prend pour dire « construisant, » aussi bien que « ayant construit ; »			
[cuneiform]	aka,	»	« faisant »	» « ayant fait ; »
[cuneiform]	laka,	»	« pesant, payant ; »	» « ayant pesé, payé. »

Cependant il ne serait grammaticalement pas exact d'en conclure que l'accadien n'avait pour chaque voix qu'un seul participe, indépendant de toute notion de temps, et que la forme dérivée de l'état de prolongation du radical verbal était exclusivement passive. Avec la préfixation du pronom sujet les participes présents actifs comme le dabkurra que nous citions tout à l'heure sont incontestables, quoique rares, car l'influence de l'usage qui s'était établi pour l'emploi des participes sans pronoms attachés avait fini par agir même sur l'emploi des participes munis de pronoms, et dans ceux-ci le participe du prétérit était souvent mis en œuvre même pour rendre une idée présente. Mais la règle d'usage qui pour les pronoms isolés affectait le sens passif au participe présent et le sens actif au participe du prétérit n'était pas elle-même d'une rigueur absolue, car nous rencontrons quelques participes présents isolés, sans pronoms agglutinés, qui se prennent dans le sens actif aussi bien que dans le sens passif. Tel est [cuneiform] ou [cuneiform] gubba, qui se présente aussi bien avec le sens de « fortifiant, garantissant, » qu'avec celui de « fortifié, garanti ; » par exemple dans le terme juridique composé [cuneiform] Kûtagubba, « garantie réelle, » mot à mot Kûta-gubba, « en argent + garantissant. »

La véritable formule des faits relatifs aux participes de la première forme verbale dans la voix active et dans la voix passive — car l'existence du double participe actif, prétérit et présent, dans les autres formes ne saurait faire un doute — est donc la suivante. La forme simple de la voix active possède deux participes, prétérit et présent, tandis que la forme simple de la voix passive n'en a qu'un, dérivé de l'état du radical au présent et susceptible du

s'appliquer à toutes les notions de temps. Mais pour éviter la confusion avec le participe passif, le participe présent de la voix active, semblable à celui-ci, est tombé presque complètement en désuétude dans son emploi isolé, et dans ce cas le participe prétérit le remplace le plus souvent au sens actif, même quand il s'agit d'une idée de présent. Le participe présent actif ne se maintient guères qu'avec la préfixation du pronom sujet, car la faculté d'attacher ce pronom au participe est exclusivement propre à la voix active et n'est pas admise au passif. L'influence de l'usage établi pour les participes isolés finit même par produire ici, que parmi les participes actifs munis de pronoms sujets préfixés celui du présent, tout en ne disparaissant jamais complètement, devient rare, tandis que celui du prétérit s'emploie assez souvent pour le présent.

Les participes accadiens de toutes les voix, de toutes les formes et de tous les temps peuvent s'employer comme substantifs. Ils revêtent alors les formes de la déclinaison des noms, ils reçoivent les postpositions casuelles et même la marque du pluriel, que le participe n'admet pas quand il est employé proprement comme mode verbal, c'est à dire avec les pronoms agglutinés d'après le mode qui constitue la conjugaison des verbes.

11.

Mais le vrai nom verbal n'est pas en accadien le participe, c'est l'infinitif. Celui-ci se comporte en tout, toujours et partout comme un substantif. C'est le substantif correspondant à l'idée verbale. Même il n'est pas, comme le participe employé substantivement en accadien et comme l'infinitif employé de même dans la plupart des autres langues, limité dans son sens à une certaine catégorie d'acceptions. Grâce à l'absence de distinction nette entre les diverses catégories du langage, que nous avons signalée plus haut comme un des faits essentiels de la langue accadienne, l'infinitif ne s'y emploie pas seulement comme un nom d'action. Il exprime toutes les formes catégoriques dans lesquelles peut rentrer l'idée verbale prise substantivement, acception passive aussi bien qu'active, nom d'agent ou d'instrument (rôle dans lequel il s'échange indifféremment avec le participe) aussi bien que nom d'action, et même nom d'objet ou de résultat de l'action.

En présence de cette variété d'acceptions simultanées, qui s'éloigne si totalement du caractère habituel et déterminé de la signification de l'infinitif dans l'immense majorité des langues, on n'oserait certainement pas donner ce nom à l'infinitif accadien si l'on n'avait que celui de la première forme des voix active ou passive — identique pour les deux

— lequel est constitué par le radical pur et simple.

Mais si l'on examine la question avec plus d'attention, force est bientôt d'ad-mettre que, malgré la variabilité de leurs acceptions, une notable partie des substantifs accadiens offrant le radical simple et sans aucune particule de dérivation qui s'y attache sont de véri-tables infinitifs. Quatre preuves, décisives à mon sens, l'établissent:

1° L'existence des composés verbaux dont j'ai parlé plus haut, composés où l'ordonnance des éléments ne permet pas de douter de leur caractère originaire et essentiel de verbes, et qui cependant s'emploient comme substantifs aussi bien que comme verbes sans modification dans leur partie radicale et sans addition de la terminaison *a* du participe; puisque leur compo-sition établit d'une manière imfragable leur nature essentiellement verbale, quand ils sont usités substantivement sans la marque du participe ce ne peut être qu'en qualité de *nomen verbi* ou d'infinitif; et pourtant leur rôle ne se borne pas à celui de noms d'action; ils sont susceptibles de toute la variété d'acceptions que j'indiquais tout à l'heure, et spécialement un grand nombre d'entre eux, quand ils s'emploient substantivement, s'emploient surtout comme noms d'a-gents;

2° Les substantifs formés par duplication du radical avec modification du sens dans une acception fréquentative, intensitive ou collective, comme *xalxal* de *xal*, *mimi* de *mi*, *barbar* de *bar*, etc. classe de substantifs dont nous avons aussi parlé plus haut; il est en effet difficile de ne pas les considérer comme étant originairement et étymologiquement des infinitifs de la forme simple de la voix fréquentative;

3° L'existence de toute une série de groupes de substantifs dérivés dont nous avons plus haut réservé l'examen pour le moment où nous étudierions le verbe, groupes dont chacun est caractérisé par la préfixation au radical d'une préformante *su*, *mun*, *munsu*, *immi* ou *nu*, c'est à dire d'une des particules modificatrices du sens qui distinguent des formes ou des voix du verbe, en même temps que le changement que cette préformante apporte au sens correspond au changement que la même particule introduit dans la signification du verbe, il est donc impossible de ne pas admettre que ces substantifs se rattachent aux formes verbales corres-pondantes, en dérivent et en sont l'infinitif ou nom verbal;

4° L'existence d'une seconde série de groupes de substantifs offrant aussi les préformantes *su*, *mun*, *munsu* et *immi*, mais devant le radical redoublé, ce qui les rat-tache avec certitude aux quatrième, cinquième, sixième et septième formes de la voix fréquen-tative.

De ces quatre faits, dont on ne saurait méconnaître l'importance, il me paraît résulter que l'infinitif avait en accadien un caractère particulier, plus étendu que dans la plupart des autres langues, et tenait une place très considérable dans le vocabulaire de cet idiome.

Ce n'est pas à proprement parler un mode du verbe, c'est un substantif qui se décline comme tel et ne s'emploie jamais autrement, mais un substantif verbal d'une origine particulière, et il y en a qui correspondent à toutes les formes dont le verbe est susceptible, dérivant manifestement de ces formes. Sa signification n'est pas restreinte à celle d'un nom d'action; elle peut être aussi celle de nom d'agent ou d'instrument, d'objet ou de résultat de l'action. En un mot, grâce au caractère vague de la signification des mots accadiens pris en eux-mêmes, ce *nomen verbi* peut successivement s'appliquer à toutes les faces sous lesquelles l'idée verbale spécialisée par telle ou telle forme est susceptible d'être envisagée substantivement. Une très grande partie des substantifs du lexique accadien se trouvent ainsi être en réalité des infinitifs, si l'on veut bien nous concéder l'application de ce terme à un nom verbal d'une signification aussi large et aussi élastique. La chose est incontestable pour tous les composés d'origine verbale, c'est-à-dire mettant l'élément principal et prédominant au second rang, l'élément régime et dépendant au premier, quand ces composés s'emploient substantivement, et pour les substantifs qui offrent avant le radical une des préformantes caractéristiques de voix ou de formes du verbe. Elle est au moins très probable pour les substantifs formés par duplication du radical sans adjonction d'aucune préformante, suivant le type de la première forme de la voix fréquentative. Par conséquent, lorsqu'un radical se présente à nous ayant concurremment une signification verbale et une signification substantive sous la forme pure et simple et originaire, il y a lieu de penser que l'acception verbale a été la première et que quand il prend le sens de substantif il est employé comme nom verbal ou infinitif de la forme simple active ou passive.

J'ajoute cependant que l'absence de catégories grammaticales bien nettes pour la signification des radicaux dans l'accadien a dû faire que ceci n'a jamais été bien complètement dégagé. Tant qu'il ne s'y joint pas une particule de dérivation postposée ou préposée, le mot n'appartient d'une manière précise et déterminée à aucune partie du discours; il est un radical englobant à la fois dans sa signification du caractère le plus étendu le rôle verbal et le rôle substantif, et ayant son emploi et son acception fixés seulement par les particules de déclinaison ou de conjugaison qui viennent s'y joindre. L'existence certaine et individuelle des infinitifs ou noms correspondant à des formes verbales d'où ils dérivent ne commence et ne se dégage d'une manière

parfaitement distincte qu'avec les formes secondaires du verbe dont ils offrent les particules, de même qu'il n'y a de substantifs proprement dits, ayant essentiellement cette nature, que les dérivés formés avec les postpositions *ga*, *ik*, *da*, *ba*, *ma*, *ka* ou les préformantes *nam*, *id* et *ki*, et les composés que j'ai appelés plus haut substantifs, ceux où l'élément principal et prédominant est le premier, l'élé-ment qualificatif ou régime le second.

L'infinitif ou nom verbal tel qu'il existe en accadien et que nous avons essayé de le définir a la signification indépendante de toute notion de temps. On ne peut donc admettre que la différence de l'état simple et de l'état de prolongation du radical y corresponde, comme dans les modes verbaux proprement dits, à celle du prétérit et du présent. De même que dans tous les autres substantifs, la prolongation semblable à celle du présent distingue l'état emphatique de l'état absolu. Tous les infinitifs même les mieux caractérisés et les plus manifestement liés d'origine aux modifications de la conjugaison verbale, c'est à dire ceux qui correspondent aux formes secondaires à particule modificatrice du sens.

12.

Le gérondif se forme en postposant au radical à l'état simple la particule *ta*. C'est donc originairement le cas locatif de l'infinitif ou *nomen verbi*. Mais ce qui lui donne une existence propre et individuelle et le fait sortir, en dépit de son origine, de la catégorie du substan-tif, même verbal, pour rentrer dans celle des modes du verbe, c'est qu'il reçoit l'agglutination des pronoms sujets verbaux préfixés au radical. Il se conjugue donc comme tout autre mode, même le participe actif. Les pronoms sujets qui se préfixent au gérondif sont ceux de la seconde série ou du second indicatif. Exemples :

[cuneiform] *baniata*, « en arrachant lui, tandis qu'il arrache » (radical *nia*), ce que la version assy-rienne rend par [cuneiform] *ina nasaxi*;

[cuneiform] *babakta*, « en travaillant lui, tandis qu'il travaille » (radical *ak*), dans cette phrase : [cuneiform] *asâ durakta babakta*, « en travaillant (lui) le « champ avec la houe, tandis qu'il travaille le champ avec la houe, » phrase où l'assyrien, manquant d'un mode exactement correspondant au gérondif, traduit par un simple présent : [cuneiform] *ekil ina azzi yunappig*, « il fouille le champ « avec la houe. »

Le supin est aussi originairement un cas de la conjugaison de l'infinitif ou substantif verbal, qui a pris une existence séparée et se comporte comme les modes du verbe, recevant l'agglutination des pronoms personnels, sujets et même régimes, en préfixe. Il se forme par l'adjonction de la postposition _la_ au radical, ce qui le caractérise comme ayant été primitivement un comitatif locatif.

Comme pronoms sujets il peut recevoir également bien en préfixes pour sa conjugaison ceux de la seconde série, que prend aussi le gérondif, et ceux de la première série ou du premier indicatif :

anbela, « pour lui ouvrir, pour qu'il ouvre, » (radical _be_).

Il admet aussi l'incorporation des pronoms régimes insérés entre le pronom sujet et le radical, comme nous le voyons dans :

bandagadula, _ba-an-da-gadu-la_, supin à deux pronoms de la troisième personne, sujet et régime, incorporés, de la seconde forme, causative, de la voix active du verbe _gadu_, « élever. »

Le supin, quand il reçoit les pronoms sujets préfixés, remplace en accadien le subjonctif précédé des conjonctions « pour, afin que. » Il semble aussi résulter d'un exemple de la tablette légale (W.A.I. II, 10, col. 2, l. 8) qu'il peut quelquefois, aussi bien que le premier précatif, tenir lieu du potentiel, manquant à l'idiome des Accadiens ; car dans cet exemple il est difficile de traduire _bandagadula_ autrement que « il peut le faire élever. »

Sans adjonction des pronoms verbaux préfixés, le supin, à son état isolé, après avoir été à l'origine un cas du _nomen verbi_, paraît se comporter comme un nouveau substantif verbal, dont la signification est assez analogue à celle des substantifs latins dérivés des verbes avec la finale _—mentum_ ; il reçoit les pronoms possessifs et les postpositions casuelles de la déclinaison, tout comme les autres noms. En effet il est difficile de ne pas considérer comme des supins certains substantifs dérivés qui offrent à la suite du radical la particule postposée _la_, comme :

bela, « complément, fin, » mot à mot « ce qui est pour compléter, pour finir, » dans lequel je vois le supin du verbe _be_, « finir, prendre fin, » homophone du verbe _be_, « ouvrir, » et écrit par le même caractère ;

dinla, « famille, descendance, » mot à mot « ce qui est pour vivre, ce qui fait survivre, » supin

pris avec acception substantive du verbe [cuneiform] din, « vivre, » dont l'infinitif ou nomen verbi, également dina, a la signification substantive de « vie, vie. »

[cuneiform] bela a pour opposé [cuneiform] nubela, « qui n'est pas pour finir, qui n'est pas pour compléter, » d'où « sans fin, chose incomplète, » c'est à mon avis le supin de la première forme de la voix négative du verbe be, comme bela est le supin de la première forme de la voix active.

Quelques-uns de ces mots qui étaient originairement des supins finissent par être si fréquemment employés comme substantifs que la tradition de leur caractère originaire s'oblitère et qu'ils deviennent dans l'usage des radicaux secondaires susceptibles d'un emploi verbal. Tel est le cas de bela, qui finit par devenir un verbe nouveau. C'est ainsi qu'en assyrien certains schaphels, comme šakan, sont pris dans l'usage comme des verbes distincts, auxquels on donne une conjugaison nouvelle comprenant toutes les formes, et même le schaphel.

14.

La seconde forme de la voix active du verbe accadien, que nous ne considérerons pour le moment que dans cette voix, est toujours rendue par le schaphel dans les traductions assyriennes, ce qui établit bien positivement sa signification causative. Elle préfixe à la racine une particule formative tan, [cuneiform], qui ne cesse jamais d'être immédiatement attachée au radical et par conséquent est précédée des pronoms sujets et régimes incorporés. Quand le pronom qui la précède immédiatement se termine par une nasale, la particule modificatrice tan se change en [cuneiform] da.

La conjugaison de la forme causative est, du reste, semblable à celle de la forme simple, à part quelques petites particularités de détail.

Le premier indicatif y est d'emploi fort rare, nous n'en connaissons que deux exemples, l'un à la troisième personne du singulier du prétérit :

[cuneiform] indaik, « il a fait exister, » puis, par suite, « il a formé » (radical ik);

l'autre à la première personne du prétérit, avec incorporation du pronom régime de la troisième personne :

[cuneiform] mundaikla, « je l'ai fait exister » (radical iklu).

C'est du second indicatif qu'on se sert d'habitude quand on emploie cette forme. Chose étrange, le type plein du pronom de la troisième personne, bab, y est suivi

de la particule formative changée en da, bien que le b n'entraîne jamais ailleurs une modification de la dentale suivante et qu'il appelle même plutôt après lui un t dans les règles ordinaires de la phonétique accadienne :

babdadi, « il a fait parachever » (radical di).

Mais pour le pronom sujet de la troisième personne du second indicatif de la forme causative on emploie beaucoup plus souvent le type apocopé, à un seul b, qui y est invariablement ib, quelle que soit la lettre finale, même voyelle du mot précédent, comme il l'est toujours, nous l'avons déjà remarqué plus haut, quand un t le suit immédiatement. Exemples :

ibtanuddu, « il a fait sortir » (radical uddu);
ibtanpal, « il a fait traverser, passer, écouler » (" pal);
ibtangabbus, « ils ont fait renforcer » (" gub).

Voici maintenant des exemples de l'insertion des pronoms régimes entre le pronom sujet et la particule caractéristique de la seconde forme, à la troisième personne du second indicatif :

bamundanuddu, « il nous a fait sortir » (radical uddu);
bandagig, « elle l'a fait aggravement, d'où « elle a offensé, injurié » (" gig).

Tout ceci est exactement semblable à la conjugaison des mêmes modes dans la première forme, simple. Mais où la conjugaison de la seconde forme s'en écarte et nous offre des particularités qui lui sont spéciales, c'est quand il s'agit d'incorporer au second indicatif deux pronoms régimes, l'un à l'accusatif, l'autre au datif. On ne les réunit plus alors l'un à la suite de l'autre en tenin entre le pronom sujet et la préformante jointe au radical, d'après le modèle de ce qui se passe aux deux indicatifs de la première forme. Le pronom régime accusatif s'insère seul à cette place; quant au régime datif il est représenté par un des pronoms personnels affixes qui servent aussi de pronoms possessifs, postposé au radical :

bandagigani, « elle lui a fait offense, elle l'a injurié, » mot à mot : ba-an-da-gig-ani, « elle-le + a fait + être aggravement + à lui ; »

bandaknene, « il le leur a fait faire, » mot à mot : ba-an-da-ak-nene, « il + le + a fait + faire + à eux. »

Ce qui s'écarte aussi de la conjugaison de la première forme et est propre à la seconde est l'expression du pronom sujet du premier précatif, placé entre la préformante spéciale à ce mode, gan, et le radical précédé de la particule tan :

ganintanuddu, « qu'il fasse sortir, » gan-in-ta-uddu (radical uddu).

On remarquera que, par exception, dans cet exemple, bien que le pronom soit in, la particule caractéristique de la forme, qui le suit immédiatement, ne change pas sa dentale en d, mais qu'elle n'en perd pas moins sa nasale finale.

Le second précatif est encore plus exceptionnel par l'ordonnance de ses éléments d'agglutination, puisqu'il place le pronom sujet entre la formative, qui y est dan, et le radical; il aspire la gutturale initiale, au moins à la troisième personne, quoiqu'elle soit assez loin du b du pronom. Nous n'en connaissons qu'un exemple, deux fois répété:

[cunéiforme] xadanbaaddu, « qu'il fasse sortir » (radical addu).

Nous n'avons jusqu'à présent d'exemples ni du [illegible] ni de l'infinitif, ni du gérondif de la seconde forme, mais on en possède un du supin avec [illegible] [illegible]n sujet de la troisième personne, appartenant au second type, et le pronom régime accusatif de [illegible] troisième personne:

[cunéiforme] bandagadula, « pour lui le faire élever, pour [illegible] [illegible]élever, » et aussi « il peut le faire élever, » ba-an-da-gadu-la (radical gadu).

La particule [cunéiforme] tan, modificatrice du sens du verbe [illegible] [illegible]nde forme et caractéristique de cette forme, ne s'est pas encore rencontrée comm[illegible] [illegible]dical sep[illegible] [illegible] de la langue dans les textes accadiens. Mais on ne peut manquer d'être frappé [illegible] [illegible] la différence de la place qui lui est donnée dans l'ensemble agglutinatif de la conjugaison, et son étroite parenté avec les particules suffixes qui forment le causatif dans la plupart des langues touraniennes: tan en finnois, tam en lapon, ta en zyrainien, t en votiaque, tar ou dar dans les idiomes turco-tartares.

15°.

La troisième forme secondaire du verbe est celle que nous appelons réciproque et coopérative, d'après la signification qui nous paraît ressortir pour elle de toutes les phrases où on la trouve employée. Elle accompagne en effet presque toujours les substantifs au singulier pris dans un sens collectif, et dans tous les exemples connus s'applique à une action commune ou réciproque. L'assyrien n'ayant aucune forme verbale qui y corresponde, l'acception précise n'en est pas rendue dans les traductions des hiérogrammates d'Assur-bani-pal, et ceux-ci se bornent à mettre à l'iphtaal ou à l'iphtaal le verbe assyrien par lequel ils traduisent un verbe accadien à la troisième forme de la voix active. La particule qui caractérise cette forme et y modifie le sens du verbe est la particule ra, [cunéiforme], que nous avons déjà vu dans la déclinaison des

substantifs devenir la postposition du datif. Nous avons plus haut, à cette occasion, parlé de son rôle et de sa signification comme radical distinct de la langue. Dans les voix actives cette particule se préfixe immédiatement au radical, après les pronoms sujets.

La troisième forme ne possédait ni premier indicatif, ni premier précatif, du moins on n'en voit apparaître aucune trace. En revanche, on a des exemples assez nombreux du second indicatif et du second précatif, où le pronom sujet de la troisième personne est invariablement ba. La finale du mot précédent, quelle qu'elle soit, ne le fait jamais changer à l'indicatif, et au précatif l'aspiration du b du pronom transforme toujours en χa la préformante gan ou ga, suivant la règle que nous avons indiquée plus haut.
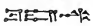
Exemples du second indicatif au prétérit et au présent :

baraniddu, « ils sont sortis ensemble » (radical addu) — singulier après un nom collectif ;

baranddue, « ils sortent ensemble » (» addu) — id. ;

baranddune, « ils sortent ensemble » (» addu) — pluriel après un nom au pluriel ;
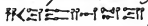
baratalene, « ils amoncellent ensemble » (» tal) — id. ;

barapal, « il a fraudé par une action réciproque » (» pal).
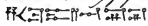
Second précatif :
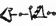
χabaranddu, « qu'ils sortent ensemble » (» addu) — singulier après un nom collectif.

Lorsqu'il y a incorporation du pronom régime, il s'insère entre la particule formative ra et le radical. Nous en avons deux exemples, avec insertion du pronom régime de la troisième personne, tous deux au second précatif ; l'un dans la voix active :

χabaranduzu, « qu'ils se saisissent réciproquement » (radical duzu) { singulier après un nom collectif ;

l'autre dans la voix fréquentative :

χabaranmalmal, « qu'elle l'accomplisse en même temps » (» mal) — traduit en assyrien par l'impératif ... šikun.

Mais l'insertion des pronoms régimes dans cette forme verbale, au moins de celui de la troisième personne, a dû être rarement employée et plutôt évitée des écrivains, de crainte
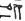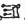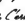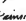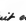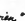
d'une amphibologie dans les textes. En effet, avec insertion de ce pronom régime an ou n, la troisième personne du second indicatif ou du second précatif de la troisième forme de la voix active devenait identique aux troisièmes personnes, beaucoup plus usitées, du second indicatif et du second précatif de la même forme de la voix négative, dont la particule caractéristique nu s'insère entre la préformante ba et le radical verbal et se réduit en ce cas à n. Nous en citerons plus loin des exemples.

Nous n'avons encore rencontré qu'une seule fois le participe de la troisième forme de la voix active, avec le pronom sujet de la troisième personne préfixé, toujours suivant le type ba :

basanddua, « eux sortant ensemble » (radical uddu) — se rapportant à un nom collectif au singulier.
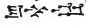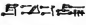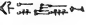
Quant à l'infinitif, au gérondif et au supin de cette forme verbale, on n'en connaît point jusqu'à présent d'exemples.
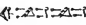
16.
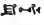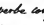
La quatrième forme a pour particule formative le radical su, dont le sens originaire est « main, » et qui prend ensuite celui de « don, bienfait, » gimillu dit une tablette lexicographique en traduisant en assyrien cette préformante en tête d'une liste de mots qui la présentent. C'est ainsi que nous la trouvons dans l'expression su namdinla, « le don, le bienfait de la vie, » qu'une tablette bilingue traduit en assyrien gimillu balaṭi.

Cette signification comme radical isolé de la particule dont l'incorporation au verbe constitue la quatrième forme secondaire, coïncide parfaitement avec la modification qu'elle fait subir à l'idée verbale. En effet nous avons déjà remarqué que si la signification de la forme simple d'un verbe est intransitive, il devient transitif à la quatrième forme. Mais si la forme simple a déjà un sens transitif, la nuance d'acception qui en distingue la 4e forme devient le plus souvent presque impossible à rendre dans une traduction, aussi bien que celle qui sépare du Kal le piël du verbe assyrien. Dans ce cas l'emploi de la quatrième forme du verbe accadien ne paraît pas avoir d'autre objet que de donner plus d'intensité et par suite plus de solennité à l'expression, en insistant d'une manière plus marquée sur l'action directe du sujet sur le régime. Quelquefois aussi l'emploi de cette forme implique que l'action est faite en faveur de quelqu'un, comme un don et un bienfait.

Au premier indicatif de la quatrième forme dans la voix active, la particule *su* se place avant le pronom sujet, et celui de la troisième personne du singulier revêt par euphonie la forme *nin*, en prenant à la fin une seconde nasale. Il est de plus à remarquer qu'à ce mode on peut, pour former le pluriel, ne pas en postfixer la particule caractéristique ordinaire au radical, mais employer pour le pronom sujet placé entre la formative *su* et le radical les formes plurielles des pronoms personnels affixes, ce qui n'a lieu dans aucun autre cas de la conjugaison verbale. Quand il en est ainsi, les voyelles du pronom pluriel de la troisième personne, *nene*, influent sur la voyelle de la particule formative et la changent en *si*, ce qui arrive aussi quelquefois avec le pronom singulier de la même personne, *nin*. Les exemples suivants de différentes personnes du prétérit du premier indicatif de la quatrième forme de la voix active, recueillis dans les textes bilingues et sur les tablettes grammaticales, justifieront ce que nous venons de dire.

sumuka, « j'ai dit, » *su-mu-ka* (radical *ka*);
suninse, « il a donné, » *su-nin-se* (» *se*);
sininbela, « il a complété, fini, achevé, » *si-nin-bela* (» *bela*);
sinenegab, « ils ont délivré, transmis en propriété, » *si-nene-gab* (» *gab*).
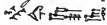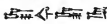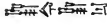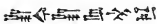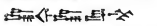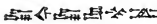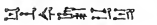
Le verbe *suti*, « prendre, » que nous avons signalé plus haut comme présentant le phénomène d'une tmèse dans laquelle les pronoms de la conjugaison s'insèrent entre *su* et *ti*, n'est probablement pas un verbe composé distinct, mais la quatrième forme du verbe *ti*, « lancer, saisir. » Si ce point est admis, et il est difficile qu'il ne le soit pas, les exemples qu'en fournissent les tablettes grammaticales montreront qu'on pouvait aussi former le pluriel du premier indicatif à la manière ordinaire, par une terminaison jointe au radical, le pronom restant le même qu'au singulier, et nous feront connaître en même temps le second indicatif, qui fait son pluriel suivant les règles habituelles :
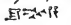
sunenti, « il a pris, » *su-nen-ti*;
sunentiès, « ils ont pris, » *su-nen-ti-es*;
subabteê, « il prend, » *su-bab-te-ê*;
subabteêne, « ils prennent, » *su-bab-te-ê-ne*.

Quand il y a incorporation des pronoms régimes, au premier et au second indicatif, l'ordonnance des éléments agglutinés et la place de la particule formative changent. Cette particule, devenue en ce cas toujours *ti*, est précédée du pronom sujet tandis que le pronom régime s'insère entre

elle et le radical. Le pronom régime de la troisième personne, ainsi placé, est invariablement in, qu'il soit au datif ou à l'accusatif. Quant au pronom sujet préfixé de la troisième personne, il suit dans le second indicatif le type apocopé ba quand il y a incorporation des pronoms régimes, mais il rasadie sa voyelle devant le s de la particule formative :

	musinse,	« je l'ai donné, »	mu-si-in-sè (radical sè);
	insinse,	« il l'a donné, »	in-si-in-sè (» sè);
	insinsem,	« il l'a donné, »	in-si-in-sem (» sem);
	insinzu,	« il l'a augmenté, amélioré, »	in-si-in-zu (» zu);
	insinsemmus,	« ils l'ont donné, »	in-si-in-sem-mu-us (» sem);
	insinsemmu,	« il le donne, »	in-si-in-sem-mu (» sem);
	insinsemmune,	« ils le donnent, »	in-si-in-sem-mu-ne (» sem);
	bansinduzu,	« il l'a saisi, »	ban-si-in-duzu (» duzu).
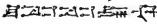
Nous n'avons encore d'exemple d'aucun des deux précatifs dans la quatrième forme. Quant au participe, il se fait de la manière ordinaire :

	sugaba,	« ayant délivré, transmis en propriété, »	su-gab-a (radical gab).
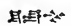
La particule formative y reste toujours su, quelles que soient les voyelles du pronom sujet placé entre elle et le radical ; au reste, les pronoms sujets qui s'incorporent au participe de cette forme ont un pluriel, comme peuvent l'avoir ceux du premier indicatif.

	sumezka,	« nous ayant fait en don, »	su-me-ak-a (radical ak).

Lorsque les deux pronoms, sujet et régime, s'incorporent au participe, ils se placent immédiatement l'un après l'autre, entre la particule formative, demeurant toujours su, et le radical :

	suneninaka,	« eux l'ayant fait, créé, »	su-ne-nin-ak-a (radical ak).

Les infinitifs ou substantifs verbaux de la quatrième forme, composés du radical précédé de la particule su, constituent une classe assez nombreuse parmi les substantifs du vocabulaire accadien. Leur signification paraît se tenir toujours dans la même catégorie et être celle d'un nomen permanentis, autrement dit elle n'exprime pas l'action verbale, mais le résultat de l'action, comme :
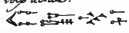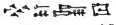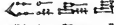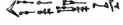
	susemmu, « don, présent, » ce qu'on donne ou a donné	(radical sem);
	sugar, « acte en faveur de quelqu'un, bienfait »	(» gar).

La cinquième forme verbale se distingue de toutes les autres par un mécanisme absolument particulier. J'ai indiqué déjà plus haut la modification de sens qu'elle comporte. Au prétérit cette forme marque l'action comme achevée complètement; son emploi à ce temps remplace en accadien le parfait des langues aryennes. Au présent elle dénote avec intensité la permanence et la continuation de l'action; aussi les traductions assyriennes emploient-elles le permansif pour rendre le présent de la cinquième forme du verbe accadien. De plus, la signification de cette forme comprend toujours la présence des deux pronoms, sujet et régime.

Cependant elle n'incorpore pas le pronom régime sous sa forme habituelle. Elle préfixe au pronom sujet, placé devant le radical, une particule caractéristique et spéciale, composée des deux consonnes *mn*, avec entre elles une voyelle dont le changement dénote la personne du pronom régime compris dans le sens. Ainsi quand le pronom régime est « moi, » la préformante est *mun*; quand il est « lui, » la préformante devient *min*; aucun exemple ne nous a encore révélé la modification de la voyelle qui correspond à la seconde personne du pronom régime. Cependant il ne faut pas, ce me semble, considérer avec M. Sayce *mun* et *min* comme des pronoms d'un type exceptionnel et propre à cette forme. La variation de la voyelle est seule en rapport avec la nature du pronom régime que la traduction doit suppléer; mais la particule à la charpente de consonnes *m.n*, malgré cette variation significative de sa voyelle, est bien une particule formative, qui modifie dans un sens intensif la signification du verbe indépendamment de toute idée pronominale. Nous en avons la preuve quand nous voyons cette particule, sous la forme *min*, préfixée au radical dans l'infinitif, qui est, comme nous l'avons déjà dit, un véritable substantif et comme tel, dans le mécanisme essentiel et génial de la langue accadienne, n'admet l'incorporation d'aucun pronom verbal. Aussi est-il difficile de n'y pas reconnaître le radical *min*, « dimension, grandeur, grand, » état emphatique *minna*. Le rapprochement a, du reste, été fait par M. Sayce.

Voici quelques exemples du premier indicatif de la cinquième forme de la voix active:

minmukak, « je l'ai bâti complètement, » *min-mu-kak* (radical *kak*);
muninku, « il m'a établi complètement, » *mun-in-ku* (» *ku*);
mininse, « il lui a donné complètement, » *min-in-se* (» *se*);
mininti, « il lui a paré, payé complètement, » *min-in-ti* (» *ti*);

mininru, « il lui a donné complètement, » min-in-ru (radical ru);

mininkit, « il lui a complété, il l'a complété, » min-in-kit (» kit);

mininzu, « il lui a augmenté, » min-in-zu (» zu);

miningub, « il l'a fortifié complètement ; il lui a garanti complètement, » min-in-gub (» gub);

mininkake, « il lui créé (par une action continue), il lui accomplit, » min-in-kake (» kak);

mininnigin-e-ne, « ils l'enferment, le resserrent » (par une action qui dure encore), min-in-nigin-e-ne (» nigin).

Au second indicatif, quand le pronom régime est celui de la première personne, la longueur et la force de la voyelle u entraîne à doubler la nasale devant le pronom sujet de la troisième personne, qui se vocalise en a, ab :

munnabkake, « il me créé (par une action continue) » en parlant d'un dieu, munn-ab-kake (radical kak).

Nous n'avons qu'un seul exemple du second indicatif avec les deux pronoms, sujet et régime, à la troisième personne ; encore est-il mutilé par une fracture de la tablette qui le porte ; le radical du verbe manque. Mais toutes les particules de conjugaison restent :

.... minib.... min-ib-....,

et c'en est assez pour faire voir que la préformante restait en ce cas min, sans doubler sa nasale, et que le pronom sujet était vocalisé en i. Pour le cas où le pronom régime était à la première personne il en était de même, avec la préformante mun :

munibdas, « ils ont renversé pour moi, » (radical da), mun-ib-da-as.

Les deux précatifs sont inconnus.

Quant au participe, il n'existe naturellement dans cette forme verbale que conjugué, incorporant les pronoms. Il suit alors exactement le type du premier indicatif, avec en plus l'addition de la finale a :

mininaka, « lui lui ayant fait complètement, » min-in-ak-a (radical ak).

Il existe toute une classe de substantifs présentant devant un radical facile à reconnaître une préformante mun, comme :

munakeê, « délectation, exaltation complète, » radical aka,

munbibra, « joie, réjouissance, » » bibra;

ou d'autres dont nous ne comprenons pas encore le sens, comme :

mundur.

Ce sont évidemment des infinitifs ou substantifs verbaux de la cinquième forme.

Il paraît que la notion de permanence qui s'attachait à l'emploi de cette forme faisait que quelquefois son infinitif s'employait d'une manière absolue, dans un membre de phrase incident, en sous-entendant le pronom du sujet de la phrase principale, pour dire « je suis » ou « il est telle ou telle chose. » C'est du moins ainsi seulement que nous pouvons expliquer les exemples où les tablettes lexicographiques traduisent en assyrien un infinitif accadien de la cinquième forme, non par un substantif, mais par une personne du permansif d'un verbe, comme :
mundib, traduit par sabtaku, « je suis prenant. »

18.

Une sixième forme, d'un emploi extrêmement rare, combine les deux modes de formation de la quatrième et de la cinquième, unissant l'agglutination de la particule su à celle de la particule à voyelle variable suivant les personnes du pronom régime m.n. Elle met première la formative de la cinquième forme et seconde celle de la quatrième, les réunissant en munsu et minsu, et préfixant cette nouvelle préformante composée au pronom sujet, qui est ainsi placé entre elle et le radical. La sixième forme, combinant les acceptions des deux formes verbales dont elle unit les particules caractéristiques, est un intensif de la quatrième. Elle modifie le sens du radical verbal en insistant vigoureusement sur cette idée que l'action est faite en faveur de quelqu'un, comme une grâce et un bienfait ; elle le modifie assez profondément pour qu'il soit presque toujours nécessaire en traduisant d'employer pour rendre cette forme un verbe de notre langue différent de celui par lequel on traduit la forme simple.

Nous verrons encore plusieurs exemples de la sixième forme aux voix négative, fréquentative et passive. Pour ce qui est de la voix active, il ne m'a été donné d'en rencontrer qu'un seul exemple, une troisième personne du prétérit du premier indicatif :
minsinsil, « il l'a gratifié de la vie, » min-si-in-sil (radical sil).

Quelques rares infinitifs de la sixième forme se rencontrent parmi les substantifs accadiens dont nous connaissons la signification. Ils paraissent avoir en général le caractère de noms d'agents. Le plus important et le plus souvent employé est :
munsuku, « bienfaiteur » (gamilu dans les traductions assyriennes),

qu'il faut décomposer en mun-su-ku et rapporter à la sixième forme de la voix active du verbe [cuneiform] ku, « poser, établir. »

19.

La septième et dernière des formes secondaires du verbe accadien est augmentative. Elle se caractérise par une préformante imma, qui se place avant le pronom sujet. Comme l'a très bien vu M. Sayce, cette préformante n'est autre que le mot imma, pluriel [cuneiform] immene, « immensité terrible, » d'où « puissance redoutable, terreur, » et d'un autre côté simplement « immensité, » mot qui lui-même dérive certainement de [cuneiform] im, « tempête, tourbillon, » et toute espèce de phénomène atmosphérique.

Comme substantif isolé, imma se rencontre dans des exemples tels que :
[cuneiform] immene abba, « l'immensité de la mer, »
[cuneiform] immene Anna ansake, « l'immensité terrible du Dieu « (Cannès) dans le milieu du ciel ; » ce que la version assyrienne traduit par : [cuneiform] puluhti melamme Anuv ina Kirib šame ;
[cuneiform] ...... izku immeneamu kalama ..... id zidamu galbi duma tugi tag zakurna ......, « l'arme de sa puissance terrible, ... le pays ...., dans ma main droite « la grande harpé (?) d'or et de pierres précieuses [il a placé ?] ; » ce que la traduction assyrienne rend en : [cuneiform] ...... kakku ša puluhti melammeša matur ..... ina imniya rabišu tipku ina hurasi ukni ......

On voit par ces exemples et par les versions assyriennes qui les accompagnent que la notion d'immensité est toujours attachée au mot imma dans ses différentes acceptions et qu'elle doit avoir été l'idée primordiale inhérente à ce radical. Il était donc assez naturel qu'il revêtît le rôle de préformante de l'augmentatif dans la conjugaison verbale.

La septième forme, caractérisée par l'agglutination de cette préformante, ne paraît pas avoir possédé de second indicatif. Mais nous avons plusieurs exemples de son premier indicatif :
[cuneiform] immamude, « j'ai ruiné de fond en comble, » imma-mu-de (radical de) ;

immanru, « il a ajouté en abondance, » *imma-an-ru* (radical *ru*);
immangures, « ils ont rétabli abondamment, » *imma-an-gur-es* (» *gur*).

Quand il y a incorporation du pronom régime, la préformante devient *immi*: *imminibatgas*, « ils lui sont morts en foule » (d'une épidémie, de la peste), *immi-ni-in-batga-as* (radical *batga*).

Elle est de même avec un *i* pour voyelle finale au participe, quand il incorpore le pronom sujet:
immingarrâ, « lui ayant fait abondamment, » *immi-in-garra-a* (radical *gar*);
ou quand il se présente isolément:
immituga, « possédant abondamment, » *immi-tug-a* (radical *tug*).

Je trouve sur une tablette brisée un mot pris substantivement, qui d'après son rôle dans la phrase n'est pas un participe et qui commence par la préformante *immi*, mais dont le radical a malheureusement disparu. Ce devait être un infinitif de la septième forme de la voix active d'un verbe.

Une inscription de l'Ancien Empire de Chaldée nous donne aussi pour cette forme un supin du verbe *bat*, « ouvrir, » avec incorporation du pronom sujet de la troisième personne:
imminbatelâ, « pour ouvrir (lui) grandement. »

20.

C'est la réduplication du radical, nous l'avons déjà dit plus haut, qui forme la deuxième voix, fréquentative, du verbe accadien. Sa conjugaison est, du reste, exactement semblable à celle de la première, où le radical est simple. L'emploi de cette voix dénote une idée de fréquence d'action, d'habitude, de répétition, d'itération, et même aussi quelquefois seulement d'action plus intense, plus énergique. Sous ce rapport, dans certains cas, la deuxième voix revêt presque le caractère factitif qu'a dans les habitudes graphiques des Assyriens la duplication d'un idéogramme verbal (voy. Ménant, *Éléments de la grammaire assyrienne*, p. 238).

Nous rencontrons fréquemment la première forme de la voix fréquentative. Par exemple, le premier indicatif au prétérit ou au présent, avec ou sans incorporation des pronoms régimes:
inmalmal, « il a été accompli, il existe » (radical *mal*, « compléter, remplir »);

abnalmal (pour *anmalmal*), « il a été accompli, il existe » (radical *mal*, « compléter, remplir »);

inumum, « il a abandonné » (» *um*, « laisser »);

inbabu, « il a reculé bien loin » (» *bu*, « étendre, éloigner);

insisi, « il a achevé ». (» *si*, « remplir, accomplir »);

insasu, « il a beaucoup multiplié » (» *su*, « grandir, multiplier »);

inpampam, « il a proclamé, annoncé » (» *pam*, « se souvenir, rappeler »);

ingurgur, « il a été ennemi » (» *gur*, « se séparer, se révolter »);

inmumu, « il a donné fréquemment; il a redonné, » (» *mu*, « donner »);

innamnam, « il a prophétisé » (» *nam*, « fixer un destin »);

inanmalmal, « il a été accompli pour lui » (» *mal*, « compléter, remplir »);

indubdabbu, « il dispersa » (» *dub*, « briser »);

inmalmalene, « ils existent » (» *mal*, « compléter, remplir »);

innamalmalene, « ils existent pour lui » (*id.*).

Pour le second indicatif nous trouvons:

abmalmal; « il a complété » (radical *mal*, « compléter, remplir »);

absibsibbi, « il élève une construction » (» *sib*, « maçonner »);

iz abdidi, « il taille le bois (pour la charpente) » (» *di*, « briser »);

ibtugtug, « il a eu fréquemment; il est entré en possession » (» *tug*, « avoir, posséder »);

et avec incorporation du pronom régime:

bankakkak, « il en a creusé les fondations » (» *kak*, « créer, construire »).

Voici maintenant deux premiers précatifs, l'un au singulier, l'autre au pluriel, avec pronoms régimes incorporés:

ganrebtugtug, « qu'il le mette en possession, il peut le mettre en possession » (radical *tug*, « avoir, posséder »);

ganniuzluggis, « qu'ils le relèvent » (» *luz*, « atteindre, élever »);

puis un second précatif, avec le seul pronom sujet:

xababdibdibene, « qu'ils supportent » (» *dib*, « prendre, saisir »).

Les participes se forment également dans la deuxième voix comme dans la première ; ceux qui insèrent par euphonie et recherche de clarté un m entre un a final du radical et la terminaison a, l'y font également :
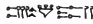
Kakama, « confirmant la parole » (radical ka, « parler, dire »).

Mais aussi quelquefois, ce qui est particulier à cette voix et que nous avons déjà remarqué plus haut en traitant de la phonétique, quand la voyelle du radical est un u bref, l'influence du a long de la terminaison le change en a dans la première syllabe de la réduplication :

dadua, « marchant, allant fréquemment » (radical du, « aller »).
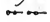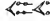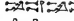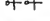
Il arrive en outre que, lorsque le radical se termine par une consonne, elle peut tomber ou être maintenue dans le premier membre du nouveau radical formé par la duplication. Ainsi nous avons les deux types :

gargarra } pour le participe passif, formé sur le présent, du fréquentatif de gar, « faire »,
gagarra }
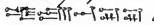
lequel signifie « fait complètement, » et par suite « existant. »
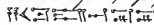
Les substantifs qui se composent du redoublement d'un des radicaux fondamentaux de la langue et dont nous avons déjà plus haut signalé l'existence, comme :

xalxal, « bouillonnement des eaux, » du radical xal, « frapper violemment, être impétueux ; »
girgir, « mise en pièces, » » gir, « faire violence, fendre ; »
mimi, « obscurité profonde, » » mi, « être noir, obscur ; »
bilbil, « fièvre, inflammation, » » bil, « brûler ; »
barbar, « faisceau, » » bar, « lier ; »

ces substantifs se rattachent manifestement, comme infinitifs ou noms verbaux, à la première forme de la seconde voix du verbe accadien.

Les exemples des autres formes de cette voix sont plus rares, cependant nous en avons de positifs de la seconde, causative :
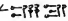
ibtanmalmal, « il a accompli, » mot à mot « il a fait être accompli, » radical mal, « compléter, remplir » (troisième personne du singulier du prétérit du second indicatif) ;

de la troisième forme, réciproque et coopérative :

xabaranmalmal, « qu'elle l'accomplira en même temps, » radical mal (troisième personne du singulier du second précatif, avec incorporation du pronom régime de la troisième personne) ;

baradêdêna, « ils portent ensemble la ruine, » radical dê, « briser, » (troisième personne du pluriel du présent du second indicatif, sans incorporation de pronom régime);

de la quatrième, transitive :

insindadu, « il l'a fait marcher, » radical du, « aller » (troisième personne du singulier du prétérit du premier indicatif, avec incorporation du pronom régime de la troisième personne);

suninpadpad, troisième personne du singulier du prétérit du premier indicatif, sans incorporation de pronom régime, que nous ne sommes pas encore en état de traduire parce qu'elle se rattache à un radical pad, dont nous ignorons la signification;

de la cinquième, intensitive :

mininzuzu, « il lui a beaucoup augmenté, » radical zu, « augmenter » (troisième personne du singulier du prétérit du premier indicatif);

enfin de la septième forme ou forme augmentative :

immanpalpal, « il a repassé bien loin, » radical pal, « traverser, passer » (troisième personne du singulier du prétérit du premier indicatif).

On voit que tout ceci, sauf quelques particularités euphoniques des participes, est également conforme à la conjugaison de la première voix, et qu'il n'y avait pas lieu d'insister bien longuement sur le mécanisme de la seconde, puisqu'il n'offre rien de nouveau.

Mais ce qui est à noter soigneusement, comme un fait grammatical d'une véritable importance et digne d'intérêt, c'est que les verbes composés dont nous avons parlé plus haut ne doublent au fréquentatif que leur second élément, principal et prépondérant, parce qu'il constitue seul le vrai radical verbal. Ainsi uddu, « sortir, s'élever, » fait au participe de la première forme de sa voix fréquentative uddadua (et par apocope uddadu) « s'élevant habituellement, » et ensuite « prééminent. »

21.

La troisième voix ou première négative est produite par l'incorporation au verbe de la négation nu, . Elle possède les sept formes secondaires et pour chacune d'elles exprime la négation du sens de la forme correspondante de la voix active.

A la première forme, simple, la particule négative nu se préfixe aux pronoms

sujets, ceux de la troisième personne suivant les types à voyelle initiale et faisant de cette voyelle u, pour la faire entrer en coalescence avec celle de la négation.

Premier indicatif:

nunzu, « il n'a pas connu, » nu-an-zu (radical zu):

Second indicatif:

nubkaka, « il ne construit pas, » nu-ab-kak-a (» kak);
nubuse, « il n'étend pas, » nu-ub-us-e (» us).

Cependant, quand le radical verbal commence par un i, le pronom de la troisième personne du premier indicatif est ni, et c'est avec la voyelle initiale du radical et non plus avec celle de la préformante négative que sa voyelle entre en coalescence:
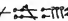
nunik, « il n'a pas existé, » nu-ni-ik (radical ik).

Il arrive aussi quelquefois, avec certains verbes monosyllabiques dont la voyelle est a, sans doute longue, que le pronom de la troisième personne du second indicatif appartient au type ba, au lieu du type ab; dans ce cas, comme la voyelle du pronom ba est longue et forte, elle change la préformante caractéristique de la voix en nam:

nambalale, « il ne pèse pas, ne paye pas, » nam-ba-lal-e (radical lal).
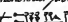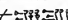
Nous n'avons pas encore d'exemples de l'incorporation des pronoms régimes dans les deux indicatifs de la forme simple, non plus que des deux précatifs. En revanche, ceux du participe sont très multipliés, soit isolément et sans incorporation de pronoms sujets:

nukusua, « non reposé, sans repos, » nu-kusu-a (radical kas);
nutagga, « non complété, » nu-tagga-a (» tag),
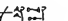
deux participes à signification passive dérivés du type du radical au présent; soit avec l'incorporation des pronoms sujets de la première ou de la seconde série:

nuntuga, « lui ne possédant pas, » nu-un-tug-a (radical tug);
nunzua, « lui ne connaissant pas, » nu-un-zu-a (» zu);
nubkaga, « lui ne complétant pas, » nu-ub-kag-a (» kag).
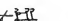
Les noms composés d'un radical précédé de la particule négative nu, comme:

nuddu, « qui ne sort pas, » radical uddu,
nuddune, « qui ne sort pas, ne quitte pas, » état emphatique de nuddan, » uddun,
nudar, « sans nom, » » dar,

sont pour la plupart des infinitifs ou nomina verbi de la première forme de la troisième voix.

J'ai indiqué un peu plus haut les raisons qui me portent à considérer comme des supins de la même forme verbale les mots tels que :

[cuneiform] *nubela*, « sans fin, incomplet, » radical *be*, « finir. »

Dans la seconde forme, causative, la particule *nu* est aussi préfixée au pronom sujet. Exemple :

[cuneiform] *nubtarba*, « il n'a pas fait fabriquer, » *nu-ub-ta-an-ba*, radical *ba*, « couper, fabriquer » (troisième personne du singulier du prétérit du second indicatif).

Au contraire, la troisième forme, réciproque et coopérative, place la particule caractéristique de la voix entre la particule formative *ra* et le radical, là où s'inséreraient les pronoms régimes incorporés. Sa voyelle *u* tombe dans ce cas et elle se réduit à un simple *n*, qu'on exprime par le signe [cuneiform] à cause du *a* précédent :

[cuneiform] *baranuddu*, « ils ne sont pas sortis ensemble, » *ba-ra-n-uddu*, radical *uddu* (troisième personne du singulier du prétérit du second indicatif, après un nom collectif au singulier),

[cuneiform] *barankene*, « ils ne saisirent pas, ils ne saisiront pas, » *ba-ra-n-kene* (troisième personne du pluriel du présent du second indicatif).

La place même donnée dans cette forme à la particule négative caractéristique de la voix paraît avoir dû exclure l'incorporation des pronoms régimes. On remarquera, de plus, que, grâce à cette même place donnée à la négation, les différentes personnes du second indicatif de la troisième forme dans la voix négative deviennent identiquement semblables à celles des mêmes personnes avec incorporation du pronom régime de la troisième personne dans la voix active. C'est sans doute le désir d'éviter la confusion résultant de cette homophonie complète entre le terme affirmatif et le terme négatif qui rendait très rare l'incorporation des pronoms régimes, au moins de celui de la troisième personne, dans la troisième forme de la voix active des verbes.

Dans la quatrième forme, transitive, la particule *nu* est toujours immédiatement préfixée au pronom sujet; donc, par suite des changements d'ordonnance que nous y avons déjà signalés plus haut, sa place parmi les éléments de l'agglutination grammaticale change avec celle du pronom. Elle suit la formative *su* quand il n'y a pas d'incorporation de pronoms régimes :

[cuneiform] *sununtap*, « il ne l'a pas confié, » *su-nu-un-tap*, radical *tap* (troisième personne du singulier du prétérit du premier indicatif).

Quand il y a, au contraire, incorporation de ces pronoms, elle ouvre toute la série d'agglutination :

[cuneiform] nunsingi, « il ne l'a pas transporté, » nu-an-si-in-gi, radical gi (troisième personne du singulier du prétérit du premier indicatif, avec incorporation du pronom régime de la troisième personne) ;

[cuneiform] nubansinduzu, « il ne l'a pas saisi, » nu-ban-si-in-duzu, radical duzu (troisième personne du singulier du prétérit du second indicatif, avec incorporation du pronom régime de la troisième personne).

Au participe, la particule nu est immédiatement préfixée au radical et placée entre celui-ci et la préformante su quand il n'y a pas de pronom exprimé :

[cuneiform]	sunutagga, « ne complétant pas »	(radical tag) ;
[cuneiform]	sunus'igga, « ne remplissant pas, n'accomplissant pas »	(» sig) ;
[cuneiform]	sunugaba, « ne libérant pas »	(» gab).

Quand le pronom sujet est incorporé, il s'insère entre nu et le radical :

[cuneiform] sununbarra, « lui n'abandonnant pas » (radical bar).

Pour ce qui est de la cinquième forme, la négation s'y préfixe à la particule m.n, qui, sous l'influence de la voyelle de la négation, devient mun au lieu de min quand le pronom régime englobé dans le sens est celui de la troisième personne :

[cuneiform] numuninzu, « il ne l'a pas du tout connu, » nu-mun-in-zu, radical zu (troisième personne du singulier du prétérit du premier indicatif).

On manque d'exemples qui apprennent comment la particule m.n se vocalisait quand il fallait suppléer le pronom régime à la première ou à la seconde personne. Dans le cas où c'était la première personne on la vocalisait en mun à la voix active. En était-il de même à la voix négative ? En ce cas la formative eut été la même, mun, qu'il fallût suppléer le pronom régime de la première ou de la troisième personne.

Je n'ai pas encore rencontré cette voix à la sixième forme. Mais nous avons un exemple de la forme intensitive et transitive dans la voix suivante, qui n'en diffère que par le doublement du radical et se conjugue de même. Cet exemple permet donc de se faire une idée de la manière dont la sixième forme se constituait dans la voix négative simple. La particule négative nu s'y préfixait à tous les éléments de l'agglutination, et la formative m.nsu, m.nsi devant le pronom sujet de la troisième personne in, y était vocalisée munsu ou munsi, au lieu de minsu et minsi, quand le pronom régime à suppléer était celui de la troisième personne

conformément à ce que nous venons de voir dans la cinquième forme.

Enfin, quant à ce qui est de la septième forme, augmentative, la négation nu y est préfixée à la formative imma, dont elle change la voyelle initiale en u pour établir une coalescence, et de plus, à la troisième personne, une sifflante euphonique, dont il n'y avait pas trace à la forme correspondante de la voix active, s'insère entre la formative imma, devenue umma, et le pronom sujet in, précédant le radical:

nummamupal, « je n'ai transgressé en aucune façon, » nu-umma-mu-pal, radical pal (première personne du singulier du prétérit du premier indicatif);

nummasingie, « il n'éloigne (n'éloignera) en aucune façon, » nu-umma-s-in-gi-e, radical gi (troisième personne du singulier du présent du premier indicatif).

22.

Nous rencontrons çà et là dans les textes quelques exemples, appartenant à diverses formes secondaires, d'une conjugaison exactement semblable par son mécanisme à celle de la troisième voix, incorporant également la négation nu, mais offrant en même temps le doublement du radical, dont nous avons constaté tout à l'heure la signification fréquentative.

Ainsi nous avons, avec la conjugaison de la première forme:

nubpalpal, « il n'a pas repassé, » nu-ub-palpal, radical pal, « traverser, passer » (troisième personne du singulier du prétérit du premier indicatif);

avec celle de la troisième forme:

barandédéne, « ils ne portent (porteront) pas la ruine, » ba-na-n-dédé-ne, radical dé, « briser, ruiner » (troisième personne du pluriel du présent du second indicatif);

avec celle de la quatrième forme:

nunsinruru, « il ne l'a pas rendu, » nu-un-si-in-ruru, radical ru, « donner, rendre » (troisième personne du singulier du prétérit du premier indicatif, avec incorporation du pronom régime de la troisième personne);

enfin avec celle de la sixième forme:

numunsinmalmal, « il ne l'a pas établi, il ne l'a pas fait habiter, » nu-mun-si-in-malmal, radical mal, « habiter » (troisième personne du singulier du prété-

-ait du premier indicatif), exemple où la version assyrienne ne permet pas de douter que le pronom régime à suppléer ne soit celui de la troisième personne, bien que la particule formative soit nun, puisqu'elle porte al iragguni, avec le pronom affixe de la troisième personne.

Ces exemples, et quelques autres analogues que l'on pourrait encore relever, doivent être rattachés à une quatrième voix, ayant la même conjugaison que la troisième et en plus doublant le radical, voix négative et fréquentative, qui faisait pendant à la seconde, fréquentative, comme la troisième, ou négative simple, faisait pendant à la voix première et active.

23.

L'accadien, à côté de nu, avait une seconde négation, me, qui se trouve quelquefois à titre d'allophone dans les textes assyriens. Nous l'avons, par exemple, dans le nom d'un dieu infernal (W. A. I. iii, 69, 3), « le Seigneur non favorable, le seigneur du mauvais sort, » qui nous offre d'abord les trois éléments d'une vieille appellation accadienne Ênu mexi, suivis du complément phonétique ra, lequel prouve qu'il faut lire par l'équivalent assyrien Bel la aśra. L'incorporation de cette négation me au verbe, à la place de la négation nu, donnait naissance à une seconde voix négative simple, que nous comptons comme la cinquième dans notre classification générale des voix du verbe accadien.

Presque tout ce que nous en savons se réduit à quelques exemples dont la traduction assyrienne est malheureusement détruite et que fournit une tablette grammaticale mutilée (W. A. I. ii, 42, 3, recto), qui paraît avoir été consacrée tout entière à des formes verbales négatives. On y trouve en effet, enregistrées immédiatement avant le paradigme du négatif du verbe substantif, mea, les expressions suivantes, qui appartiennent toutes à la première forme d'une voix verbale négative constituée par l'incorporation de la particule me:

memuba, première personne du singulier du prétérit du premier indicatif, me-mu-ba, radical ba, « couper, fabriquer; »

memundu ou memungub, seconde personne du singulier du prétérit du second indicatif, me-mun-du ou me-mun-gub, radical du, « aller, » ou gub, « fortifier, garantir; »

meimdu ou meimgub, troisième personne du singulier du prétérit du premier indicatif, me-im-du ou me-im-gub pour me-in-du ou me-in-gub, radical du, « aller, » ou gub, « fortifier, garantir; » l'influence du voisinage de la consonne m de la particule négative préfixée y change en m la nasale du pronom in;

mabanibgig, troisième personne du singulier du second précatif avec incorporation du pronom régime de la troisième personne sous la forme nib, me-a-ba-nib-gig, radical gig, « être mal, malade, être violent; » cet exemple et le suivant se rattachent au type du second précatif, signalé plus haut, où la particule caractéristique de ce mode de ga, devient a, après certaines voyelles; il devait toujours en être ainsi dans la première forme de la cinquième voix, sous l'influence de la voyelle e de la négation préfixée;

mabanibsé, troisième personne du singulier du second précatif avec incorporation du pronom régime de la troisième personne sous la forme nib, me-a-ba-nib-sé, radical sé, « donner. »

La tablette des exorcismes nous fournit de plus un exemple du premier précatif de la même forme de la même voix, sans incorporation de pronom régime:

ganmexab, « qu'il ne fasse pas de mal, » gan-me-xab, radical xab.

Ces six exemples, les seuls que nous possédions, appartiennent à la première forme, simple. Ils montrent que la particule caractéristique me s'y préfixait aux pronoms sujets dans les deux indicatifs, qu'elle se préfixait même à la particule ga, devenant a à la troisième personne, dans le second précatif, mais que dans le premier précatif sa place était entre la particule ga, devenue ou plutôt restée gan devant le m, et le radical.

Nous ne savons absolument rien des autres formes secondaires de la cinquième voix.

24.

J'ai dit plus haut que c'est à M. Grivel que revient l'honneur de la découverte de la voix passive, complètement méconnue par M. Sayce. Elle est pourtant bien nettement caractérisée par les traductions assyriennes, qui la rendent constamment au moyen du niphal. Cette voix a ceci de particulier, qu'elle postpose au radical tous les éléments de la conjugaison, pronoms et particules formatives, au lieu de les préfixer comme dans les différentes voix actives. Elle est, du reste, extrêmement rare dans les textes accadiens, bilingues ou unilingues, qui sont parvenus jusqu'à nous, et nous ne la connaissons guère que par les tablettes grammaticales. Mais par les quelques exemples que les textes nous en fournissent en action l'on voit qu'elle était susceptible du sens réfléchi en même temps que du sens passif.

Pour la première forme, simple, nous ne la connaissons qu'au premier indi-

-catif, où nous le voyons postfixer, comme je viens de le dire, les pronoms sujets — la notion pas-
-sive n'est pas susceptible d'incorporer de pronoms régimes, du moins régimes directs — et employer pour celui de la troisième personne du singulier deux types, na et nin (écrit par un seul signe), dont le choix devait être déterminé par des raisons d'euphonie que nous ne saisissons pas complètement. La prolongation du radical, qui forme le temps présent, a lieu au passif comme à l'actif et précède le pronom postfixé :

	enumu,	« je suis seigneur, »	radical enu ;
	inmu,	« je suis seigneur, propriétaire, »	" in ;
	gaminnazu,	« tu es fêté, fourré, fêté, »	" garin (présent) ;
	Kakuana,	« il est fabriqué, construit, »	" Kak (présent) ;
	gurnin,	« il a été rétabli, rendu, »	" gur (prétérit) ;
	gurrunin,	« il est rétabli, rendu, »	" gur (présent) ;
	rannin,	« il a été donné, rendu, »	" ra (prétérit) ;
	Seginin,	« il a été versé, amoncelé, »	" Ségi (prétérit) ;
	taxxinin,	« il est placé, »	" tax (présent) ;
	semmunin,	« il est donné, »	" sem (présent).

Le pluriel paraît se faire par une modification du pronom sujet post-
-fixé au radical ; celui de la troisième personne est alors ne :

	dibne,	« ils ont été pris, »	radical dib (prétérit).

On peut tirer quelques indications sur la manière dont se formait le second indicatif, de l'exemple qui paraît en exister dans la huitième voix et que je rapporterai tout à l'heure.

J'ai traité plus haut, en même temps que des participes actifs, des participes passifs, qui se forment sur le présent, c'est à dire sur le radical à l'état de prolongation, et qui n'admettent l'incorporation d'aucun pronom. Il n'est donc pas besoin d'y revenir ici.

L'infinitif ou nom verbal de la première forme, se composant du seul radical, était nécessairement le même pour la voix passive et pour la voix active, puisqu'elles ne différaient que par la place donnée aux éléments agglutinés à ce même radical. De là ce fait que nous avons signalé déjà, que le nom verbal présentant le seul radical sans aucune particule attachée, ou infinitif de la première forme, réunit les deux acceptions active et passive.

La voix passive, aux autres formes secondaires, unissait les particules formatives aux pronoms sujets en les plaçant dans le même ordre respectif que la voix active, mais en postposait

leur groupe au radical au lieu de le préposer.

Seconde forme :

[cuneiform] *gurruninda*, « on le fait rétablir, » *gurra-nin-da*, radical *gur* (troisième personne du singulier du prétérit du premier indicatif).

Troisième forme :

[cuneiform] *addubara*, « il est sorti en même temps, » *addu-ba-ra*, radical *addu* (troisième personne du singulier du prétérit du second indicatif).

Sixième forme :

[cuneiform] *xulmunsib*, « il m'a vénéré avec crainte, » mot à mot « il a été ayant crainte de moi, » radical *xul* (troisième personne du singulier du prétérit du second indicatif, avec pronom régime indirect de la première personne incorporé).

C'est à ces exemples isolés que se réduisent nos notions sur les autres formes secondaires de la voix passive. Mais ils suffisent du moins pour en faire discerner le mécanisme général et pour permettre de restituer par analogie quelques fragments de leur paradigme, en attendant que le témoignage de nouveaux documents vienne contrôler et confirmer ces restitutions.

25.

Nous donnons le sixième rang à la voix passive simple et le septième à une voix qui s'y rattache, unissant le système d'agglutination postpositif de la conjugaison passive au doublement fréquentatif du radical. Son existence est révélée par quelques rares exemples comme :
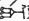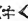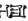
[cuneiform] *malmalnin*, « il a été accompli, il existe, » *malmal-nin*, radical *mal*, « remplir, compléter » (troisième personne du singulier du premier indicatif de la première forme) ;
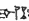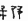
[cuneiform] *dibdibne*, « ils ont été rapportés, » *dibdib-ne*, radical *dib*, « prendre, saisir » (troisième personne du pluriel du prétérit du premier indicatif de la première forme).

On peut donc appliquer à la restitution d'une partie du paradigme de cette voix les quelques données que nous possédons sur les diverses formes de la voix passive simple, puisque sa conjugaison était la même et que c'est par une modification du radical qu'elle en différait.

La septième voix était le passif de la seconde, fréquentative active, de même que la sixième le passif de la première, active simple.

Nous avons parlé plus haut de la probabilité de l'existence d'une huitième voix, passive et négative, parallèle à la troisième dont elle aurait été le passif et incorporant de même la particule de négation *nu*, mais suivant un système de conjugaison postpositif puisqu'à ce système est attachée en accadien l'idée de passivité. On ne connaît aucun exemple positif de cette huitième voix. Mais il semble qu'il faille y rattacher cependant certains participes passifs au sens négatif munis de la préformante *nu*, tels que :

} *nukusua*, « non reposé, sans repos » (radical *kus*);

nutagga, « non complété » (« *tag*).
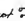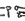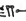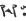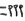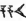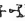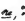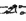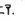
Ces participes sont de nature à faire supposer que dans la voix négative et passive qui incorporait la particule *nu* cette négation était toujours préfixée au radical et que le mécanisme de la postposition ne s'y appliquait qu'aux éléments de la conjugaison proprement dite. Ils conduiraient, par exemple, à restituer le singulier du premier indicatif de la première forme en :

1ère personne : *nu X mu*,
2e personne : *nu X zu*,
3e personne : *nu X nin*,

et ainsi de suite, la troisième personne du second indicatif de la troisième forme en *nu X bana*, etc.

Ceci est confirmé par le mot *nedapaggazamen*, que nous lisons dans un texte bilingue où il est traduit en assyrien par *la tugallat*, « tu n'es pas servant, honorant. » C'est donc une seconde personne négative d'un verbe *dapaggaz*, évidemment un verbe composé. Ceci étant donné, on ne peut l'attribuer qu'au présent du second indicatif de la première forme de la voix qui nous occupe, puisqu'elle offre évidemment le pronom postfixé de la seconde série pour la seconde personne, *men*. La position respective de la particule de négation et du pronom sujet, l'une avant, l'autre après le radical y est telle que nous venons de l'indiquer pour la huitième voix. Seulement la voyelle de la négation *nu*, s'y modifie en *ne*.

27.

Un fragment de tablette grammaticale fournit à la suite les uns des autres, comme spécimens de conjugaisons verbales, les mots suivants, dont malheureusement la traduction assyrienne a disparu :

inqur.
inqure.
inqureme.
inpam.
inpame.
inpamema.

Les trois premiers exemples appartiennent au verbe *qur*, « se séparer, se révolter, changer », les trois autres au verbe *pam*, « se souvenir, rappeler. » Pour chacun de ces verbes nous avons là d'abord la troisième personne du singulier du prétérit du premier indicatif de la première forme, puis la troisième personne du singulier du présent du même mode de la même forme de la même voix. Vient enfin pour tous les deux la troisième personne du singulier du présent du premier indicatif de la première forme d'une voix particulière et dont nous n'avons pas encore rencontré d'exemples, incorporant la particule négative *me*, mais la postfixant au radical tandis que les pronoms sujets et sans doute aussi les autres éléments de la conjugaison proprement dite y étaient préfixés.

Que peut être cette voix, distincte de toutes celles que nous avons étudiées jusqu'à présent ?

On ne saurait le dire d'une manière absolument affirmative en l'absence d'autres exemples et de toute traduction assyrienne. Mais je suis porté à croire que cette voix, à laquelle je donne le neuvième rang, doit être la voix passive et négative, incorporant la négation *me*, qui devait correspondre à la cinquième, négative et active avec la même incorporation.

28.

La voix négative simple formée par incorporation de *nu* étant doublée d'une voix négative fréquentative incorporant la même particule, en pendant exact avec la voix active simple doublée d'une voix fréquentative, quand nous trouvons la voix passive simple également doublée d'une voix passive et fréquentative, il devient très probable et presque indi-

-qué par la logique qu'à la voix passive et négative par incorporation de nu devait répondre une voix passive, négative et fréquentative avec la même incorporation, et aussi que les deux voix négatives simples, active et passive, avec incorporation de ma devaient être également doublées de voix fréquentatives correspondantes. On arriverait ainsi à compléter la régularité et le parallélisme du développement des voix du verbe accadien.

		Voix actives:	Voix passives:
Voix affirmatives	simple.	I^ère.	VII^e.
	fréquentative.	II^e.	VIII^e.
Voix négatives	avec incorporation de nu.	III^e.	IX^e.
		IV^e.	X^e.*
	avec incorporation de ma.	V^e.	XI^e.
		VI^e.*	XII^e.*

Le tableau suppose pour la régularité logique l'existence de trois voix (marquées par des astérisques) dont on ne possède pas encore d'exemples. Il modifie la nomenclature que nous avons adoptée dans le courant de ce chapitre et dans nos paradigmes restitués pour la désignation des voix au moyen de numéros d'ordre, en faisant VII^e la VI^e, VIII^e la VII^e, IX^e la VIII^e et XI^e la IX^e. Si les renseignements fournis par les textes nouveaux que l'on découvrira ou publiera ultérieurement viennent confirmer l'existence des trois voix que nous y suppléons par hypothèse, en vue d'obtenir un parallélisme exact, il faudra désormais adopter cette nouvelle nomenclature. Mais dans l'état actuel, tant que ceci restera dans le domaine de l'hypothèse, même raisonnable et vraisemblable, il nous paraît plus sage de nous en tenir aux désignations que nous suivons et qui ne comptent que les voix dont on possède des exemples.

Chapitre IX.
Le verbe substantif.

1.

Les grammaires consacrent toujours un chapitre spécial au verbe substantif. Il ne serait pas nécessaire d'agir ainsi en traitant de l'accadien si l'on ne devait parler que du verbe substantif affirmatif. Il n'a en effet dans cette langue aucune importance grammaticale particulière, n'y servant jamais d'auxiliaire, et sa conjugaison ne présente aucune circonstance spéciale digne de remarque.

Le verbe « être » en accadien est gan, dont la conjugaison est parfaitement régulière, sauf en ce qui touche à son participe. Celui-ci, régulièrement formé, est ganma, comme nous l'avons dit plus haut, et même gana dans les textes archaïques de l'Ancien Empire de Chaldée; mais il ne se rencontre qu'extrêmement rarement, et à l'habitude le verbe gan, « être, » emprunte le participe du verbe gin, « se tenir debout, être ferme, » que traduirait le latin stare, gina.

Quand l'idée à exprimer est plutôt celle d'« exister » que simplement celle d'« être, » on emploie le verbe ik, qui correspond aussi au latin stare, et surtout le verbe ikla, dont le radical paraît avoir été originairement un supin de ik, supin dont la véritable nature s'est graduellement oblitérée et qui a fini par devenir une racine secondaire ayant spécialement la signification d'« exister. »

2.

Mais si le verbe substantif ne peut prêter à aucune observation particulière et nouvelle, il n'en est pas de même de son opposé, le verbe substantif négatif ou exprimant l'idée de « non-être. » Sa conjugaison est tout à fait à part et ne ressemble à aucune autre. Malheureusement nous ne la connaissons qu'en partie, et cela principalement grâce à la tablette W. A. I. II, 42, 3.

La notion « je ne suis pas, tu n'es pas, etc. » peut s'exprimer en accadien sans qu'on ait besoin d'employer aucun verbe spécial, par le pronom personnel sous la forme isolé précédé de la négation nu. C'est ainsi que nous lisons sur la tablette légale:

[illegible] [illegible] ummumu numma, « tu n'es pas ma mère, » mot à mot: « ma mère non toi; »
[illegible] [illegible] dammu nunna, « tu n'es pas mon mari, » mot à mot: « mon mari non toi. »

Mais à côté de cette manière de dire au moyen des pronoms accolés à la négation, on en trouve une autre, qui consiste à employer le verbe « ne pas être, » [illegible] mea. Il dérive certainement de la négation me, et mea se présente souvent dans les textes comme un radical secondaire usité absolument, sans conjugaison ni déclinaison. En ce cas il est le plus souvent précédé de la négation nu, qui vient renforcer le sens négatif:

[illegible] [illegible] addamu numea, « tu n'es pas mon père, » mot à mot: « père + mon — non + n'être pas; »

[illegible] [illegible] xarra numea, traduit en assyrien par [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ša la xabulle.

En même temps on trouve [illegible] mea seul traduit en assyrien [illegible] yanu, hébreu אין.

Quand mea se conjugue comme un verbe il n'est jamais accompagné de la négation nu. Nous n'en connaissons d'exemples qu'à la première forme, et nous ignorons s'il en a jamais possédé d'autres.

La tablette indiquée tout à l'heure donne ainsi le singulier de son premier indicatif:

1ère personne: [illegible] meata, « je n'ai pas été » ou « je ne suis pas, »
2e personne: [illegible] meazaemen, « tu n'as pas été » ou « tu n'es pas, »
3e personne: [illegible] meaene, « il n'a pas été » ou « il n'est pas. »

Nous avons ici le système de postposition du passif, mais une conjugaison tout à fait irrégulière. La première personne n'offre pas de pronom incorporé, il est sous-entendu. Mais d'après la particule ta qu'elle postfixe au radical il semble que c'est le gérondif qu'on a emprunté pour tenir la place de cette personne, qui, régulièrement formée sur le même type que la troisième, eût été meemu ou meaemu; nous allons voir le gérondif de mea donner naissance à la conjugaison d'un autre indicatif. Quant à la seconde personne, elle incorpore en les postposant au radical deux pronoms successifs, tous deux synonymes et de la même personne: mea — zae (pour zu) + men, « ne pas être + toi + toi. » Ceci, comme l'a déjà remarqué M. Sayce, rappelle certaines formations exceptionnelles qui dans d'autres langues agglu-

-tinatives répètent le pronom sujet incorporé, comme en yakoute minagħabin, « je suis père, » min-aġa-bin, « je + père + moi ; » et en basque ni hilsen niz, « je suis mourant ; » mot à mot « je + mourant + je + suis. »

Le précatif nous est connu par quelques exemples. Il offre un type commun aux trois personnes, préfixant simplement au radical la particule formative sous la forme gan : gunmea, « que je, tu ou il ne soit pas. »

Le gérondif est meaka, conformément aux règles de la formation ordinaire de ce mode. Mais il ne s'emploie pas seulement comme d'habitude le gérondif. L'usage lui donne exceptionnellement le sens d'un infinitif et à ce titre il se décline comme un substantif. Ainsi nous le trouvons muni de la postposition casuelle du locatif dans l'expression meakata, qu'on traduit en assyrien ïšu yanu. C'est la combinaison de ce gérondif pris substantivement, seul ou accompagné des pronoms possessifs, avec le démonstratif gan qui donne lieu à une nouvelle conjugaison d'un caractère tout à fait substantif et absolument à part.

L'infinitif en est meakaân, qui s'emploie absolument et isolément de la même manière que mea, pour dire « je ne suis pas, tu n'es pas, etc. » aussi bien que « ne pas être, » sans avoir besoin d'être accompagné de pronoms. Il faut le décomposer en meaka-ân pour meaka-gan, « non-être + ce, » la gutturale du pronom démonstratif s'aspirant et finissant par être remplacée par un simple a à la rencontre du a précédent, comme nous l'avons déjà observé quand le même radical joue le rôle de préformante du précatif.

Quand on exprime les pronoms, les formes sont au singulier (car nous ne connaissons pas le pluriel de cette singulière conjugaison qui se compose en réalité du mécanisme de l'addition des pronoms possessifs à un substantif verbal) :

1ère personne : meakamalgan, « je ne suis pas ; »

2e personne : meakazâgan, « tu n'es pas ; »

3e personne : meakaenegan, « il n'est pas. »

Il faut analyser ces expressions de la manière suivante :

1ère personne : meaka-ma-l-(voyelle euphonique)-gan, « non-être + mon + dans + (voyelle euphonique) + ce, » « dans mon fait de ne pas être, ceci ; »

2e personne : meaka-zâ-gan, « non-être + ton + ce ; »

3e personne : meaka-e-ne-gan, « non-être + (voyelle euphonique) + son + ce. »

On voit combien est exceptionnelle cette conjugaison du verbe substantif négatif. Il serait très important de la trouver toute entière sur les tablettes, car les analogies de la conjugaison régulière et normale ne permettent en aucune façon de rétablir les parties qui en manquent.

Mais les documents qui sont à notre disposition ne nous en révèlent pas plus long sur ce verbe, et il faut attendre des découvertes ultérieures pour le connaître plus complètement.

Chapitre X.
des postpositions
et
les prépositions.

1.

Dans les langues touraniennes proprement dites, ougro-finnoises et tartares, les rapports grammaticaux qu'expriment les prépositions dans les langues à flexions sont notés par des postpositions qui s'attachent à la suite des mots dont elles modifient le cas.

L'accadien s'éloigne de toutes les autres langues jusqu'à présent connues en ce qu'il possède à la fois le mécanisme des postpositions comme les langues ougro-finnoises et tartares, et de véritables prépositions. Il réunit donc en cela les deux systèmes opposés, et en apparence incompatibles, de même que la conjugaison verbale unit les deux facultés opposées d'opérer l'agglutination avant et après le radical, tirant de cette variété de procédés un élément ingénieux de distinction des voix actives et passives.

Je parlerai d'abord des postpositions. Mais en traitant de la déclinaison j'ai déjà fait connaître les principales, celles qui remplacent les cas des langues à flexions. En effet, dans une grammaire ex professo, véritablement méthodique et qui se modèlerait sur le génie même de la langue accadienne sans tenir compte de nos propres catégories grammaticales, il n'y aurait pas moyen de séparer les postpositions casuelles de celles qui remplacent les prépositions. Ce sont des éléments du langage exactement de même nature et entre lesquels il n'y a pas de distinction.

Au reste, j'ai si bien senti moi-même l'empire de ce fait, qu'en traitant de la déclinaison j'ai étendu le domaine des postpositions casuelles beaucoup plus qu'on ne fait d'ordinaire, puisque j'y ai compris la particule dont la postfixation marque l'idée de comparaison et celle qui marque l'idée d'opposition, deux postpositions que des flexions casuelles ne remplacent dans aucun idiome et dont la notion réclamerait nécessairement une préposition même dans les langues les plus riches en flexions variées. En un mot, sous la rubrique de la déclinaison j'ai passé en revue toutes les postpositions que j'appellerai simples, c'est à dire qui se composent d'un seul radical distinct et resté sous la forme absolue, qu'on appliqu-

à a rôle.

Mais il y a quelques autres postpositions composées dont il faut que je parle ici brièvement, afin de compléter ce que j'ai déjà dit sur cette portion du mécanisme grammatical de l'accadien. Elles sont étymologiquement constituées par la réunion de deux radicaux en un mot composé ou par l'addition à un radical d'une des particules de dérivation dont j'ai parlé plus haut. Il y en a même qui sont originairement un cas d'un mot, avec la postposition caractéristique attachée au radical, pris ensuite comme un tout indivisible et employé à son tour en postposition. Nous indiquerons, du reste, l'origine de chacune d'elles.

Les postpositions composées dont nous voulons parler sont :

1° [cuneiform] šâta, « au milieu de. » Exemple :

[cuneiform] anšâta, « au milieu du ciel, » traduit en assyrien [cuneiform] ina kirib šame.

Étymologiquement c'est le mot šâ, [cuneiform], « cœur, » au cas locatif ; mais le nouveau caractère qu'il revêt et qui le fait agglutiner étroitement au mot auquel il se rapporte est déterminé par sa place dans la phrase ; en effet si le mot šâ au cas locatif, šâta, gardait ici son caractère originaire de substantif il y aurait šâ anta, en vertu de ces deux règles invariables que le génitif suit toujours son substantif et que les postpositions casuelles du substantif sujet se placent après l'adjectif qui le qualifie ou le mot au génitif qu'il régit.

2° [cuneiform] šâga, « au milieu de. » Exemple :

[cuneiform] urušâga, « au milieu de la ville. »

L'origine de cette postposition est claire ; c'est un adjectif dérivé de šâ, « cœur, » au moyen de la particule formative ga ; il a été détourné de sa signification primitive pour remplir le rôle de simple postposition, car uru šâga, sans agglutination des deux éléments, voudrait dire « la ville du cœur, la ville du milieu, qui est au milieu, » juste l'inverse de la nouvelle signification résultant du caractère donné à šâga, « au milieu de la ville. » C'est seulement l'ensemble de la phrase qui peut permettre de discerner l'emploi de šâga comme postposition, puisque l'ordre respectif des éléments du discours reste le même que lorsqu'il est employé comme un adjectif.

3° [cuneiform] anna, « au-dessus de. » Exemple :

[cuneiform] piyanna, « au-dessus de l'oreille. »
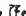
C'est abusivement que nous classons ici cette postposition, car elle n'est réellement pas composée : elle consiste, en effet, étymologiquement dans le mot bien connu anna, état emphatique de an, « élevé, ciel, dieu » et la postposition na de l'ablatif, que nous avons vu appliquer

aussi à l'idée d'une situation supérieure, est peut-être à rattacher au même radical. En ce cas [illegible] en serait une forme emphatique et plus intense, marquant en même temps d'une manière plus précise la notion de superposition.

4° gelel, « au-dessus de. » Exemples :

êgelel, « au-dessus de la maison ; »

abgelel, « au-dessus de la contrée. »

La postposition précédente exprime une idée de situation au-dessus, celle-ci une idée de motion au-dessus ; telle est la nuance qui les sépare. Ge-lal se compose de deux radicaux juxtaposés, qu'il faut traduire mot à mot « en bas + en haut, » c'est à dire « de bas en haut. » Le radical lal y prend, comme dans celle dont nous nous occuperons immédiatement après, une signification de supériorité qui le rattache à son acception de « soutenir, maintenir élevé, » parallèle à celle de « peser » et tenant à cette dernière par un lien facile à saisir.

5° lalge, « en descendant de ; » s'applique spécialement à la filiation.

Exemple :

Uru ḫur tak Enukitgelal, « le Dieu-lune (Sin), fils aîné du dieu Seigneur du monde (Bel). »

Cette postposition est formée des mêmes éléments que la précédente, en ordre inverse pour exprimer l'idée inverse, lal-ge, « en haut + en bas, » c'est à dire « de haut en bas. »

6° gage, « en descendant de ; » s'applique aussi spécialement à la filiation :

Amarud ḫur tak Enukigaga, « le Dieu qui mesure la marche du soleil (Mérodach), fils aîné du dieu Seigneur de la terre (Nisrouk) ; »

turmes Enukigaga, « les fils du dieu Seigneur de la terre (Nis-[illegible]-roch). »

Gege est le résultat de la combinaison des deux radicaux ga, « lier, subordonner » (qui fournit, nous l'avons déjà dit, la formative ga des dérivés adjectifs), et ge, « en bas. »

2.

Les prépositions sont nombreuses en accadien, du moins les mots qui servent de prépositions. En effet, comme l'a très bien dit M. Sayce — qui a le premier signalé leur existence bien qu'il n'en ait discerné que fort peu — « ce ne sont pas des prépositions proprement dites mais

«des noms suivis d'un génitif, qui répondent aux prépositions des langues européennes. Ainsi si, «face, ou à la vue» (comme l'assyrien pan et l'hébreu פנים), était usité pour exprimer l'idée de devant.» On disait en effet si gut, «devant un boeuf,» ce qui étymologiquement était «vue, présence d'un boeuf.» De même ka, «bouche,» s'employait pour «devant, en présence,» et on disait ka an, «devant un dieu,» mot à mot et étymologiquement «bouche, face d'un dieu.»

Les substantifs ainsi employés en prépositions sont simples ou composés, isolés ou munis de postpositions casuelles. Ils se placent devant le substantif qu'ils régissent, et les pronoms personnels s'y agglutinent en s'y postfixant.

Les prépositions de ce genre qu'il nous a été donné de relever dans les textes étudiés par nous sont les suivantes, mais évidemment la liste est bien loin d'en être close :

1° [cuneiform] ki, «avec.» Exemples :

[cuneiform] kina tumenti, «avec lui il a pris ;»

[cuneiform] kina tumentias, «avec lui ils ont pris.»

C'est le substantif ki, «lieu,» qui fournit aussi les deux prépositions suivantes où il est muni de terminaisons casuelles :

2° [cuneiform] kita, «avec.» Exemple :

[cuneiform] kita turusbi, «avec son fils.»

C'est le même substantif ki au cas locatif, «dans le lieu de.» La tradition de l'origine de cette préposition s'est si bien maintenue que lorsqu'elle reçoit les pronoms personnels affixes une tmèse s'opère entre ses deux éléments et le pronom se place entre ki et ta. Nous l'apprenons par une tablette grammaticale qui donne le mécanisme complet de l'affixion des pronoms personnels à cette préposition :

[cuneiform] kimuta, «avec moi ;»

[cuneiform] kizuta, «avec toi ;»

[cuneiform] kinita, «avec lui ;»

[cuneiform] kimeta, «avec nous ;»

[cuneiform] kizuneneta, «avec vous ;»

[cuneiform] kineneta, «avec eux.»

Ceci montre clairement que la préposition kita garde toujours le caractère d'un cas de déclinaison du substantif ki et que la signification étymologique est «dans mon lieu» = «avec moi,» «dans ton lieu» = «avec toi,» «dans son lieu» = «avec lui,» etc. ; car nous avons vu plus haut que le propre de l'agglutination des pronoms possessifs aux substantifs est de s'attacher immédi-

-ctement au radical, avant les postpositions casuelles.

La préposition Kita, considérée ensuite comme un tout indivisible, indépendamment de son étymologie, devient l'origine de la postposition kit du cas comitatif.

3° Kiku, « avec, » dans un sens de motion qui conduit à traduire dans les versions assyriennes ana itti.

C'est encore le mot ki au cas de motion, « vers le lieu de. » Il n'y a pas d'agglutination de pronom suffixe avec cette préposition, elle s'emploie avec les pronoms isolés de courtoisie dont nous avons parlé plus haut, et en ce cas elle subit une tmèse. Le pronom de nature spéciale (composé, comme nous l'avons montré, d'un nom tel que « puissance, service, » avec un pronom affixe) se place après ki comme un génitif ordinaire, et la postposition ku est rejetée après lui, en vertu de ce principe, sur lequel nous reviendrons à propos de la syntaxe, que la postposition casuelle du substantif qui régit un génitif se place, non à la suite de ce substantif lui-même, mais à la suite de son génitif :

Ki kidanbiku, « avec lui, » mot à mot « vers le lieu de sa puissance. »
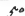
Ki izkubiku, « avec lui, » mot à mot « vers le lieu de son service ; »

Ki kidanbiku indaik, « il a formé avec lui, » mot à mot « vers le lieu de sa puissance il a fait exister. »

4° sâ, « au milieu de, à l'intérieur de. » Exemple :

sâ uru, « dans l'intérieur de la ville. »

C'est le mot et l'idéogramme de « coeur, » qui, combiné avec d'autres radicaux ou muni de postpositions casuelles, fournit encore plusieurs autres prépositions, de même qu'en assyrien son équivalent lib, écrit par le même idéogramme, donne naissance aux prépositions composées ana libbi, ina libbi, ultu libbi.

5° sâta, « au milieu de, à l'intérieur de. » Exemple :

sâta ê, « à l'intérieur de la maison. »

Cas locatif du mot sâ, « coeur ; » nous avons vu tout à l'heure qu'il peut aussi s'employer en postposition.

6° sâga, « au milieu de, en dedans de. » Exemple :

sâgâni, « en dedans de lui. »

Dérivé de dépendance ou d'appartenance tiré de sâ par l'adjonction de la particule dérivative ga ; il peut aussi, comme nous l'avons vu, jouer le rôle de postposition.

7° sâki, « au milieu de, dans » Exemple :

[cuneiform] [cuneiform] *siki akânita*, « dans son exaltation. »

Cette préposition, comme on le voit, régit le cas locatif, tandis que toutes les autres, en vertu même de leur caractère originaire de substantifs, régissent le génitif, qui ne se marque par aucune postposition spéciale. Elle se compose de *śi*, « cœur, intérieur, » et *ki*, « lieu, » mot à mot « cor + loci, corde + loci. »

8° [cuneiform] *śika*, « au milieu de, à l'intérieur de. » Exemple :

[cuneiform] [cuneiform] *śika pirda*, « au milieu de l'enclos, » traduit en assyrien par [cuneiform] ou [cuneiform] [cuneiform] *ina libbi kisir*.

Śika se compose de *śi* et de *ka*, dont le sens premier est « bouche, » puis « face, » et qui s'emploie ensuite en préposition, comme nous l'avons déjà dit et comme nous allons encore le voir, pour exprimer l'idée de « devant, en présence de ; » c'est donc mot à mot *śi-ka*, « cor praesentiae, corde praesentiae. »

9° [cuneiform] *śi*, « devant. » Exemples :

[cuneiform] *sini*, « devant lui, en sa présence ; »

[cuneiform] *śi gut*, « devant un bœuf. »

J'ai déjà parlé tout à l'heure de cette préposition, qui est le nom *śi*, « œil, vue. »

10° [cuneiform] *ka*, « devant, en présence de. » Exemples :

[cuneiform] [cuneiform] *ka abramma*, « devant son mur ; »

[cuneiform] [cuneiform] *ka an*, « devant le dieu ; »

[cuneiform] *kana*, « devant lui, en sa présence. »

Nous avons encore cité ce mot pour montrer que les prépositions accadiennes sont originairement et en réalité des substantifs employés d'une manière particulière.

11° [cuneiform] [cuneiform] *kara*, « en présence de, à la face de. »

C'est aussi le mot *ka*, « bouche, face, » avec la postposition du datif. La tmèse entre le substantif et la postposition, transportée après le mot au génitif régi, tmèse qu'on peut considérer comme de règle dans toutes les prépositions composées de la même façon, s'opère encore ici ; et de plus, dans les inscriptions archaïques, l'orthographe est irrégulière et en désaccord avec l'étymologie. Exemple :
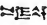
[cuneiform] [cuneiform] *ka ukura*, « à la face du peuple. »

L'orthographe régulière et étymologique, donnant le même son, eût été [cuneiform] [cuneiform] [cuneiform], ou, si on avait tenu à préciser par un complément phonétique pour le signe [cuneiform] la lecture *uku*, [cuneiform] [cuneiform].

12° [cuneiform] *kinu*, « derrière. »

Cette préposition ne s'est pas encore rencontrée dans les textes. Nous ne la connaissons que par une tablette grammaticale, qui en donne en même temps la prononciation et la signification en assyrien.

13° *egir*, « à la suite de, après. » Exemple :

egirbi, « après cela. »

La signification substantive et première du mot *egir* est « suite, prolongement. »
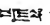
14° *egirta*, « après, à la suite. »
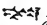
C'est le même mot *egir* au cas locatif; nous avons parallèlement *egir* et *egirta* comme *ki* et *kita*. Quand les pronoms affixes s'attachent à *egirta*, il s'y produit la même tmèse que dans *kita* et par la même cause :
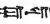
egirbita, « après cela, dans l'avenir. »

15° *egirku*, « pour après. »
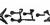
Cas motif du substantif *egir*. La tmèse s'opère entre les deux éléments :
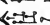
egir sam nubelabiku, « pour après son à-compte. »
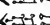
16° *zer*, « après. »

Cette préposition a passé en assyrien, où elle est quelquefois écrite phonétiquement *siru* et est exactement synonyme de *arku*. *Zer*, comme substantif, signifie « queue » et par extension « partie postérieure. »

17° *mux*, « sur, au-dessus de. » Exemples :

muxmu, « au-dessus de moi; »

muxna, « au-dessus de lui; »
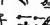
muxbi, « au-dessus de lui; »

mux si, « au-dessus de l'oeil. »

Le radical *mux*, toujours écrit par le même idéogramme, signifie quand il est employé comme verbe « mettre par-dessus, ajouter, produire, enfanter. »

18° *bar*, « au-dessus de. » Exemples :

bar si, « au-dessus de l'oeil; »

bar kakne, « au-dessus de la construction. »

Un des sens les mieux connus du radical *bar* est celui d'« être élevé. »

19° *anna*, « au-dessus de. » Exemple :

anna si, « au-dessus de l'oeil. »

Nous avons vu plus haut *anna* servir aussi de postposition, avec le même sens.

20° [cuneiform] *zana*, « au-dessus de » Exemple :

[cuneiform] *zana pi*, « au-dessus de l'oreille. »

Nous ignorons la signification étymologique de cette préposition et de la suivante, qui y est si intimement apparentée.

21° [cuneiform] *zanaru*, « au-dessus de » Exemple :

[cuneiform] *zanaru pi*, « au-dessus de l'oreille. »

A part *muz*, toutes ces expressions variées pour dire « au-dessus de » ne nous sont guère connues que par une tablette grammaticale où elles se trouvent rassemblées.

22° [cuneiform] *uddu*, « sur, au-dessus de » Exemple :

[cuneiform] *uddu guza Uddabma*, « sur le trône du district de Karsa. »

Le sens primitif et verbal de *uddu*, « se lever (en parlant d'un astre), sortir, s'élever, » est tellement bien connu et nous en avons déjà rencontré chemin faisant tant d'exemples dans le cours de cette étude qu'il n'y a pas à s'y arrêter.

23° [cuneiform] *ta*, « de dedans, à partir de, de » Exemple :

[cuneiform] *ta si*, « en quittant la vue, en se séparant de. »

Cette préposition [cuneiform] a passé à l'état d'allophone dans les textes assyriens, où elle se lit *istu*. Nous avons vu déjà, en traitant de la déclinaison, *ta* jouer le rôle de postposition du cas locatif et exprimer aussi comme postposition casuelle la notion « de dedans, hors de ; » nous retrouverons encore le même radical entrant dans la composition de l'adverbe [cuneiform] *taan*.

24° [cuneiform] *im*, « de, de la part de. »

Nous ne connaissons cette préposition que par son emploi allophone dans les textes assyriens, où elle se lit *las* (voy. Norris, *Assyrian dictionary*, t. III, p. 913).

25° [cuneiform] *enna* ou [cuneiform] *ene*, « jusque. »

[cuneiform] *enna êta*, « jusque dans la maison ; » traduit en assyrien [cuneiform] *adi ina bit*.

Ici, à cause de la nuance spéciale d'idée exprimée, la préposition est suivie du locatif ; mais elle régit d'habitude le génitif, à la façon des autres prépositions, comme dans cet exemple, où elle figure par un idiotisme spécial à l'accadien et où il est difficile de la traduire autrement que « pour contre, en échange de » :

[cuneiform] *ene kuparra*, « contre de l'argent ; » ce que la version assyrienne traduit cependant, en calquant l'expression accadienne : [cuneiform] *adi kaspi*.

Le sens primitif du radical *en* est « clair, lien, » ceux de « dominer » et « seigneur, »

bien que plus fréquents, en sont dérivés ; c'est le sens primitif qui explique l'emploi de <u>enne</u> ou <u>ene</u> comme préposition.

26° <u>ua</u>, « pour, en échange de. » Exemple :

<u>ê</u> <u>ua</u> <u>kûpar</u> <u>sinenegab</u>, « ils ont transmis en propriété une maison pour de l'argent. »

Nous retrouverons le mot <u>ua</u> et son idéogramme en parlant des conjonctions, car sa signification habituelle est celle de la copulative.

27° <u>mu</u>, « en échange de, pour. »

<u>mu</u> <u>êa</u> <u>êa</u>, « en échange de la maison une maison, une maison contre une maison. »

Un des sens du radical <u>mu</u> comme verbe, peut-être le premier, est « donner. »

28° <u>muku</u>, « en échange de, pour. »

C'est le même substantif <u>mu</u> au cas de motion. La tmèse s'opère entre <u>mu</u> et sa postposition :

<u>mu</u> <u>biru</u> <u>kûgêniku</u>, « pour le revenu de son argent. »

Il y a aussi des cas où les rapports grammaticaux exprimés dans les langues à flexions par des prépositions ne sont notés en accadien ni par des postpositions agglutinées ni par des prépositions, mais par des valeurs de position tenant au rang du mot dans l'ordonnance de la phrase. Nous en parlerons en disant quelques mots de la syntaxe.

Chapitre X.
L'adverbe.

1.

Les adverbes se forment des substantifs par deux procédés de dérivation spéciaux.

1° L'addition du suffixe as:

<u>Kûtagubba</u>, «garantie réelle,» — <u>Kûtagubbas</u>, «en garanti réelle;»

<u>Kûparga</u>, «amende,» — <u>Kûpargas</u>, «en amende;»

<u>bela</u>, «fin,» — <u>belas</u>, «en finissant, en terminant;»

<u>pax̱</u>, «abondant,» — <u>pax̱s</u>, «abondamment, fortement.»

2° L'addition d'un suffixe <u>bi</u>:

<u>gal</u>, «grand,» — <u>galbi</u>, «grandement;»

<u>max̱</u>, «très grand,» — <u>max̱bi</u>, «très grandement;»

<u>sugartarlal</u> (<u>sugartallal</u>), «sentence,» — <u>sugartarlalbi</u> (<u>sugartallalbi</u>), «ens sentence;»

<u>dan</u>, «puissant,» — <u>danbi</u>, «puissamment.»

Cette terminaison ajoutée <u>bi</u> n'est autre que le pronom suffixe de la troisième personne emploijé dans un sens absolu. La formation des adverbes accadiens en <u>bi</u> est donc tout à fait analogue à celle des adverbes assyriens en <u>iš</u>, dont M. Oppert a si bien expliqué la terminaison comme un reste du pronom suffixe <u>šu</u>.

Je ne me sens pas encore en mesure d'expliquer étymologiquement le suffixe formatif des adverbes accadiens en <u>as</u>.

2.

Quelques substantifs au cas locatif, avec la postposition ka, s'emploient aussi comme adverbes :

[cuneiform] amata, « en tourbillon, comme un tourbillon, » de [cuneiform] ama, « tourbillon. »

Les deux plus fréquemment employés parmi les adverbes de cette nature sont les deux termes opposés [cuneiform] anta et [cuneiform] kita, « en haut » et « en bas, » mot à mot « dans le ciel » et « dans la terre. » Ils passent en assyrien à l'état d'allophones et s'y lisent elit et saplit, comme le prouvent les variantes [cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] et [cuneiform] [cuneiform] du même passage dans les différents exemplaires du monolithe d'Assur-nasir-pal (col. 1, l. 27, W. A. I. I, 17).

Kita adverbe se distingue facilement de kita préposition en ce qu'il ne s'emploie jamais — du moins à notre connaissance — qu'en opposition avec anta. Ce dernier se rencontre, au contraire, isolément :

[cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] ximu anta dudumu, « j'ai fait beaucoup marcher mes genoux, » mot à mot « mes genoux — en haut — je me suis fait marcher beaucoup, » ce que la version assyrienne rend par [cuneiform] [cuneiform] allaka birkai.

Des expressions telles que :

[cuneiform] adbabku, « en quelque cas que ce soit, en tous cas, »

[cuneiform] adnamaku, « à l'avenir, »

[cuneiform] bartabiku, « réciproquement ; »

qui sont des pronoms au cas de motion et qu'à ce titre nous avons étudiés plus haut, jouent dans les textes le rôle de véritables adverbes.

3.

Nous devons enfin signaler un dernier adverbe, d'un usage fréquent et d'une formation particulière ; c'est kian, [cuneiform] ou [cuneiform], qui se place après les indications de sommes et de totaux et signifie « en tout » :

[cuneiform] biru dis du as ikta kian, « l'intérêt d'une drachme est de six gros en tout ; »

[cuneiform] biru ge du kas du kian, « l'intérêt de dix drachmes est de deux drachmes en tout ; »

[cuneiform] bîru dis mane XII du tâan, « l'intérêt d'une mine « est douze drachmes en tout ; »

[cuneiform] bîru anu dis as te tâan « la redevance municipale est d'une « mesure de grain en tout. »

En général les traductions assyriennes répètent purement et simplement cet adverbe, car il avait été adopté comme expression allophone dans les habitudes graphiques des inscriptions de l'Assyrie, où nous le rencontrons très fréquemment. Une seule fois un document bilingue le remplace dans la version assyrienne par [cuneiform] mala, « quotquot. »

Tâan est à décomposer en tâ-an et est formé de la préposition locative ta avec le mot an, « élevé ; » c'est donc une expression analogue comme pensée à celle qui nous fait dire dans notre langue « le montant d'une somme. »

Chapitre XII.
La conjonction.

1.

La plus importante et la plus fréquemment employée des conjonctions dans la langue accadienne est la copulative [cuneiform] ua, qui, du reste, souvent n'est pas exprimée, des séries même assez longues de noms successivement énumérés se présentant sans aucune conjonction qui les relie. Les exemples de _ua_ se rencontrent à chaque instant dans les textes, et il suffira de citer les deux phrases suivantes pour montrer le mode normal de son emploi :

[cuneiform] _adda_ _ua_ _sapas_ _nunkuga_, « n'ayant ni père ni mère, » mot à mot « père et mère n'ayant pas ; »

[cuneiform] _adda_ _ua_ _sapas_ _nunzua_, « ne connaissant ni son père ni sa mère, » mot à mot « père et mère ne connaissant pas. »

Quand la copulative réunit deux elle se place de cette manière entre deux, comme dans toutes les autres langues connues. Mais ce qui est tout à fait singulier et exclusivement propre à l'accadien, c'est la place qui lui est donnée quand elle relie un nouveau membre de phrase à un premier qui se terminait par un verbe. On la préfixe alors à ce verbe, que la logique devrait lui faire suivre, puisqu'elle y rattache la nouvelle sentence.

Exemples :

[cuneiform] _ki_ _kidanbiku_ _uaneku_ _êta_ _beranddune_, mot à mot « avec — sa puissance — et « il s'est assis — de dedans la maison — ils sortent ensemble, » c'est à dire « il s'est assis avec lui et ils sortent ensemble de la maison. » La version assyrienne rétablit l'ordre logique et ne laisse pas de doute sur le sens : [cuneiform] _ana_ _itišu_ _gušbib_ _ua_ _ina_ _bit_ _itassi_ ;

[cuneiform] _uainnanse_ _turanina_ _abdumu_ (?), « il lui a donné (en charge) et à son fils il a enlevé, » ce que la version assyrienne rend par [cuneiform]

yumalli ua abalšu itabbal.

La conjonction copulative *ua* sert aussi quelquefois à introduire un membre de phrase incident, au début duquel elle a la signification de « tandis que. » C'est ainsi que nous le trouvons dans la clause finale de l'inscription de la statuette archaïque de bronze découverte à Ajadj et conservée au Musée du Louvre, inscription qui a été publiée récemment par M. Smith (Notes on the early history of Assyria and Babylonia, p. 19-22):

Dingiri nin ankiga ua mune batga namsil addagi mu budu pal gina ka akura še di kurranita unkunina bušizi an galgalaneta nam genennabkum; mot à mot: « La Déesse — dame — sur le ciel et la terre — aussi — les « années — sur la vieillesse — la conservation — de l'énergie d'action — des années — prolongées « — une durée — stable — face — du peuple + à la — le don — de la paix — dans son pays — pour « ses villes — la bénédiction — des dieux — très grands + dans — elle — qu'elle les lui acquière; » c'est à dire: « Que la Déesse dame du ciel et de la terre (Nana), tandis que ses années (marchent) vers la « vieillesse, lui fasse acquérir dans la bénédiction des dieux très-grands la conservation de l'énergie « d'action, de longues années, une durée stable à la face du peuple, et le don de la paix pour ses « villes, dans son pays. »

En introduisant dans le discours une phrase incidente la conjonction *ua* arrive à tenir exactement la place d'un pronom relatif au commencement de cette phrase; j'en emprunte encore un exemple à la même inscription de la statuette d'Ajadj:

Dingiri nin xarsak makarzik idakae munsakubi tarrak Enzuna ninaneï ...... ê Meurur ua kiakaeni namsillaneneku munakakas; mot à mot: « La Déesse — dame — « de la montagne — qui inspire le respect — exaltatrice — de celui qui lui fait des offrandes — fille « — du dieu Seigneur du signe zodiacal — leur dame + à — (N. et N.). — le temple des Cent « luminaires (célestes) — aussi-son sanctuaire — pour la conservation de leur vie — nous l'avons bâti. » Il est évident qu'il faut traduire: « A la Déesse dame de la montagne (Nana), qui inspire le respect, « qui exalte celui qui lui fait des offrandes, fille du dieu Seigneur du signe zodiacal (Sin), leur dame,

« N. et N. le temple des Cent luminaires célestes, qui est son sanctuaire, nous l'avons bâti pour la « conservation de [nos] vies. »

L'échange de pronoms qu'on remarque dans le dernier membre de phrase est assez fréquent dans les inscriptions primitives; plus tard il disparaît et le jeu des personnes pronominales se régularise.

2.
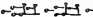
Une seconde conjonction copulative, mais d'emploi plus rare, remplace quelquefois ua; c'est [cuneiform] Kama, laquelle conjonction n'est autre originairement que le participe passif du verbe Ka, « parler, dire, » et signifiait par conséquent d'abord « dit, » d'où elle est devenue une manière d'exprimer « aussi, et. » L'article suivant de la tablette légale en offre un exemple:

[cuneiform] adbabta dam sâgâni gannibtugtug Kama numunsinmalmal; mot à mot: « en « tous cas — le mari — son rejeton — qu'il le mette en possession — aussi — il ne l'a pas fait habiter, » construction que calque la version assyrienne: [cuneiform] ana mahima mut libbisu ipussu u al inggumsi. Mais le sens est évidemment: « Dans tous les cas l'homme marié peut constituer une propriété à son enfant, à condition de ne pas le lui faire habiter. »

En étudiant et en analysant la tablette légale j'insisterai sur ce qu'a de curieux et de tout à fait primitif comme état social cette disposition qui permet de constituer une propriété individuelle à l'enfant, mais en maintenant dans toute sa rigidité la constitution patriarcale de la famille, groupée dans un même lieu autour de son chef.

On doit placer à côté de Kama, comme dérivés du même radical, quelques mots qui remplissent dans les textes accadiens le rôle d'interjections. Tels sont [cuneiform] Kaka et [cuneiform] Kakama, qui se placent comme un « amen » à la fin de certains textes, principalement de nature religieuse et ayant le caractère de prières, soit en langue accadienne, soit même en assyrien, car les scribes ninivites avaient adopté [cuneiform] comme expression allophone. Kaka et Kakama ne sont autres que le substantif verbal et le participe passif du fréquentatif du verbe Ka, lequel prend à cette voix le sens de « confirmer la parole. » Le sens originaire en est donc « confirmation » et « confirmé; » c'est le pendant exact de l'hébreu אמן, et on comprend facilement

que ces deux expressions aient fini par être employées de même.

L'élément radical est triplé au lieu d'être seulement doublé, pour insister avec plus énergiquement sur l'idée de confirmation du discours, dans le mot [illegible] kakaka, « certes, certainement, amen, » qu'une tablette lexicographique (W. A. I. II, 32, 5, recto, l. 62) traduit formellement par [illegible] amanu. Une glose de la même tablette en fait connaître un équivalent accadien que nous ne pouvons encore décomposer étymologiquement, [illegible].

3.

J'ai signalé plus haut, à l'occasion de la conjugaison verbale où leur incorporation donne naissance à des voix particulières, les deux négations de la langue accadienne, [illegible] nu et [illegible] me. J'ai montré comment elles s'attachaient en préfixe aux différentes formes et aux différents modes du verbe, aux participes pris substantivement et même à des substantifs qu'il faut considérer en ce cas comme des infinitifs des voix négatives. Aucune des deux négations ne s'emploie isolément en accadien et leur incorporation par voie d'agglutination au mot auquel elles se rattachent lie indissolublement leur mécanisme à celui de la conjugaison.

Chapitre XIII.
Faits principaux de la syntaxe.

1.

Mais notre tableau de la langue accadienne serait tout à fait incomplet et ne donnerait qu'une notion imparfaite du génie de cet idiome si nous en arrêtions ici l'esquisse et si nous n'y joignions pas quelques mots sur la syntaxe. La phrase accadienne est en effet jetée dans un moule constant, soumise pour l'ordre de ses différents termes à des règles assez fixes pour que dans l'expression de certains rapports grammaticaux les particules de déclinaison et les prépositions puissent être remplacées par de simples valeurs de position rappelant celles qui constituent le fond de la grammaire chinoise. En outre, une des particularités les plus saillantes et les plus caractéristiques de l'accadien, dont il est indispensable de tenir compte pour se faire une idée exacte de cette langue, est le génie polysynthétique, qui amène à prendre comme unité fondamentale du discours, non le mot isolé, mais la phrase entière ou du moins le membre de phrase, lequel pour l'agglutination des pronoms affixes et des postpositions casuelles se comporte comme un véritable mot composé.

Je parlerai d'abord de l'ordre des différents éléments de la phrase, et j'indiquerai brièvement les règles essentielles de sa construction.

2.

1° <u>Le génitif suit toujours son sujet et l'adjectif son substantif</u>. C'est l'inverse de la règle habituelle des langues proprement touraniennes, ougro-finnoises ou tartares (1), mais c'est le principe constant du basque. L'accadien dit [illegible] <u>ê gal</u>, « maison + grande » et

---

(1) Le votiaque fait cependant exception et suit la même règle que l'accadien : Wiedemann, <u>Grammatik der Wotjakischen Sprache</u>, p. 270.

ê dingira, « la maison, le temple + du dieu, » comme le basque egun on, « jour + bon, » « bonjour, » et echeá gizon, « la maison + de l'homme. »

En accadien cette règle est tellement invariable dans son application que le génitif, comme nous l'avons vu, n'a pas de postposition spéciale dans la déclinaison ; excepté dans le cas où il est remplacé par un adjectif d'appartenance en ga, il s'exprime seulement par une valeur de position, par la place du nom au génitif qui suit immédiatement le substantif auquel il se rapporte tout en restant indécliné. Toute la première classe des mots composés qui jouent un si grand rôle dans le lexique, celle des composés que nous avons appelés « substantifs, » se forme d'après ce principe.

2° Le verbe se place à la fin de la phrase, après son régime et son sujet, quand ce dernier est exprimé. C'est le principe constant aussi bien des langues ougro-finnoises et tartares que du basque.

Cependant en accadien cette règle n'est pas tout à fait aussi rigoureuse que la précédente ; mise en pratique dans l'immense majorité des cas, elle souffre quelques rares exceptions :

Pour donner plus de clarté au discours, comme dans cette expression de la tablette légale :

tura babak idbi, « faible il a fait sa main, » c'est à dire « il a rendu sa main informe ; » tura babak est une seule expression indivisible, comme un verbe composé ; si on avait dit, en suivant un ordre plus régulier de construction, idbi tura babak, le sens serait douteux, car on pourrait aussi traduire : « il a fait sa petite main ; »

Pour les besoins du rhythme et de la cadence poétique, comme dans les proverbes qui proviennent évidemment d'anciennes chansons, par exemple dans celui-ci, où le rhythme se saisit à première vue :

izdane mungadu
asâ gurraga
nidum ungadu
aŝâzu gurra,

« Tu vas, tu dépouilles — le champ de l'ennemi — il est venu, il a dépouillé — ton champ l'ennemi. » — « Tu vas dépouiller le champ de l'ennemi, et c'est l'ennemi qui vient et qui dépouille ton propre champ. »

Quand le verbe est au passif, parce qu'alors on peut considérer le régime qui le suit comme un génitif se rapportant au pronom postfixé :

inmu χarsak, « je suis propriétaire d'une mine » ou « d'une carrière. »

Dans les formules magiques on tourne la difficulté résultant de cette règle, quand au lieu d'un seul régime le verbe eût dû régir une série d'objets énumérés ensuite comme une sorte de litanie ; au lieu d'un mode proprement verbal formé par incorporation de pronoms, on emploie, en lui donnant le sens de nom d'agent, l'infinitif, qui se comporte dans la phrase comme un substantif et qui par conséquent entraîne la position de tous les noms d'objets après lui, en qualité de génitifs. Le verbe substantif est alors sous-entendu. En voici un exemple dans un exorcisme destiné à combattre l'effet d'opérations de sorcellerie pareilles à l'envoûtement du Moyen-Age :

gim mu limbi gim dibdibbi
sakki χulik ši χulik
ka χulik emi χulik
.... χulik impar χulik
Zi anna genpam Zi kia genpam.

« Celui qui forge son image, celui qui en fait sortir ——— mot à mot « celui qui (est) forgeur de son image, etc. »
« la tête funeste, l'oeil funeste,
« la bouche funeste, la langue funeste,
« la lèvre funeste, la parole funeste,
« que l'Esprit du ciel s'en souvienne, que l'Esprit de la terre s'en souvienne. »

3° Quand le sujet de la phrase est exprimé formellement, quand il n'est pas marqué seulement par le pronom incorporé au verbe, il est le premier terme de la phrase, précédant tous les autres.

4° Le nom au datif se place immédiatement après le sujet, quand celui-ci est exprimé, et précède le régime direct du verbe.

Exemple :

dam dammara dammu numen bannanka, « l'époux — à son épouse — mon épouse — non lui — il lui a dit, » c'est à dire : « si le mari a dit à la femme, tu n'es pas ma femme. »

Nous verrons un peu plus loin de cette règle découler une valeur de position qui permet d'exprimer le datif sans avoir besoin d'ajouter au nom la postposition de ce cas.

Cependant la règle en question souffre une importante exception. Généralement, dans les inscriptions dédicatoires des vieux rois de l'Ancien Empire Chaldéen, on donne au nom du dieu à qui la dédicace est faite et à ses épithètes une place d'honneur et on commence l'inscription par ce nom, bien qu'il soit au datif, n'enregistrant qu'après celui du roi auteur de la dédicace, véritable sujet de la phrase:

[illegible]
[illegible] _Anu_ _ungalanir_ _Kudurmabug_ _adda_ _Martu_ _dur_ _Simti-silhak_, « Au Dieu Lune, son roi, Chodormabog, père de l'Occident, fils de _Simtisilhak_. »

Une telle place d'honneur attribuée au nom divin devient à son tour tellement de règle qu'elle donne aussi naissance à une valeur de position et qu'il n'est pas besoin que la particule du datif soit exprimée pour qu'on doive rétablir ce cas dans la traduction:

[illegible] _Anu_ _ungalani_ _Likbagas_ _ungal_ _Urulahmaga_, « Dieu-Lune — son roi — Likbagas — roi — sur le district d'Our, » c'est à dire « Au Dieu-Lune, son roi, Likbagas, roi sur le district d'Our. »

Il est vrai que la phrase ainsi commençant par un nom divin au datif est d'une nature particulière; elle ne comprend pas de verbe, mais seulement le nom au datif avec ses qualifications, suivi du nom sujet au nominatif avec ses qualifications. Le verbe ne vient que dans une seconde phrase, et le plus souvent le changement de phrase est même indiqué d'une manière encore plus saillante par un changement de personne, le roi auteur de la dédicace étant d'abord désigné à la troisième personne, puis prenant la parole à la première:

[illegible]
[illegible]
Enu-zu _ser_ _Kurra_ _saranir_ _Kurigalzu_ _sakkanakku_ _Enu-kit_. _Ê-bur-gal_ _ê_ _kiskani_ _ê_ _salugazu_ _munkik_, « au Seigneur du signe zodiacal (Sin), roi de l'Orient, son roi, Kourigalzou, vicaire du Seigneur du monde (Bel) le temple du grand astrologue, le temple son sanctuaire, le temple aux nombreux degrés (?), celui-ci je l'ai bâti. »

Voici un autre exemple du même fait dans une inscription où le datif du nom du dieu à qui est faite la dédicace n'est pas marqué par une postposition casuelle:

[illegible]
[illegible] _Anu_ _ungalani_ _Likbagas_ _ungal_

Urulabmaga . ēuni munakuk bat Urulabma munakak . « Au Dieu-Lune, son roi, Likbagas, « roi sur le district d'Our. Son temple je l'ai bâti ; l'enceinte fortifiée du district d'Our, je l'ai « bâtie. »

5° *Le mot au cas locatif ou au cas motif qui se rapporte à l'objet de la phrase, quand il porte la postposition casuelle, ou l'expression de l'idée de position ou d'échange de cet objet par un substantif précédé d'une préposition, se place indifféremment avant ou après le régime direct du verbe, auquel il se rapporte.*

Avant :

namgabaniku kū nenlal, « pour sa liberté — « argent — il l'a payé, » c'est à dire « il a payé de l'argent pour sa liberté ; »

nu bīru Kugāniku ê Kūtayubbas mininguḃ ; « pour l'intérêt de son argent une maison en « garantie réelle il lui a garanti, » c'est à dire « il lui a donné une maison en garantie réelle de « l'intérêt de son argent ; »

šika ɣirda êane ikturri, « dans l'intérieur — de l'enclos, sa maison — il bâtit en maçonnerie. »

Après :

ê ua Kūpar sinenegab, « une maison « — contre — argent — ils ont transmis en propriété ; »

..... *ɣarsak tag zakurna sumuku mun* .... « une carrière — de marbre — en ma main — j'ai [pris ; » le sens du verbe, dont le radical a disparu par une fracture de la tablette, est établi par la version assyrienne : *šadi akni ina qatiya umalli*.

La première position est cependant celle dont les exemples sont les plus fréquents, ainsi, comme nous le verrons tout à l'heure, quand le cas locatif n'est pas noté par une postposition casuelle, mais seulement par la place du mot dans la phrase, il précède toujours le régime direct du verbe.

6° *L'instrumental, qu'il soit exprimé par le cas spécial que caractérise la postposition li ou par le locatif à postposition ta, se place entre le régime direct et le verbe.*

aša durakta babakta, « le champ — avec la « houe — en travaillant lui, » c'est à dire : « tandis qu'il travaille le champ avec la houe ; »

[cuneiform] *cier muna kuperta siteli*, « une double — mine — en argent — il paie, » c'est à dire : « il paiera une double mine d'argent. »

Cependant, quand on rencontre successivement deux noms avec la postposition *ta*, le premier doit se traduire comme à l'instrumental et le second comme au locatif :

[cuneiform] *gum nakta ennunta batga*, « celui qui — de soif — dans les chaînes — (est) mourant. »

Mais l'instrumental reprend sa place normale quand des deux mots qui se suivent l'un au locatif et l'autre à l'instrumental, celui qui est au locatif n'a pas de postposition casuelle en vertu de ce principe, dont on verra tout à l'heure des exemples, que le locatif, quand il est déterminé par une valeur de position, précède tous les autres éléments de la phrase, sauf le sujet

[cuneiform] *gum zinna ... ta batga*, « celui qui — dans le désert — de faim — (est) mourant. »

7°. Même quand le régime est formellement nommé dans la phrase, un pronom objectif ou régime est le plus souvent incorporé au verbe.

J'ai déjà indiqué ce fait plus haut, en traitant de la conjugaison ; les exemples en sont très multipliés dans les phrases citées au cours de ce travail.

8°. La proposition relative suit le substantif dont elle dépend.

Ceci est exactement l'inverse de ce qui se passe dans les langues ougro-finnoises et tartares, et fournit au contraire un nouveau point de rapprochement entre la syntaxe de l'accadien et celle du basque. Au reste, la place de la proposition relative dans la phrase est tout en rapport avec celle du génitif et de l'adjectif.

La proposition relative en accadien peut, d'ailleurs, se construire de deux manières.

Quand cette proposition contient un verbe qui en régit les autres éléments, c'est le cas le plus ordinaire, le verbe est toujours au participe achèvement conjugué, c'est à dire avec incorporation du pronom sujet et quelquefois même du pronom régime. Dans ce cas elle peut indifféremment être introduite par le pronom relatif — [cuneiform] *gum* pour les personnes, [cuneiform] *g...* pour les choses inanimées — placé à la suite du substantif dont elle dépend, ou venir immédiatement après ce substantif, sans pronom particulier qui l'introduise.

Voici des exemples de ces deux modes de procéder :

[cuneiform]

[cuneiform] *Likbagas ungal Urulabma gum ê Urn inkaka*, « Likbagas, roi du district d'Our, qui a

« temple du Dieu-Lune a construit,» mot à mot « qui .... lui ayant construit.»

[cuneiform]

[cuneiform] bis An Enukit Enuki en galgabne hut ane san mumu-tu-kaninlicca, « homme du Dieu (Oannès), du Seigneur du monde (Bel) et du Seigneur de la terre (Nisroch), « les dieux très grands qui ont placé dans ma main Orchoé, la ville des morts,» mot à mot « des dieux — très grands — Orchoé — la ville — des morts — dans ma main — eux l'ayant placée.»

On voit que, même quand le pronom relatif est formellement exprimé comme sujet au commencement de la phrase, le participe incorpore toujours un pronom sujet. C'est ce qui se passe également en basque. Cette dernière langue fait exactement la même construction que l'accadien quand elle forme des phrases comme cenac min egin diden, « qui m'a rendu malade,» où cenac est le pronom relatif et où le verbe diden offre à la fois le pronom préfixé de la troisième personne, d, et la terminaison du participe, n.

La place occupée dans l'ensemble de la phrase distingue immédiatement la proposition incidente et relative qui a trait à un substantif, de la proposition incidente qui se rapporte à un verbe, pour dire « il a fait telle chose en faisant telle autre.» Celle-ci, construite de même et régie également par un participe conjugué activement, se place à la suite du verbe, comme l'autre à la suite du substantif. En voici un exemple, tiré d'une longue inscription de Sin-idinna, roi de Larsa (W.A.I. I, 5, XX):

[cuneiform]

[cuneiform]

[cuneiform] aria Nerum aria Kibi gana dae madanita imminbateli ada uru ganiktug ribate uruki madanika immin-garrà Kanenam Kar-Ramani, « pour ouvrir largement le canal Nerem (exaltation, joie (1)), le « canal au lieu où il existait dans la plaine de son pays, il creusa le cours d'eau de la ville avec « nombreuses rigoles de dérivation vers la capitale de son pays, construisant grandement à son em-« bouchure la forteresse Kar-Ramani ;» mot à mot : « le fleuve — Naram — le fleuve — en son lieu — existant — la plaine — de son pays + dans — pour ouvrir grandement — le cours d'eau — de la ville — ayant des rigoles d'irrigation — il ouvre — la capitale — de son pays + vers — faisant grandement — sur son embouchure — Kar-Ramani.»

---

(1) Je lis ce nom de canal en assyrien Naram et non en accadien Alu, l'autre nom de lieu, Kar-Ramani, étant écrit phonétiquement et pur assyrien, comme le nom du roi lui-même, Sin-iddina.

Cette phrase est, du reste, irrégulièrement construite en ce qu'elle place après le verbe de la proposition principale les mots aruki madaniku au lieu de les mettre avant, ce qui rejette le commencement de la proposition incidente après ces mots, et en ce que dans la proposition incidente le verbe précède son régime. Beaucoup plus correcte, mais avec un de ces passages brusques de la première à la troisième personne en parlant du même individu dans deux membres de la même phrase, qui sont propres au style des inscriptions de l'Ancien Empire de Chaldée, est une formule bien des fois répétée à la fin de ces inscriptions, quand il est question de reconstructions de temples :

[cuneiform] munakak kibiku nengia, « je l'ai « bâti, le rétablissant en son lieu. »

Revenons à la proposition relative dépendant d'un substantif et se plaçant à sa suite. Une seconde manière de la construire est d'y remplacer le verbe au participe avec pronom sujet incorporé par un adjectif en ga ou par un participe sans pronom incorporé, pris adjectivement, en sous-entendant en ce cas le verbe substantif. Il faut alors nécessairement introduire la proposition relative ainsi conçue par le pronom gum ou gar :

[cuneiform] utuk gum dibba utuk gum dibba gikim gum gar χul gimma utuk χul Zi anna ganpam Zi Kia ganpam, « l'esprit — qui — (est) s'emparant [l'esprit possesseur] — l'esprit — « qui — (est) s'emparant — le démon — qui — par l'œuvre — mauvaise [le sortilège] — (est)..... « — l'esprit — mauvais — que l'Esprit du ciel l'ait en mémoire, que l'Esprit de la terre l'ait en « mémoire ; »

[cuneiform] χar gig gar gigga, « le viscère malade qui (est) « violemment malade. »

Nous avons parlé plus haut des cas où une proposition incidente peut être introduite dans la phrase par la conjonction [cuneiform] ua ; la proposition ainsi amenée peut être relative, mais il faut pour cela qu'elle se compose seulement d'un substantif, suivi ou non d'un génitif ou d'un adjectif, le verbe « être » se trouvant sous-entendu :

[cuneiform] ê ua kiakaeni, « le temple — aussi — son sanctuaire, » c'est à dire « le temple qui (est) son sanctuaire. »

les valeurs casuelles de position, qui dispensent d'attacher aux noms des particules affixes de la déclinaison, dérivent de cette constance de l'ordre des éléments de la phrase.

Outre celle du génitif, que nous avons déjà signalée, il en est quelques autres qui doivent être enregistrées ici et qui se déterminent par les règles suivantes.

1° Quand un substantif précède le régime direct du verbe, soit en suivant le sujet de la phrase s'il est formellement exprimé, soit en commençant celle-ci quand le sujet n'est désigné que par le pronom préfixé au verbe, ce substantif est au locatif s'il désigne un objet inanimé, et il faut suppléer dans la traduction « dans, sur » ou « en tant que » :

nera zi dagga munbi anumusa, « (dans) la maison — vieille — une construction — en assises — ses briques — il étend au-dessus, » c'est à dire : « au-dessus de la vieille maison il étend les briques d'une construction en assises ; »

ēmunbi kak mubkeka na gusarra nubase, « (sur) son massif — une construction — il ne construit pas — et — une charpente — il n'étend pas. »

idhusna asâga ê ibtanmalmal, « (en) lieu de repos — champêtre — une maison — il a complètement achevée. »

Quelquefois un substantif s'emploie sans postposition casuelle dans le sens du cas locatif, lorsqu'il y a un verbe de régime direct ; on pourrait donc hésiter sur la manière de le traduire et le prendre pour un régime direct à l'accusatif si le caractère intransitif du verbe ne guidait pas. Exemple :

gum kie ariada bansim, « celui qui — (dans) le gué — du fleuve — périt. »

2°. Lorsque l'on veut successivement désigner un objet comme fait en une matière et placé sur ou dans quelque chose, en n'employant pas de postpositions casuelles et en se contentant de marquer ces relations réciproques par des valeurs de position, le régime direct du verbe se place entre les deux indications de matière et de localité, qui tiennent l'ordre dans lequel nous venons de les désigner.

Si, de plus, la phrase doit contenir un dernier terme à l'instrumental, la valeur de celui-ci est déterminée, toujours sans avoir besoin de postposition, par sa place avant le

verbe, car :

3°. L'instrumental se dénote, en l'absence de marque de cas, par la manière dont le nom précède le verbe, venant après le régime direct et tous les autres termes de la phrase.

Nous trouvons l'application simultanée de ces deux règles dans une curieuse prescription pour la confection de talismans contre les mauvais esprits, où l'instrumental est une première fois exprimé sans postposition et une seconde fois revêtu de la particule affixe ta :

[cuneiform] sik par kas tabba sura guddaha ua zi sakbakit id baninsár sik mi kas tabba sura id gubbaanita baninsár, « (en) étoffe « — blanche — deux — bandes — servant de phylactères — (sur) le lit — et — l'estrade (?) — « en guise de talisman — (avec) la main — il lui a écrit, — (en) étoffe — noire — deux — bandes « — servant de phylactères — de sa main gauche — il lui a écrit. »

4°. Le substantif sans postpositions casuelles qui précède le régime direct du verbe, dans les conditions indiquées à la première règle, est au datif s'il désigne une personne animée.

Exemple :
[cuneiform] dame damna xal banda-gigani, « l'épouse — (à) son époux — mal — elle lui a fait injurieusement ; » c'est à dire « si la femme « a fait offense à son mari. »

5°. Dans les inscriptions dédicatoires, le nom de dieu placé par honneur en tête du texte ou en tête d'une phrase, et suivi du nom de l'auteur de la dédicace, doit être entendu comme au datif, même s'il n'a pas la postposition de ce cas ; c'est le nom du dédicateur qui est le sujet de la phrase au nominatif.

J'ai déjà cité plus haut des exemples de cette règle.

4.

Mais, comme je l'ai dit, ce qui constitue le caractère le plus saillant et le plus original de la syntaxe accadienne, et qui donne à cet idiome une physionomie tout à fait

à part entre les langues de l'ancien monde, c'est la puissance de l'agglutination, qui dépasse tout ce que l'on voit dans les langues ougro-finnoises ou tartares et même dans le Basque, et qui arrive jusqu'à ce degré que Duponceau a appelé polysynthétique et M. F. Lieber holophrastique, l'un et l'autre en parlant des langues américaines, auxquelles l'accadien peut presque être comparé sous ce rapport.

Un membre de phrase comprenant une pensée entière s'y décline comme un seul mot composé; il devient une unité nouvelle du langage.

L'application la plus fréquente et la moins étendue de ce génie particulier consiste dans le fait, que nous avons eu l'occasion de formuler plus haut et qui détermine la tmèse entre les deux éléments des prépositions formées d'un substantif avec une postposition casuelle, que: les postpositions et les pronoms suffixes du substantif qui régit un génitif ou qu'accompagne un adjectif se placent, non à la suite de ce substantif lui-même, mais à la suite du génitif ou de l'adjectif.

En voici quelques exemples:

[cuneiform] kar Enukita, « sur le quai de Nipour, » mot à mot « le quai — de Nipour + sur; »

[cuneiform] kar Kidingirata, « sur le quai de Babylone, » mot à mot « le quai — de Babylone + sur; »

[cuneiform] sam belabi, « son prix entier, » mot à mot « prix — entier + son; »

[cuneiform] sam belabiku, « pour son prix entier, » mot à mot « prix — entier + son + pour. »

Le génitif qui se place ainsi entre le substantif dont il dépend et la postposition casuelle, peut à son tour être accompagné d'un adjectif, à la suite duquel, en ce cas, est rejetée l'agglutination; c'est donc un élément de plus qui s'introduit dans le groupe polysynthétique.

[cuneiform] busizi an galgalenta, « dans la bénédiction des dieux très-grands, » mot à mot « la bénédiction — des dieux — très grands + dans. »

Ceci se produit souvent avec les prépositions formées d'un substantif muni d'une postposition casuelle, qui souffrent la tmèse, le substantif régi par une telle préposition étant en réalité grammaticalement un génitif dépendant par rapport au substantif de la préposition.

[cuneiform] mu biru kuganiku, « pour le revenu de son argent, » mot à mot « échange — du revenu — d'argent + son + pour; »

[cuneiform] egir sam oubelabiku, « pour après son à-compte, » mot

à mot « à la suite — de prijo — non + complet + son + pour. »

Certaines postpositions, par exemple la comparative gim, peuvent se joindre non-seulement à des noms mais à des verbes ; il en résulte que le groupe polysynthétique auquel elle s'attache constitue une phrase entière avec son verbe, laquelle se comporte comme un mot unique à l'égard de la postposition :

[illegible] Kitam alginagim, « comme le tarif est établi, » mot à mot « le tarif — il est établi + comme ; »

[illegible] Kitam alikhagim, « comme le tarif existe, » mot à mot « le tarif — il existe + comme. »

De là au polysynthétisme des langues américaines il n'y a qu'un pas ; mais l'accadien ne l'a point franchi. Il s'est arrêté à la première étape du développement de cette tendance.

Dans les langues américaines, dont je prendrai le nahuatl ou mexicain comme type, tous les éléments d'une pensée complète se fondent en un seul mot et l'incorporation est assez intime pour amener la mutilation des mots incorporés. Ainsi quand nous voyons le nom de ville mexicaine Achichillacachocan, « lieu où les hommes pleurent parce que l'eau est rouge, » mot à mot « eau + rouge + homme + pleurer, » nous reconnaissons que les éléments agglutinés atl — chichiltic — tlacatl — choca se sont usés réciproquement en s'incorporant les uns aux autres de manière à être réduits à a — chichil — laca — choca — n (voy. Buschmann, Ueber die aztekischen Ortsnamen, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin pour 1852, p. 131). De même dans le verbe nicalchihua, « je construis ma maison, » qu'il faut décomposer en ni — cal — chihua, « je + maison + fais, » tous les éléments agglutinés se sont trop altérés par l'incorporation pour pouvoir être employés isolément tels qu'ils s'y présentent (voy. Aubin, article Langues américaines dans l'Encyclopédie du XIXe siècle.

En accadien, au contraire, tous les éléments de l'agglutination polysynthétique demeurent intacts, sans aucune altération ni mutilation, et gardent encore une vie propre. Dans l'exemple que nous avons cité basizi an galgaleneta l'adjectif gal est porté du positif au superlatif ; dans mu biru kiigânikie le substantif suivi de son adjectif biru kiiga forme un petit groupe à part, compris dans le groupe plus grand mais gardant si bien son individualité qu'il reçoit un pronom possessif à lui propre. En un mot dans l'accadien le groupe polysynthétique relié par une postposition commune ne se fond pas en un seul mot, il reste un membre de phrase composé de mots distincts mais qui s'agglutinent en une unité d'un nouveau genre, intermédiaire entre le mot isolé et la phrase complète. Au reste, nous avons vu plus haut que dans les mots composés proprement dits de l'accadien les éléments se juxtaposent sans subir d'altération. Par conséquent

on pourrait définir le groupe polysynthétique dont nous essayons de donner une idée comme un composé plus étendu, au tissu plus lâche, qui peut lui-même englober un ou plusieurs composés primaires ou restreints.

Avons-nous besoin d'ajouter que nous ne faisons ces rapprochements avec les langues américaines et leur génie qu'à titre de points de comparaison, pour faire mieux saisir notre pensée au moyen d'exemples parallèles, et préciser d'une manière encore plus complète les caractères propres au mécanisme grammatical de l'accadien? Il y aurait folie à vouloir trouver dans cette comparaison qui s'impose involontairement à l'esprit en un indice de parenté, ce tout se borne.

5.

Autre effet de la puissance de l'agglutination et de la tendance holophrastique de l'accadien.

<u>Lorsqu'une énumération d'objets, quelque longue qu'elle soit, se trouve au même cas, chacun des mots de cette énumération fût-il accompagné d'un adjectif qualificatif ou d'un génitif qu'il régit, la série entière est considérée comme un seul groupe polysynthétique qui se comporte à la façon d'un véritable mot composé; au lieu de donner à chaque terme de l'énumération la postposition casuelle, on n'emploie pour tous qu'une seule postposition, qui s'attache à la fin de la série.</u>

Exemple:

[illegible] <u>xarsak</u> <u>tag</u> <u>sigal</u> <u>tag</u> <u>guk</u> <u>tag</u> <u>zakuma</u>, « une carrière d'albâtre, de lapis (?) et de marbre, » mot à mot « carrière — pierre — de la grande lumière — pierre — bleue — pierre brillante + en. »

En pareil cas les termes de l'énumération ainsi agglutinés en un même groupe se succèdent les uns aux autres sans que jamais la conjonction copulative se place entre eux; l'introduction de la copulative briserait le groupe en plusieurs membres de phrase distincts, et il faudrait une postposition spéciale à chacun des termes entre lesquels elle serait exprimée.

Par suite de ce principe, et comme extension de son application, en tête des inscriptions dédicatoires, toute l'énumération des titres de la divinité à laquelle est faite la dédicace, quelque nombreux que soient ces titres, forment avec le nom même de la divinité un groupe dont l'unité agglutinative est marquée par la postposition du datif, <u>ra</u>, placée à la fin du tout, quand bien même quelques-uns des titres ainsi groupés dans un ensemble polysynthétique forment à

que ces deux expressions aient fini par être employées de même.

L'élément radical est triplé au lieu d'être seulement doublé, pour insister encore plus énergiquement sur l'idée de confirmation du discours, dans le mot [cuneiform] kakaka, « certes, certainement, amen, » qu'une tablette lexicographique (W. A. I. II, 32, 5, recto, l. 62) traduit formellement par [cuneiform] amanu. Une glose de la même tablette en fait connaître un équivalent accadien que nous ne pouvons encore décomposer étymologiquement, [cuneiform].

3.

J'ai signalé plus haut, à l'occasion de la conjugaison verbale où leur incorporation donne naissance à des voix particulières, les deux négations de la langue accadienne, [cuneiform] nu et [cuneiform] me. J'ai montré comment elles s'attachaient en préfixe aux différentes formes et aux différents modes du verbe, aux participes pris substantivement et même à des substantifs qu'il faut considérer en ce cas comme des infinitifs des voix négatives. Aucune des deux négations ne s'emploie isolément en accadien et leur incorporation par voie d'agglutination au mot auquel elles se rattachent lie indissolublement leur mécanisme à celui de la conjugaison.

Chapitre XIII.
Faits principaux de la syntaxe.

1.

Mais notre tableau de la langue accadienne serait tout à fait incomplet et ne donnerait qu'une notion imparfaite du génie de cet idiome si nous en arrêtions ici l'esquisse et si nous n'y joignions pas quelques mots sur la syntaxe. La phrase accadienne est en effet jetée dans un moule constant, soumise pour l'ordre de ses différents termes à des règles assez fixes pour que dans l'expression de certains rapports grammaticaux les particules de déclinaison et les prépositions puissent être remplacées par de simples valeurs de position rappelant celles qui constituent le fond de la grammaire chinoise. En outre, une des particularités les plus saillantes et les plus caractéristiques de l'accadien, dont il est indispensable de tenir compte pour se faire une idée exacte de cette langue, est le génie polysynthétique, qui amène à prendre comme unité fondamentale du discours, non le mot isolé, mais la phrase entière ou du moins le membre de phrase, lequel par l'agglutination des pronoms affixes et des postpositions casuelles se comporte comme un véritable mot composé.

Je parlerai d'abord de l'ordre des différents éléments de la phrase, et j'indiquerai brièvement les règles essentielles de sa construction.

2.

1° _Le génitif suit toujours son sujet et l'adjectif son substantif_. C'est l'inverse de la règle habituelle des langues proprement touraniennes, ougro-finnoises ou tartares (1), mais c'est le principe constant du basque. L'accadien dit [illegible] _ê gal_, « maison + grande » et

---

(1) Le votiaque fait cependant exception et suit la même règle que l'accadien : Wiedemann, _Grammatik der Wotjakischen Sprache_, p. 270.

[illegible] [illegible] é dingira, « la maison, le temple + du dieu, » comme le basque egun on, « jour + bon, » « bonjour, » et echeá gizon, « la maison + de l'homme. »

En accadien cette règle est tellement invariable dans son application que le génitif, comme nous l'avons vu, n'a pas de postposition spéciale dans la déclinaison ; excepté dans le cas où il est remplacé par un adjectif d'appartenance en ga, il s'exprime seulement par une valeur de position, par la place du nom au génitif qui suit immédiatement le substantif auquel il se rapporte tout en restant indéclinė. Toute la première classe des mots composés qui jouent un si grand rôle dans le lexique, celle des composés que nous avons appelés « substantifs, » se forme d'après ce principe.

2° Le verbe se place à la fin de la phrase, après son régime et son sujet, quand ce dernier est exprimé. C'est le principe constant aussi bien des langues ougro-finnoises et tartares que du basque.

Cependant en accadien cette règle n'est pas tout à fait aussi rigoureuse que la précédente ; mise en pratique dans l'immense majorité des cas, elle souffre quelques rares exceptions :

Pour donner plus de clarté au discours, comme dans cette expression de la tablette légale :

[illegible] [illegible] [illegible] tura babak idbi, « faible il a fait sa main, » c'est à dire « il a rendu sa main infirme ; » tura babak est une seule expression indivisible, comme un verbe composé ; si on avait dit, en suivant un ordre plus régulier de construction, idbi tura babak, le sens serait douteux, car on pourrait aussi traduire : « il a fait sa petite main ; »

Pour les besoins du rhythme et de la cadence poétique, comme dans les proverbes qui proviennent évidemment d'anciennes chansons, par exemple dans celui-ci, où le rhythme se saisit à première vue :

[illegible]	izdane mungadu
[illegible]	aiâ gurraga
[illegible]	nidun ungadu
[illegible]	aiâzu gurra,

« Tu vas, tu dépouilles — le champ de l'ennemi — il est venu, il a dépouillé — ton champ l'ennemi. » — « Tu vas dépouiller le champ de l'ennemi ; et c'est l'ennemi qui vient et qui dépouille ton propre champ. »

Quand le verbe est au passif, parce qu'alors on peut considérer le régime qui le suit comme un génitif se rapportant au pronom postfixé :

[illegible] [illegible] inmu Xarsak, « je suis propriétaire d'une mine » ou « d'une carrière »

Dans les formules magiques on tourne la difficulté résultant de cette règle, quand au lieu d'un seul régime le verbe eût dû régir une série d'objets énumérés ensuite comme une sorte de litanie ; au lieu d'un mode proprement verbal formé par incorporation des pronoms, on emploie, en lui donnant le sens de nom d'agent, l'infinitif, qui se comporte dans la phrase comme un substantif et qui par conséquent entraîne la position de tous les noms d'objets après lui, en qualité de génitifs. Le verbe substantif est alors sous-entendu. En voici un exemple dans un exorcisme destiné à combattre l'effet d'opérations de sorcellerie pareilles à l'envoûtement du Moyen-Age :

gum mu lunibi gum dibdibbi
sakki χulik si χulik
ka χulik emi χulik
.... χulik imper χulik
Zi anna gapam Zi Kia gapam.

« Celui qui forge son image, celui qui en fait sortir —— mot à mot « celui qui (est) forgeur de son image, etc. »
« la tête funeste, l'œil funeste,
« la bouche funeste, la langue funeste,
« la lèvre funeste, la parole funeste,
« que l'Esprit du ciel s'en souvienne, que l'Esprit de la terre s'en souvienne. »

3° Quand le sujet de la phrase est exprimé formellement, quand il n'est pas marqué seulement par le pronom incorporé au verbe, il est le premier terme de la phrase, précédant tous les autres.

4° Le nom au datif se place immédiatement après le sujet, quand celui-ci est exprimé, et précède le régime direct du verbe.

Exemple :

dame dannara dammu nimen bannanka, « l'époux — à son épouse — mon épouse — non toi — il lui a dit, » c'est à dire : « Si le mari a dit à la femme, tu n'es pas ma femme. »

Nous en venons un peu, plus loin de cette règle découler une valeur de position qui permet d'exprimer le datif sans avoir besoin d'ajouter au nom sa postposition de ce cas.

Cependant la règle en question souffre une importante exception. Généralement, dans ces inscriptions dédicatoires des vieux rois de l'Ancien Empire Chaldéen, on donne au nom du dieu à qui la dédicace est faite et à ses épithètes une place d'honneur et on commence l'inscription par ce nom, bien qu'il soit au datif, n'enregistrant qu'après celui du roi auteur de la dédicace, véritable sujet de la phrase :

[cunéiforme] *Ana ungalanir Kudurmabug adda Martu sac Simti-silhak*, « Au Dieu lune, son roi, Chodormabog, père de l'Occident, fils de Simtisilhak. »

Une telle place d'honneur attribuée au nom divin devient à son tour tellement de règle qu'elle donne aussi naissance à une valeur de position et qu'il n'est pas besoin que la postposition du datif soit exprimée pour qu'on doive rétablir ce cas dans la traduction :

[cunéiforme] *Anu ungalani Likbagas ungal Urulahmaga*, « Dieu-lune — son roi — Likbagas — roi — sur le district d'Our, » c'est à dire « Au Dieu-lune, son roi, Likbagas, roi sur le district d'Our. »

Il est vrai que la phrase ainsi commençant par un nom divin au datif est d'une nature particulière ; elle ne comprend pas de verbe, mais seulement le nom au datif avec ses qualifications, suivi du nom sujet au nominatif avec ses qualifications. Le verbe ne vient que dans une seconde phrase, et le plus souvent le changement de phrase est même indiqué d'une manière encore plus saillante par un changement de personne, le roi auteur de la dédicace étant d'abord désigné à la troisième personne, puis prenant la parole à la première :

[cunéiforme] *Enu-zu sar Kurra saranis Kurigalzu sakkanakku Enu-kit. É-bus-gal é kiskani é lalaga zu munkik*, « au Seigneur du signe zodiacal (Sin), roi de l'Orient, son roi, Kurigalzou, vicaire du « Seigneur du monde (Bel) le temple du grand astrologue, le temple son sanctuaire, le temple aux nombreux degrés(?), celui-ci je l'ai bâti. »

Voici un autre exemple du même fait dans une inscription où le datif du nom du dieu à qui est faite la dédicace n'est pas marqué par une postposition isolée :

[cunéiforme] *Anu ungalani Likbagas ungal*

Urulabmaya. ŭini munakak bat Urulabma munakak. « Au Dieu-Lune, son roi, Likbagas, « roi sur le district d'Our. Son temple je l'ai bâti ; l'enceinte fortifiée du district d'Our, je l'ai « bâtie. »

5° *Le mot au cas locatif ou au cas motif qui se rapporte à l'objet de la phrase, quand il porte la postposition casuelle, ou l'expression de l'idée de position ou d'échange de cet objet par un substantif précédé d'une préposition, se place indifféremment avant ou après le régime direct du verbe, auquel il se rapporte.*

Avant :

namgabaniku kŭ nenlal, « pour sa liberté — « argent — il l'a payé, » c'est à dire « il a payé de l'argent pour sa liberté ; »

nu bŭru kŭgŭniku ê kŭtayubbas mininguk, « pour l'intérêt de son argent une maison en « garantie réelle il lui a garanti, » c'est à dire « il lui a donné une maison en garantie réelle de « l'intérêt de son argent ; »

sŭka pirda ŭane ibtarri, « dans l'intérieur — de l'enclos, sa maison — il bâtit en maçonnerie. »

Après :

ê na kŭpar sinenegab, « une maison « — contre — argent — ils ont transmis en propriété ; »

xarsak tag zakurna sumuku mun..... « une carrière — de marbre — en ma main — j'ai [pris ; » le tems du verbe, dont le radical a disparu par une fracture de la tablette, est établi par la version assyrienne : *šad akni ina qatiya umalli.*

La première position est cependant celle dont les exemples sont les plus fréquents ; ainsi, comme nous le verrons tout à l'heure, quand le cas locatif n'est pas noté par une postposition casuelle, mais seulement par la place du mot dans la phrase, il précède toujours le régime direct du verbe.

6° *L'instrumental, qu'il soit exprimé par le cas spécial que caractérise la postposition li ou par le locatif à postposition ta, se place entre le régime direct et le verbe.*

aša duraktа babakta, « le champ — avec la « houe — en travaillant lui, » c'est à dire : « tandis qu'il travaille le champ avec la houe ; »

bar mana kuparta niltela, « une double-mine — en argent — il paie, » c'est à dire : « il paiera une double mine d'argent. »

Cependant, quand on rencontre successivement deux noms avec la postposition *ta*, le premier doit se traduire comme à l'instrumental et le second comme au locatif :

gum nakta ennunta batga, « celui qui — de soif — dans les chaînes — (est) mourant. »

Mais l'instrumental reprend sa place normale quand des deux mots qui se suivent, l'un au locatif et l'autre à l'instrumental, celui qui est au locatif n'a pas de postposition casuelle, en vertu de ce principe, dont on verra tout à l'heure des exemples, que le locatif, quand il est déterminé par une valeur de position, précède tous les autres éléments de la phrase, sauf le sujet :

gum zinna ... ta batga, « celui qui — dans le désert — de faim — (est) mourant. »

7°. Même quand le régime est formellement nommé dans la phrase, un pronom objectif ou régime est le plus souvent incorporé au verbe.

J'ai déjà indiqué ce fait plus haut, en traitant de la conjugaison ; les exemples en sont très multipliés dans les phrases citées au cours de ce travail.

8°. La proposition relative suit le substantif dont elle dépend.

Ceci est exactement l'inverse de ce qui se passe dans les langues ougro-finnoises et tartares, et fournit au contraire un nouveau point de rapprochement entre la syntaxe de l'accadien et celle du basque. Au reste, la place de la proposition relative dans la phrase est toujours en rapport avec celle du génitif et de l'adjectif.

La proposition relative en accadien peut, d'ailleurs, se construire de diverses manières.

Quand cette proposition contient un verbe qui en régit les autres éléments, c'est le cas le plus ordinaire, le verbe est toujours au participe activement conjugué, c'est à dire avec incorporation du pronom sujet et quelquefois même du pronom régime. Dans ce cas elle peut indifféremment être introduite par le pronom relatif — *gum* pour les personnes, *gar* pour les choses inanimées — placé à la suite du substantif dont elle dépend, ou venir immédiatement après ce substantif, sans pronom particulier qui l'introduise.

Voici des exemples de ces deux modes de procéder :

Likbagas ungal Urulabma gum ê Ura inkaka, « Likbagas, roi du district d'Our, qui le

« temple du Dieu-Lune a construit, » mot à mot « qui .... lui ayant construit. »

[illegible]

[illegible] *bir An Ankit lauki an gulgabne kab ana san sumatu banisiene*, « homme du Dieu (Oannès), du Seigneur du monde (Bel) et du Seigneur de la terre (Nisroch), « les dieux très grands qui ont placé dans ma main Orchoé, la ville des morts, » mot à mot « des dieux — très grands — Orchoé — la ville — des morts — dans ma main — eux l'ayant placée. »

On voit que, même quand le pronom relatif est formellement exprimé comme sujet au commencement de la phrase, le participe incorpore toujours un pronom sujet. C'est ce qui se passe également en basque. Cette dernière langue fait exactement la même construction que l'accadien quand elle forme des phrases comme *cenac nin egin diden*, « qui m'a rendu malade, » où *cenac* est le pronom relatif et où le verbe *diden* offre à la fois le pronom préfixé de la troisième personne, *d*, et la terminaison du participe, *n*.

La place occupée dans l'ensemble de la phrase distingue immédiatement la proposition incidente et relative qui a trait à un substantif, de la proposition incidente qui se rapporte à un verbe, pour dire « il a fait telle chose en faisant telle autre. » Celle-ci, construite de même et régie également par un participe conjugué activement, se place à la suite du verbe, comme l'autre à la suite du substantif. En voici un exemple, tiré d'une longue inscription de Šin-idinna, roi de Larsa (W. A. I. I, 5, XX):

[illegible]

[illegible]

[illegible] *ana Narum ana Kibi gana dae madanita imminbatoli ada ana penikting ribate uruki madanika immingama kanenam Kar-Ramani*, « pour ouvrir largement le canal Narem (exaltation, joie (1)), le « canal au lieu où il existait dans la plaine de son pays, il creusa le cours d'eau de la ville aux « nombreuses rigoles de dérivation vers la capitale de son pays, construisant grandement à son em-« bouchure la forteresse Kar-Ramani; » mot à mot: « le fleuve — Narem — le fleuve — en son lieu — existant — la plaine — de son pays + dans — pour ouvrir grandement — le cours d'eau — de la ville — ayant les rigoles d'irrigation — il ouvre — la capitale — de son pays + vers — faisant grandement — sur son embouchure — Kar-Ramani. »

---

(1) Je lis ce nom de canal en assyrien *Narum* et non en accadien *Aka*, l'autre nom de lieu, *Kar-Ramani*, étant écrit phonétiquement et pur assyrien, comme le nom du roi lui-même, *Šin-iddina*.

Cette phrase est, du reste, irrégulièrement construite en ce qu'elle place après le verbe de la proposition principale les mots _aruki_ _madaniku_ au lieu de les mettre avant, ce qui rejette le commencement de la proposition incidente après ces mots, et en ce que dans la proposition incidente le verbe précède son régime. Beaucoup plus correcte, mais avec un de ces passages brusques de la première à la troisième personne en parlant du même individu dans deux membres de la même phrase, qui sont propres au style des inscriptions de l'Ancien Empire de Chaldée, est une formule bien des fois répétée à la fin de ces inscriptions, quand il est question de reconstructions de temples :

munakak _kibiku_ _nengia_, « je l'ai « bâti, le rétablissant en son lieu. »

Revenons à la proposition relative dépendant d'un substantif et se plaçant à sa suite. Une seconde manière de la construire est d'y remplacer le verbe au participe avec pronom sujet incorporé par un adjectif en _ga_ ou par un participe sans pronom incorporé, pris adjectivement, en sous-entendant en ce cas le verbe substantif. Il faut alors nécessairement introduire la proposition relative ainsi conçue par le pronom _gum_ ou _gar_ :

atuk _gum_ _dibba_ _atuk_ _gum_ _dibba_ _gikim_ _gum_ _gar_ _xul_ _gimma_ _utuk_ _xul_ _Zi_ _anna_ _garpam_ _Zi_ _Kia_ _ganpam_, « l'esprit — qui — (est) s'emparant [l'esprit possesseur] — l'esprit — « qui — (est) s'emparant — le démon — qui — par l'œuvre — mauvaise [le sortilège] — (est)..... « — l'esprit — mauvais — que l'Esprit du ciel l'ait en mémoire, que l'Esprit de la terre l'ait en « mémoire ; »

xar _gig_ _gar_ _gigga_, « la viscère malade qui (est) « violemment malade. »

Nous avons parlé plus haut des cas où une proposition incidente peut être introduite dans la phrase par la conjonction _ua_, la proposition ainsi amenée peut être relative, mais il faut pour cela qu'elle se compose seulement d'un substantif, suivi ou non d'un génitif ou d'un adjectif, le verbe « être » se trouvant sous-entendu :

_ê_ _ua_ _kiakaeni_, « le temple — aussi — son sanctuaire, » c'est à dire « le temple qui (est) son sanctuaire. »

les valeurs casuelles de position, qui dispensent d'attacher aux noms des par-
-ticules affixes de la déclinaison, dérivent de cette constance de l'ordre des éléments de la phrase.

Outre celle du génitif, que nous avons déjà signalée, il en est quelques autres qui doivent être enregistrées ici et qui se déterminent par les règles suivantes.

1° Quand un substantif précède le régime direct du verbe, soit en suivant le sujet de la phrase s'il est formellement exprimé, soit en commençant celle-ci quand le sujet n'est désigné que par le pronom préfixé au verbe, ce substantif est au locatif s'il désigne un objet ina-
-nimé, et il faut suppléer dans la traduction ordinaire, sur ou en tant que :

uera zi dagga munbi anumusa, « (dans) la maison — vieille — une construction — en assises — ses briques « — il étend au-dessus; » c'est à dire : « au-dessus de la vieille maison il étend les briques d'une construction « en assises; »

êmunbi kak mubkata na gasarra nubase, « (sur) son massif — une construction — il ne construit pas « — et — une charpente — il n'étend pas; »

idkusna asâga ê ibtanmalmal, « (en) lieu de repos — champêtre — une maison — il a complètement achevée. »

Quelquefois un substantif s'emploie sans postposition casuelle dans le sens du cas locatif, lorsqu'il y ait un verbe de régime direct; on pourrait donc hésiter sur la manière de le traduire et le prendre pour un régime direct à l'accusatif si le caractère intransitif du verbe ne guidait pas. Exemple :

gum Kia ariada bansûn, « celui qui — (dans) le gué « — du fleuve — périt. »

2°. Lorsque l'on veut successivement désigner un objet comme fait en une matière et placé sur ou dans quelque chose, en n'employant pas de postpositions casuelles et en se contentant de marquer ces relations réciproques par des valeurs de position, le régime direct du verbe se place entre les deux indications de matière et de localité, qui tiennent l'ordre dans lequel nous venons de les désigner.

Si, de plus, la phrase doit contenir un dernier terme à l'instrumental, la valeur de celui-ci est déterminée, toujours sans avoir besoin de postposition, par sa place avant le

verbe, car :

3°. L'instrumental se dénote, en l'absence de marque de cas, par la manière dont le nom précède le verbe, venant après le régime direct et tous les autres termes de la phrase.

Nous trouvons l'application simultanée de ces deux règles dans une curieuse prescription pour la confection de talismans contre les mauvais esprits, où l'instrumental est une première fois exprimé sans postposition et une seconde fois revêtu de la particule affixe ta :

[cuneiform]
[cuneiform]
[cuneiform] sik par kas tabba surra guddaba ua zi sakbakit id baninsar sik mi kas tabba surra id gubbaanita baninsar, « (en) étoffe « — blanche — deux — bandes — servant de phylactères — (sur) le lit — et — l'estrade (?) — « en guise de talisman — (avec) la main — il lui a écrit, — (en) étoffe — noire — deux — bandes « — servant de phylactères — de sa main gauche — il lui a écrit. »

4°. Le substantif sans postpositions casuelles qui précède le régime direct du verbe, dans les conditions indiquées à la première règle, est au datif s'il désigne une personne animée.

Exemple :

[cuneiform] dame damna xal banda-gigani, « l'épouse — (à) son époux — mal — elle lui a fait injurieusement ; » c'est à dire « la femme « a fait offense à son mari. »

5°. Dans les inscriptions dédicatoires, le nom de dieu placé par honneur en tête du texte ou en tête d'une phrase, et suivi du nom de l'auteur de la dédicace, doit être entendu comme au datif, même s'il n'a pas la postposition de ce cas ; c'est le nom du dédicateur qui est le sujet de la phrase au nominatif.

J'ai déjà cité plus haut des exemples de cette règle.

4.

Mais, comme je l'ai dit, ce qui constitue le caractère le plus saillant et le plus original de la syntaxe accadienne, et qui donne à cet idiome une physionomie tout à fait

à part entre les langues de l'ancien monde, c'est la puissance de l'agglutination, qui dépasse tout ce que l'on voit dans les langues ougro-finnoises ou tartares et même dans le basque, et qui arrive jusqu'à ce degré que Duponceau a appelé polysynthétique et M. F. Lieber holophrastique, l'un et l'autre en parlant des langues américaines, auxquelles l'accadien peut presque être comparé sous ce rapport.

Un membre de phrase comprenant une pensée entière s'y décline comme un seul mot composé; il devient une unité nouvelle du langage.

L'application la plus fréquente et la moins étendue de ce génie particulier consiste dans le fait, que nous avons eu l'occasion de formuler plus haut et qui détermine la tmèse entre les deux éléments des prépositions formées d'un substantif avec une postposition casuelle, que:

Les postpositions et les pronoms suffixes du substantif qui régit un génitif ou qu'accompagne un adjectif se placent, non à la suite de ce substantif lui-même, mais à la suite du génitif ou de l'adjectif.

En voici quelques exemples:

Kar Enukitta, « sur le quai de Nipour, » mot à mot « le quai — de Nipour + sur; »

Kar Kadingirata, « sur le quai de Babylone, » mot à mot « le quai — de Babylone + sur; »

sam belabi, « son prix entier, » mot à mot « prix — entier + son; »

sam belabiku, « pour son prix entier, » mot à mot « prix — entier + son + pour. »

Le génitif qui se place ainsi entre le substantif dont il dépend et la postposition casuelle, peut à son tour être accompagné d'un adjectif, à la suite duquel, en ce cas, est rejetée l'agglutination; c'est donc un élément de plus qui s'introduit dans le groupe polysynthétique.

busisi an galgalenta, « dans la bénédiction des dieux très-grands, » mot à mot « la bénédiction — des dieux — très grands + dans. »

Ceci se produit souvent avec les prépositions formées d'un substantif muni d'une postposition casuelle, qui souffrent la tmèse, le substantif régi par une telle préposition étant en réalité grammaticalement un génitif dépendant par rapport au substantif de la préposition:

mu liru kuganiku, « pour le revenu de son argent, » mot à « échange — du revenu — d'argent + son + pour; »

agir sam nubelabitu, « pour après son à-compte, » mot

à mot « à la suite — du prix — non + complet + son + pour. »

Certaines postpositions, par exemple la comparative gim, peuvent se joindre non-seulement à des noms mais à des verbes; il en résulte que le groupe polysynthétique auquel elle s'attache constitue une phrase entière avec son verbe, laquelle se comporte comme un mot unique à l'égard de la postposition :

[cunéiforme] Kikim algingim, « comme le tarif est établi, » mot à mot « le tarif — il est établi + comme ; »

[cunéiforme] Kikim alikhgim, « comme le tarif existe, » mot à mot « le tarif — il existe + comme. »

De là au polysynthétisme des langues américaines il n'y a qu'un pas; mais l'accadien ne l'a point franchi. Il s'est arrêté à la première étape du développement de cette tendance.

Dans les langues américaines, dont je prendrai le nahuatl ou mexicain comme type, tous les éléments d'une pensée complète se fondent en un seul mot et l'incorporation est assez intime pour amener la mutilation des mots incorporés. Ainsi quand nous voyons le nom de ville mexicaine Achichillacachocan, « lieu où les hommes pleurent parce que l'eau est rouge, » mot à mot « eau + rouge + homme + pleurer, » nous reconnaissons que les éléments agglutinés atl-chichiltic-tlacatl-choca se sont usés réciproquement en s'incorporant les uns aux autres de manière à être réduits à a-chichil-laca-choca-n (voy. Buschmann, Ueber die aztekischen Ortsnamen, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin pour 1852, p. 131). De même dans le verbe nicalchihua, « je construis ma maison, » qu'il faut décomposer en ni-cal-chihua, « je + maison + fais, » tous les éléments agglutinés se sont trop altérés par l'incorporation pour pouvoir être employés isolément tels qu'ils s'y présentent (voy. Aubin, article Langues américaines dans l'Encyclopédie du XIX^e siècle.

En accadien, au contraire, tous les éléments de l'agglutination polysynthétique demeurent intacts, sans aucune altération ni mutilation, et gardent encore une vie propre. Dans l'exemple que nous avons cité basisi an galgalenaba l'adjectif gal est porté du positif au superlatif; dans mu bira kuganiku le substantif suivi de son adjectif bira kuga forme un petit groupe à part, compris dans le groupe plus grand mais gardant si bien son individualité qu'il reçoit un pronom possessif à lui propre. En un mot dans l'accadien le groupe polysynthétique relié par une postposition commune ne se fond pas en un seul mot, il reste un membre de phrase composé de mots distincts mais qui s'agglutinent en une unité d'un nouveau genre, intermédiaire entre le mot isolé et la phrase complète. Au reste, nous avons vu plus haut que dans les mots composés proprement dits de l'accadien les éléments se juxtaposent sans subir d'altération. Par conséquent

on pourrait définir le groupe polysynthétique dont nous essayons de donner une idée comme un composé plus étendu, au tissu plus lâche, qui peut lui-même englober un ou plusieurs composés primaires ou restreints.

Avons-nous besoin d'ajouter que nous ne faisons ces rapprochements avec des langues américaines et leur génie qu'à titre de points de comparaison, pour faire mieux saisir notre pensée au moyen d'exemples parallèles, et préciser d'une manière encore plus complète les caractères propres au mécanisme grammatical de l'accadien? Il y aurait folie à vouloir tirer de cette comparaison qui s'impose involontairement à l'esprit en un indice de parenté, voire tout au contraire.

5.

Autre effet de la puissance de l'agglutination et de la tendance holophrastique de l'accadien.

Lorsqu'une énumération d'objets, quelque longue qu'elle soit, se trouve au même cas, chacun des mots de cette énumération fût-il accompagné d'un adjectif qualificatif ou d'un génitif qu'il régit, la série entière est considérée comme un seul groupe polysynthétique qui se comporte à la façon d'un véritable mot composé; au lieu de donner à chaque terme de l'énumération sa post-position casuelle, on n'emploie pour tous qu'une seule postposition, qui s'attache à la fin de la série.

Exemple:

xarsak tag sigal tag guk tag zakuma, « une carrière d'albâtre, de lapis (?) et de marbre, » mot à mot « carrière — pierre — de la grande lumière — pierre — bleue — pierre brillante — en. »

En pareil cas les termes de l'énumération ainsi agglutinés en un même groupe se succèdent les uns aux autres sans que jamais la conjonction copulative se place entre eux; l'introduction de la copulative briserait le groupe en plusieurs membres de phrase distincts, et il faudrait une postposition spéciale à chacun des termes entre lesquels elle serait exprimée.

Par suite de ce principe, et comme extension de son application, en tête des inscriptions dédicatoires, toute l'énumération des titres de la divinité à laquelle est faite la dédicace, quelque nombreux que soient ces titres, forment avec le nom même de la divinité un groupe dont l'unité agglutinative est marquée par la postposition du datif, ra, placée à la fin du tout, quand bien même quelques-uns des titres ainsi groupés dans un ensemble polysynthétique forment à

à eux seuls des membres de phrase complets, exprimant les relations grammaticales de leurs différents termes au moyen de postpositions casuelles :

Ud enu gal ankia kilal dan anunna Uddabna silla taranir Burnaburyas, « au Soleil, grand seigneur du ciel et de la terre, soutien puissant, « esprit vivant du district de Larsa, son roi, Bournabourgas; » mot à mot : « Soleil — seigneur — grand — du ciel et de la terre — soutien — puissant — esprit — du district de Larsa — vivant — son roi + à — Bournabourgas, »

Enuzu sar kima taranir Kurigalzu, « au Seigneur du signe zodiacal (Sin), roi de l'Orient, son roi, Kourigalzou; » mot à mot « Seigneur du signe zodiacal — roi — de l'Orient — son roi + à — Kourigalzou; »

Dingiri nin zarsak meakarzik idakaa munsikulbi kurrak Enuzana ninnenew Kudurmabug adda Yamutbala tur Simtisilhak ua Rim-Uru turni siba imtug Enukit kusa Urulab ungal Uddab ungal Kiengi Akkadga, « à la Déesse dame de la montagne (Nana), qui inspire le respect, qui exalte celui « qui lui fait des offrandes, fille du Seigneur du signe zodiacal (Sin), leur dame, Chodormabog, père « (du pays) de Yamoutbal, fils de Simtisilhak, et son fils Rim-Ous, pasteur glorieux de Nipour, « recteur d'Our, roi de Larsa, roi sur la contrée d'Accad; » mot à mot : « à la Déesse — dame — de la montagne — inspirant le respect — exaltatrice — de son faiseur d'offrandes — fille — Seigneur du signe zodiacal + du — leur dame + à — Chodormabog — père — de Yamoutbal — fils — de Simtisilhak — et — Rim-Ous — son fils — pasteur — glorieux — de Nipour — recteur — d'Our — roi — de Larsa — roi — le pays — d'Accad + sur. »

6.

Ces exemples nous amènent à parler d'un dernier phénomène caractéristique de la syntaxe accadienne et auquel on ne peut non plus trouver de points de comparaison que dans les langues américaines. Nous adoptons pour le désigner le terme d'encapsulation que M. F.

Lieber a proposé pour ces dernières langues et qui seul peut convenir ici. Mais en accadien l'encapsulation, comme l'agglutination polysynthétique, n'a pas atteint le même degré de développement que dans les idiomes de l'Amérique. Elle s'est arrêtée à la première étape.

Dans les langues américaines il n'y a pas seulement synthèse rapprochant en un seul mot tous les éléments de l'idée la plus complexe, il y a encore enchevêtrement des mots les uns dans les autres; c'est ce que M. F. Lieber a appelé encapsulation, comparant la manière dont les mots rentrent dans la phrase à une boîte dans laquelle en serait contenue une autre, laquelle en contiendrait une troisième en contenant à son tour une quatrième, et ainsi de suite.

En accadien les choses, tout en suivant la même tendance, ne vont pas aussi loin. De même que l'agglutination synthétique n'arrive pas à former un seul mot des éléments qu'elle réunit, mais seulement un groupe homogène d'une nature particulière où tous les mots, au lieu de se mutiler par le frottement en s'incorporant les uns aux autres, restent intacts et conservent dans une certaine limite une vie propre tout en s'agglomérant par un lien assez intime pour que leur groupe se décline en bloc, de même l'encapsulation fait entrer dans ce groupe étendu, comme une petite boîte dans une grande, un membre de phrase constituant à lui seul une proposition complète ou un premier groupe polysynthétique plus restreint. Il n'y a pas à proprement parler enchevêtrement de mots holophrastiques l'un dans l'autre, mais enchevêtrement d'une sentence complète en elle-même, et offrant déjà quelquefois entre ses éléments le groupement polysynthétique, dans une agglomération de mots se déclinant en bloc, lié par une postposition commune. En outre, l'enchevêtrement ne se complique pas autant que dans les langues américaines, nous ne l'avons jamais rencontré double, triple ou quadruple comme dans celles-ci, mais toujours simple.

Dans la première des phrases que nous venons de citer à la page précédente, <u>enu zêi ankia</u> constitue une proposition complète, embrassant un substantif sujet, un adjectif qui le qualifie, et un génitif qu'il régit (ce génitif est lui-même un mot composé); elle entre en bloc comme un seul mot dans la grande agglutination. Dans le troisième exemple il faudrait, pour continuer l'ingénieuse comparaison de M. Lieber, voir une de ces grandes boîtes chinoises ou japonaises qui renferment une série de plus petites boîtes, non pas rentrant les unes dans les autres, mais juxtaposées. Voici des substantifs qui avec le génitif dépendant d'eux constituent un membre de phrase complet, comme <u>nun zerak</u>, qui attachent à ce génitif un pronom possessif, comme <u>idakâ munzakubi</u>, des noms dont la relation réciproque est exprimée par une postposition casuelle, comme <u>kurrak Emuzuna</u>, formant une énumération de titres qui se rapportent au même personnage divin, ils se juxtaposent sans s'enchevêtrer entre le nom de la divinité et la postposition casuelle, et ils deviennent ainsi autant d'éléments encapsulés du même coup les uns à côté des autres dans le vaste groupe polysynthétique dont la postposition <u>ta</u>, rejetée à la fin de toute l'agglomération, fait le lien commun.

L'encapsulation est encore plus claire, plus simple et mieux caractérisée dans des exemples comme le mu biru Kugâniku, « pour le revenu de son argent, » et le egir sam nubelabiku, « pour après son à-compte, » que nous citions plus haut. Il est évident que biru Kugâni et sam nubelabi constituent deux premières petites agglomérations polysynthétiques fondées sur ce principe que les postpositions casuelles et les affixes pronominaux d'un nom que suit un génitif régi par lui ou un adjectif le qualifiant s'attachent, non au nom lui-même mais au génitif ou à l'adjectif qui en dépendent, la réunion de ce substantif et de son génitif ou son adjectif tendant à former comme un seul mot composé et se comportant de même. Or, biru Kugâni et sam nubelabi, dont il faut définir ainsi la nature, s'encapsulent visiblement entre les deux éléments des prépositions muku et egirku, composées d'un substantif et de la postposition casuelle; c'est un groupe polysynthétique restreint qui s'enchevêtre dans un plus étendu pour exprimer une proposition plus complexe, c'est la petite boîte qui s'enferme dans une plus grande.

Que si l'on désirait un exemple encore mieux caractérisé de l'encapsulation, un exemple de nature à ne plus laisser de doutes dans les esprits les plus difficiles sur l'existence, la nature et le développement auquel ce phénomène est parvenu en accadien, nous le trouverons dans une de ces tablettes qui contiennent des phrases détachées avec leur traduction en assyrien (W. A. I. II, 19, 2, l. 43). La phrase a été évidemment empruntée par les grammairiens de Ninive à quelque antique inscription historique, racontant les exploits d'un des rois de l'Ancien Empire de Chaldée, ou à un vieux rituel:

[illegible] immene Angim Kabdamu nesak abamunnalmel, « sous ma puissance terrible et immense pareille à celle du dieu « Oannès il a conduit tous les hommes; » mot à mot: « (dans) la puissance terrible — du Dieu (Oannès) + comme — nombreuse + ma — il a dirigé — qui que ce soit qui existe. »

L'ordre logique et la signification exacte des premiers termes de la phrase sont rétablis par la version assyrienne: [illegible] ana pulugti melammeya ša kima Anuv. Il n'est pas possible de voir encapsulation plus formelle que le procédé qui amène à rédiger ceci sous la forme immene Angim Kabdamu. Nous avons là en effet deux propositions bien distinctes: immene Kabdamu, « puissance terrible — nombreuse + ma; » puis immene Angim, « puissance terrible — (celle) d'Oannès + comme, » si on avait voulu les juxtaposer simplement il eût fallu, dans le génie de la syntaxe accadienne, les présenter toutes deux entières en répétant le mot immene: immene Kabdamu immene Angim, « ma puissance terrible et immense pareille à la puissance « terrible d'Oannès. » Car immene Kabdamu Angim n'eût pu signifier que « ma puissance terrible et « immense comme Oannès. » Pour les fondre en une seule proposition complexe: « ma puissance terrible « et immense pareille à celle d'Oannès, » on les a enchevêtrées l'une dans l'autre, rattachant Angim, ce

partie essentielle de la seconde proposition, au mot immene qui commence la phrase aussi bien que Kabdamu, et en repoussant ce terme de la pensée entre le substantif immene et son adjectif muni du pronom personnel qui appartient logiquement au substantif, Kabdamu. Si le cas du mot immene était marqué par une post-position au lieu de résulter de la place de ce mot au commencement de la phrase, la postposition s'agglutinerait à la suite de tous les autres éléments ainsi rapprochés, après le pronom possessif; on aurait immene Angin Kabdamuta ou immene Angin Kabdamuku.

Chapitre XIV.
Des phases successives de la langue.

1.

Quoique le nombre des monuments que nous possédons soit encore bien restreint, on peut cependant y distinguer dès à présent plusieurs états différents de la langue accadienne, plusieurs phases successives de son développement.

A la première époque la conjugaison verbale se montre déjà complètement formée, avec toute la richesse qu'on lui verra garder plus tard; le mécanisme des pronoms possessifs affixes est aussi dès lors ce qu'il demeurera toujours. Mais pour ce qui est de la déclinaison des substantifs, la langue paraît dans cette phase de son développement en être encore à un état interjectif presque comparable à celui du chinois. La plupart des postpositions casuelles semblent inconnues; on n'en rencontre pas d'exemples, sauf de la particule locative ta, qui est alors te. Les cas sont seulement exprimés par des valeurs de position, par la place du mot dans la phrase relativement à celle des autres termes de la pensée. En même temps on peut noter alors l'existence de certains mots archaïques, presque absolument disparus plus tard de l'usage et remplacés par des synonymes, souvent d'origine assyrienne; tel est umgal, que sar a ensuite supplanté pour exprimer l'idée de « roi » et lire l'idéogramme [illegible]. Le verbe nous offre aussi quelques formes qui paraissent être tombées en désuétude à l'époque classique, comme la troisième personne du second indicatif avec le pronom sujet en ba sans incorporation de pronoms régimes, ou comme les participes pluriels formés par addition de la finale a au pluriel du premier indicatif.

Les monuments les mieux caractérisés de cette première époque de la langue accadienne sont les inscriptions des vieux rois d'Our, particulièrement celles de Likbagas et de Dungi, lesquelles dépassent en antiquité tous les autres vestiges monumentaux jusqu'à présent connus sur les bords de l'Euphrate et du Tigre, et peuvent presque disputer de priorité avec les documents hiéroglyphiques des premières dynasties memphites de l'Ancien Empire égyptien.

2.

Les textes épigraphiques sont encore trop clairsemés et on ne connaît pas assez bien le classement chronologique des princes appartenant aux dynasties contemporaines les unes des autres qui se partagèrent le premier empire asique des vieux rois d'Our et établirent leur trône dans Orchoé, Larsa et Karrak[1] pour pouvoir suivre pas à pas dans leurs inscriptions les changements de la langue. Du moins ce que l'on constate dès à présent, c'est que dans les monuments de ces rois les postpositions casuelles de la déclinaison des substantifs, absentes de ceux des monarques d'Our, commencent à apparaître.

Il y a là une phase de transition encore mal définie, qui paraît s'être prolongée assez longtemps et dont à la fois le terme et le point culminant doivent être placés à l'époque du grand et peu durable développement de la puissance des rois d'Aganê, Sargina l'ancien et son fils Naram-Sin, ainsi qu'à l'époque de la première conquête élamite, qui suivit de peu, quand les rois de Yamutbal, comme Kudur-mabug, dominèrent sur la contrée. Dans les inscriptions de ces princes le mécanisme des particules postposées de la déclinaison est complètement constitué, des indices positifs montrent qu'un certain nombre de mots d'origine sémitique et assyrienne se sont déjà introduits dans le vocabulaire et remplacent de vieux termes synonymes et purement accadiens dans la lecture de quelques idéogrammes d'usage très fréquent mais en même temps les formes archaïques de la conjugaison verbale, destinées à bientôt disparaître, se maintiennent encore.

3.

Pour trouver la langue exactement à l'état où nous la présentent et nous la font connaître les tablettes grammaticales de la bibliothèque d'Assur-bani-pal et les fragments des livres dont ce monarque ninivite avait fait faire des éditions avec la traduction en regard, il faut descendre jusqu'au règne de Xammuragas, le nouveau conquérant parti du pays de Kassu ([illegible]) dans l'Elam, le pays des Cissiens de la géographie classique, que l'on est en droit de considérer comme le chef de la dynastie arabe de Bérose. On a des inscriptions de ce roi dans les deux langues assyrienne et accadienne; les dernières, ainsi que les textes épigraphiques de ses successeurs sur le trône de Babylone, appartenant à la même dynastie, Burnaburiyas et Kurigalzu, n'offrent plus aucune

---

[1] Sur ces différentes dynasties, voy. le tableau donné par M. G. Smith, Notes on the early history of Assyria and Babylonia, p. 13.

différence appréciable de langage avec les documents philologiques rassemblés pour l'enseignement des écoles de Ninive.

Cet état du développement de l'idiome accadien, qui est, du reste, celui que nous connaissons le mieux et auquel se rapportent presque toutes les observations grammaticales qu'il m'a été donné d'exposer dans le cours du présent travail, doit être regardé par nous comme représentant l'époque classique de la langue d'Accad. Il avait ce caractère pour les philologues de l'Assyrie, puisque ceux-ci en faisaient la base de leur enseignement de l'accadien comme on prend la langue des écrivains du siècle de Louis XIV pour fondement de l'enseignement du français.

4.

Nous n'avons pas d'inscriptions officielles en accadien postérieures à la chûte de la dynastie fondée par Xammuragas, à la prise de Babylone par le roi d'Assyrie Tuklati-Samdan Ier et à l'établissement sur le trône de cette ville d'une dynastie nouvelle dont les princes portaient des noms assyriens. Dès lors la rédaction des livres sacrés et des formules de la liturgie accadienne paraît avoir été définitivement fixée, immobilisant la langue littéraire et religieuse dans sa phase classique. On peut, je crois, déterminer dans une limite de quelques siècles la date de ce travail de rédaction définitive, et j'essaierai de le faire un peu plus tard dans une étude spéciale.

Mais il paraît aussi certain qu'en même temps qu'il se conservait dans les écoles sacerdotales à l'état de langue savante et morte, gardant soigneusement ses formes classiques, l'accadien se maintint un certain nombre de siècles encore comme idiome populaire et parlé, au moins dans une portion considérable de la Chaldée. Ce fait admis, il est évident qu'il dut y subir les altérations auxquelles est soumis tout langage qui continue à vivre et reste dans la bouche du peuple. Forcément donc, et comme il est arrivé partout en pareil cas, au bout d'un certain temps de cet état de choses il finit par y avoir une divergence considérable entre la langue classique, immobilisée et comme cristallisée dans les sanctuaires, et la langue populaire, influencée par mille causes extérieures.

C'est ainsi, du moins, que je pense expliquer les différences profondes qui existent entre l'idiome accadien des tablettes grammaticales et des documents proprement classiques, et celui des proverbes rhythmés, provenant de chansons, que contient une des tablettes de la bibliothèque d'Asur-bani-pal, où ils paraissent avoir été recueillis plutôt d'après la tradition orale que sur des textes anciennement écrits. Le même état de la langue que dans les proverbes se retrouve aussi dans les inscriptions de quelques amulettes magiques qui paraissent descendre assez bas, jusqu'au temps du Nouvel

Empire de Babylone.

Tout y porte l'empreinte d'un idiome déjà en décadence, qui s'altère et se décompose par l'action de l'usage journalier et aussi par l'influence toujours plus prépondérante d'une langue dont le génie est absolument divers. La simplicité régulière du mécanisme grammatical de l'époque classique se complique par l'adjonction d'une foule de particules parasites qui s'enchevêtrent dans l'agglutination et dans la phrase, et dont nous avons encore beaucoup de peine à déterminer la signification et le rôle précis, comme à reconnaître l'origine. Des mots sortis de l'assyrien se multiplient dans une forte proportion et s'introduisent même jusque dans le fond grammatical du langage; ainsi on adopte la préposition ana et on emploie comme pronom relatif l'assyrien sa à côté de l'accadien gum. Des façons de parler tout à fait irrégulières et contraires au génie intime de l'idiome, qui souvent semblent calquées sur des tournures assyriennes, s'impatronisent; l'ordre fixe des éléments de la phrase n'est plus aussi exactement observé, et l'on y remarque d'étranges dérogations. Il en résulte, du reste, que si la langue classique peut être dès à présent pénétrée presque complètement, si l'on peut donner une traduction satisfaisante et en grande partie certaine de la plupart de ses textes, dans ceux qui appartiennent au dernier état de l'idiome accadien, à l'état de dégénérescence et de décomposition, nous nous trouvons arrêtés par des difficultés dont on ne parviendra que petit à petit à trouver la solution.

Chapitre XV.
Affinités linguistiques de l'accadien.

1.

Je me suis jusqu'à présent imposé la loi d'étudier le mécanisme grammatical de la langue accadienne exclusivement en lui-même, en prenant pour point de départ les traductions assyriennes et en complétant les renseignements qu'elles fournissent par l'examen des textes unilingues. Je me suis absolument interdit de demander aucun secours à des rapprochements comparatifs qui eussent été prématurés, et qui d'ailleurs ne peuvent être que le corollaire de l'étude de l'accadien, non un moyen d'investigation pour arriver à pénétrer les secrets de cet idiome. Si de loin en loin je me suis cependant permis d'établir quelques parallèles entre la vieille langue d'Accad et d'autres langages, ç'a été uniquement à titre de comparaisons qui pouvaient rendre ma pensée plus claire, faire mieux comprendre les faits que j'exposais, mais qui n'impliquaient aucune affirmation de parenté. Ainsi, pour préciser plus exactement le point jusqu'où s'étendaient la faculté polysynthétique de cet idiome et le phénomène de l'encapsulation, j'ai eu recours à une comparaison avec les langues américaines, avec lesquelles il tombe sous le sens que l'accadien des habitants primitifs de la Chaldée n'a jamais pu avoir d'affinité directe et originelle.

Mais maintenant que mon esquisse est tant bien que mal achevée, maintenant que j'ai exposé tous les faits grammaticaux que j'ai cru pouvoir discerner dans les monuments parvenus jusqu'à nous de l'idiome accadien, il est difficile de clore cette étude sans conclure, sans essayer d'indiquer la place philologique qui me paraît, d'après les faits mêmes que j'ai exposés, devoir être assignée dans l'ensemble général des langues à celle qui a fait l'objet de mes recherches — dussé-je tomber par là sous le coup du reproche que j'ai adressé en commençant à M. Sayce, de vouloir conclure trop tôt et d'introduire dans les cadres de la philologie comparative un idiome que je ne serai point parvenu à faire suffisamment connaître en lui-même. Je le ferai du moins brièvement, en m'attachant surtout aux grands traits que l'on peut considérer comme le mieux définis, et en évitant d'entrer

dans des détails qui prêtent encore trop au doute. Je le ferai surtout en reconnaissant le premier ce que de semblables rapprochements ont encore d'incertain et en appelant sur ce sujet l'examen et la discussion des savants plus compétents que moi en semblable matière. Je les convie à cette étude, je leur demande de rectifier ce qui leur paraîtra faux ou hazardé dans mes appréciations, résolu d'avance à profiter de leurs critiques et à reconnaître avec la plus entière sincérité les erreurs où ils me feront voir que je serai tombé, car ceci, comme disait Montaigne, « est ung livre de bonne foy. »

2.

Et d'abord, quelque jugement qu'on porte sur ses affinités plus ou moins lointaines, il me semble que l'accadien, parmi les langues jusqu'à présent connues, doit être regardé comme le type d'un groupe particulier, groupe qu'on rattachera, je pense, à la grande famille des langues touraniennes, même en entendant celle-ci dans un sens plus restreint que ne fait M. Max Müller et en la bornant à ce qu'il en appelle la division septentrionale. L'accadien présente en effet une originalité trop grande, des caractères trop spéciaux pour rentrer naturellement dans aucun des groupes qu'on y rassemble. Ce qui le met à part, c'est la réunion de phénomènes qu'on n'a rencontré jusqu'à présent que séparés, dans des langages fort différents les uns des autres, la réunion de tendances opposées et qui pouvaient même sembler antipathiques : une puissance d'agglutination qui va jusqu'au polysynthétisme et au phénomène d'encapsulation presque comparable à celui des langues américaines, unis à une conservation parfaite de tous les mots qui entrent dans l'agglutination en se juxtaposant simplement et en ne se mutilant pas pour se mieux incorporer, un mécanisme de postpositions casuelles et jouant le rôle de prépositions ainsi que d'affixion des pronoms possessifs, à côté de l'emploi véritables prépositions, pareilles à celles des langues à flexions, et d'une conjugaison verbale fondée, dans les voix actives, sur un procédé d'agglutination prépositive ou précédant le radical qui rappelle les langues syriennes, kohtiennes et tamoules.

Mais si ces faits imposent de considérer l'accadien comme le type d'un groupe à part, ce groupe doit trouver sa place dans une plus grande division linguistique, et il est bon de rechercher ses affinités extérieures. Or ces affinités me paraissent plus particulièrement étroites avec les idiomes ougro-finnois, bien qu'existant aussi dans une certaine mesure avec les idiomes turcs, mongols et même tongouses. Je crois donc que M. Oppert a été inspiré par une véritable illumination lorsqu'il a dit, dès 1857, que la langue des inventeurs de l'écriture cunéiforme de Babylone et de Ninive tenait de près à celle des habitants anti-aryens de la Médie et appartenait à la famille touranienne proprement

dite, et un peu plus tard, en 1859, que son affinité la plus marquée devait avoir été avec le groupe ougro-finnois.

3.

J'ai indiqué plus haut la limite d'incertitude qui subsiste dans notre connaissance, encore si incomplète, du vocabulaire accadien. Sous la réserve de ces observations, je ne puis mieux faire que de citer ici une page de M. Sayce sur les caractères les plus saillants de ce vocabulaire. Je la crois en effet très exacte et je la tiens pour une des meilleures choses que le savant _tutor_ de Queen's College à Cambridge ait écrites sur ce sujet; s'il me fallait exprimer d'une manière absolument indépendante la conviction que l'étude des textes accadiens a formée dans mon esprit, je ne pourrais que répéter le même langage.

« En discutant les langues touraniennes nous n'avons jusqu'à présent aucune autre clé pour nous guider dans les comparaisons de vocabulaire que la simple ressemblance et la conjecture. Il n'existe pas encore de _loi de Grimm_ qui permette de suivre avec une certitude scientifique les modifications d'une même racine à travers les différents dialectes. Et non-seulement le vocabulaire est restreint, mais les idiomes des peuples nomades sont continuellement changeants. « Dans les dialectes « qui se développent isolément, dit M. Max Müller (dans Bunsen, _Outlines of the philosophy of universal history_, t. 2, p. 483; voy. _Leçons sur la science du langage_, trad. Harris et Perrot, p. 55-62), « les particularités « individuelles peuvent gagner une influence qui change toute la surface apparente de la grammaire « et du dictionnaire ..... Si le travail de l'agglutination a commencé et s'il n'existe aucune action « de littérature ou de société pour le retenir dans de certaines limites, deux villages, séparés seulement « depuis un petit nombre de générations, en arrivent à ne plus se comprendre. Ceci est arrivé en Amérique « aussi bien que sur les frontières de la Chine et de l'Inde; et dans le Nord de l'Asie, au dire de Messer- « schmidt, les Ostiaks, bien que parlant une langue qui est, au fond, la même partout, ont créé tant « de formes et de mots particuliers à chaque tribu, qu'à la distance de douze ou vingt milles allemands, « les rapports deviennent très-difficiles entre eux ..... La conversation des tribus nomades se meut « dans un cercle restreint, et avec la grande facilité de former des mots nouveaux à l'aventure ainsi « que la tendance naturelle et si puissante que développe la vie solitaire à inventer de nouvelles appella- « tions — semi-poétiques en général, ou rhétoriques — pour les objets qui composent tout le monde du « pasteur ou du chasseur, on comprend comment, au bout de peu de générations, le lexique d'une tribu « nomade peut avoir passé, comme il arrive en fait, par plus d'une édition. » Ajoutez à ceci les migrations constantes des petites tribus, les changements politiques qui se sont produits à diverses reprises dans l'Asie

centrale, les nombreux mots d'emprunt que des tribus toujours prêtes à laisser de côté leur ancien vocabulaire ont puisé chez les races étrangères et plus civilisées avec lesquelles elles ont été perpétuellement en contact, et l'on ne pourra être surpris que d'une chose, c'est que tant de radicaux semblables existent encore dans les différentes langues touraniennes. Maintenant, si nous essayons de comparer le vocabulaire de l'accadien à ceux des dialectes modernes, la difficulté devient plus grande. Non seulement il y a un immense hiatus dans le temps et un grand intervalle d'espace depuis le pays où se parlent les dialectes tongouses, à une extrémité, jusqu'à la Chaldée, mais il y a aussi la différence d'état social dont l'influence a dû être encore plus considérable que nous ne pouvons exactement l'apprécier. A la langue d'un peuple qui a tenu une place capitale parmi les premiers pionniers de la civilisation, qui inventa un système savant d'écriture et établit un florissant empire, nous avons à comparer les idiomes de hordes éparses, barbares et nomades. Aussi ai-je été réellement étonné du nombre de mots qui semblent pareils à ceux des dialectes modernes. Il est vrai qu'ils désignent les objets les plus ordinaires et que leurs analogues modernes se trouvent généralement dans les dialectes qui ont atteint le plus haut degré de développement. Quelques-uns, comme tag, « pierre, » dingira, « dieu, » semblent plutôt se rattacher à la branche tartare; mais la plupart des analogies les plus saillantes se découvrent dans les idiomes ougriens, et c'est dans ceux-ci que les mots accadiens semblent trouver principalement leur contre-partie. »

M. Oppert a déjà fait en ce genre, dès 1859, quelques rapprochements très frappants (Expédition en Mésopotamie, t. II, p. 83 et suiv.), qui presque tous conservent leur valeur et qu'il serait facile de multiplier beaucoup, jusqu'à les porter à plusieurs centaines. Mais les comparaisons de ce genre trouveront plus naturellement leur place dans l'analyse grammaticale des textes, lorsque nous étudierons séparément chaque mot des documents que nous aurons choisis pour objet de ces analyses, en nous efforçant d'établir d'une manière solide le sens que nous leur attribuons. Ce sera alors le moment de l'observation minutieuse des faits spéciaux et des rapprochements de détail; mais ici nous ne pouvons indiquer que les grands traits d'ensemble et signaler les affinités générales.

Cependant il est difficile de ne pas indiquer du moins ici à quel degré une bonne partie des noms de nombres accadiens de 1 à 10, connus de nous jusqu'à présent, concordent avec ceux des mêmes nombres dans les principales langues ougro-finnoises:

	1.	2.	5.	6.	10.
Accadien :	id.	Kas.	sa (cf. esa, « quinze »).	as (cf. essa, « trois »).	ge.
Finnois :	yksi.	kaksi.	viisi.	kuusi.	kymmenen.
Esthonien :	üits.	kats.	wiis.	kuus.	kümme
Tchérémisse :	ik.	kok.	vis.	kut.	
Mordvine :	vaike.	kavto.	väte.	koto.	kämen.
Zyriainien :	ötik.	kyk.	vit.	kvait.	
Ostiaque :	it.	kat.	vet.	chut.	jong.
Magyar :	egy.	ket.	öt.	hat.	tiz.

4.

Mais ce n'est pas la parenté du vocabulaire qui constitue l'unité de la famille touranienne ou oural-altaïque — car nous n'avons à la prendre ici que dans ce sens restreint; et nous pouvons laisser de côté la question beaucoup plus douteuse de savoir s'il faut y rattacher ou non les langues tibétaines, lohitiennes et dravidiennes, les langues dont quelques philologues ont fait sa division méridionale. M. Max Müller a pu dire en effet sans paradoxe : « Notre attente serait trompée si nous pensions trouver dans cette multitude innombrable de langues le même air de famille qui rapproche les langues sémitiques ou aryennes mais l'absence même de cet air de famille constitue un des caractères des dialectes touraniens. » A côté des divergences du lexique, dont la cause vient d'être indiquée, ce qui constitue l'unité de la famille, l'unité plus étroite de chacun des groupes qui la composent et leur affinité générale, c'est bien moins l'existence d'un petit nombre de radicaux communs qui se reproduisent dans les dialectes les plus éloignés les uns des autres, que la structure grammaticale partout fondée sur les mêmes principes et les mêmes procédés, se prêtant partout à une décomposition facile et laissant le radical en relief.

Ici les caractères grammaticaux de l'accadien me semblent assez clairs et assez positifs pour bien déterminer sa parenté.

Prenons la déclinaison. Le radical mes, « beaucoup, » dont l'adjonction au mot forme les pluriels les plus habituels et les plus multipliés, offre une occasion tentante de rapprochement avec le yakoute myz, « rassemblé; » mais elle est peut-être trompeuse. Ce qui est plus digne d'une sérieuse attention, c'est que dans la formation du pluriel du premier indicatif des verbes il perd son initiale m — qui était, avons-nous remarqué, en accadien une semi-voyelle — devenant es. Dès lors il est bien difficile de ne pas le rapprocher de la terminaison plurielle commune à tous les idiomes ougro-finnois,

qui se présente comme *yas* en zyriainien, *yas* en votiaque, *s* en finnois, en lapon, en tchérémisse, en mordvine et en magyar, et cela d'autant plus que depuis longtemps déjà M. Max Müller (dans *Bunsen, Outlines*, t. I, p. 460) a montré par de tout autres preuves que « l'antique terminaison ougrienne du pluriel était *as*. »

Le mécanisme des postpositions casuelles de l'accadien, tel que nous l'avons exposé plus haut, est d'essence purement touranienne. Et il ne s'agit pas ici seulement d'une simple analogie de structure, qui serait déjà bien frappante ; l'affinité va plus loin. La majorité des postpositions accadiennes semblent exister aussi dans les principaux idiomes touraniens, où la trace de leur signification radicale primitive s'est oblitérée, tandis qu'elle se reconnaît presque toujours dans la langue d'Accad. Le hasard seul ne peut pas avoir fait que la postposition du locatif soit *ta* en accadien, et *da*, *de*, *du* en mandchou, en mongol et en turc ; que la postposition accadienne de l'ablatif, *na*, qui a quelquefois presque la signification d'un génitif, soit identique à la postposition du génitif dans la plupart des langues touraniennes de toutes les branches, *na* en proto-médique, *en* en mordvine et en lapon, *n* en finnois, *in* en turc, *yin* en mongol, *ni* en mandchou ; en même temps le sens de « sur, au-dessus, » que nous avons vu revêtir dans certains cas en accadien par la même postposition, explique comment en yakoute elle peut, sous la forme *na* ou *yna*, devenir le signe du locatif. Le rapprochement est moins absolument certain, mais encore bien probable, entre la postposition instrumentale accadienne, *li*, et celle qui en yakoute sert à former le cas adverbial, *ly*, comme celle qui marque le datif en votiaque et en zyriainien, également *ly* ; entre le *la* du comitatif locatif en accadien et le yakoute *lyn*, « avec, » turc *ailah* ; entre l'affixe *ga* qui sert à former des adjectifs employés souvent à la place du génitif et le suffixe du datif dans les langues turco-tartares, *ga*. Un disciple un peu hardi de M. Max Müller, acceptant sans hésiter la théorie sur la parenté originaire des langues trans-himalayennes avec les langues oural-altaïques, irait peut-être jusqu'à comparer au *ga* accadien le suffixe *gi* ou *gyi* du tibétain, qui de même forme des adjectifs en s'ajoutant à des substantifs et s'emploie simultanément comme marque du génitif. Nous n'osons pas pousser aussi loin nos rapprochements, mais du moins le fait du double emploi du suffixe *gi* en tibétain nous a paru utile à rappeler, car M. Max Müller (*Leçons sur l'origine du langage*, trad. Harris et Perrot, p. 114) en a donné la formule d'une manière différente de celle des grammairiens qui l'avaient précédé, en ces termes : « Le génitif se forme du nominatif par l'addition du signe de l'adjectif. » C'est précisément de même que nous avons défini le rôle du suffixe *ga* en accadien.

L'étroite communauté des pronoms dans tous les groupes de la famille est un des faits dominants des langues touraniennes, un de ceux qui les rattachent le plus manifestement les unes aux autres. Or le caractère des pronoms accadiens pour les trois personnes du singulier ne peut laisser, je crois,

aucun doute, après les rapprochements qui suivent :

	Accadien.	Proto-médique.	Finnois.	Esthonien.	Votiaque.	Mordvine.
1ère personne.	mu.	mi (génitif).	ma.	ma.	mon.	mon.

Zyriainien.	Tchérémisse.	Magyar.	Ouigour.	Yakoute.	Turc.	Mongol.	Mandchou
me.	min.	en.	man.	min, bin.	im.	bi (génitif mini).	bi. (génitif mini).

	Accadien.	Finnois.	Esthonien.	Votiaque.	Mordvine.	Zyriainien.
2e personne.	zu.	sa.	sa	ton.	ton.	te

Tchérémisse.	Magyar.	Yakoute.	Turc.	Mongol.	Mandchou.
tin.	te.	än (primitivement jän).	sen.	ci.	si.

	Accadien.	Finnois.	Esthonien	Zyriainien.	Yakoute.	Turc.
3e personne.	na, bi.	ne (pluriel).	neet (pluriel).	nya (pluriel).	kini.	ol (pluriel an-lar).

Bouriate.	Tongouse.
ene.	n.

Le second pronom de la troisième personne du singulier, bi, se retrouve dans le pronom verbal finnois pi, vi, et est certainement à rapprocher du démonstratif dans d'autres langues de la même classe, par exemple du yakoute by, ba et du turc bu. On doit se souvenir que nous avons dit plus haut que le type composé nab, doublant le pronom na du pronom bi, donnait une valeur particulièrement individualisante et presque démonstrative au pronom régime incorporé de la troisième personne, et que l'emploi du type double bab ou abba dans le second indicatif donnait le même caractère au pronom sujet.

Nous ne reviendrons pas sur le pronom pluriel de la première personne, car nous avons montré ci-dessus — à la suite de M. Sayce, qui a déjà fait avant nous ces rapprochements de pronoms — que le changement de voyelle qui distinguait me de mu était précisément celui qui dans tous les idiomes ougro-finnois marque la distinction entre le pluriel et le singulier de la première personne.

Les pronoms pluriels de la seconde et de la troisième personne se forment en accadien par un procédé particulier des pronoms singuliers des mêmes personnes ; nous avons indiqué plus haut comment. Ils ne se prêtent donc pas aux mêmes comparaisons. Cependant il est curieux de voir le tchérémisse, qui n'a pas gardé pour le singulier de la troisième personne le pronom en n, nous offrir pour le pluriel un pronom ninä, semblable à celui de l'accadien, nene, et qui doit de même avoir été produit par

une duplication du type pronominal en n.

La conjugaison accadienne des voix premières est tout à fait conforme dans son génie et dans son système aux conjugaisons ordinaires des langues ougro-finnoises et turco-tartares. J'ai déjà comparé la particule qui forme le causatif, tan, à celles qui ont le même rôle dans la plupart des langues touraniennes : tan en finnois, tam en lapon, te en [illegible], t en [illegible], tar ou dir dans les dialectes turco-tartares. Nul doute que plus tard on n'arrive à faire des rapprochements analogues pour la plupart des particules formatives qui entrent dans la conjugaison du verbe accadien; j'en entrevois même déjà quelques-uns qui me semblent assez séduisants. Mais pour atteindre à un degré suffisant de certitude ces comparaisons nécessitent une recherche qui est encore toute entière à faire et qui mériterait de devenir un des principaux sujets de méditation des savants spéciaux, la recherche des lois du Lautverschiebung dans les langues touraniennes.

Mais ce qui est tout à fait décisif comme caractère linguistique rattachant à la famille touranienne, c'est l'existence du verbe négatif en accadien, d'autant plus que la conjugaison de cet idiome nous a offert deux ordres de voix négatives formées par l'incorporation des particules nu et me, répondant exactement aux deux types différents de la négation incorporée au verbe, nem dans les langues ougro-finnoises et me dans les langues turco-tartares. Une coïncidence aussi frappante ne peut être attribuée au simple hasard.

5°.

Tels sont les faits principaux qui me paraissent établir l'étroite affinité de l'accadien avec la famille des langues touraniennes et plus spécialement avec le groupe ougro-finnois. Mais il existe en même temps des affinités remarquables, et qu'on ne saurait passer sous silence, entre cet idiome et le basque.

D'abord c'est l'identité de position du génitif par rapport au substantif dont il dépend et l'identité de position du membre de phrase relatif par rapport au mot auquel il s'applique, deux points où l'accadien s'écarte complètement de la grande majorité des langues touraniennes modernes, tandis qu'il s'en rapproche par l'emploi relatif des participes.

Vient ensuite la faculté de préposer ou de postposer au radical le pronom sujet incorporé au verbe, bien que ce double mode d'agglutination, s'il existe en basque comme en accadien, n'y ait pas la même régularité et la même signification. La faculté de placer le pronom sujet avant ou après le radical dans certaines formes verbales se retrouve en effet, comme nous l'avons montré, en basque,

mais son application y est indifférente, et cet idiome n'en a pas fait, comme l'accadien, un ingénieux moyen de distinction entre les voix actives et les voix passives.

Ce qui est plus significatif et plus remarquable encore, comme marque d'affinité, c'est l'incorporation des pronoms régimes, qui joue un si grand rôle dans la conjugaison de l'accadien et qui est la base de celle du basque. Cependant ici encore une distinction est à faire, l'accadien a toujours une double série de formes, avec ou sans incorporation des pronoms régimes, tandis qu'en basque cette incorporation est constante et nécessaire.

Enfin quelques-unes des plus importantes postpositions casuelles de l'accadien n'ont pas de correspondant parmi les langues touraniennes jusqu'à présent connues et se retrouvent en basque d'une manière frappante. Telle est celle du datif ra, que le basque nous offre exactement semblable, ra, et avec le même sens; telle est encore celle du cas de motion, ku, laquelle présente une remarquable ressemblance avec la postposition basque ca, « vers, sur. »

Mais tout en constatant ces points de contact et en y attribuant une sérieuse importance, il me semble que M. Sayce l'a exagérée quand il a voulu rattacher décidément l'accadien au basque pour en former un groupe linguistique ibérien et quand il a dit que l'accadien est le représentant le plus antique de ce groupe. Les affinités qui relient l'accadien à la famille proprement touranienne et au groupe ougro-finnois, affinités que je viens de passer en revue, me paraissent plus importantes, plus essentielles, plus organiques, et par conséquent de nature à primer, au point de vue de la classification des langues, ses affinités avec le basque. D'autant plus que les trois faits principaux de grammaire par lesquels l'accadien s'éloigne de la constitution habituelle des idiomes touraniens pour se rapprocher du basque, ont tous des analogues isolés chez quelques individualités linguistiques du vaste ensemble des langues touraniennes ou ural-altaïques. Si donc on tient compte de l'énorme intervalle de temps qui sépare l'accadien des idiomes touraniens tels qu'ils sont actuellement parlés, des modifications que ces derniers idiomes ont dû nécessairement subir pendant une aussi longue suite de siècles et des particularités tout à fait primitives qu'offre en grand nombre la langue d'Accad, on est induit à penser que les faits en question représentent un antique état de choses des idiomes touraniens, qui se sera graduellement altéré avec le temps dans la plupart d'entre eux, mais a du moins laissé quelques épaves permettant de restituer par la pensée pour la famille entière cet état antérieur que représente l'accadien.

Ainsi, tandis que toutes les autres langues de la famille, à quelque groupe qu'elles appartiennent, préposent le génitif au substantif dont il dépend, M. Wiedemann a constaté que le votiaque le postpose, exactement comme l'accadien.

Pour ce qui est de la préfixation des pronoms sujets, restés encore intacts, au radical verbal dans la conjugaison, au lieu de placer à la suite du radical des terminaisons affixes provenant d'une altération spéciale des pronoms, nous avons constaté plus haut, à la suite de M. Sayce lui-même, que le groupe tongouse, celui de tous dans la famille touranienne qui s'est immobilisé à l'état le plus rudimentaire et qui par conséquent a dû le mieux conserver les formes originaires, présentait ce fait encore intact. On est donc en droit de le considérer comme le fait primitif, qui dans les autres groupes aura disparu par suite de l'action, constamment plus grande, de la tendance à postposer tous les éléments grammaticaux. Il est même très-curieux que l'on ait pu assister presque de nos jours au passage de l'un à l'autre état dans un des dialectes du groupe tongouse. Car le courageux et éminent explorateur des contrées et des langues de l'Asie septentrionale et centrale, Castrèn, a constaté que ce n'est que tout récemment que le fait de l'emploi d'affixes pronominaux pour les différentes personnes du verbe, inconnu encore aux autres dialectes tongouses, a fait son apparition dans le langage des tribus de Nyertchinsk en Sibérie, comme dans le groupe mongol chez les Bouriates. Nous en concluons que les langues touraniennes ont dû passer par trois états successifs en ce qui est de l'incorporation du pronom sujet au verbe : 1° simple juxtaposition prépositive, 2° simple juxtaposition postpositive ; 3° transformation du pronom postposé en une terminaison affixe, distincte de la forme entière du pronom. Le groupe tongouse, à l'exception des tribus de Nyertchinsk chez lesquelles le changement est si récent, est resté cristallisé à la première période ; les idiomes turco-tartares et ougro-finnois ont tous atteint la troisième. Quant à l'accadien, il a évidemment formé sa grammaire dans la transition entre le premier et le second état, quand on pouvait indifféremment préfixer ou suffixer le pronom au radical. Et comme il avait à répondre aux besoins d'une grande civilisation et d'une haute culture intellectuelle, comme il lui fallait une grande variété de formes verbales pour compenser la pauvreté du vocabulaire de ses radicaux, il a cherché une richesse grammaticale qui lui manquait ailleurs dans la variété des procédés d'agglutination qu'il pouvait employer et il y a trouvé pour la formation de ses voix une ressource dont aucune des langues congénères n'a profité.

Quant à l'incorporation des pronoms régimes, si elle est dans le basque plus saillante que partout ailleurs, l'exemple du mordvine montre qu'elle n'a rien d'absolument étranger ni de contraire au génie des langues touraniennes.

6.

Les affinités qu'on peut remarquer entre l'accadien et le basque ne sont donc presque

union suffisante pour méconnaître la parenté de la langue d'Accad avec le groupe ougro-finnois. Elles se rattachent à une question plus large, celle des liens qui peuvent exister entre le basque et les langues ougro-finnoises. Ce n'est pas la première fois que celle-ci se trouve posée. La parenté a été soutenue avec des arguments ingénieux par le prince Louis Lucien Bonaparte et M. H. de Charencey. Si ces deux habiles philologues ne sont point parvenus à la faire encore définitivement admettre par la science, elle n'en est pas non plus absolument rejetée et elle reste au nombre des faits possibles mais insuffisamment établis. Ce serait trop dire que prétendre que la connaissance de l'accadien apporte la démonstration de la parenté du basque avec les langues ougro-finnoises, de la nécessité d'introduire dans la grande famille touranienne un rameau ibérien, entre lequel et le rameau ougro-finnois devrait se placer le rameau accadien. Du moins, elle fournira des arguments sérieux aux défenseurs d'une telle opinion et elle introduit dans le problème des éléments dont il faudra désormais tenir grand compte.

« Les langues touraniennes, a dit M. Max Müller, ne peuvent être considérées comme ayant les unes avec les autres la même relation que l'arabe avec l'hébreu, ou le grec avec le sanscrit. Ce sont des rayons qui divergent d'un centre commun, et non pas des filles d'une même mère. » Rien de plus exact que cette image, même ou peut-être à plus forte raison quand on ne veut pas en étendre l'application aussi loin que l'a fait l'éminent professeur d'Oxford — en qui les mauvaises actions du politique germaniste, le concours donné à l'établissement de l'Université prussienne de Strasbourg, à l'inique et brutale conquête de l'Alsace, ne peuvent nous faire oublier et méconnaître les rares mérites du savant — quand on la restreint à l'ensemble, déjà suffisamment vaste, des langues ouralo-altaïques dont le lien ne saurait être contesté. L'accadien, en faisant remonter de bien des siècles dans le passé ces langues, rapproche considérablement du centre commun d'où elles ont dû toutes émaner en divergeant. Il n'est donc pas étonnant qu'il permette d'entrevoir comme plus probable la communauté de foyer des rayons qui dans l'état actuel ont tellement prononcé leur écartement qu'on ne peut les affirmer sortis de la même source. A ce point de vue je n'hésite pas à croire que la langue d'Accad, parlée et écrite en Chaldée bien longtemps avant Abraham, est destinée, quand elle sera plus complètement connue, à jouer un très grand rôle dans la philologie comparée des langues agglutinatives. Elle y donnera peut-être l'instrument qui a manqué jusqu'à ce jour pour permettre à cette partie de la linguistique d'atteindre le même développement et le même caractère positif que la philologie aryenne et sémitique.

P. S. Je n'avais pas cru qu'il fût nécessaire d'entrer ici en explications sur le nom d'accadien donné à la langue qui fait l'objet de nos recherches, voyant ce nom généralement

adopté à la suite de Hincks. Mais M. Oppert vient d'en contester d'une manière absolue l'exactitude dans son cours au Collège de France. Il veut donner à cet idiome le nom de *langue sumérienne*, soutenant qu'elle était propre au peuple de Soumir et non à celui d'Accad. Toute opinion de M. Oppert mérite une sérieuse attention et a dans la science un poids considérable. Il n'est donc plus possible après la contestation qu'il a élevée de maintenir le nom d'*accadien* sans le justifier. C'est ce que j'essaierai de faire en tête du troisième et dernier fascicule de ce volume. J'y examinerai avec développement cette question du nom à donner à la langue des inventeurs de l'écriture cunéiforme anarienne, j'y discuterai les arguments de M. Oppert et je m'efforcerai d'y montrer pourquoi je conserve encore l'appellation d'*accadien*, inventée par Hincks et admise par toute l'école anglaise.

Paris 26 décembre 1872.

SECONDE PARTIE

RESTITUTION DES PARADIGMES

A M. ALFRED MAURY

MEMBRE DE L'INSTITUT

Première section.

Paradigme restitué de la déclinaison d'un substantif formant le pluriel en *mes*.

Singulier.

Nominatif.

État absolu. *ad*.
État emphatique. *adda*.
Avec les pronoms possessifs :
1ère pers. sing. *admu*.
addamu (Ét. emph.)
2e pers. sing. *adzu*.
addazu (Ét. emph.)
3e pers. sing. *adbi*.
addabi (Ét. emph)
adani.
addâni (Ét. emph.)
1ère pers. plur. *adme*.
addame (Ét. emph.)
2e pers. plur. *adzunene*.
addazunene (Ét. emph.)
3e pers. plur. *adnene*.
addanene (Ét. emph.)

Génitif.

Ét. abs. *ad*.
Ét. emph. *adda*.
Avec les pronoms possessifs :
1ère pers. sing. *admu*.
addamu (Ét. emph.)
2e pers. sing. *adzu*.
addazu (Ét. emph.)
3e pers. sing. *adbi*.
addabi (Ét. emph.)
adani.
addâni (Ét. emph.)
1ère pers. plur. *adme*.
addame (Ét. emph.)
2e pers. plur. *adzunene*.
addazunene (Ét. emph.)
3e pers. plur. *adnene*.
addanene (Ét. emph.)

Datif.

Ét. abs. *adra*.
Ét. emph. *addara*.
Avec les pronoms possessifs :
1ère pers. sing. *admur*.
addamur (Ét. emph.)
2e pers. sing. *adzur*.
addazur (Ét. emph.)
3e pers. sing. *adbir*.
addabir (Ét. emph.)
adanir.
addânir.

1ère pers. plur. admera
addamera (Ét. emph.)
2e pers. plur. adzunenera.
addazunenera (Ét. emph.)
3e pers. plur. adnenera.
addanenera (Ét. emph.)

Locatif.

Ét. abs. alta (adta).
Ét. emph. addata.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. admuta.
addamuta (Ét. emph.)
2e pers. sing. adzuta.
addazuta (Ét. emph.)
3e pers. sing. adbita.
addabita (Ét. emph.)
adanita.
addânita (Ét. emph.)
1ère pers. plur. admeta.
addameta (Ét. emph.)
2e pers. plur. adzuneneta.
addazuneneta (Ét. emph.)
3e pers. plur. adneneta.
addaneneta (Ét. emph.)

Locatif superpositif.

Ét. abs. adge.
Ét. emph. addage.
Avec les pronoms possessifs.
1ère pers. sing. admuge.
addamuge (Ét. emph.)
2e pers. sing. adzuge.
addazuge (Ét. emph.)
3e pers. sing. adbige.
addabige (Ét. emph.)
adanige.
addânige (Ét. emph.)
1ère pers. plur. admege.
addamege (Ét. emph.)
2e pers. plur. adzunenege.
addazunenege (Ét. emph.)
3e pers. plur. adnenege.
addanenege (Ét. emph.)

Instrumental.

Ét. abs. adli.
Ét. emph. addali.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. admuli.
addamuli (Ét. emph.)
2e pers. sing. adzuli.
addazuli (Ét. emph.)
3e pers. sing. adbili.
addabili (Ét. emph.)
adanili.
addânili (Ét. emph.)
1ère pers. plur. admeli.
addameli (Ét. emph.)
2e pers. plur. adzuneneli.
addazuneneli (Ét. emph.)
3e pers. plur. adneneli.
addaneneli (Ét. emph.)

Possessif.

St. abs. adlal.
St. emph. addalal.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. admulal.
addamulal (St. emph.)
2e pers. sing. adzulal.
addazulal (St. emph.)
3e pers. sing. adbilal.
addabilal (St. emph.)
adanilal.
addânilal (St. emph.)
1ère pers. plur. admelal.
addamelal (St. emph.)
2e pers. plur. adzunenelal.
addazunenelal (St. emph.)
3e pers. plur. adnenelal.
addanenelal (St. emph.)

Accusatif.

St. abs. ad.
St. emph. adda.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. admu.
addamu (St. emph.)
2e pers. sing. adzu.
addazu (St. emph.)
3e pers. sing. adbi.
addabi (St. emph.)
adani.
addâni (St. emph.)
1ère pers. plur. adme.
addame (St. emph.)
2e pers. plur. adzunene.
addazunene (St. emph.)
3e pers. plur. adnene.
addanene (St. emph.)

Motif.

St. abs. adku.
St. emph. addaku.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. admuku.
addamuku (St. emph.)
2e pers. sing. adzuku.
addazuku (St. emph.)
3e pers. sing. adbiku.
addabiku (St. emph.)
adaniku.
addâniku (St. emph.)
1ère pers. plur. admeku.
addameku (St. emph.)
2e pers. plur. adzuneneku.
addazuneneku (St. emph.)
3e pers. plur. adneneku.
addaneneku (St. emph.)

Ablatif.

St. abs. adna.
St. emph. addana.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. admuna.
addamuna (St. emph.)
2e pers. sing. adzuna.

addazuna (Et. emph.)
3e pers. sing. adbina.
addabina (Et. emph.)
adanina.
addânina (Et. emph.)
1ère pers. plur. admena.
addamena (Et. emph.)
2e pers. plur. adzunenena.
addazunenena (Et. emph.)
3e pers. plur. adnenena.
addanenena (Et. emph.)

Comitatif.

Et. abs. adkit
Et. emph. addakit.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. admukit.
addamukit (Et. emph.)
2e pers. sing. adzukit
addazukit (Et. emph.)
3e pers. sing. adbikit.
addabikit (Et. emph.)
adanikit.
addânikit (Et. emph.)
1ère pers. sing. admekit.
addamekit (Et. emph.)
2e pers. sing. adzunenekit.
addazunenekit (Et. emph.)
3e pers. sing. adnenekit.
addanenekit (Et. emph.)

Comitatif locatif.

Et. abs. adla.
Et. emph. addala.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. admal.
addamal (Et. emph.)
2e pers. sing. adzula.
addazula (Et. emph.)
3e pers. sing. adbila.
addabila (Et. emph.)
adanila.
addânila (Et. emph.)
1ère pers. plur. admela.
addamela (Et. emph.)
2e pers. plur. adzunenela.
addazunenela (Et. emph.)
3e pers. plur. adnenela.
addanenela (Et. emph.)

Comparatif.

Et. abs. adgim.
Et. emph. addagim.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. admugim.
addamugim (Et. emph.)
2e pers. sing. adzugim.
addazugim (Et. emph.)
3e pers. sing. adbigim.
addabigim (Et. emph.)
adanigim
addânigim (Et. emph.)
1ère pers. plur. admegim.

addamegim (Et. emph.)
2e pers. plur. adzunenegim.
addazunenegim.
3e pers. plur. adnenegim.
addanenegim (Et. emph.)

Oppositif.

Et. abs. adgab.
Et. emph. addagab.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. admugab.
addamugab (Et. emph.)
2e pers. sing. adzugab.
addazugab (Et. emph.)
3e pers. sing. adbigab.
addebigab (Et. emph.)
adanigab.
addânigab (Et. emph.)
1ère pers. plur. admegab.
addamegab (Et. emph.)
2e pers. plur. adzunenegab.
addazunenegab (Et. emph.)
3e pers. plur. adnenegab.
addanenegab (Et. emph.)

Pluriel.

Nominatif.

Et. abs. admes.
Et. emph. addames.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. admesmu.
addamesmu (Et. emph.)
2e pers. sing. admeszu.
addameszu (Et. emph.)
3e pers. sing. admesbi.
addamesbi (Et. emph.)
admesani.
addamesani (Et. emph.)
1ère pers. plur. admesme.
addamesme (Et. emph.)
2e pers. plur. admeszunene.
addameszunene (Et. emph.)
3e pers. plur. admesnene.
addamesnene (Et. emph.)

Génitif.

Et. abs. admes.
Et. emph. addames.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. admesmu.
addamesmu (Et. emph.)
2e pers. sing. admeszu.
addameszu (Et. emph.)
3e pers. sing. admesbi.
addamesbi (Et. emph.)
admesani.
addamesani (Et. emph.)
1ère pers. plur. admesme.
addamesme (Et. emph.)
2e pers. plur. admeszunene.

addameszunene (St. emph.)
3e pers. plur. admesnene.
addamesnene (St. emph.)

Datif.

St. abs. admesra.
St. emph. addamesra.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. admesmur.
addamesmur (St. emph.)
2e pers. sing. admeszur.
addameszur (St. emph.)
3e pers. sing. admesbir.
addamesbir (St. emph.)
admesanir.
addamesanir (St. emph.)
1ère pers. plur. admesmera.
addamesmera (St. emph.)
2e pers. plur. admeszunenera.
addameszunenera (St. emph.)
3e pers. plur. admesnenera.
addamesnenera (St. emph.)

Locatif.

St. abs. admesta.
St. emph. addamesta.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. admesmuta.
addamesmuta (St. emph.)
2e pers. sing. admeszuta.
addameszuta (St. emph.)
3e pers. sing. admesbita.
addamesbita (St. emph.)
admesanita.
addamesanita (St. emph.)
1ère pers. plur. admesmeta.
addamesmeta (St. emph.)
2e pers. plur. admeszuneneta.
addameszuneneta (St. emph.)
3e pers. plur. admesneneta.
addamesneneta (St. emph.)

Locatif superpositif.

St. abs. admesge.
St. emph. addamesge.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. admesmuge.
addamesmuge (St. emph.)
2e pers. sing. admeszuge.
addameszuge (St. emph.)
3e pers. sing. admesbige.
addamesbige (St. emph.)
admesanige.
addamesanige (St. emph.)
1ère pers. plur. admesmege.
addamesmege (St. emph.)
2e pers. plur. admeszunenege.
addameszunenege (St. emph.)
3e pers. plur. admesnenege.
addamesnenege (St. emph.)

Instrumental.

St. abs. admesli.
St. emph. addamesli.

Avec les pronoms possessifs:

1ère pers. sing. admesmuli; admesmul.
addamesmuli; addamesmul (Et. emph.)

2e pers. sing. admeszuli; admeszul.
addameszuli, addameszul (Et. emph.)

3e pers. sing. admesbili.
addamesbili (Et. emph.)
admesanili.
addamesanili (Et. emph.)

1ère pers. plur. admesmeli.
addamesmeli (Et. emph.)

2e pers. plur. admeszuneneli.
addameszuneneli (Et. emph.)

3e pers. plur. admesneneli.
addamesneneli (Et. emph.)

Possessif.

Et. abs. admeslal.

Et. emph. addameslal.

Avec les pronoms possessifs:

1ère pers. sing. admesmulal.
addamesmulal (Et. emph.)

2e pers. sing. admeszulal.
addameszulal (Et. emph.)

3e pers. sing. admesbilal.
addamesbilal (Et. emph.)
admesanilal.
addamesanilal (Et. emph.)

1ère pers. plur. admesmelal.
addamesmelal (Et. emph.)

2e pers. plur. admeszunenelal.
addameszunenelal (Et. emph.)

3e pers. plur. admesnenelal.
addamesnenelal (Et. emph.)

Accusatif.

Et. abs. admes

Et. emph. addames.

Avec les pronoms possessifs:

1ère pers. sing. admesmu.
addamesmu (Et. emph.)

2e pers. sing. admeszu.
addameszu (Et. emph.)

3e pers. sing. admesbi.
addamesbi (Et. emph.)
admesani.
addamesani (Et. emph.)

1ère pers. plur. admesme.
addamesme (Et. emph.)

2e pers. plur. admeszunene.
addameszunene (Et. emph.)

3e pers. plur. admesnene.
addamesnene (Et. emph.)

Motif.

Et. abs. admesku.

Et. emph. addamesku.

Avec les pronoms possessifs:

1ère pers. sing. admesmuku.
addamesmuku (Et. emph.)

2e pers. sing. admeszuku.
addameszuku (Et. emph.)

3e pers. sing. admesbiku.
addamesbiku (Et. emph.)

admesaniku.
addamesaniku (Et. emph.)
1ère pers. plur. admesmeku.
addamesmeku (Et. emph.)
2e pers. plur. admeszuneneku.
addameszuneneku (Et. emph.)
3e pers. plur. admesneneku.
addamesneneku (Et. emph.)

Ablatif.

Et. abs. admesna.
Et. emph. addamesna.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. admesmuna.
addamesmuna (Et. emph.)
2e pers. sing. admeszuna
addameszuna (Et. emph.)
3e pers. sing. admesbina.
addamesbina (Et. emph.)
admesanina.
addamesanina (Et. emph.)
1ère pers. plur. admesmena.
addamesmena (Et. emph.)
2e pers. plur. admeszunenena.
addameszunenena (Et. emph.)
3e pers. plur. admesnenena.
addamesnenena (Et. emph.)

Comitatif.

Et. abs. admeskit.
Et. emph. addameskit.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. admesmukit.
addamesmukit (Et. emph.)
2e pers. sing. admeszukit.
addameszukit (Et. emph.)
3e pers. sing. admesbikit.
addamesbikit (Et. emph.)
admesanikit.
addamesanikit (Et. emph.)
1ère pers. plur. admesmekit.
addamesmekit (Et. emph.)
2e pers. plur. admeszunenekit.
addameszunenekit (Et. emph.)
3e pers. plur. admesnenekit.
addamesnenekit (Et. emph.)

Comitatif locatif.

Et. abs. admesla.
Et. emph. addamesla.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. admesmal.
addamesmal (Et. emph.)
2e pers. sing. admeszula.
addameszula (Et. emph.)
3e pers. sing. admesbila
addamesbila (Et. emph.)
admesanila.
addamesanila (Et. emph.)
1ère pers. plur. admesmela.
addamesmela (Et. emph.)
2e pers. plur. admeszunenela.
addameszunenela (Et. emph.)

3e pers. plur. admesnenegim.
addamesnenegim (Ét. emph.)

Comparatif:

Ét. abs. admesgim.
Ét. emph. addamesgim.

Avec les pronoms possessifs:

1ère pers. sing. admesmugim.
addamesmugim (Ét. emph.)
2e pers. sing. admeszugim.
addameszugim (Ét. emph.)
3e pers. sing. admesbigim.
addamesbigim (Ét. emph.)
admesanigim.
addamesanigim (Ét. emph.)
1ère pers. plur. admesmegim.
addamesmegim (Ét. emph.)
2e pers. plur. admeszunenegim.
addameszunenegim (Ét. emph.)
3e pers. plur. admesnenegim.

addamesnenegim (Ét. emph.)

Oppositif:

Ét. abs. admesgab.
Ét. emph. addamesgab.

Avec les pronoms possessifs:

1ère pers. sing. admesmugab.
addamesmugab (Ét. emph.)
2e pers. sing. admeszugab.
addameszugab (Ét. emph.)
3e pers. sing. admesbigab.
addamesbigab (Ét. emph.)
admesanigab
addamesanigab (Ét. emph.)
1ère pers. plur. admesmegab.
addamesmegab (Ét. emph.)
2e pers. plur. admeszunenegab.
addameszunenegab (Ét. emph.)
3e pers. plur. admesnenegab.
addamesnenegab (Ét. emph.)

Seconde section.

Paradigme restitué de la déclinaison d'un substantif formant le pluriel en *ene*.

Singulier.

Nominatif.

Et. abs. ennun.
Et. emph. ennunna.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. ennunmu.
ennunnamu (Et. emph.)
2e pers. sing. ennunzu.
ennunnazu (Et. emph.)
3e pers. sing. ennunbi.
ennunnabi (Et. emph.)
ennunani.
ennunnâni (Et. emph.)
1ère pers. plur. ennunme.
ennunname (Et. emph.)
2e pers. plur. ennunzunene.
ennunnazunene (Et. emph.)
3e pers. plur. ennunnene.
ennunnanene (Et. emph.)

Génitif.

Et. abs. ennun.
Et emph. ennunna.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. ennunmu.
ennunnamu (Et. emph.)
2e pers. sing. ennunzu.
ennunnazu (Et. emph.)
3e pers. sing. ennunbi.
ennunnabi (Et. emph.)
ennunani.
ennunnâni (Et. emph.)
1ère pers. plur. ennunme.
ennunname (Et. emph.)
2e pers. plur. ennunzunene.
ennunnazunene (Et. emph.)
3e pers. plur. ennunnene.
ennunnanene. (Et. emph.)

Datif.

Et. abs. ennunra.
Et. emph. ennunnara.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. ennunmur.
ennunnamur (Et. emph.)
2e pers. sing. ennunzur.
ennunnazur (Et. emph.)
3e pers. sing. ennun bir
ennunnabir (Et. emph.)
ennunanir.
ennunnânir (Et. emph.)

1ère pers. plur. ennunmera.
ennunnamera (Ét. emph.)
2e pers. plur. ennunzunenera.
ennunnazunenera (Ét. emph.)
3e pers. plur. ennunnenera.
ennunnanenera (Ét. emph.)

Locatif.

Ét. abs. ennunta.
Ét. emph. ennunnata.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. ennunmuta.
ennunnamuta (Ét. emph.)
2e pers. sing. ennunzuta.
ennunnazuta (Ét. emph.)
3e pers. sing. ennunbita.
ennunnabita (Ét. emph.)
ennunanita.
ennunnânita (Ét. emph.)
1ère pers. plur. ennunmeta.
ennunnameta (Ét. emph.)
2e pers. plur. ennunzuneta.
ennunnazuneneta (Ét. emph.)
3e pers. plur. ennunneneta.
ennunnaneneta (Ét. emph.)

Locatif superpositif.

Ét. abs. ennunga.
Ét. emph. ennunnaga.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. ennunmuge.
ennunnamuge (Ét. emph.)
2e pers. sing. ennunzuge.
ennunnazuge. (Ét. emph.)
3e pers. sing. ennunbige.
ennunnabige (Ét. emph.)
ennunanige.
ennunnânige (Ét. emph.)
1ère pers. plur. ennunmege.
ennunnamege (Ét. emph.)
2e pers. plur. ennunzunenege.
ennunnazunenege (Ét. emph.)
3e pers. plur. ennunnenege.
ennunnanenege (Ét. emph.)

Instrumental.

Ét. abs. ennunli.
Ét. emph. ennunnali.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. ennunmuli; ennunmul.
ennunnamuli; ennunnamul (Ét. emph.)
2e pers. sing. ennunzuli, ennunzul.
ennunnazuli; ennunnazul (Ét emph.)
3e pers. sing. ennunbili.
ennunnabili (Ét. emph.)
ennunanili.
ennunnânili (Ét. emph.)
1ère pers. plur. ennunmeli.
ennunnameli (Ét. emph.)
2e pers. plur. ennunzuneneli.
ennunnazuneneli (Ét. emph.)
3e pers. plur. ennunneneli.
ennunnaneneli (Ét emph.)

Possessif.

Ét. abs. ennunlal.
Ét. emph. ennunnalal.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. ennunmulal.
ennunnamulal (Ét. emph.)
2e pers. sing. ennunzulal.
ennunnazulal (Ét. emph.)
3e pers. sing. ennunbilal.
ennunnabilal (Ét. emph.)
ennunanilal.
ennunnânilal (Ét. emph.)
1ère pers. plur. ennunmelal.
ennunnamelal (Ét. emph.)
2e pers. plur. ennunzunenelal.
ennunnazunenelal (Ét. emph.)
3e pers. plur. ennunnenelal.
ennunnanenelal (Ét. emph.)

Accusatif.

Ét. abs. ennun.
Ét. emph. ennunna.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. ennunmu.
ennunnamu (Ét. emph.)
2e pers. sing. ennunzu.
ennunnazu (Ét. emph.)
3e pers. sing. ennunbi.
ennunnabi (Ét. emph.)
ennunani.
ennunnâni (Ét. emph.)
1ère pers. plur. ennunme.
ennunname (Ét. emph.)
2e pers. plur. ennunzunene.
ennunnazunene (Ét. emph.)
3e pers. plur. ennunnene.
ennunnanene (Ét. emph.)

Motif.

Ét. abs. ennunku.
Ét. emph. ennunnaku.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. ennunmuku.
ennunnamuku (Ét. emph.)
2e pers. sing. ennunzuku.
ennunnazuku (Ét. emph.)
3e pers. sing. ennunbiku.
ennunnabiku (Ét. emph.)
ennunaniku.
ennunnâniku (Ét. emph.)
1ère pers. plur. ennunmeku.
ennunnameku (Ét. emph.)
2e pers. plur. ennunzuneneku.
ennunnazuneneku (Ét. emph.)
3e pers. plur. ennunneneku.
ennunnananeku (Ét. emph.)

Ablatif.

Ét. abs. ennunna.
Ét. emph. ennunnana.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. ennunmuna.
ennunnamuna (Ét. emph.)
2e pers. sing. ennunzuna.

	ennunnazuna (St. emph.)
3e pers. sing.	ennunbina.
	ennunnabina (St. emph.)
	ennunanina.
	ennunnânina (St. emph.)
1ère pers. plur.	ennunmena.
	ennunnamena (St. emph.)
2e pers. plur.	ennunzunenena.
	ennunnazunenena (St. emph.)
3e pers. plur.	ennunnenena.
	ennunnanenena (St. emph.)

Comitatif.

St. abs.	ennunkit.
St. emph.	ennunnakit.

Avec les pronoms possessifs:

1ère pers. sing.	ennunmukit.
	ennunnamukit (St. emph.)
2e pers. sing.	ennunzakit.
	ennunnazakit (St. emph.)
3e pers. sing.	ennunbikit.
	ennunnabikit (St. emph.)
	ennunanikit.
	ennunnanikit (St. emph.)
1ère pers. plur.	ennunmekit.
	ennunnamekit (St. emph.)
2e pers. plur.	ennunzunenekit.
	ennunnazunenekit (St. emph.)
3e pers. plur.	ennunnenekit.
	ennunnanenekit (St. emph.)

Comitatif locatif.

St. abs.	ennunla.
St. emph.	ennunnala.

Avec les pronoms possessifs:

1ère pers. sing.	ennunmal.
	ennunnamal (St. emph.)
2e pers. sing.	ennunzula.
	ennunnazula (St. emph.)
3e pers. sing.	ennunbila.
	ennunnabila (St. emph.)
	ennunanila.
	ennunnânila (St. emph.)
1ère pers. plur.	ennunmela.
	ennunnamela (St. emph.)
2e pers. plur.	ennunzunenela.
	ennunnazunenela (St. emph.)
3e pers. plur.	ennunnenela.
	ennunnanenela (St. emph.)

Comparatif.

St. abs.	ennungim.
St. emph.	ennunnagim.

Avec les pronoms possessifs:

1ère pers. sing.	ennunmugim.
	ennunnamugim (St. emph.)
2e pers. sing.	ennunzugim.
	ennunnazugim (St. emph.)
3e pers. sing.	ennunbigim.
	ennunnabigim (St. emph.)
	ennunanigim.
	ennunnânigim (St. emph.)
1ère pers. plur.	ennunmegim.

ennunnamegim (Et. emph.)

2e pers. plur. ennunzunenegim.

ennunnazunenegim (Et. emph.)

3e pers. plur. ennunnenegim.

ennunnanenegim (Et. emph.)

Oppositif.

Et. abs. ennungab.

Et. emph. ennunnagab.

Avec les pronoms possessifs:

1ère pers. sing. ennunmugab.

ennunnamugab (Et. emph.)

2e pers. sing. ennunzugab.

ennunnazugab (Et. emph.)

3e pers. sing. ennunbigab.

ennunnabigab (Et. emph.)

ennunanigab.

ennunnânigab (Et. emph.)

1ère pers. plur. ennunmegab.

ennunnamegab (Et. emph.)

2e pers. plur. ennunzunenegab.

ennunnazunenegab (Et. emph.)

3e pers. plur. ennunnenegab.

ennunnanenegab (Et. emph.)

Pluriel.

Nominatif.

Et. abs. ennunene.

Et. emph. ennunnaene.

Avec les pronoms possessifs:

1ère pers. sing. ennunmuene.

ennunnamuene (Et. emph.)

2e pers. sing. ennunzuene.

ennunnazuene (Et. emph.)

3e pers. sing. ennunbine.

ennunnabine (Et. emph.)

ennunanene.

ennunnânene (Et. emph.)

1ère pers. plur. ennunmene.

ennunnamene (Et. emph.)

2e pers. plur. ennunzunenene.

ennunnazunenene (Et. emph.)

3e pers. plur. ennunnenene.

ennunnanenene (Et. emph.)

Génitif.

Et. abs. ennunene.

Et. emph. ennunnaene.

Avec les pronoms possessifs:

1ère pers. sing. ennunmuene.

ennunnamuene (Et. emph.)

2e pers. sing. ennunzuene.

ennunnazuene (Et. emph.)

3e pers. sing. ennunbine.

ennunnabine (Et. emph.)

ennunanene.

ennunnânene (Et. emph.)

1ère pers. plur. ennunmene.

ennunnamene (Et. emph.)

2e pers. plur. ennunzunenene.

ennunnazunonene (Et. emph.)

3e pers. plur. ennunnenene.

ennunnanonene (Et. emph.)

Datif.

Et. abs. ennunarene.

Et. emph. ennunnarene.

Avec les pronoms possessifs:

1ère pers. sing. ennunmurene.

ennunnamurene (Et. emph.)

2e pers. sing. ennunzurene.

ennunnazurene (Et. emph.)

3e pers. sing. ennunbirene.

ennunnabirene (Et. emph.)

ennunanirene.

ennunnânirene (Et. emph.)

1ère pers. plur. ennunmerene.

ennunnamerene (Et. emph.)

2e pers. plur. ennunzunenerene.

ennunnazunenerene (Et. emph.)

3e pers. plur. ennunnenerene.

ennunnanenerene (Et. emph.)

Locatif.

Et. abs. ennuntaene.

Et. emph. ennunnataene.

Avec les pronoms possessifs:

1ère pers. sing. ennunmutaene.

ennunnamutaene (Et. emph.)

2e pers. sing. ennunzutaene.

ennunnazutaene (Et. emph.)

3e pers. sing. ennunbitaene.

ennunnabitaene (Et. emph.)

ennunanitaene.

ennunnânitaene (Et. emph.)

1ère pers. plur. ennunmetaene.

ennunnametaene (Et. emph.)

2e pers. plur. ennunzunenetaene.

ennunnazunenetaene (Et. emph.)

3e pers. plur. ennunnenetaene.

ennunnanenetaene. (Et. emph.)

Locatif superpositif.

Et. abs. ennungene.

Et. emph. ennunnagene.

Avec les pronoms possessifs:

1ère pers. sing. ennunmugene.

ennunnamugene (Et. emph.)

2e pers. sing. ennunzugene.

ennunnazugene (Et. emph.)

3e pers. sing. ennunbigene.

ennunnabigene (Et. emph.)

ennunanigene.

ennunnânigene (Et. emph.)

1ère pers. plur. ennunmegene.

ennunnamegene (Et. emph.)

2e pers. plur. ennunzunenegene.

ennunnazunenegene (Et. emph.)

3e pers. plur. ennunnenegene.

ennunnanenegene (Et. emph.)

Instrumental.

Nous n'avons aucun exemple de ce cas dans un pluriel en ene; la prudence impose donc de ne

pas essayer de la restituer par analogie. Il est seulement évident qu'il devait y avoir coalescence entre la voyelle de la postposition et celle de la formative du pluriel, sans doute en line. Les voyelles des suffixes pronominaux ne devaient pas subir de modifications, mais à l'état absolu, sans pronom, il est probable qu'une voyelle euphonique était insérée entre le radical et la postposition.

Possessif.

Et. abs. ennunlalene.
Et. emph. ennunnalalene.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. ennunmulalene.
ennunnamulalene (Et. emph.)
2e pers. sing. ennunzulalene.
ennunnazulalene (Et. emph.)
3e pers. sing. ennunbilalene.
ennunnabilalene (Et emph.)
ennunanilalene.
ennunnânilalene (Et. emph.)
1ère pers. plur. ennunmelalene.
ennunnamelalene (Et. emph.)
2e pers. plur. ennunzanenelalene.
ennunnazunenelalene (Et. emph.)
3e pers. plur. ennunnenelalene.
ennunnanenelalene (Et. emph.)

Accusatif.

Et. abs. ennunene.
Et. emph. ennunnaene
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. ennunmuene.
ennunnamuene (Et. emph.)
2e pers. sing. ennunzuene.
ennunnazuene (Et. emph.)
3e pers. sing. ennunbine.
ennunnabine (Et. emph.)
ennunanine.
ennunnânine (Et. emph.)
1ère pers. plur. ennunmene.
ennunnamene (Et. emph.)
2e pers. plur. ennunzunenene.
ennunnazunenene (Et. emph.)
3e pers. plur. ennunnenene.
ennunnanenene (Et. emph.)

Motif.

Et. abs. ennunaKene.
Et. emph. ennunnaKene.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. ennunmuKene.
ennunnamuKene (Et. emph.)
2e pers. sing. ennunzuKene.
ennunnazuKene (Et. emph.)
3e pers. sing. ennunbiKene.
ennunnabiKene (Et. emph.)
ennunaniKene.
ennunnâniKene (Et. emph.)
1ère pers. plur. ennunmeKene.
ennunnameKene (Et. emph.)
2e pers. plur. ennunzuneneKene.
ennunnazuneneKene (Et. emph.)

3e pers. plur. ennunnenekene.
ennunnanenekene (Et. emph.)

Ablatif:

Et. abs. ennunnine.
Et. emph. ennunnanine.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. ennunmunine.
ennunnamunine (Et. emph.)
2e pers. sing. ennunzunine.
ennunnazunine (Et. emph.)
3e pers. sing. ennunbinine.
ennunnabinine (Et. emph.)
ennunnenine.
ennunnananine (Et. emph.)
1ère pers. plur. ennunmenine.
ennunnamenine (Et. emph.)
2e pers. plur. ennunzunenenine.
ennunnazunenenine (Et. emph.)
3e pers. plur. ennunnenenine.
ennunnanenenine (Et. emph.)

Comitatif.

Et. abs. ennunkitene.
Et. emph. ennunnakitene.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. ennunmukitene.
ennunnamukitene (Et. emph.)
2e pers. sing. ennunzukitene.
ennunnazukitene (Et. emph.)
3e pers. sing. ennunbikitene.
ennunnabikitene (Et. emph.)
ennunanikitene.
ennunnânikitene (Et. emph.)
1ère pers. plur. ennunmekitene.
ennunnamekitene (Et. emph.)
2e pers. plur. ennunzunenekitene.
ennunnazunenekitene (Et. emph.)
3e pers. plur. ennunnenekitene.
ennunnanenekitene (Et. emph.)

Comitatif locatif.

Et. abs. ennunalene.
Et. emph. ennunnalene.
Avec les pronoms possessifs:
1ère pers. sing. ennunmalene.
ennunnamalene (Et. emph.)
2e pers. sing. ennunzulene.
ennunnazulene (Et. emph.)
3e pers. sing. ennunbilene.
ennunnabilene (Et. emph.)
ennunanilene.
ennunnânilene (Et. emph.)
1ère pers. plur. ennunmelene.
ennunnamelene (Et. emph.)
2e pers. plur. ennunzunenelene.
ennunnazunenelene (Et. emph.)
3e pers. plur. ennunnenelene.
ennunnanenelene (Et. emph.)

Comparatif.

Ici encore, n'ayant rencontré aucun exemple de la déclinaison du cas comparatif dans les pluriels en ene, nous croyons que la prudence nous commande

de ne pas en esquiver de restitution.

Oppositif

Et. abs. ennungabene.

Et. emph. ennunnagabene.

Avec les pronoms possessifs:

1ère pers. sing. ennunmugabene.

ennunnamugabene (Et. emph.)

2e pers. sing. ennunzugabene.

ennunnazugabene (Et. emph.)

3e pers. sing. ennunbigabene.

ennunnabigabene (Et. emph.)

ennunanigabene.

ennunnanigabene (Et. emph.)

1ère pers. plur. ennunmegabene.

ennunnamegabene (Et. emph.)

2e pers. plur. ennunzunenegabene.

ennunnazunenegabene (Et. emph.)

3e pers. plur. ennunnenegabene.

ennunnanenegabene (Et. emph.)

Troisième section.

Essai de restitution du paradigme d'un verbe.

Voix première, Active.

Première forme, Simple.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier :

1ère personne. muśe.

2e pers. izśe.

3e pers. inśe.

niśe (après un mot finissant par une voyelle)

Pluriel :

1ère pers. muśes.

2e pers. izśes.

3e pers. inśes.

niśes (après un mot finissant par une voyelle)

Avec incorporation des pronoms régimes :

Singulier :

1ère p. (2e p.) mumunśe.

(3e p.) munaśe, munśe.

munnabśe.

munanśe

mubanśe.

munaninśe.

2e p. (1ère p.) izdabśe.

(3e p.) iznaśe.

iznabśe.

iznanśe.

izbanśe.

iznaninśe.

3e p. (1ère p.) andabśe.

(2e p.) inmunśe.

(3e p.) innaśe.

innabśe.

innanśe

inbanśe.

innaninśe.

(1ère p.) nidabśe.
(2e p.) nimunśe.
(3e p.) ninśe.
ninabśe.
} après un mot finissant par une voyelle.

ninins'e. }
nibans'e. } après un mot finissant
ninanins'e } par une voyelle.

Pluriel:

1ère p. (2e p.) mumuns'es.
(3e p.) munas'es, muns'es.
munabs'es.
munans'es.
mubans'es.
munanins'es.

2e p. (1ère p.) izdabs'es.
(3e p.) iznas'es.
iznabs'es.
iznans'es.
izbans'es.
iznanins'es.

3e p. (1ère p.) andabs'es.
(2e p.) inmuns'es.
(3e p.) innas'es.
innabs'es.
innans'es.
inbans'es.
innanins'es.
(1ère p.) nidabs'es.
(2e p.) nimuns'es. }
(3e p.) nins'es. }
ninabs'es. } après un mot finis-
ninins'es } sant par une voyelle.
nibans'es. }
ninanins'es. }

Indéterminé:

abamus'e.

Avec incorporation des pronoms régimes:
(1ère p.) abamudabs'e.
(2e p.) abamumuns'e.
(3e p.) abamuns'e.

Présent:

Singulier:

1ère pers.	mus'ê.
2e pers.	izs'ê.
3e pers.	ins'ê.
	nis'ê (après un mot finissant par une voyelle)

Pluriel:

1ère pers.	mus'ène.
2e pers.	izs'ène.
3e pers.	ins'ène.
	nis'ène (après un mot finissant par une voyelle)

Avec incorporation des pronoms régimes:

Singulier:

1ère p. (2e p.) mumuns'ê.
(3e p.) munas'ê, muns'ê.
munabs'ê.
munans'ê.
mubans'ê.
munanins'ê.

2e p. (1ère p.) izdabs'ê.
(3e p.) iznas'ê.
iznabs'ê.
iznans'ê.
izbans'ê.
iznanins'ê.

3e p. (1ère p.) andabs'ê.
(2e p.) inmuns'ê.

(3e p.) innas'ê.
innabs'ê.
innans'ê.
inbans'ê.
innanins'ê.

(1ère p.) nidabs'ê.
(2e p.) nimuns'ê.
(3e p.) nins'ê.
ninabs'ê.
ninins'ê.
nibans'ê.
ninanins'ê.
} après un mot finissant par une voyelle.

Pluriel:

1ère p. (2e p.) mumuns'êne.
(3e p.) munas'êne, muns'êne.
munabs'êne.
munans'êne.
mubans'êne.
mananins'êne.

2e p. (1ère p.) izdabs'êne.
(3e p.) iznas'êne.
iznabs'êne.
iznans'êne.
izbans'êne.
iznanins'êne.

3e p. (1ère p.) andabs'êne.
(2e p.) inmuns'êne.
(3e p.) innas'êne.
innabs'êne.
innans'êne.
inbans'êne.
innanins'êne.

(1ère p.) nidabs'êne.
(2e p.) nimuns'êne.
(3e p.) nins'êne.
ninabs'êne.
ninins'êne.
nibans'êne.
ninanins'êne.
} après un mot finis-sant par une voyelle.

Indéterminé:

abamus'ê.

Avec incorporation des pronoms régimes:

(1ère p.) abamadabs'ê.
(2e p.) abamamuns'ê.
(3e p.) abamuns'ê.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers.	dabs'e.
2e pers.	muns'e.
3e pers.	bas'e (rare et archaïque)
	ibs'e.
	abbas'e.
	babs'e (après un mot finissant par une voyelle).

Pluriel:

1ère pers.	dabs'es.
2e pers.	muns'es.
3e pers.	bas'es (rare et archaïque)
	ibs'es.
	abbas'es.
	babs'es (après un mot finissant par une voyelle).

Avec incorporation des pronoms régimes:

Singulier:

1ère p. (2e p.) dabmunsé.
(3e p.) dabnasé, dabinsé.
dabnabsé.
dabnansé.
dabbansé.
dabnaninsé.

2e p. (1ère p.) mundabsé.
(3e p.) munnasé.
munnebsé.
munninsé.
munbansé.
munnaninsé.

3e p. (1ère p.) badabsé.
(2e p.) bamunsé.
(3e p.) bansé.
bannabsé.
bannansé.
babansé.
bannaninsé.

Pluriel:

1ère p. (2e p.) dabmunsés.
(3e p.) dabnasés, dabinsés.
dabnabsés.
dabnansés.
dabbansés.
dabnaninsés.

2e p. (1ère p.) mundabsés.
(3e p.) munnasés.
munnebsés.
munninsés.
munbansés.
munnaninsés.

3e p. (1ère p.) badabsés.
(2e p.) bamunsés.
(3e p.) bansés.
bannabsés.
bannansés.
babansés.
bannaninsés.

Présent.

Singulier:

1ère pers. dabsê.
2e pers. munsê.
3e pers. basê (rare et archaïque)
ibsê.
abbasê.
babsê (après un mot finissant par une voyelle).

Pluriel:

1ère pers. dabsêne.
2e pers. munsêne.
3e pers. basêne (rare et archaïque)
ibsêne.
abbasêne.
babsêne (après un mot finissant par une voyelle).

Avec incorporation des pronoms régimes:

Singulier:

1ère p. (2e p.) dabmunsê.
(3e p.) dabnasê, dabinsê.
dabnabsê.
dabnansê.
dabbansê.

dabnanins'ê.

2e p. (1ère p.) mundabs'ê.

(3e p.) munnas'ê.

munnebs'ê.

munnins'ê.

munbans'ê.

munnanins'ê.

3e p. (1ère p.) badabs'ê.

(2e p.) bamuns'ê.

(3e p.) bans'ê.

bannabs'ê.

bannans'ê.

babans'ê.

bannanins'ê.

Pluriel :

1ère p. (2e p.) dabmuns'êne.

(3e p.) dabnas'êne, dabins'êne.

dabnabs'êne.

dabnans'êne.

dabbans'êne.

dabnanins'êne.

2e p. (1ère p.) mundabs'êne.

(3e p.) munnas'êne.

munnebs'êne.

munnins'êne.

munbans'êne.

munnanins'êne.

3e p. (1ère p.) badabs'êne.

(2e p.) bamuns'êne.

(3e p.) bans'êne.

bannabs'êne, bannebs'êne.

bannans'êne, bannins'êne.

babans'êne.

bannanins'êne.

Précatif.

Singulier :

Commun aux trois personnes : gas'e.

Pluriel :

Commun. gas'es.

Avec incorporation des pronoms régimes :

Singulier :

Commun. (1ère p.) gadabs'e.

(2e p.) gamuns'e.

(3e p.) gans'e.

ganebs'e, gannebs'e.

ganins'e.

Xabans'e.

Pluriel :

Commun. (1ère p.) gadabs'es.

(2e p.) gamuns'es.

(3e p.) gans'es.

ganebs'es, gannebs'es.

ganins'es.

Xabans'es.

Précatif second.

Singulier :

1ère pers. ....

2e pers. ....

3e pers. Xababs'e.

Pluriel :

1ère pers. ....

2e pers. ....

3e pers. Xababs'ene.

Avec incorporation des pronoms régimes :

Singulier :

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) gadabbans'e.

Xabadabs'e.

(2e p.) gamunbans'e.

Xabamuns'e.

(3e p.) ganinbans'e.

Xabanins'e, xabanis'e.

Pluriel :

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) gadabbans'ene.

Xabadabs'ene.

(2e p.) gamunbans'ene.

Xabamuns'ene.

(3e p.) ganinbans'ene.

Xabanins'ene, xabanis'ene.

Infinitif.

État absolu. s'e.

État emphatique. s'ê.

Gérondif.

---

s'eta.

Avec incorporation des pronoms sujets :

1ère pers. dabs'eta.

2e pers. muns'eta.

3e pers. abbas'eta.

babs'eta (après un mot finissant par une voyelle).

bas'eta.

Supin.

---

s'ela.

Avec incorporation des pronoms sujets :

1ère pers. mus'ela.

2e pers. izs'ela.

3e pers. ans'ela.

Second mode d'incorporation :

1ère pers. dabs'ela.

2e pers. muns'ela.

3e pers. abbas'ela.

babs'ela (après un mot finissant par une voyelle)

bas'ela.

Avec incorporation des pronoms régimes :

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) badabs'ela.

(2e p.) ....

(3e p.) bans'ela.

Participe.

Prétérit.

s'ea.

Avec incorporation des pronoms sujets:

1ère pers. mus'ea

2e pers. izs'ea.

3e pers. ins'ea

nis'ea (après un mot finissant par une voyelle).

Avec incorporation des pronoms sujets et des pronoms régimes:

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) andabs'ea.

(2e p.) ....

(3e p.) nens'ea.

Second mode d'incorporation des pronoms sujets:

1ère pers. dabs'ea.

2e pers. ....

3e pers. abbas'ea.

babs'ea (après un mot finissant par une voyelle).

Présent.

s'êa.

Avec incorporation des pronoms sujets:

1ère pers. mus'êa.

2e pers. izs'êa.

3e pers. ins'êa.

nis'êa (après un mot finissant par une voyelle).

Avec incorporation des pronoms sujets et des pronoms régimes:

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) andabs'êa.

(2e p.) ....

(3e p.) nens'êa.

Second mode d'incorporation des pronoms sujets.

1ère pers. dabs'êa.

2e pers. ....

3e pers. abbas'êa.

babs'êa (après un mot finissant par une voy...)

Seconde forme, Causative.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers. mutans'e

2e pers. [iztans'e]

3e pers. indas'e.

Pluriel:

1ère pers. mutans'es.

2e pers. [iztans'es]

3e pers. indasés.

Avec incorporation des pronoms régimes :

Singulier :

1ère p. (2e p.) ....

(3e p.) mundasé.

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) nindasé.

Pluriel :

1ère p. (2e p.) ....

(3e p.) mundasés

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) nindasés.

Indéterminé :

abamutansé.

Avec incorporation des pronoms régimes :

(1ère p.) ....

(2e p.) ....

(3e p.) abamundasé.

Présent.

Singulier :

1ère pers. mutansê.

2e pers. [izansê.]

3e pers. indasê.

Pluriel :

1ère pers. mutansêne.

2e pers. [izansêne]

3e pers. indasêne.

Avec incorporation des pronoms régimes :

Singulier :

1ère p. (2e p.) ....

(3e p.) mundasê.

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) nindasê.

Pluriel :

1ère p. (2e p.) ....

(3e p.) mundasêne.

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) nindasêne.

Indéterminé :

abamutansê.

Avec incorporation des pronoms régimes :

(1ère p.) ....

(2e p.) ....

(3e p.) abamundasê.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier :

1ère pers. dabtansé.

2e pers. [mundasé.]

3e pers. ibtansé.

babdasé.

Pluriel :

1ère pers. dabtansés

2e pers. [mundasés.]

3e pers. *ibtans'es.*
babdas'es.

Avec incorporation des pronoms régimes directs:

Singulier:

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) ....
(2e p.) *bamundas'e.*
(3e p.) *bandas'e.*

Pluriel:

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) ....
(2e p.) *bamundas'es.*
(3e p.) *bandas'es.*

Avec incorporation des pronoms régimes accusatif et datif:

Singulier:

1ère p. (2e p.) (2e et 3e p.) ....
(3e p.) (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère p.) (1ère et 3e p.) ....
(3e p.) (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) (2e et 3e p.) ....
(2e p.) (1ère et 3e p.) ....
(3e p.) (1ère p. sing.) *bandas'emu.*
(2e p. sing.) *bandas'ezu.*
(3e p. sing.) *bandas'eani.*
(1ère p. plur.) *bandas'eme.*
(2e p. plur.) *bandas'ezunene.*
(3e p. plur.) *bandas'enene.*

Pluriel:

1ère p. (2e p.) (2e et 3e p.) ....
(3e p.) (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère p.) (1ère et 3e p.) ....
(3e p.) (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) (2e et 3e p.) ....
(2e p.) (1ère et 3e p.) ....
(3e p.) (1ère p. s.) *bandas'esmu.*
(2e p. s.) *bandas'eszu.*
(3e p. s.) *bandas'esani.*
(1ère p. pl.) *bandas'esme.*
(2e p. pl.) *bandas'eszunene.*
(3e p. pl.) *bandas'esani.*

Présent:

Singulier:

1ère pers. *dabtans'ê.*
2e pers. *[mundas'ê.]*
3e pers. *ibtans'ê.*
babdas'ê.

Pluriel:

1ère pers. *dabtans'êne.*
2e pers. *[mundas'êne]*
3e pers. *ibtans'êne.*
babdas'êne.

Avec incorporation des pronoms régimes directs:

Singulier:

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) ....
(2e p.) *bamundas'ê.*
(3e p.) *bandas'ê.*

Pluriel:

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) ....
(2e p.) bamundas'ène.
(3e p.) bandas'ène.

Avec incorporation des pronoms régimes accusatif et datif:

Singulier:

1ère p. (2e p.)(2e et 3e p.) ....
(3e p.)(2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère p.)(3e p.) ....
(3e p.)(1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.)(2e et 3e p.) ....
(2e p.)(1ère et 3e p.) ....
(3e p.)(1ère p. s.) bandas'èmu.
(2e p. s.) bandas'èzu.
(3e p. s.) bandas'èani.
(1ère p. pl.) bandas'ème.
(2e p. pl.) bandas'èzunene.
(3e p. pl.) bandas'ènene.

Pluriel:

....

Précatif.

Singulier:

1ère pers. ....
2e pers. ....
3e pers. ganintas'e.

Pluriel:

1ère pers. ....
2e pers. ....
3e pers. ganintas'es.

Précatif second.

Singulier:

1ère pers. ....
2e pers. ....
3e pers. Xadanbas'e.

Pluriel:

1ère pers. ....
2e pers. ....
3e pers. Xadanbas'es.

Infinitif.

....

Gérondif.

....

Supin.

....

Avec incorporation des pronoms sujets:

....

Avec incorporation des pronoms régimes:

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) bandas'ela.

Participe.

....

Troisième forme, Réciproque et coopérative.

Le premier indicatif manque à cette forme.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers. *dabras'e.*

2e pers. ....

3e pers. *baras'e.*

Pluriel:

1ère pers. *dabras'es.*

2e pers. ....

3e pers. *baras'es.*

Avec incorporation des pronoms régimes:

Singulier:

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) *baradabs'e.*

(2e p.) ....

(3e p.) *barans'e.*

Pluriel:

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) *baradabs'es.*

(2e p.) ....

(3e p.) *barans'es.*

Indéterminé:

abamuras'e.

Avec incorporation des pronoms régimes:

(1ère p.) *abamuradabs'e.*

(2e p.) ....

(3e p.) *abamurans'e.*

Présent.

Singulier:

1ère pers. *dabras'ē.*

2e pers. ....

3e pers. *baras'ē.*

Pluriel:

1ère pers. *dabras'ēne.*

2e pers. ....

3e pers. *baras'ēne.*

Avec incorporation des pronoms régimes:
Singulier:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) baradabs'ê.
(2e p.) ....
(3e p.) barans'ê.

Pluriel:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) baradabs'êne.
(2e p.) ....
(3e p.) barans'êne.

Indéterminé:

abamuras'ê.

Avec incorporation des pronoms régimes:
(1ère p.) abamuradabs'ê.
(2e p.) ....
(3e p.) abamurans'ê.

Le premier précatif manque à cette forme.

Précatif second.

Singulier:
1ère pers. ....
2e pers. ....
3e pers. Xabaras'e.

Pluriel:
1ère pers. ....
2e pers. ....
3e pers. Xabaras'ene.

Avec incorporation des pronoms régimes:
Singulier:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) Xabaradabs'e.
(2e p.) Xabaramuns'e.
(3e p.) Xabarans'e.
Xabaranins'e.

Pluriel:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) Xabaradabs'ene.
(2e p.) Xabaramuns'ene.
(3e p.) Xabarans'ene.
Xabaranins'ene.

Infinitif

....

Gérondif.

....

Supin.

....

Avec incorporation des pronoms sujets:
....

Avec incorporation des pronoms régimes:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) *baransêla*.

3e p. (1ère p.) *baradabsêa*
(2e p.) *baramunsêa*.
(3e p.) *baransêa*.
baraninsêa.

Présent.

....

Avec incorporation des pronoms sujets:
1ère pers. *dabrasêa*.
2e pers. ....
3e pers. *barasêa*.

Avec incorporation des pronoms sujets et régimes:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) *baradabsêa*.
(2e p.) *baramunsêa*.
(3e p.) *baransêa*.
baraninsêa.

Participe.

Prétérit.

....

Avec incorporation des pronoms sujets:
1ère pers. *dabrasêa*.
2e pers. ....
3e pers. *barasêa*.

Avec incorporation des pronoms sujets et régimes:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....

Quatrième forme, Transitive.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:
1ère pers. *sumusê*.
2e pers. ....
3e pers. *suninsê, sininsê*.

Pluriel:
1ère pers. ....
2e pers. ....
3e pers. *sinonesê*.
sunensêe.

Avec incorporation des pronoms régimes:
Singulier:
1ère p. (2e p.) ....

(3e p.) musinsé.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) insidabsé.
(2e p.) ....
(3e p.) insinsé.

Pluriel:

1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) musins'es.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) insidabs'es.
(2e p.) ....
(3e p.) insins'es.

Présent.

Singulier:

1ère pers.	sumusê.
2e pers.	....
3e pers.	suninsê, sininsê.

Pluriel:

1ère pers.	....
2e pers.	....
3e pers.	sinenesê.
	sunens'ène.

Avec incorporation des pronoms régimes:

Singulier:

1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) musinsê.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) insidabsê.
(2e p.) ....
(3e p.) insinsê.

Pluriel:

1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) musins'ène.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) insidabs'ène.
(2e p.) ....
(3e p.) insins'ène.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers.	....
2e pers.	....
3e pers.	subansé.
	subabsé.

Pluriel:

1ère pers.	....
2e pers.	....
3e pers.	subans'es.
	subabs'es.

Avec incorporation des pronoms régimes:

Singulier:

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) [bansidabsé]
(2e p.) ....
(3e p.) bansinsé.

Pluriel:

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) [bansidabs'ei]
(2e p.) ....
(3e p.) bansins'ei.

Présent.

Singulier:
1ère pers. ....
2e pers. ....
3e pers. subans'ê.
subabs'ê.

Pluriel:
1ère pers. ....
2e pers. ....
3e pers. subans'ène.
subabs'ène.

Avec insertion des pronoms régimes:

Singulier:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) [bansidabs'ê.]
(2e p.) ....
(3e p.) bansins'ê.

Pluriel:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) [bansidabs'ène.]
(2e p.) ....
(3e p.) bansins'ène.

Précatif.

....

Précatif second.

....

Infinitif.

État absolu. sus'e.
État emphatique. sus'ê.

Gérondif.

....

Supin.

....

Participe.

Prétérit.

sus'ea.

Avec incorporation des pronoms sujets:

Singulier:
1ère pers. sumus'ea.
2e pers. ....
3e pers. sunins'ea.

Pluriel:
1ère pers. sumes'ea.

2e pers. . . . .

3e pers. sunenes'ea.

Avec incorporation des pronoms régimes:

Singulier:

1ère p. (2e et 3e p.) . . . .

2e p. (1ère et 3e p.) . . . .

3e p. (1ère, 2e et 3e p.) . . . .

Pluriel:

1ère p. (2e et 3e p.) . . . .

2e p. (1ère et 3e p.) . . . .

3e p. (1ère et 2e p.) . . . .

(3e p.) suneninsʼea.

Présent.

sus'êa.

Avec incorporation des pronoms sujets:

Singulier:

1ère pers. sumus'êa.

2e pers. . . . .

3e pers. sunins'êa.

Pluriel:

1ère pers. sumes'êa.

2e pers. . . . .

3e pers. sunenes'êa.

Avec incorporation des pronoms régimes:

Singulier:

1ère p. (2e et 3e p.) . . . .

2e p. (1ère et 3e p.) . . . .

3e p. (1ère, 2e et 3e p.) . . . .

Pluriel:

1ère p. (2e et 3e p.) . . . .

2e p. (1ère et 3e p.) . . . .

3e p. (1ère et 2e p.) . . . .

(3e p.) suneninsʼêa.

Cinquième forme, Intensive.

L'essence de cette forme est d'incorporer à la fois les deux pronoms, sujet et régime.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:

1ère p. (2e p.) . . . .

(3e p.) minmusʼe.

2e p. (1ère p.) munizsʼe.

(3e p.) minizsʼe.

3e p. (1ère p.) muninsʼe.

(2e p.) . . . .

(3e p.) mininsʼe.

Pluriel:

1ère p. (2e p.) . . . .

(3e pers.) minmus'es.
2e pers. (1ère p.) munizs'es.
(3e p.) minizs'es.
3e p. (1ère p.) munins'es.
(2e p.) ....
(3e p.) minins'es.

Présent.

Singulier:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) minmus'ê.
2e p. (1ère p.) munizs'ê.
(3e p.) minizs'ê.
3e p. (1ère p.) munins'ê.
(2e p.) ....
(3e p.) minins'ê.
Pluriel:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) minmus'êne.
2e p. (1ère p.) munizs'êne.
(3e p.) minizs'êne.
3e p. (1ère p.) munins'êne.
(2e p.) ....
(3e p.) minins'êne.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) mindabs'e.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) munnabs'e.
(2e p.) ....
(3e p.) minibs'e.
Pluriel:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) mindabs'es.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) munnabs'es.
(2e p.) ....
(3e p.) minibs'es.

Présent.

Singulier:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) mindabs'ê.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) munnabs'ê.
(2e p.) ....
(3e p.) minibs'ê.
Pluriel:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) mindabs'êne.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) munnabs'êne.
(2e p.) ....
(3e p.) minibs'êne.

Précatif.

....

Précatif second.

. . . .

Infinitif.

État absolu. munse.
État emphatique munsê.

Gérondif.

. . . .

Supin.

. . . .

Participe.

Prétérit.

1ère p. (2e p.) . . . .

(3e p.) minmusea.
2e p. (1ère p.) . . . .
(2e p.) . . . .
3e p. (1ère p.) muninsea.
(2e p.) . . . .
(3e p.) mininsea.

Présent.

1ère p. (2e p.) . . . .
(3e p.) minmusêa.
2e p. (1ère p.) . . . .
(3e p.) . . . .
3e p. (1ère p.) muninsêa.
(2e p.) . . . .
(3e p.) mininsêa.

Sixième forme,
Intensitive et transitive.

Indicatif

Prétérit.

Singulier:
1ère p. (2e et 3e p.) . . . .

2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) munsinsé.
(2e p.) ....
(3e p.) minsinsé.

Pluriel :

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) munsinsées.
(2e p.) ....
(3e p.) minsinsées.

Présent.

Singulier :

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) munsinsê.
(2e p.) ....
(3e p.) minsinsê.

Pluriel :

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) munsins'êne.
(2e p.) ....
(3e p.) minsins'êne.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier :

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) munsibsé.
(2e p.) ....
(3e p.) minsibsé.

Pluriel :

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) munsibsées.
(2e p.) ....
(3e p.) minsibsées.

Présent.

Singulier :

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) munsibsê.
(2e p.) ....
(3e p.) minsibsê.

Pluriel :

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) munsibs'êne.
(2e p.) ....
(3e p.) minsibs'êne.

Précatif.

....

Précatif second.

....

Infinitif.

État absolu. muminsé.
État emphatique. muminsê.

Gérondif.

....

Supin.

....

Participe.

Prétérit.

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) munsinséa.
(2e p.) ....
(3e p.) minsinséa.

Présent.

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) munsinséa.
(2e p.) ....
(3e p.) minsinséa:

Septième forme, Augmentative.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:
1ère pers. immamusé.
2e pers. ....
3e pers. immansé.
Pluriel:
1ère pers. immamusés.
2e pers. ....
3e pers. immansés.

Avec incorporation des pronoms régimes:
Singulier:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) immininsé.
Pluriel:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) immininsés.

Présent.

Singulier:

1ère pers. immamus'ê.

2e pers. ....

3e pers. immans'ê.

Pluriel:

1ère pers. immamus'êne.

2e pers. ....

3e pers. immans'êne.

Avec incorporation des pronoms régimes:

Singulier:

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) imminins'ê.

Pluriel:

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) imminins'êne.

Cette forme ne paraît pas avoir possédé d'in-dicatif second.

Précatif.

....

Le précatif second a dû ne pas exister dans cette forme, par suite de la non-existence du second indicatif.

Infinitif.

Etat absolu: immis'e.

Etat emphatique: immis'ê.

Gérondif.

....

Supin.

....

Participe.

Prétérit.

immis'ea.

Avec incorporation des pronoms sujets:

1ère pers. immimus'ea.

2e pers. ....

3e pers. immins'ea.

Présent.

immis'êa.

Avec incorporation des pronoms sujets:

1ère pers. immimus'ea.

2e pers. . . . .

3e pers. immins'ea.

Voix seconde, Fréquentative.

Première forme, Simple.

Indicatif.

Présent.

Singulier:

1ère pers. mus'ese.

2e pers. izs'ese.

3e pers. ins'ese.

nis'ese (après un mot finissant par une voyelle).

Pluriel:

1ère pers. mus'eses.

2e pers. izs'eses.

3e pers. ins'eses.

nis'eses (après un mot finissant par une voyelle).

Avec incorporation des pronoms régimes:

Singulier:

1ère p. (2e p.) mumuns'ese.

(3e p.) munas'ese, muns'ese.

2e p. munnabs'ese.

munans'es'.

mubans'ese.

munanins'ese.

2e p. (1ère p.) izdabs'ese.

(3e p.) iznas'ese.

iznabs'ese.

iznans'ese.

izbans'ese.

iznanins'ese.

3e p. (1ère p.) andabs'ese.

(2e p.) inmuns'ese.

(3e p.) innas'ese.

innabs'ese.

innans'ese.

inbans'ese.

innanins'ese.

(1ère p.) nidabs'ese.

(2e p.) nimuns'ese.

(3e p.) nins'ese.

ninebs'ese.

ninans'ese.

nibans'ese.

ninanins'ese.

} après un mot finissant par une voyelle.

Pluriel :

1ère p. (2e p.) mumuns'es'es.
(3e p.) munas'es'es, muns'es'es.
munabs'es'es.
munans'es'es.
mubans'es'es.
munanins'es'es.

2e p. (1ère p.) izdabs'es'es.
(3e p.) iznas'es'es.
iznabs'es'es.
iznans'es'es.
izbans'es'es.
iznanins'es'es.

3e p. (1ère p.) andabs'es'es.
(2e p.) inmuns'es'es.
(3e p.) innas'es'es.
innabs'es'es.
innans'es'es.
inbans'es'es.
innanins'es'es.

(1ère p.) nidabs'es'es.
(2e p.) nimuns'es'es.
(3e p.) nins'es'es.
ninabs'es'es.
ninins'es'es.
nibans'es'es.
ninanins'es'es.
} après un mot finissant par une voyelle.

Indéterminé :

abamus'es'e.

Avec incorporation des pronoms régimes :

(1ère p.) abamudabs'es'e.
(2e p.) abamumans'es'e.
(3e p.) abamuns'es'e.

Présent.

Singulier :

1ère pers. mus'es'ê.
2e pers. izs'es'ê.
3e pers. ins'es'ê.
nis'es'ê (après un mot finissant par une voyelle).

Pluriel :

1ère pers. mus'es'êne.
2e pers. izs'es'êne.
3e pers. ins'es'êne.
nis'es'êne (après un mot finissant par une voyelle).

Avec incorporation des pronoms régimes :

Singulier :

1ère p. (2e p.) mumans'es'ê.
(3e p.) munas'es'ê, muns'es'ê.
munabs'es'ê.
munans'es'ê.
mubans'es'ê.
munanins'es'ê.

2e p. (1ère p.) izdabs'es'ê.
(3e p.) iznas'es'ê.
iznabs'es'ê.
iznans'es'ê.
izbans'es'ê.
iznanins'es'ê.

3e p. (1ère p.) indabs'es'ê.
(2e p.) inmuns'es'ê.
(3e p.) innas'es'ê.
innabs'es'ê.

<u>innans'es'ê</u>.
<u>inbans'es'ê</u>.
<u>innanins'es'ê</u>.
(1ère p.) <u>nidabs'es'ê</u>. } après un mot finissant par une voyelle.
(2e p.) <u>nimuns'es'ê</u>.
(3e p.) <u>nins'es'ê</u>.
<u>ninebs'es'ê</u>.
<u>ninins'es'ê</u>.
<u>nibans'es'ê</u>.
<u>ninanins'es'ê</u>.

Pluriel:
1ère p. (2e p.) <u>mumuns'es'êne</u>.
(3e p.) <u>munas'es'êne</u>, <u>muns'es'êne</u>.
<u>munabs'es'êne</u>.
<u>munans'es'êne</u>.
<u>mubans'es'êne</u>.
<u>munanins'es'êne</u>.
2e p. (1ère p.) <u>izdabs'es'êne</u>.
(3e p.) <u>iznas'es'êne</u>.
<u>iznabs'es'êne</u>
<u>iznans'es'êne</u>.
<u>izbans'es'êne</u>.
<u>iznanins'es'êne</u>.
3e p. (1ère p.) <u>indabs'es'êne</u>.
(2e p.) <u>inmuns'es'êne</u>.
(3e p.) <u>innas'es'êne</u>.
<u>innabs'es'êne</u>.
<u>innans'es'êne</u>.
<u>inbans'es'êne</u>.
<u>innanins'es'êne</u>.
(1ère p.) <u>nidabs'es'êne</u>. } après un mot finissant par une voyelle.
(2e p.) <u>nimuns'es'êne</u>.
(3e p.) <u>nins'es'êne</u>. } après un mot finis-sant par une voyelle.
<u>ninebs'es'êne</u>.
<u>ninins'es'êne</u>.
<u>nibans'es'êne</u>.
<u>ninanins'es'êne</u>.

Indéterminé:

<u>abamus'es'ê</u>.

Avec incorporation des pronoms régimes:
(1ère p.) <u>abamudabs'es'ê</u>.
(2e p.) <u>abamumuns'es'ê</u>.
(3e p.) <u>abamuns'es'ê</u>.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:
1ère pers. <u>dabs'es'e</u>.
2e pers. <u>muns'es'e</u>.
3e pers. <u>bas'es'e</u> (rare et archaïque).
<u>ibs'es'e</u>.
<u>abbas'es'e</u>.
<u>babs'es'e</u> (après un mot finissant par une voyelle).

Pluriel:
1ère pers. <u>dabs'es'es</u>.
2e pers. <u>muns'es'es</u>.
3e pers. <u>bas'es'es</u> (rare et archaïque).
<u>ibs'es'es</u>.
<u>abbas'es'es</u>.
<u>babs'es'es</u> (après un mot finissant par une voyelle).

Avec incorporation des pronoms régimes:

Singulier:

1re p. (2e p.) dabmunsésé.

(3e p.) dabnasésé

dabnabsésé

dabninsésé

dabbansésé

dabnaninsésé.

2e p. (1re p.) mundabsésé.

(3e p.) munnasésé.

munnebsésé.

munninsésé.

munbansésé.

munnaninsésé.

3e p. (1re p.) badabsésé.

(2e p.) bamunsésé.

(3e p.) bansésé.

bannabsésé.

bannansésé, ban[illegible]nsésé.

babansésé.

bannaninsésé.

Pluriel:

1re p. (2e p.) dabmunsésés.

(3e p.) dabnasésés, dabinsésés.

dabnabsésés.

dabnansésés

dabbansésés.

dabnaninsésés.

2e p. (1re p.) mundabsésés.

(2e p.) munnasésés.

munnebsésés.

munninsésés.

munbansésés.

munnaninsésés.

3e p. (1re p.) badabsésés.

(2e p.) bamunsésés.

(3e p.) bansésés.

bannabsésés.

bannansésés, baninsésés.

babansésés

bannaninsésés.

Présent.

Singulier:

1re pers. dabsésê.

2e pers. munsésê.

3e pers. basésê (rare et archaïque).

ibsésê.

abbasésê

babsésê (après un mot finissant par une voyelle).

Pluriel:

1re pers. dabsésêne.

2e pers. munsésêne.

3e pers. basésêne (rare et archaïque).

ibsésêne.

abbasésêne.

babsésêne (après un mot finissant par une voyelle).

Avec incorporation des pronoms régimes:

Singulier:

1re p. (2e p.) dabmunsésê.

(3e p.) dabnasésê, da[illegible]sésê.

dabnabsésê.

dabnansésê.

dabbansésê.

dabnanins'esê.

2e p. (1ère p.) mundabs'esê.

(3e p.) munnas'esê.

munnebs'esê.

munnins'esê.

munbans'esê.

munnanins'esê.

3e p. (1ère p.) badabs'esê.

(2e p.) bamuns'esê.

(3e p.) bans'esê.

bannabs'esê.

bannans'esê, banins'esê.

babans'esê.

bannanins'esê.

Pluriel :

1ère p. (2e p.) dabmuns'esêne.

(3e p.) dabnas'esêne, dabins'esêne.

dabnabs'esêne.

dabnans'esêne.

dabbans'esêne.

dabnanins'esêne.

2e p. (1ère p.) mundabs'esêne.

(3e p.) munnas'esêne.

munnebs'esêne.

munnins'esêne.

munbans'esêne.

munnanins'esêne.

3e p. (1ère p.) badabs'esêne.

(2e p.) bamuns'esêne.

(3e p.) bans'esêne.

bannabs'esêne.

bannans'esêne, banins'esêne.

babans'esêne.

bannanins'esêne.

Précatif.

Singulier :

Commun aux 3 pers. gas'ese.

Pluriel :

Commun aux 3 pers. gas'eses.

Avec incorporation des pronoms régimes :

Singulier :

(1ère p.) gadabs'ese.

(2e p.) gamuns'ese.

(3e p.) gans'ese.

ganebs'ese, gannebs'ese.

ganins'ese.

Xabans'ese.

Pluriel :

(1ère p.) gadabs'eses.

(2e p.) gamuns'eses.

(3e p.) gans'eses.

ganebs'eses, gannebs'eses.

ganins'eses.

Xabans'eses.

Précatif second.

Singulier :

1ère pers. . . . .

2e pers. . . . .

3e pers. Xababs'esé.

Pluriel:

1ère pers. ....

2e pers. ....

3e pers. Xababs'esene.

Avec incorporation des pronoms régimes:

Singulier:

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) gadabbans'esé.
Xabadabs'esé.
(2e p.) gamunbans'esé.
Xabamuns'esé.
(3e p.) ganinbans'esé.
Xabanins'esé, Xabanis'esé.

Pluriel:

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) gadabbans'esene.
Xabadabs'esene.
(2e p.) gamunbans'esene.
Xabamuns'esene.
(3e p.) ganinbans'esene.
Xabanins'esene, Xabanis'esene.

Infinitif.

État absolu: s'esé.

État emphatique: s'esé°.

Gérondif.

s'esela.

Avec incorporation des pronoms sujets:

1ère pers. dabs'esela.

2e pers. muns'esela.

3e pers. abbas'esela.
babs'esela (après un mot finissant par une voyelle).

Supin.

s'esela.

Avec incorporation des pronoms sujets:

1ère pers. mus'esela.

2e pers. izs'esela.

3e pers. ans'esela.

Autre mode d'incorporation:

1ère pers. dabs'esela.

2e pers. muns'esela.

3e pers. babs'esela.

Avec incorporation des pronoms régimes:

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) badabs'esela.
(2e p.) ....
(3e p.) bans'esela.

Avec incorporation des pronoms régimes:
Singulier:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) mundas'es'e.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) mindas'es'e.
Pluriel:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) mundas'es'es.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) mindas'es'es.
Indéterminé:
abamutans'es'e.

Présent.

Singulier:
1ère pers. mutans'es'ê.
2e pers. [iztans'es'ê.]
3e pers. indas'es'ê.
Pluriel:
1ère pers. mutans'es'êne.
2e pers. [iztans'es'êne.]
3e pers. indas'es'êne.
Avec incorporation des pronoms régimes:
Singulier:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) mundas'es'ê.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) mindas'es'ê.
Pluriel:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) mundas'es'êne.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) mindas'es'êne.
Indéterminé:
abamutans'es'ê.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:
1ère pers. dabtans'es'e.
2e pers. [mundas'es'e.]
3e pers. ibtans'es'e.
babdas'es'e.
Pluriel:
1ère pers. dabtans'es'es.
2e pers. [mundas'es'es.]
3e pers. ibtans'es'es.
babdas'es'es.
Avec incorporation des pronoms régimes directs:
Singulier:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) ....
(2e p.) bamundas'es'e.
(3e p.) bandas'es'e.
Pluriel:
1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) ....

(2e p.) bamundas'es'ez.

(3e p.) bandas'es'ez.

Avec incorporation des pronoms régimes accusatif et datif:

Singulier:

1ère p. (2e p.) (2e et 3e p.) ....

(3e p.) (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère p.) (3e p.) ....

(3e p.) (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) (2e et 3e p.) ....

(2e p.) (1ère et 3e p.) ....

(3e p.) (1ère p. s.) bandas'es'emu.

(2e p. s.) bandas'es'ezu.

(3e p. s.) bandas'es'esni.

(1ère p. pl.) bandas'es'eme.

(2e p. pl.) bandas'es'ezunene.

(3e p. pl.) bandas'es'enene.

Pluriel:

1ère p. (2e p.) (3e p.) ....

(3e p.) (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère p.) (3e p.) ....

(3e p.) (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) (2e et 3e p.) ....

(2e p.) (1ère et 3e p.) ....

(3e p.) (1ère p. s.) bandas'es'esmu.

(2e p. s.) bandas'es'ezu.

(3e p. s.) bandas'es'esni.

(1ère p. pl.) bandas'es'eme.

(2e p. pl.) bandas'es'ezunene.

(3e p. pl.) bandas'es'esnene.

Présent.

Singulier:

1ère pers. dabtans'es'ê.

2e pers. [mundas'es'ê.]

3e pers. ibtans'es'ê.

babdas'es'ê.

Pluriel:

1ère pers. dabtans'es'êne.

2e pers. [mundas'es'êne.]

3e pers. ibtans'es'êne.

babdas'es'êne.

Avec incorporation des pronoms régimes directs:

Singulier:

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) ....

(2e p.) bamundas'es'ê.

(3e p.) bandas'es'ê.

Pluriel:

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) ....

(2e p.) bamundas'es'êne.

(3e p.) bandas'es'êne.

Avec incorporation des pronoms régimes accusatif et datif:

Singulier:

1ère p. (2e p.) (3e p.) ....

(3e p.) (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère p.) (3e p.) ....

(3e p.) (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) (2e et 3e p.) ....

(3e p.) (1ère, 2e et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) (2e et 3e p.) ....

(2e p.) (1ère et 3e p.) ....

(3e p.) (1ère p. s.) <u>bandas'es'ēmu</u>.

(2e p. s.) <u>bandas'es'ēzu</u>.

(3e p. s.) <u>bandas'es'ēani</u>.

(1ère p. pl.) <u>bandas'es'ēme</u>.

(2e p. pl.) <u>bandas'es'ēzunene</u>.

(3e p. pl.) <u>bandas'es'ēnene</u>.

Pluriel:

....

Précatif.

Singulier:

1ère pers. ....

2e pers. ....

3e pers. <u>ganintas'es'e</u>.

Pluriel:

1ère pers. ....

2e pers. ....

3e pers. <u>ganintas'es'es</u>.

Précatif second.

Singulier:

1ère pers. ....

2e pers. ....

3e pers. <u>χadanbas'e</u>.

Pluriel:

1ère pers. ....

2e pers. ....

3e pers. <u>χadanbas'en</u>.

Infinitif.

....

Gérondif.

....

Supin.

....

Avec incorporation des pronoms sujets:

....

Avec incorporation des pronoms régimes:

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) <u>bandas'es'ela</u>.

Participe.

....

Troisième forme,
Réciproque et coopérative.

Le premier indicatif manque à cette forme.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers.	dabras'esé.
2e pers.	....
3e pers.	baras'esé.

Pluriel:

1ère pers.	dabras'eses.
2e pers.	....
3e pers.	baras'eses.

Avec incorporation des pronoms régimes:

Singulier:

1ère p. (2e et 3e p.)		....
2e p. (1ère et 3e p.)		....
3e p.	(1ère p.)	baradabs'esé.
	(2e p.)	....
	(3e p.)	barans'esé.

Pluriel:

1ère p. (2e et 3e p.)		....
2e p. (1ère et 3e p.)		....
3e p.	(1ère p.)	baradabs'eses.
	(2e p.)	....
	(3e p.)	barans'eses.

Indéterminé:

abamuras'esé.

Avec incorporation des pronoms régimes:

(1ère p.) abamuradabs'esé.

(2e p.) ....

(3e p.) abamurans'esé.

Présent.

Singulier:

1ère pers.	dabras'esê.
2e pers.	....
3e pers.	baras'esê.

Pluriel:

1ère pers.	dabras'esêne.
2e pers.	....
3e pers.	baras'esêne.

Avec incorporation des pronoms régimes:

Singulier:

1ère p. (2e et 3e p.)		....
2e p. (1ère et 3e p.)		....
3e p.	(1ère p.)	baradabs'esê.
	(2e p.)	....
	(3e p.)	barans'esê.

Pluriel:

1ère p. (2e et 3e p.)		....
2e p. (1ère et 3e p.)		....
3e p.	(1ère p.)	baradabs'esêne.
	(2e p.)	....

(3e pers.) barasˈesˈène.

Indéterminé :

abamurasˈesˈê.

Avec incorporation des pronoms régimes :

(1ère p.) abamuradabsˈesˈê.

(2e p.) ....

(3e p.) abamuransˈesˈê.

Le premier précatif manque à cette forme.

Précatif second.

Singulier :

1ère pers. ....

2e pers. ....

3e pers. χabarasˈesˈe.

Pluriel :

1ère pers. ....

2e pers. ....

3e pers. χabarasˈesˈes.

Avec incorporation des pronoms régimes :

Singulier :

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) χabaradabsˈesˈe.

(2e p.) χabaramunsˈesˈe.

(3e p.) χabaransˈesˈe.

χabaraninsˈesˈe.

Pluriel :

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) χabaradabsˈesˈene.

(2e p.) χabaramunsˈesˈene.

(3e p.) χabaransˈesˈene.

χabaraninsˈesˈene.

Infinitif.

....

Gérondif.

....

Supin.

....

Avec incorporation des pronoms sujets :

....

Avec incorporation des pronoms régimes :

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) baransˈesˈele.

Participe.

Prétérit.

....

Avec incorporation des pronoms sujets :

1ère pers. dabras'es'ea.

2e pers. ....

3e pers. baras'es'ea.

Avec incorporation des pronoms sujets et des pronoms régimes :

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) baradabs'es'ea.

(2e p.) baramuns'es'ea.

(3e p.) barans'es'ea.

baranins'es'ea

Présent :

....

Avec incorporation des pronoms sujets :

1ère pers. dabras'es'êa.

2e pers. ....

3e pers. baras'es'êa.

Avec incorporation des pronoms sujets et régimes :

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) baradabs'es'êa.

(2e p.) baramans'es'êa.

(3e p.) barans'es'êa.

baranins'es'êa.

Quatrième forme, Transitive.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier :

1ère pers. sumus'es'e.

2e pers. ....

3e pers. sunins'es'e, sinins'es'e.

Pluriel :

1ère pers. ....

2e pers. ....

3e pers. sinenes'es'e.

sunens'es'es.

Avec incorporation des pronoms régimes :

Singulier :

1ère p. (2e p.) ....

(3e p.) musins'es'e.

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) insidabs'es'é.

(2e p.) ....

(3e p.) insins'es'e.

Pluriel :

1ère p. (2e p.) ....

(3e p.) musins'es'es.

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) insidabs'es'es.

(2e p.) ....
(3e p.) *insinsesès.*

Présent.

Singulier:

1ère pers.	*sumusesê.*
2e pers.	....
3e pers.	*suninsesê, sininsesê.*

Pluriel:

1ère pers.	....
2e pers.	....
3e pers.	*sinenesesê.*
	sunensesêne.

Avec incorporation des pronoms régimes:

Singulier:

1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) *musinsesê.*
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) *insidabsesê.*
(2e p.) ....
(3e p.) *insinsesê.*

Pluriel:

1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) *musinsesêne.*
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) *insidabsesêne.*
(2e p.) ....
(3e p.) *insinsesêne.*

)

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers.	....
2e pers.	....
3e pers.	*subansese.*
	subabsese.

Pluriel:

1ère pers.	....
2e pers.	....
3e pers.	*subansesès.*
	subabsesès.

Avec incorporation des pronoms régimes:

Singulier:

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) [*bansidabsese.*]
(2e p.) ....
(3e p.) *bansinsese.*

Pluriel:

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) [*bansidabsesès.*]
(2e p.) ....
(3e p.) *bansinsesès.*

Présent.

Singulier:

1ère pers.	....
2e pers.	....
3e pers.	*subansesê.*

subabs'es'ê.

Pluriel :

1ère pers. ....

2e pers. ....

3e pers. subans'es'êne.

subabs'es'êne.

Avec incorporation des pronoms régimes :

Singulier:

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) [bansidabs'es'ê.]

(2e p.) ....

(3e p.) bansins'es'ê.

Pluriel :

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) [bansidabs'es'êne.]

(2e p.) ....

(3e p.) bansins'es'êne.

Précatif.

....

Précatif second.

....

Infinitif.

Etat absolu : sus'es'e.

Etat emphatique : sus'es'ê.

Gérondif.

....

Supin.

....

Participe.

Prétérit.

sus'es'ea.

Avec incorporation des pronoms sujets:

Singulier :

1ère pers. sumus'es'ea.

2e pers. ....

3e pers. sunins'es'ea.

Pluriel :

1ère pers. sumes'es'ea.

2e pers. ....

3e pers. sunenes'es'ea.

Avec incorporation des pronoms régimes :

Singulier:

1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....
Pluriel :
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) suneninsesea.

Présent.

sas'es'ea.
Avec incorporation des pronoms sujets :
Singulier :
1ère pers. sumus'es'ea.
2e pers. ....
3e pers. sunins'es'ea.

Pluriel :
1ère pers. sumes'es'ea.
2e pers. ....
3e pers. sunenes'es'ea.
Avec incorporation des pronoms régimes :
Singulier :

....

Pluriel :
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) suneninses'ea.

Cinquième forme,
Intensive.

L'essence de cette forme est d'incorporer à la fois les deux pronoms, sujet et régime.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier :
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) minmus'es'e.
2e p. (1ère p.) munizs'es'e.
(3e p.) minizs'es'e.
3e p. (1ère p.) munins'es'e.
(2e p.) ....
(3e p.) minins'es'e.
Pluriel :
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) minmus'es'es.
2e p. (1ère p.) munizs'es'es.
(3e p.) minizs'es'es.
3e p. (1ère p.) munins'es'es.
(2e p.) ....
(3e p.) minins'es'es.

Présent.

Singulier :

1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) minmuskesê.
2e p. (1ère p.) munizs'esê.
(3e p.) minizs'esê.
3e p. (1ère p.) munins'esê.
(2e p.) ....
(3e p.) minins'esê.

Pluriel :

1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) minmus'esêne.
2e p. (1ère p.) munizs'esêne.
(3e p.) minizs'esêne.
3e p. (1ère p.) munins'esêne.
(2e p.) ....
(3e p.) minins'esêne.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier :

1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) mindabs'esê.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) munnabs'esê.
(2e p.) ....
(3e p.) minibs'esê.

Pluriel :

1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) mindabs'esen.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) munnabs'esen.
(2e p.) ....
(3e p.) minibs'esen.

Présent.

Singulier :

1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) mindabs'esê.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) munnabs'esê.
(2e p.) ....
(3e p.) minibs'esê.

Pluriel :

1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) mindabs'esêne.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) munnabs'esêne.
(2e p.) ....
(3e p.) minibs'esêne.

Précatif.

....

Précatif second.

....

Infinitif.

État absolu : munsésé.
État emphatique : munséséʼ.

Gérondif.

. . . .

Supin.

. . . .

Participe.

Prétérit.

1ère p. (2e p.) . . . .
(3e p.) minmusʼesʼea.
2e p. (1ère et 3e p.) . . . .
3e p. (1ère p.) muninsʼesʼea.
(2e p.) . . . .
(3e p.) mininsʼesʼea.

Présent.

1ère p. (2e p.) . . . .
(3e p.) minmusʼesʼêa.
2e p. (1ère et 3e p.) . . . .
3e p. (1ère p.) muninsʼesʼêa.
(2e p.) . . . .
(3e p.) mininsʼesʼêa.

Sixième forme,
Intensitive et transitive.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier :
1ère p. (2e et 3e p.) . . . .
2e p. (1ère et 3e p.) . . . .
3e p. (1ère p.) munsinsʼesʼe.
(2e p.) . . . .
(3e p.) minsinsʼesʼe.

Pluriel :
1ère p. (2e et 3e p.) . . . .
2e p. (1ère et 3e p.) . . . .
3e p. (1ère p.) munsinsʼesʼes.
(2e p.) . . . .
(3e p.) minsinsʼesʼes.

Présent.

Singulier :
1ère (2e et 3e p.) . . . .

2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) _munsins'es'ê_.
(2e p.) ....
(3e p.) _minsins'es'ê_.

Pluriel:

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) _munsins'es'êne_.
(2e p.) ....
(3e p.) _minsins'es'êne_.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) _munsibs'es'e_.
(2e p.) ....
(3e p.) _minsibs'es'e_.

Pluriel:

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) _munsibs'es'es_.
(2e p.) ....
(3e p.) _minsibs'es'es_.

Présent.

Singulier:

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) _munsibs'es'ê_.
(2e p.) ....
(3e p.) _minsibs'es'ê_.

Pluriel:

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) _munsibs'es'êne_.
(2e p.) ....
(3e p.) _minsibs'es'êne_.

Précatif.

....

Précatif second.

....

Infinitif.

Etat absolu: _munsus'es'e_.
Etat emphatique: _munsus'es'ê_.

Gérondif.

....

Supin.

. . . .

Participe.

Prétérit.

1ère p. (2e et 3e p.) . . . .
2e p. (1ère et 3e p.) . . . .
3e p. (1ère p.) *munsins'es'ea.*
(2e p.) . . . .
(3e p.) *minsins'es'ea.*

Présent.

1ère p. (2e et 3e p.) . . . .
2e p. (1ère et 3e p.) . . . .
3e p. (1ère p.) *munsins'es'êa.*
(2e p.) . . . .
(3e p.) *minsins'es'êa.*

Septième forme, Augmentative.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:
1ère pers. *immamus'es'e.*
2e pers. . . . .
3e pers. *immans'es'e.*
Pluriel:
1ère pers. *immamus'es'es.*
2e pers. . . . .
3e pers. *immans'es'es.*
Avec incorporation des pronoms régimes:
Singulier:
1ère p. (2e et 3e p.) . . . .
2e p. (1ère et 3e p.) . . . .
3e p. (1ère et 2e p.) . . . .
(3e p.) *imminins'es'e.*
Pluriel:
1ère p. (2e et 3e p.) . . . .
2e p. (1ère et 3e p.) . . . .
3e p. (1ère et 2e p.) . . . .
(3e p.) *imminins'es'es.*

Présent.

Singulier:
1ère pers. *immamus'es'ê.*
2e pers. . . . .
3e pers. *immans'es'ê.*
Pluriel:
1ère pers. *immamus'es'êne.*
2e pers. . . . .
3e pers. *immans'es'êne.*

Avec incorporation des pronoms régimes:

Singulier:

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) *imminins'esé*.

Pluriel:

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) *imminins'es'ène*.

Cette forme ne paraît pas avoir possédé d'indicatif second.

Précatif

....

Le second précatif semble n'avoir pas dû exister dans cette forme, par suite de la non-existence du second indicatif.

Infinitif

État absolu: *immis'esé*.
État emphatique: *immis'esê*.

Gérondif

....

Supin

....

Participe

Prétérit

immis'es'ea.

Avec incorporation des pronoms sujets:

1ère pers. *immimus'es'ea*.
2e pers. ....
3e pers. *immins'es'ea*.

Présent

immis'es'êa.

Avec incorporation des pronoms sujets:

1ère pers. *immimus'es'êa*.
2e pers. ....
3e pers. *immins'es'êa*.

Voix troisième, Négative.

Première forme, Simple

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers. numusé.

2e pers. nuzsé.

3e pers. nunsé.

Pluriel:

1ère pers. numusés.

2e pers. nuzsés.

3e pers. nunsés.

Indéterminé:

....

On n'a pas encore d'exemples de l'incorporation des pronoms régimes.

Présent.

Singulier:

1ère pers. numusê.

2e pers. nuzsê.

3e pers. nunsê.

Pluriel:

1ère pers. numusêne.

2e pers. nuzsêne.

3e pers. nunsêne.

Indéterminé:

....

On n'a pas encore d'exemples de l'incorporation des pronoms régimes.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers. nudabsé.

2e pers. numunsé.

3e pers. nubsé.

Pluriel:

1ère pers. nudabsés.

2e pers. numunsés.

3e pers. nubsés.

Ici encore on n'a pas jusqu'à présent d'exemples de l'incorporation des pronoms régimes.

Présent.

Singulier:

1ère pers. nudabsê.

2^e^ pers. numuns'ê.
3^e^ pers. nubs'ê.

Pluriel :

1ère pers. nudabs'êne.
2^e^ pers. numuns'êne.
3^e^ pers. nubs'êne.

Même observation sur le manque d'exemples de l'incorporation des pronoms régimes.

Précatif.

. . . .

Précatif second.

. . . .

Infinitif.

État absolu : nus'e.
État emphatique : nus'ê.

Gérondif.

nus'eta.

Supin.

nus'ela.

Participe.

Prétérit.

nus'ea.

Avec incorporation des pronoms sujets :

1ère pers. numus'ea.
2^e^ pers. nuzs'ea.
3^e^ pers. nuns'ea.

Second mode d'incorporation :

1ère pers. nudabs'ea.
2^e^ pers. numuns'ea.
3^e^ pers. nubs'ea.

Présent.

nus'êa.

Avec incorporation des pronoms sujets :

1ère pers. numus'êa.
2^e^ pers. nuzs'êa.
3^e^ pers. nuns'êa.

Second mode d'incorporation :

1ère pers. nudabs'êa.
2^e^ pers. numuns'êa.
3^e^ pers. nubs'êa.

Seconde forme,
Causative.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier :

1ère pers.	numutans'e.
2e pers.	[nuztans'e.]
3e pers.	nundas'e.

Pluriel :

1ère pers.	numutans'es.
2e pers.	[nuztans'es.]
3e pers.	nundas'es.

Indéterminé :

....

Présent.

Singulier :

1ère pers.	numutans'ê.
2e pers.	[nuztans'ê.]
3e pers.	nundas'ê.

Pluriel :

1ère pers.	numutans'ène.
2e pers.	[nuztans'ène.]
3e pers.	nundas'ène.

Indéterminé :

....

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier :

1ère pers.	nudabtans'e.
2e pers.	[numundas'e.]
3e pers.	nubtans'e.

Pluriel :

1ère pers.	nudabtans'es.
2e pers.	[numundas'es.]
3e pers.	nubtans'es.

Présent.

Singulier :

1ère pers.	nudabtans'ê.
2e pers.	[numundas'ê.]
3e pers.	nubtans'ê.

Pluriel :

1ère pers.	nudabtans'ène.
2e pers.	[numundas'ène]
3e pers.	nubtans'ène.

Précatif.

....

Précatif second.

. . . .

Supin.

. . . .

Infinitif.

. . . .

Participe.

. . . .

Gérondif.

. . . .

Troisième forme, Réciproque et coopérative.

Le premier indicatif manque à cette forme.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers.	dabransʼe.
2e pers.	. . . .
3e pers.	baransʼe.

Pluriel:

1ère pers.	dabransʼes.
2e pers.	. . . .
3e pers.	baransʼes.
Indéterminé:	abamuransʼe.

Présent.

Singulier:

1ère pers.	dabransʼē.
2e pers.	. . . .
3e pers.	baransʼē.

Pluriel:

1ère pers.	dabransʼēne.

2e pers. ....
3e pers. baransʼêne.
Indéterminé :

abamuransʼê.

Le premier précatif manque à cette forme.

Précatif second.

Singulier :
1ère pers. ....
2e pers. ....
3e pers. χabaransʼe.
Pluriel :
1ère pers. ....
2e pers. ....
3e pers. χabaransʼepe.

Infinitif.

....

Gérondif.

....

Supin.

....

Participe.

Prétérit.

....

Avec incorporation des pronoms sujets :
1ère pers. dabransʼea.
2e pers. ....
3e pers. baransʼea.

Présent.

....

Avec incorporation des pronoms sujets :
1ère pers. dabransʼêa.
2e pers. ....
3e pers. baransʼêa.

Quatrième forme, transitive.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers.	sunumus'e.
2e pers.	....
3e pers.	sununs'e.

Pluriel:

1ère pers.	....
2e pers.	....
3e pers.	sununs'es.

Avec incorporation des pronoms régimes:

Singulier:

1ère p. (2e p.)	....
(3e p.)	numusins'e.
2e p. (1ère et 3e p.)	....
3e p. (1ère p.)	nunsidabs'e.
(2e p.)	....
(3e p.)	nunsins'e.

Pluriel:

1ère p. (2e p.)	....
(3e p.)	numusins'es.
2e p. (1ère et 3e p.)	....
3e p. (1ère p.)	nunsidabs'es.
(2e p.)	....
(3e p.)	nunsins'es.

Présent.

Singulier:

1ère pers.	sunumus'ê.
2e pers.	....
3e pers.	sununs'ê.

Pluriel:

1ère pers.	sunumus'êne.
2e pers.	....
3e pers.	sununs'êne.

Avec incorporation des pronoms régimes:

Singulier:

1ère p. (2e p.)	....
(3e p.)	numusins'ê.
2e p. (1ère et 3e p.)	....
3e p. (1ère p.)	nunsidabs'ê.
(2e p.)	....
(3e p.)	nunsins'ê.

Pluriel:

1ère p. (2e p.)	....
(3e p.)	numusins'êne.
2e p. (1ère et 3e p.)	....
3e p. (1ère p.)	nunsidabs'êne.
(2e p.)	....
(3e p.)	nunsins'êne.

Indicatif second.

Prétérit.

. . . .

Avec incorporation des pronoms régimes:
Singulier:
1ère p. (2e et 3e p.) . . . .
2e p. (1ère et 3e p.) . . . .
3e p. (1ère et 2e p.) . . . .
(3e p.) nubansinse.

Pluriel:
1ère p. (2e et 3e p.) . . . .
2e p. (1ère et 3e p.) . . . .
3e p. (1ère et 2e p.) . . . .
(3e p.) nubansinses.

Présent.

. . . .

Avec incorporation des pronoms régimes:
Singulier:
1ère p. (2e et 3e p.) . . . .
2e p. (1ère et 3e p.) . . . .
3e p. (1ère et 2e p.) . . . .
(3e p.) nubansinsê.

Pluriel:
1ère p. (2e et 3e p.) . . . .
2e p. (1ère et 3e p.) . . . .
3e p. (1ère et 2e p.) . . . .
(3e p.) nubansinsêne.

Précatif.

. . . .

Précatif second.

. . . .

Infinitif.

Etat absolu: sunuse.
Etat emphatique: sunusê.

Gérondif.

. . . .

Supin.

. . . .

Participe.

Prétérit.

sunusea.

Avec incorporation des pronoms sujets:
1ère pers. sunumusea.

2e pers. ....
3e pers. sununs'ea.

Présent.

sunus'ea.

Avec incorporation des pronoms sujets:
1ère pers. sunumus'ea.
2e pers. ....
3e pers. sununs'ea.

Cinquième forme, Intensitive.

L'essence de cette forme est d'incorporer à la fois les deux pronoms, sujet et régime.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) numunmus'e.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunins'e.
Pluriel:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) numunmus'es.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunins'es.

Présent.

Singulier:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) numunmus'ê.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunins'ê.
Pluriel:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) numunmus'ène.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunins'ène.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) numundabs'e.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunibs'e.

Pluriel:

1ère p. (2e p.) ....

(3e p.) numundabs'es.

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) numunibs'es.

Présent.

Singulier:

1ère p. (2e p.) ....

(3e p.) numundabs'ê.

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) numunibs'ê.

Pluriel:

1ère p. (2e p.) ....

(3e p.) numundabs'êne.

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) numunibs'êne.

Précatif.

....

Précatif second.

....

Infinitif.

Etat absolu: numuns'e.

Etat emphatique: numuns'ê.

Gérondif.

....

Supin.

....

Participe.

Prétérit.

1ère p. (2e p.) ....

(3e p.) numunmus'ea.

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) numunins'ea.

Présent.

1ère p. (2e p.) ....

(3e p.) numunmus'êa.

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) numunins'êa.

Sixième forme,
Intensitive et transitive.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier :
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsinsé, nummunsinsé.

Pluriel :
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsinsés, nummunsinsés.

Présent.

Singulier :
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsinsê, nummunsinsê.

Pluriel :
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsinsêne, nummunsinsêne.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier :
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsibsé, nummunsibsé.

Pluriel :
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsibsés, nummunsibsés.

Présent.

Singulier :
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsibsê, nummunsibsê.

Pluriel :
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsibsêne, nummunsibsêne.

Précatif.

....

Précatif second.

....

Infinitif.

Etat absolu: numunsus'e.
Etat emphatique: numunsus'ê.

Gérondif.

....

Supin.

....

Participe.

Prétérit.

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsins'ea, nummunsins'ea.

Présent.

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsins'ea, nummunsins'ëa.

Septième forme, Augmentative.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:
1ère pers. nummamus'e.
2e pers. ....
3e pers. nummasins'e.

Pluriel:
1ère pers. nummamus'es.
2e pers. ....
3e pers. nummasins'es.

Présent.

Singulier:
1ère pers. nummamus'ê.

2e pers. . . . .
3e pers. nummasinsé.
Pluriel:
1ère pers. nummamus'êne.
2e pers. . . . .
3e pers. nummasins'êne.

Cette forme ne paraît pas avoir possédé d'indicatif second.

Précatif.

. . . .

Le précatif second n'a pas dû exister dans cette forme, par suite de l'absence de l'indicatif second.

Infinitif.

Etat absolu: nummasé.
Etat emphatique: nummas'ê.

Gérondif.

. . . .

Supin.

. . . .

Participe.

Prétérit:

nummas'ea.

Avec incorporation des pronoms sujets:
1ère pers. nummamus'ea.
2e pers . . . .
3e pers. nummasins'ea.

Présent.

nummas'êa.

Avec incorporation des pronoms sujets:
1ère pers. nummamus'êa.
2e pers . . . .
3e pers. nummasins'êa.

Voix quatrième, Négative et fréquentative.

Première forme, Simple.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers.	numus'ésé.
2e pers.	nuzs'ésé.
3e pers.	nuns'ésé.

Pluriel:

1ère pers.	numus'ésés.
2e pers.	nuzs'ésés.
3e pers.	nuns'ésés.

Indéterminé:

....

Présent.

Singulier:

1ère pers.	numus'ésê.
2e pers.	nuzs'ésê.
3e pers.	nuns'ésê.

Pluriel:

1ère pers.	numus'esêne.
2e pers.	nuzs'esêne.
3e pers.	nuns'esêne.

Indéterminé:

....

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers.	nudabs'ésé.
2e pers.	numuns'ésé.
3e pers.	nubs'ésé.

Pluriel:

1ère pers.	nudabs'ésés.
2e pers.	numuns'ésés.
3e pers.	nubs'ésés.

Présent.

Singulier:

1ère pers.	nudabs'ésê.
2e pers.	numuns'ésê.
3e pers.	nubs'ésê.

Pluriel:

1ère pers.	nudabs'esêne.
2e pers.	numuns'esêne.
3e pers.	nubs'esêne.

Précatif.

. . . .

Précatif second.

. . . .

Infinitif.

État absolu: *nus'esé.*
État emphatique: *nus'esê.*

Gérondif.

nus'es'eta.

Supin.

nus'es'ela.

Participe.

Prétérit.

nus'es'ea.

Avec incorporation des pronoms sujets:

1ère pers. *numus'es'ea.*
2e pers. *nuzs'es'ea.*
3e pers. *nuns'es'ea.*

Second mode d'incorporation:

1ère pers. *nudabs'es'ea.*
2e pers. *numuns'es'ea.*
3e pers. *nubs'es'ea.*

Présent.

nus'es'êa.

Avec incorporation des pronoms sujets:

1ère pers. *numus'es'êa.*
2e pers. *nuzs'es'êa.*
3e pers. *nuns'es'êa.*

Second mode d'incorporation:

1ère pers. *nudabs'es'êa.*
2e pers. *numuns'es'êa.*
3e pers. *nubs'es'êa.*

Seconde forme, Causative.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers. *numutans'esé.*

2e pers. [nuztans'esé.]
3e pers. nundas'ese.
Pluriel.
1ère pers. numuwans'eses.
2e pers. [nuztans'eses.]
3e pers. nundas'eses.
Indéterminé :

. . . .

Présent.

Singulier :
1ère pers. numutans'esê.
2e pers. [nuztans'esé.]
3e pers. nundas'esê.
Pluriel :
1ère pers. numutans'esêne.
2e pers. [nuztans'esêne.]
3e pers. nundas'esêne.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier :
1ère pers. nudabtans'ese.
2e pers. [numundas'ese.]
3e pers. nubtans'ese.
Pluriel :
1ère pers. nudabtans'eses.
2e pers. [numundas'eses.]
3e pers. nubtans'eses.

Présent.

Singulier :
1ère pers. nudabtans'esê.
2e pers. [numundas'esê.]
3e pers. nubtans'esê.
Pluriel :
1ère pers. nudabtans'esêne.
2e pers. [numundas'esêne.]
3e pers. nubt.. s'esêne.

Précatif.

. . . .

Précatif second.

. . . .

Infinitif.

. . . .

Gérondif.

. . . .

Supin.	Participe.
....	....

Troisième forme,
Réciproque et coopérative.

Le premier indicatif manque à cette forme.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers. dabrans'es'e.

2e pers. ....

3e pers. barans'es'e.

Pluriel:

1ère pers. dabrans'es'es.

2e pers. ....

3e pers. barans'es'es.

Indéterminé:

abamurans'es'e.

Présent.

Singulier:

1ère pers. dabrans'es'ê.

2e pers. ....

3e pers. barans'es'ê.

Pluriel:

1ère pers. dabrans'es'êne.

2e pers. ....

3e pers. barans'es'êne.

Indéterminé:

abamurans'es'ê.

Le premier précatif manque à cette forme.

Précatif second.

Singulier:

1ère pers. ....

2e pers. ....

3e pers. χabarans'es'e.

Pluriel:

1ère pers. ....

2e pers. ....

3e pers. χabarans'es'ene.

Infinitif.

. . . .

Gérondif.

. . . .

Supin.

. . . .

Participe.

Prétérit.

. . . .

Avec incorporation des pronoms sujets :
1ère pers. dabrans'es'ea.
2e pers. . . . .
3e pers. barans'es'ea.

Présent.

. . . .

Avec incorporation des pronoms sujets :
1ère pers. dabrans'es'êa.
2e pers. . . . .
3e pers. barans'es'êa.

Quatrième forme, Transitive.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier :
1ère pers. sunumus'es'e.
2e pers. . . . .
3e pers. sununs'es'e.
Pluriel :
1ère pers. . . . .
2e pers. . . . .
3e pers. sununs'es'es.

Avec incorporation des pronoms régimes :
Singulier :
1ère p. (2e p.) . . . .
(3e p.) numusins'es'e.
2e p. (1ère et 3e p.) . . . .
3e p. (1ère p.) nunsidabs'es'e.
(2e p.) . . . .
(3e p.) nunsins'es'e.
Pluriel :
1ère p. (2e p.) . . . .
(3e p.) numusins'es'es.

2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) nunsidabtes'es.
(2e p.) ....
(3e p.) nunsins'es'es.

Présent.

Singulier:
1ère pers. sunumus'es'ê.
2e pers. ....
3e pers. sununs'es'ê.
Pluriel:
1ère pers. sunumus'es'êne.
2e pers. ....
3e pers. sununs'es'êne.

Avec incorporation des pronoms régimes:
Singulier:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) numusins'es'ê.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) nunsidabtes'ê.
(2e p.) ....
(3e p.) nunsins'es'ê.
Pluriel:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) numusins'es'êne.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) nunsidabtes'êne.
(2e p.) ....
(3e p.) nunsins'es'êne.

Indicatif second.

Prétérit.

....

Avec incorporation des pronoms régimes:
Singulier:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) nubansins'es'ê.
Pluriel:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) nubansins'es'es.

Présent.

....

Avec incorporation des pronoms régimes:
Singulier:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) nubansins'es'ê.
Pluriel:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) nubansins'es'êne.

Précatif.

....

Précatif second.

. . . .

Infinitif.

État absolu: sunus'ése.
État emphatique: sunus'esê.

Gérondif.

. . . .

Supin.

. . . .

Participe.

Prétérit.

sunus'es'ea.

Avec incorporation des pronoms sujets:

1ère pers. sunumus'es'ea.
2e pers. . . . .
3e pers. sununs'es'ea.

Présent.

sunus'es'êa.

Avec incorporation des pronoms sujets:

1ère pers. sunumuses'êa.
2e pers. . . . .
3e pers. sununs'es'êa.

Cinquième forme
Intensitive.

L'essence de cette forme est d'incorporer à la fois les deux pronoms, sujet et régime.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:
1ère p. (2e p.) . . . .
(3e p.) numunmus'ese.
2e p. (1ère et 3e p.) . . . .
3e p. (1ère et 2e p.) . . . .
(3e p.) numununs'ese.
Pluriel:
1ère p. (2e p.) . . . .

(3e p.) numunmus'es'es.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunins'es'es.

Présent.

Singulier:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) numunmus'es'ê.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunins'es'ê.
Pluriel:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) numunmus'es'ène.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunins'es'ène.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) numundabs'es'e.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunibs'es'e.
Pluriel:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) numundabs'es'es.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunibs'es'es.

Présent.

Singulier:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) numundabs'es'ê.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunibs'es'ê.
Pluriel:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) numundabs'es'ène.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunibs'es'ène.

Précatif.

....

Précatif second.

....

Infinitif.

État absolu: numuns'es'e.

[illegible] : numuns'esté.

Gérondif.

....

Supin.

....

Participe.

Prétérit.

1ère p. (2e p.) ....

(3e p.) numunmus'estea.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsins'estea.

Présent.

1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) numunmus'estea.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsins'estea.

Sixième forme,
Intensitive et transitive.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsins'esté, nummunsintesé.

Pluriel:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsinsesés, nummunsinsesés.

Présent.

Singulier:
1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsins'esê, nummunsins'esê.

Pluriel :
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsins'esêne, nummunsins'esêne.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier :
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsibs'ese, nummunsibs'ese.

Pluriel :
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsibs'eses, nummunsibs'eses.

Présent.

Singulier :
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsibs'esê, nummunsibs'esê.

Pluriel :
1ère p. (2e et 3e p.) ....

2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsibs'esêne, nummunsibs'esê

Précatif.

....

Précatif second.

....

Infinitif.

État absolu : numunsus'ese.
État emphatique : numunsus'esê.

Gérondif.

....

Supin.

....

Participe.

Prétérit. -

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsins'esea, nummunsins'esea.

Présent.

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsins'esēa, nummunsins'esēa.

Septième forme, Augmentative.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:
1ère pers. nummamus'ese.
2e pers. ....
3e pers. nummasins'ese.
Pluriel:
1ère pers. nummamus'eses.
2e pers. ....
3e pers. nummasins'eses.

Présent.

Singulier:
1ère pers. nummamus'esē.
2e pers. ....
3e pers. nummasins'esē.
Pluriel:
1ère pers. nummamus'esēne.
2e pers. ....
3e pers. nummasins'esēne.

Cette forme ne paraît pas avoir possédé de second indicatif.

Précatif.

....

Le second précatif n'a pas dû exister dans cette forme, par suite de l'absence du second indicatif.

Infinitif

État absolu: nummases'e.

État emphatique: nummasbéa.

Gérondif.

. . . .

Supin.

. . . .

Participe.

Prétérit.

nummas'eséa.

Avec incorporation des pronoms sujets:
1ère pers. nummamus'eséa.
2e pers. . . . .
3e pers. nummasins'eséa.

Présent.

nummas'eséa.
Avec incorporation des pronoms sujets:
1ère pers. nummamus'eséa
2e pers. . . . .
3e pers. nummasins'eséa.

Voix cinquième, Négative.

Première forme, Simple.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:
1ère pers. nemus'e.
2e pers. [meizs'e.]
3e pers. neims'e.
Pluriel:
1ère pers. nemas'es.

2e pers. . . . .

3e pers. nummasinsé.

Pluriel:

1ère pers. nummamusène.

2e pers. . . . .

3e pers. nummasinsène.

Cette forme ne paraît pas avoir possédé l'indicatif second.

Précatif.

. . . .

Le précatif second n'a pas dû exister dans cette forme, par suite de l'absence de l'indicatif second.

Infinitif.

État absolu: nummasé.

État emphatique: nummasé.

Gérondif.

. . . .

Supin.

. . . .

Participe.

Prétérit.

nummasea.

Avec incorporation des pronoms sujets:

1ère pers. nummamusea.

2e pers. . . . .

3e pers. nummasinsea.

Présent.

nummaséa.

Avec incorporation des pronoms sujets:

1ère pers. nummamuséa.

2e pers. . . . .

3e pers. nummasinséa.

Voix quatrième, Négative et fréquentative.

Première forme, Simple.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers.	numusésé.
2e pers.	nuzsésé.
3e pers.	nunsésé.

Pluriel:

1ère pers.	numusésés.
2e pers.	nuzsésés.
3e pers.	nunsésés.

Indéterminé:

....

Présent.

Singulier:

1ère pers.	numusésê.
2e pers.	nuzsésê.
3e pers.	nunsésê.

Pluriel:

1ère pers.	numusésêne.
2e pers.	nuzsésêne.
3e pers.	nunsésêne.

Indéterminé:

....

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers.	nudalsésé.
2e pers.	numunsésé.
3e pers.	nubsésé.

Pluriel:

1ère pers.	nudabsésés.
2e pers.	numunsésés.
3e pers.	nubsésés.

Présent.

Singulier:

1ère pers.	nudabsésê.
2e pers.	numunsésê.
3e pers.	nubsésê.

Pluriel:

1ère pers.	nudabsésêne.
2e pers.	numunsésêne.
3e pers.	nubsésêne.

Précatif.

. . . .

Précatif second.

. . . .

Infinitif.

Etat absolu: nus'esé.

Etat emphatique: nus'esê.

Gérondif.

nus'eseta.

Supin.

nus'esela.

Participe.

Prétérit.

nus'es'ea.

Avec incorporation des pronoms sujets:

1ère pers.	numus'es'ea.
2e pers.	nuzs'es'ea.
3e pers.	nuns'es'ea.

Second mode d'incorporation:

1ère pers.	nudabs'es'ea.
2e pers.	numuns'es'ea.
3e pers.	nubs'es'ea.

Présent.

nus'es'êa.

Avec incorporation des pronoms sujets:

1ère pers.	numus'es'êa.
2e pers.	nuzs'es'êa.
3e pers.	nuns'es'êa.

Second mode d'incorporation:

1ère pers.	nudabs'es'êa.
2e pers.	numuns'es'êa.
3e pers.	nubs'es'êa.

Seconde forme, Causative.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers. numutans'esé.

2e pers. [nuztāns'esē.]
3e pers. nundas'esē.
Pluriel.
1ère pers. numwans'eses.
2e pers. [nuztāns'eses.]
3e pers. nundas'eses.
Indéterminé:

....

Présent.

Singulier:
1ère pers. numutans'esē.
2e pers. [nuztāns'esē.]
3e pers. nundas'esē.
Pluriel:
1ère pers. numutans'esēne.
2e pers. [nuztāns'esēne.]
3e pers. nundas'esēne.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:
1ère pers. nudabtans'esē.
2e pers. [numundas'esē.]
3e pers. nubtans'esē.
Pluriel:
1ère pers. nudabtans'eses.
2e pers. [numundas'eses.]
3e pers. nubtans'eses.

Présent.

Singulier:
1ère pers. nudabtans'esē.
2e pers. [numundas'esē.]
3e pers. nubtans'esē.
Pluriel:
1ère pers. nudabtans'esēne.
2e pers. [numundas'esēne.]
3e pers. nubt..s'esēne.

Précatif.

....

Précatif second.

....

Infinitif.

....

Gérondif.

....

5

Supin.

. . . .

Particip.

. . . .

Troisième forme,
Réciproque et coopérative.

Le premier indicatif manque à cette forme.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers. dabranʼesʼe.

2e pers. . . . .

3e pers. baranʼesʼe.

Pluriel:

1ère pers. dabranʼesʼes.

2e pers. . . . .

3e pers. baranʼesʼes.

Indéterminé:

abamuranʼesʼe.

Présent.

Singulier:

1ère pers. dabranʼesʼê.

2e pers. . . . .

3e pers. baranʼesʼê.

Pluriel:

1ère pers. dabranʼesʼêne.

2e pers. . . . .

3e pers. baranʼesʼêne.

Indéterminé:

abamuranʼesʼê.

Le premier précatif manque à cette forme.

Précatif second.

Singulier:

1ère pers. . . . .

2e pers. . . . .

3e pers. xabaranʼesʼe.

Pluriel:

1ère pers. . . . .

2e pers. . . . .

3e pers. xabaranʼesʼene.

Infinitif.

....

Gérondif.

....

Supin.

....

Participe.

Prétérit.

....

Avec incorporation des pronoms sujets :

1ère pers. debrans'es'ea.

2e pers. ....

3e pers. barans'es'ea.

Présent.

....

Avec incorporation des pronoms sujets :

1ère pers. debrans'es'êa.

2e pers. ....

3e pers. barans'es'êa.

Quatrième forme, Transitive.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier :

1ère pers. sunumuś'es'e.

2e pers. ....

3e pers. sununs'es'e.

Pluriel :

1ère pers. ....

2e pers. ....

3e pers. sununs'es'es.

Avec incorporation des pronoms régimes :

Singulier :

1ère p. (2e p.) ....

(3e p.) numusins'es'e.

2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) munsidabś'es'e.

(2e p.) ....

(3e p.) munsins'es'e.

Pluriel :

1ère p. (2e p.) ....

(3e p.) numusins'es'es.

2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) *nunsidabs'es'es.*
(2e p.) ....
(3e p.) *nunsins'es'es.*

Présent.

Singulier:
1ère pers. *sunumus'es'ĕ.*
2e pers. ....
3e pers. *sununs'es'ĕ.*
Pluriel:
1ère pers. *sunumus'es'ène.*
2e pers. ....
3e pers. *sununs'es'ène.*

Avec incorporation des pronoms régimes:
Singulier:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) *numusins'es'ĕ.*
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) *nunsidabs'es'ĕ.*
(2e p.) ....
(3e p.) *nunsins'es'ĕ.*
Pluriel:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) *numusins'es'ène.*
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) *nunsidabs'es'ène.*
(2e p.) ....
(3e p.) *nunsins'es'ène.*

Indicatif second.

Prétérit.

....

Avec incorporation des pronoms régimes:
Singulier:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) *nubansins'es'e.*
Pluriel:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) *nubansins'es'es.*

Présent.

....

Avec incorporation des pronoms régimes:
Singulier:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) *nubansins'es'ĕ.*
Pluriel:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) *nubansins'es'ène.*

Précatif.

....

Précatif second.

. . . .

Infinitif.

État absolu: sunus'es'e.
État emphatique: sunus'es'â.

Gérondif.

. . . .

Supin.

. . . .

Participe.

Prétérit.

sunus'es'ea.

Avec incorporation des pronoms sujets:
1ère pers. sunumus'es'ea.
2e pers. . . . .
3e pers. sununs'es'ea.

Présent.

sunus'es'êa.

Avec incorporation des pronoms sujets:
1ère pers. sunumus'es'êa.
2e pers. . . . .
3e pers. sununs'es'êa.

Cinquième forme
Intensive.

L'essence de cette forme est d'incorporer à la fois les deux pronoms, sujet et régime.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:
1ère p. (2e p.) . . . .
(3e p.) numunmus'esé.
2e p. (1ère et 3e p.) . . . .
3e p. (1ère et 2e p.) . . . .
(3e p.) numunins'esé.
Pluriel:
1ère p. (2e p.) . . . .

(3e p.) numunmus'es'es.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunins'es'es.

Présent.

Singulier:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) numunmus'es'ê.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunins'es'ê.
Pluriel:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) numunmus'es'êne.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunins'es'êne.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) numundabs'es'e.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunibs'es'e.
Pluriel:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) numundabs'es'es.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunibs'es'es.

Présent.

Singulier:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) numundabs'es'ê.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunibs'es'ê.
Pluriel:
1ère p. (2e p.) ....
(3e p.) numundabs'es'êne.
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunibs'es'êne.

Précatif.

....

Précatif second.

....

Infinitif.

État absolu: numuns'es'e.

...at impératif : numunsesté.

Gérondif.

. . . .

Supin.

. . . .

Participe.

Prétérit.

1ère p. (3e p.) . . . .

(3e p.) numunmasestea :
2e p. (1ère et 3e p.) . . . .
3e p. (1ère et 2e p.) . . . .
(3e p.) numunsinsestea.

Présent.

1ère p. (3e p.) . . . .
(3e p.) numunmasestea.
2e p. (1ère et 3e p.) . . . .
3e p. (1ère et 2e p.) . . . .
(3e p.) numunsinsestea.

Sixième forme,
Intensive et transitive.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier :
1ère p. (2e et 3e p.) . . . .
2e p. (1ère et 3e p.) . . . .
3e p. (1ère et 2e p.) . . . .
(3e p.) numunsinsesle, nammunsintesle.

Pluriel :
1ère p. (2e et 3e p.) . . . .
2e p. (1ère et 3e p.) . . . .
3e p. (1ère et 2e p.) . . . .
(3e p.) numunsinsesés, nammunsinsesés.

Présent.

Singulier :
1ère p. (2e et 3e p.) . . . .

Participe.

Prétérit.

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) nunuansins'esea, nummunsins'esea.

Présent.

1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) nunuansins'eséa, nummunsins'eséa.

Septième forme,
Augmentative.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:
1ère pers. nummamus'ese.
2e pers. ....
3e pers. nummasins'ese.
Pluriel:
1ère pers. nummamus'eses.
2e pers. ....
3e pers. nummasins'eses.

Présent.

Singulier:
1ère pers. nummamus'esé.
2e pers. ....
3e pers. nummasins'esé.
Pluriel:
1ère pers. nummamus'esène.
2e pers. ....
3e pers. nummasins'esène.

Cette forme ne paraît pas avoir possédé de second indicatif.

Précatif.

....

Le second précatif n'a pas dû exister dans cette forme, par suite de l'absence du second indicatif.

Infinitif

État absolu: nummas'ese.

État emphatique : nummas'e'ê.

Gérondif.

. . . .

Supin.

. . . .

Participe.

Prétérit.

nummas'es'ea.

Avec incorporation des pronoms sujets :

1ère pers. nummamus'es'ea.

2e pers. . . . .

3e pers. nummasinô'es'ea.

Présent.

nummas'ei'êa.

Avec incorporation des pronoms sujets :

1ère pers. nummamus'ei'êa

2e pers. . . . .

3e pers. nummasinô'es'êa.

Voix cinquième, Négative.

Première forme, Simple.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier :

1ère pers. memus'e.

2e pers. [meizs'e.]

3e pers. meims'e.

Pluriel :

1ère pers. memus'es.

2e pers. [meizs'es]
3e pers. meims'es.

Présent.

Singulier:
1ère pers. memus'ê.
2e pers. [meizs'ê.]
3e pers. meims'ê.
Pluriel:
1ère pers. memus'ène.
2e pers. [meizs'ène.]
3e pers. meims'ène.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:
1ère pers. [medabs'e.]
2e pers. memuns'e.
3e pers. [meibs'e.]
Pluriel:
1ère pers. [medabs'es.]
2e pers. memuns'es.
3e pers. [meibs'es.]
Avec incorporation des pronoms régimes:
Singulier:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) mebadabs'e.
(2e p.) mebamuns'e.
(3e p.) mebans'e.
mebanebs'e.
mebanins'e.
Pluriel:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) mebadabs'es.
(2e p.) mebamuns'es.
(3e p.) mebans'es.
mebanebs'es.
mebanins'es.

Présent.

Singulier:
1ère pers. [medabs'ê.]
2e pers. memuns'ê.
3e pers. [meibs'ê.]
Pluriel:
1ère pers. [medabs'ène.]
2e pers. memuns'ène.
3e pers. [meibs'ène.]
Avec incorporation des pronoms régimes:
Singulier:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) mebadabs'ê.
(2e p.) mebamuns'ê.
(3e p.) mebans'ê.
mebranebs'ê.
mebranins'ê.
Pluriel:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) mebadabs'ène.
(2e p.) mebamuns'ène.
(3e p.) mebans'ène.
mebanebs'ène.
mebanins'ène.

Précatif.

Singulier:
1ère pers. ....
2e pers. ....
3e pers. ganme's'e.
Pluriel:
1ère pers. ....
2e pers. ....
3e pers. ganme's'es.

Précatif second.

Singulier:
1ère pers. ....
2e pers. ....
3e pers. meabas'e.
Pluriel:
1ère pers. ....
2e pers. ....
3e pers. meabas'ene.
Avec incorporation des pronoms régimes:
Singulier:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) meabadabs'e.
(2e p.) meabamuns'e.
(3e p.) meabans'e.
meabanebs'e.
meabanins'e.
Pluriel:
1ère p. (2e et 3e p.) ....
2e p. (1ère et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) meabadabs'ene.
(2e p.) meabamuns'ene.
(3e p.) meabans'ene.
meabanebs'ene.
meabanins'ene.

Infinitif.

État absolu: mes'e.
État emphatique: mes'ê.

Gérondif.

[mes'eta.]

Supin.

[mes'ela.]

Participe.

Prétérit.

mesleu.

Présent.

mesêa.

Les autres formes de cette voix sont encore inconnues.

Voix sixième, Passive et réfléchie.

Première forme, Simple

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers.	s'emu.
2e pers.	s'ezu.
3e pers.	s'ena. s'anin.

Pluriel:

1ère pers.	s'eme.
2e pers.	....
3e pers.	s'ene.

Présent.

Singulier:

1ère pers.	s'êmu.
2e pers.	s'êzu.
3e pers.	s'êna. s'ênin.

Pluriel:

1ère pers.	s'ême.
2e pers.	....
3e pers.	s'êne.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers.	s'edab.
2e pers.	s'eman.

3e pers. ....
Pluriel.

....

Présent.

Singulier:
1re pers. s'édab.
2e pers. s'émen.
3e pers. ....
Pluriel:

....

Précatif.

....

Précatif second.

....

Infinitif.

État absolu: s'a.
État emphatique: s'ê.

Gérondif.

....

Supin.

....

Participe.

---

s'êa.

Le participe passif n'admet pas de distinction de temps et n'incorpore jamais aucun pronom.

Seconde forme, Causative.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:
1re pers. s'emutan.
2e pers. s'ezutan.
3e pers. s'eninda.
Pluriel:

....

Présent.

Singulier :

1ère pers. s'émutan.

2e pers. s'ézutan.

3e pers. s'éninda.

Pluriel :

. . . .

Indicatif second.

. . . .

Précatif.

. . . .

Précatif second.

. . . .

Infinitif.

. . . .

Gérondif.

. . . .

Supin.

. . . .

Participe.

. . . .

Troisième forme,
Réciproque et coopérative.

Le premier indicatif manque à cette forme.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier :
1ère pers. s'edabra.

2e pers. ....
3e pers. s'ébara.
Pluriel:

....

Présent.

Singulier:
1ère pers. s'édubra.
2e pers. ....
3e pers. s'ébara.
Pluriel:

....

Le premier précatif n'existait pas dans cette forme.

Précatif second.

....

Infinitif.

....

Gérondif.

....

Supin.

....

Participe.

....

Quatrième forme,
Transitive.

On ne connait pas encore d'exemples qui montrent le mécanisme de cette forme dans la voix passive.

Cinquième forme, Intensive.

L'essence de cette forme est d'incorporer à la fois les deux pronoms, sujet et régime.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier :

1ère p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) s'emunin.

2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....

3e p. (1ère p. s.) s'eminmu.
(2e p. s.) s'eminzu.
(3e p. s.) s'eminin.
(1ère p. pl.) s'eminme.
(2e p. pl.) ....
(3e p. pl.) s'eminne.

Pluriel :

....

Présent.

Singulier :

1ère p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) s'émunin.

2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....

3e p. (1ère p. s.) s'éminmu.
(2e p. s.) s'éminzu.
(3e p. s.) s'éminin.
(1ère p. pl.) s'éminme.
(2e p. pl.) ....
(3e p. pl.) s'éminne.

Pluriel :

....

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier :

1ère p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) s'emunib.

2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) s'emindab.
(2e p.) ....
(3e p.) s'eminib.

Pluriel :

....

Présent.

Singulier :

1ère p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) s'émunib.

2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....

3e p. (1ère p.) s'émindab.

Présent.

Singulier :
1ère p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) s'émunsin.
2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) s'éminsin.
Pluriel :

....

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier :
1ère p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) s'émunsib.
2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) s'éminsib.
Pluriel :

....

Présent.

Singulier :
1ère p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) s'émunsib.
2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) s'éminsib.
Pluriel :

....

Précatif.

....

Précatif second.

....

Infinitif.

....

Gérondif.

....

Supin.

....

Participe.

....

Septième forme,
Augmentative.

On ne possède pas jusqu'à présent d'exemples qui fassent connaître le mécanisme de cette forme dans la voix passive.

Voix septième,
Passive et fréquentative.

Première forme,
Simple.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:
1ère pers. s'es'emu.
2e pers s'es'ezu.
3e pers. s'es'ena.
s'esenin.

Pluriel:
1ère pers. s'es'eme.
2e pers. ....
3e pers. s'es'ene.

Présent.

Singulier:
1ère pers s'es'êmu.
2e pers. s'es'êzu.
3e pers. s'es'êna.
s'es'ênin.

Pluriel:
1ère pers. s'es'ême.
2e pers. ....
3e pers. s'es'êne.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:
1ère pers. s'es'edab.
2e pers. s'es'emen.
3e pers. ....

Pluriel:

. . . .

Présent.

Singulier:

1ère pers. <u>s'esâdab</u>.

2e pers. <u>s'esêman</u>

3e pers. . . . .

Pluriel:

. . . .

Précatif.

. . . .

Précatif second.

. . . .

Infinitif.

État absolu: <u>s'esé</u>.

État emphatique: <u>s'esê</u>.

Gérondif.

. . . .

Supin.

. . . .

Participe.

<u>s'esêa</u>.

Le participe de la septième voix n'admet pas de distinction de temps et n'incorpore jamais aucun pronom.

Seconde forme, Causative.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers. <u>s'esémutan</u>.

2e pers. <u>s'esézutan</u>.

3e pers <u>s'eséninda</u>.

Pluriel:

. . . .

Présent.

Singulier :
1ère pers. s'esémutan.
2e pers. s'eséʒutan.
3e pers. s'eséninda.

Pluriel :

. . . .

Les autres modes ne sont pas encore connus.

Troisième forme,
Réciproque et Coopérative.

Le premier indicatif manque à cette forme.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier :
1ère pers. s'esédabra.
2e pers. . . . .
3e pers. s'esébara.
Pluriel :

. . . .

Présent.

Singulier :
1ère pers. s'esédabra.
2e pers. . . . .
3e pers. s'esébara.
Pluriel :

. . . .

Le premier précatif manquait à cette forme.

Les autres modes demeurent encore inconnus.

Quatrième forme,
Transitive.

On ne connait pas jusqu'à présent d'exemples qui montrent le mécanisme de cette forme dans la septième voix.

Cinquième classe,
Transitif.

L'essence de cette forme est d'incorporer à la fois ces deux pronoms, sujet et régime.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier :

1ère p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) s'es'munin.
2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....
3e p. (1ère p. s.) s'es'eminmu.
(2e. s.) s'es'eminzu.
(3e p. s.) s'es'eminin.
(1ère p. pl.) s'es'eminme.
(2e p. pl.) ....
(3e p. pl.) s'es'eminne.

Pluriel :

....

Présent.

Singulier :

1ère p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) s'es'émunin.
2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....
3e p. (1ère p. s.) s'es'eminmu.
(2e p. s.) s'es'éminzu.
(3e p. s.) s'es'éminin.
(1ère p. pl.) s'es'éminme.
(2e p. pl.) ....
(3e p. pl.) s'es'éminne.

Pluriel :

....

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier :

1ère p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) s'es'emunib.
2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) s'es'emindab.
(2e p.) ....
(3e p.) s'es'eminib.

Pluriel :

....

Présent.

Singulier :

1ère p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) s'es'émunib.
2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) s'es'émindab.

(2e p.) ....
(3e p.) *s'esêminib*.
Pluriel :

. . . .

Les autres modes demeurent inconnus.

Sixième forme,
Intensitive et transitive.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier :
1ère p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) *s'esemunsin*.
2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) *s'eseminsin*.
Pluriel :

. . . .

Présent.

Singulier :
1ère p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) *s'esêmunsin*.
2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) *s'esêminsin*.
Pluriel :

. . . .

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier :
1ère p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) *s'esemunsib*.
2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) *s'eseminsib*.
Pluriel :

. . . .

Présent.

Singulier :
1ère p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) *s'esêmunsib*.
2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) *s'esêminsib*.
Pluriel :

. . . .

Les autres modes de cette forme sont encore inconnus.

Septième forme, Augmentative.

On ne possède jusqu'à présent aucun spécimen de cette forme dans la septième voix.

Voix huitième, Passive et négative.

Première forme, Simple.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers.	[nusemu.]
2e pers.	[nuseзu.]
3e pers.	[nusena.]
	[nusenin.]

Pluriel:

1ère pers.	[nuseme.]
2e pers.	. . . .
3e pers.	[nusene.]

Présent.

Singulier:

1ère pers.	[nusēmu.]
2e pers.	[nusēзu.]
3e pers.	[nusēna.]
	[nusēnin.]

Pluriel:

1ère pers.	[nusēme.]
2e pers.	. . . .
3e pers.	[nusēne.]

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier :

1ère pers. nes'edab.

2e pers. nes'ēmen.

3e pers. ....

Pluriel :

....

Présent.

Singulier :

1ère pers. nes'ēdab.

2e pers. nes'êmen.

3e pers. ....

Pluriel :

....

Précatif.

....

Précatif second.

....

Infinitif.

État absolu : nuse.

État emphatique : nusē.

Gérondif.

....

Supin.

....

Participe.

nusēa.

Le participe de cette voix n'admet pas de distinction de temps et n'incorpore pas de pronoms.

Seconde forme, Causative.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:
1ère pers. [nus'emutan.]
2e pers. [nus'ezutan]
3e pers. [nus'eninda.]
Pluriel:
. . . .

Présent.

Singulier:
1ère pers. [nus'ēmutan.]
2e pers. [nus'ēzutan.]
3e pers. [nus'ēninda.]
Pluriel:
. . . .

Les autres modes ne sont pas encore possibles à restituer.

Troisième forme, Réciproque et coopérative.

Le premier indicatif manquait à cette forme, comme dans toutes les autres voix.

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier:
1ère pers. [nus'edabra.]
2e pers. . . . .
3e pers. [nus'ebara.]
Pluriel:
. . . .

Présent.

Singulier:
1ère pers. [nus'ēdabra.]
2e pers. . . . .
3e pers. [nus'ēbara.]
Pluriel:
. . . .

Le premier précatif manquait à cette forme. Les autres modes ne peuvent pas encore se restituer.

Quatrième forme,
Transitive.

Le manque d'exemples de cette forme dans la sixième voix ne permet même pas de tenter d'en restituer le mécanisme dans la huitième.

Cinquième forme,
Intensive.

L'énoncé de cette forme est d'incorporer à la fois les deux pronoms, sujet et régime.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier :

1ère p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) [nusémunin.]

2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....

3e p. (1ère p. s.) [nusémin.mu.]

(2e p. s.) [nuséminzu.]

(3e p. s.) [nuséminin.]

(1ère p. pl.) [nuséminme.]

(2e p. pl.) ....

(3e p. pl.) [nuséminne.]

Pluriel :

....

Présent.

Singulier :

1ère p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) [nusêmunin.]

2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....

3e p. (1ère p. s.) [nusêminmu.]

(2e p. s.) [nusêminzu.]

(3e p. s.) [nusêminin.]

(1ère p. pl.) [nusêminme.]

(2e p. pl.) ....

(3e p. pl.) [nusêminne.]

Pluriel :

....

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier :
1ère p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) [nuśemunib.]
2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) [nuśemindab.]
(2e p.) ....
(3e p.) [nuśeminib.]
Pluriel :

....

Présent.

Singulier :
1ère p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) [nuśemunib.]
2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....
3e p. (1ère p.) [nuśemindab.]
(2e p.) ....
(3e p.) [nuśeminib.]
Pluriel :

....

On manque d'éléments pour restituer les autres modes.

Sixième forme, Intensitive et transitive.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier :
1ère p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) [nuśemunsin.]
2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) [nuśeminsin.]
Pluriel :

....

Présent.

Singulier :
1ère p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) [nuśemunsin.]
2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....
3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) [nuśeminsin.]
Pluriel :

....

Indicatif second.

Prétérit.

Singulier :

1ère p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) [_mus'émunsib._]

2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....

3e p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) _mus'éminsib._

Pluriel :

....

Présent.

Singulier :

1ère p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) [_mus'émunsib._]

2e p. (1ère, 2e et 3e p.) ....

3e p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) _mus'éminsib._

Pluriel :

....

On manque d'éléments pour restituer les autres modes.

Septième forme,
Augmentative.

Les exemples de cette forme manquant à la sixième voix, on n'a rien qui puisse guider pour la restituer dans la huitième voix.

Voix neuvième,
Passive et négative.

Première forme,
Simple.

Indicatif.

Prétérit.

Singulier:

1ère pers. _mus'éme._

2e pers. _izs'éme._

3e pers. _ins'éme._

Pluriel:

....

Présent.

Singulier:

1ère pers. *musême*.

2e pers. *izsême*.

3e pers. *insême*.

Pluriel:

....

On n'a pas de données pour rétablir le paradigme des autres modes.

Les autres formes de cette neuvième voix sont inconnues.

Quatrième section

Paradigme abrégé d'un verbe de la seconde conjugaison.

Il nous a semblé utile de donner ici une idée du mécanisme des modifications du radical dans les verbes que l'on peut qualifier comme de la seconde conjugaison, c'est à dire de ceux qui, ayant leur radical terminé par une consonne, la doublent au présent en la faisant suivre d'une voyelle de prolongation. Mais pour abréger ce nouveau paradigme et éviter de pures répétitions, nous nous bornons à y donner les troisièmes personnes de chaque mode et de chaque temps. Pour les autres personnes et pour l'incorporation des pronoms régimes, le lecteur les rétablira sans peine d'après le paradigme précédent, puisque sur ces divers points il n'y a aucune différence entre la première et la seconde conjugaison. elles ne s'écartent l'une de l'autre que par les modifications que subit le radical au singulier et au pluriel, au prétérit et au présent.

Voix première, Active.

Première forme, Simple.

Indicatif.

Prétérit.

3e pers. sing. insem.

3e pers. plur. insemmas.

Présent.

3e p. s. insemmu.

3e p. pl. insemmune.

Indicatif second.

Prétérit.

3e p. s. ibsem.

3^e p. pl. ibsemmus.

Présent.

3^e p. s. ibsemmu.

3^e p. pl. ibsemmune.

Précatif.

sing. gasem.

plur. gasemmus.

Précatif second.

3^e p. s. χababsem.

3^e p. pl. χababsemmune.

Infinitif.

St. abs. sem.

St. emph. semmu.

Gérondif.

semta.

Avec incorporation des pronoms sujets:

3^e pers. abbasemta, babsemta.

Supin.

semla.

Avec incorporation des pronoms sujets:

3^e pers. ansemla.

Participe.

Prétérit.

semma.

Avec incorporation des pronoms sujets:

3^e pers. insemma.

abbasemma, babsemma.

Présent.

semmua.

Avec incorporation des pronoms sujets:

3^e pers. insemmua.

abbasemmua, babsemmua.

Seconde forme, Causative.

Indicatif.

Prétérit.

3^e p. s. indasem.

3^e p. pl. indasemmus.

Présent.

3^e p. s. indasemmu.

3e p. pl. indasemmune.

Indicatif second.
Prétérit.

3e p. s. ibtansem.
3e p. pl. ibtansemmus.

Présent.

3e p. s. ibtansemmu.
3e p. pl. ibtansemmune.

Précatif.

3e p. s. garintasem.
3e p. pl. garintasemmus.

Précatif second.

3e p. s. Xadanbasem.
3e p. pl. Xadanbasemmane.

Les autres modes de cette forme sont encore inconnus.

Troisième forme,
Réciproque et coopérative.

Le premier indicatif manque à cette forme.

Indicatif second.
Prétérit.

3e p. s. barasem.
3e p. pl. barasemmus.

Présent.

3e p. s. barasemmu.
3e p. pl. barasemmune.

Le premier précatif manque à cette forme.

Précatif second.

3e p. s. Xabarasem
3e p. pl. Xabarasemmune.

Les autres modes sont inconnus.

Quatrième forme, Transitive.

Indicatif.

Prétérit.

3e p.s. Suninsem, sininsem.
3e p.pl. Sinenesem.
Sunensemmus.

Avec incorporation des pronoms régimes:

3e p.s. (1ère p.) insidabsem.
(2e p.) ....
(3e p.) insinsem.
3e p.pl. (1ère p.) insidabsemmus.
(2e p.) ....
(3e p.) insinsemmus.

Présent.

3e p.s. Suninsemmu, sininsemmu.
3e p.pl. Sinenesemmu.
Sunensemmune.

Avec incorporation des pronoms régimes:

3e p.s. (1ère p.) insidabsemmu.
(2e p.) ....
(3e p.) insinsemmu.
3e p.pl. (1ère p.) insidabsemmune.
(2e p.) ....
(3e p.) insinsemmune.

Indicatif second.

Prétérit.

3e p.s. subansem.
subabsem.
3e p.pl. subansemmus.
subabsemmus.

Avec incorporation des pronoms régimes:

3e p.s. (1ère p.) bansidabsem.
(2e p.) ....
(3e p.) bansinsem.
3e p.pl. (1ère p.) bansidabsemmus.
(2e p.) ....
(3e p.) bansinsemmus.

Présent.

3e p.s. subansemmu.
subabsemmu.
3e p.pl. subansemmune.
subabsemmune.

Avec incorporation des pronoms régimes:

3e p.s. (1ère p.) bansidabsemmu.
(2e p.) ....
(3e p.) bansinsemmu.
3e p.pl. (1ère p.) bansidabsemmune.
(2e p.) ....
(3e p.) bansinsemmune.

Précatif.

....

Précatif second.

. . . .

Infinitif.

Ét. abs. *salem*.
Ét. emph. *susemmu*.

Gérondif.

. . . .

Supin.

. . . .

Participe.

Prétérit?

susemma.

Avec incorporation des pronoms sujets:

3e p. s.	*suninsemma*.
3e p. pl.	*sunenesemma*.

Présent.

susemmua.

Avec incorporation des pronoms sujets:

3e p. s.	*suninsemmua*.
3e p. pl.	*sunenesemmua*.

Cinquième forme, Intensive.

L'énoncé de cette forme est d'incorporer à la fois les deux pronoms, sujet et régime.

Indicatif.

Prétérit

3e p. s. (1ère p.)	*muninsem*.
(2e p.)	. . . .
(3e p.)	*mininsem*.
3e p. pl. (1ère p.)	*muninsemmus*.
(2e p.)	. . . .
(3e p.)	*mininsemmus*.

Présent.

3e p. s. (1ère p.)	*muninsemmu*.
(2e p.)	. . . .
(3e p.)	*mininsemmu*.
3e p. pl. (1ère p.)	*muninsemmune*.
(2e p.)	. . . .
(3e p.)	*mininsemmune*.

Indicatif second.

Prétérit.

3e p. s. (1ère f.) munnabsem.
(2e f.) ....
(3e f.) minibsem.
3e p. pl. (1ère f.) munnabsemmus.
(2e f.) ....
(3e f.) minibsemmus.

Présent.

3e p. s. (1ère f.) munnabsemmu.
(2e f.) ....
(3e f.) minibsemmu.
3e p. pl. (1ère f.) munnabsemmune.
(2e f.) ....
(3e f.) minibsemmune.

Précatif.

....

Précatif second.

....

Infinitif.

Et. abs. munsem.
Et. emph. munsemmu.

Gérondif.

....

Supin.

....

Participe.

Prétérit.

3e p. (1ère f.) muninsemma.
(2e f.) ....
(3e f.) mininsemma.

Présent.

3e p. (1ère f.) muninsemmua.
(2e f.) ....
(3e f.) mininsemmua.

Sixième forme,
Intensitive et transitive.

Indicatif.

Prétérit.

3e p. s. (1ère f.) munsinsem.
(2e f.) ....
(3e f.) minsinsem.
3e p. pl. (1ère f.) munsinsemmus.

(2e p.) ....

(3e p.) minsinsemmus.

Présent.

3e p. s. (1ère p.) munsinsemmu.

(2e p.) ....

(3e p.) minsinsemmu.

3e p. pl. (1ère p.) munsinsemmune.

(2e p.) ....

(3e p.) minsinsemmune.

Indicatif second.

Prétérit.

3e p. s. (1ère p.) munsibsem.

(2e p.) ....

(3e p.) minsibsem.

3e p. pl. (1ère p.) munsibsemmus.

(2e p.) ....

(3e p.) minsibsemmus.

Présent.

3e p. s. (1ère p.) munsibsemmu.

(2e p.) ....

(3e p.) minsibsemmu.

3e p. pl. (1ère p.) munsibsemmune.

(2e p.) ....

(3e p.) minsibsemmune.

On ne connaît aucun des deux précatifs.

Infinitif.

Ét. abs. munsusem.

Ét. emph. munsasemmu.

On ne connaît ni le gérondif ni le supin.

Participe.

Prétérit.

3e p. (1ère p.) munsinsemma.

(2e p.) ....

(3e p.) minsinsemma.

Présent.

3e p. (1ère p.) munsinsemmua.

(2e p.) ....

(3e p.) minsinsemmua.

Septième forme,
Augmentative.

Indicatif.

Prétérit.

3e p. s. immansem.

3e p. pl. immansemmus.

Présent.

3e p. s. immansemmu.

3e p. pl. immansemmune.

Cette forme ne paraît pas avoir possédé de second indicatif.

Précatif.

. . . .

Le second précatif semble n'avoir pas dû exister dans cette forme, par suite de la non-existence du second indicatif.

Infinitif.

St. abs. immisem.

St. emph. immisemmu.

On ne connaît ni le gérondif ni le supin.

Participe.

Prétérit.

immasemma.

3e p. immansemma.

Présent.

immasemmaa.

3e p. immansemmua.

Voix seconde, Fréquentative.

Première forme, Simple.

Indicatif.

Prétérit.

3e p. s. insemsem.

3e p. pl. insemsemmus, insesemmus.

Présent.

3e p. s. insemsemmu, insesemmu.

3e p. pl. insemsemmune, insesemmune.

Indicatif second.

Prétérit.

3e p. s. ibsemsem.

3e p. pl. ibsemsemmus, ibsesemmus.

Présent.

3e p. s. ibsemsemmu, ibsesemmu.

3e p. pl. ibsemsemmune, ibsesemmune.

Précatif.

sing. gasemsem.
plur. gasemsemmus, gasesemmus.

Précatif second.

3e p. s. Xababsemsem.
3e p. pl. Xababsemsemmune, Xababsesemmune.

Infinitif.

St. abs. semsem.
St. empl. semsemmu, sesemmu.

Gérondif.

semsemta.
Avec incorporation des pronoms sujets:
3e p. abbasemsemta, babsemsemta.

Supin.

semsemla.
Avec incorporation des pronoms sujets:
3e p. ansemsemla.

Participe.
Prétérit.

semsemma, sesemma.
Avec incorporation des pronoms sujets:
3e p. insemsemma, insesemma.
abbasemsemma, abbasesemma.
babsemsemma, babsesemma.

Présent.

semsemmua, sesemmua.
Avec incorporation des pronoms sujets:
3e p. insemsemmua, insesemmua.
abbasemsemmua, abbasesemmua.
babsemsemmua, babsesemmua

Seconde forme, Causative.

Indicatif.
Prétérit.

3e p. s. indasemsem.
3e p. pl. indasemsemmus, indasesemmus.

Présent.

3e p. s. indasemsemmu, indasesemmu.
3e p. pl. indasemsemmune, indasesemmune.

Indicatif second.
Prétérit.

3e p. s. ibtansemsem.

3e p. pl. ibtansemsemmus, ibtansesemmus.

Présent.

3e p. s. ibtansemsemmu, ibtansesemmu.

3e p. pl. ibtansemsemmune, ibtansesemmune.

Précatif.

3e p. s. ganintasemsem.

3e p. pl. ganintasemsemmus, ganintasesemmus.

Précatif second.

3e p. s. Xabandasemsem.

3e p. pl. Xabandasemsemmune, Xabandasesemmune.

On ne connaît pas jusqu'à présent les autres modes.

Troisième forme; Réciproque et coopérative.

Le premier indicatif manque à cette forme.

Indicatif second.

Prétérit.

3e p. s. barasemsem.

3e p. pl. barasemsemmus, barasesemmus.

Présent.

3e p. s. barasemsemmu, barasesemmu.

3e p. pl. barasemsemmune, barasesemmune.

Le premier précatif manque à cette forme.

Précatif second.

3e p. s. Xabarasemsem.

3e p. pl. Xabarasemsemmune, Xabarasesemmune.

On ne connaît jusqu'à présent ni l'infinitif, ni le gérondif, ni le supin.

Participe.

Prétérit.

. . . .

Avec incorporation des pronoms sujets:

3e p. barasemsemme, barasesemme.

Présent.

. . . .

Avec incorporation des pronoms sujets:
3^e p. barasemsemmua, barasesemmua.

Quatrième forme, Transitive.

Indicatif.
Prétérit.

3^e p. s. suninsemsem, sininsemsem.
3^e p. pl. sinenesemsem.
sunensemsemmus, sunensesemmus.
Avec incorporation des pronoms régimes:
3^e p. s. (1^ère p.) insidabsemsem.
(2^e p.) ....
(3^e p.) insinsemsem.
3^e p. pl. (1^ère p.) insidabsemsemmus, insidabsesemmus.
(2^e p.) ....
(3^e p.) insinsemsemmus, insinsesemmus.

Présent.

3^e p. s. suninsemsemmu, suninsesemmu.
sininsemsemmu, sininsesemmu.
3^e p. pl. sinenesemsemmu, sinenebesemmu.
sunensemsemmune, sunensesemmune.
Avec incorporation des pronoms régimes:
3^e p. s. (1^ère p.) insidabsemsemmu, insidabsesemmu.
(2^e p.) ....
(3^e p.) insinsemsemmu, insinsesemmu.
3^e p. pl. (1^ère p.) insidabsemsemmune, insidabsesem-
-mune.
(2^e p.) ....
(3^e p.) insinsemsemmune, insinsesemmune.

Indicatif second.
Prétérit.

3^e p. s. subansemsem, subabsemsem.
3^e p. pl. subansemsemmus, subansesemmus.
subabsemsemmus, subabsesemmus.
Avec incorporation des pronoms régimes:
3^e p. s. (1^ère p.) bansidabsemsem.
(2^e p.) ....
(3^e p.) bansinsemsem.
3^e p. pl. (1^ère p.) bansidabsemsemmus, bansidabse-
-semmus.
(2^e p.) ....
(3^e p.) bansinsemsemmus, bansinsesemmus.

Présent.

3^e p. s. subansemsemmu, subansesemmu.
subabsemsemmu, subabsesemmu
3^e p. pl. subansemsemmune, subansesemmune
subabsemsemmune, subabsesemmune.
Avec incorporation des pronoms régimes:
3^e p. s. (1^ère p.) bansidabsemsemmu, bansidabse-
-semmu.

(2^e^ p.) ....

(3^e^ p.) bansinsemsemmu, bansinsesemmu.

3^e^ p. pl. (1^ère^ p.) bansidabsemsemmune, bansidab-sesemmune.

(2^e^ p.) ....

(3^e^ p.) bansinsemsemmune, bansinsesem-mune.

Les deux précatifs sont encore inconnus.

Infinitif.

2^e^ abs. susemsem.

2^e^ empl. susemsemmu, susesemmu.

On ne connaît encore ni le gérondif ni le supin.

Participe.

Prétérit.

susemsemma, susesemma.

Avec incorporation des pronoms sujets:

3^e^ p. s. suninsemsemma, suninsesemma.

3^e^ p. pl. sunenesemsemma, sunenesesemma.

Présent.

susemsemmua, susesemmua.

Cinquième forme, Intensive.

L'essence de cette forme est d'incorporer à la fois les deux pronoms, sujet et régime.

Indicatif.

Prétérit.

3^e^ p. s. (1^ère^ p.) muninsemsem.

(2^e^ p.) ....

(3^e^ p.) mininsemsem.

3^e^ p. pl. (1^ère^ p.) muninsemsemmus, muninsesemmus.

(2^e^ p.) ....

(3^e^ p.) mininsemsemmus, mininsesemmus.

Présent.

3^e^ p. s. (1^ère^ p.) muninsemsemmu, muninsesemmu.

(2^e^ p.) ....

(3^e^ p.) mininsemsemmu, mininsesemmu

3^e^ p. pl. (1^ère^ p.) muninsemsemmune, muninsesemmune

(2^e^ p.) ....

(3^e^ p.) mininsemsemmune, mininsesem-mune.

Indicatif second.

Prétérit.

3^e^ p. s. (1^ère^ p.) munnabsemsem.

(2e p.) . . . .
(3e p.) minibsemsem.
3e p. pl. (1ère p.) munnabsemsemmus, mannabsesem-
-mus.
(2e p.) . . . .
(3e p.) minibsemsemmus, minibsesemmus.

Présent.

3e p. s. (1ère p.) munnabsemsemmu, munnabsesemmu.
(2e p.) . . . .
(3e p.) minibsemsemmu, minibsesemmu.
3e p. pl. (1ère p.) munnabsemsemmune, munnabse-
-semmune.
(2e p.) . . . .
(3e p.) minibsemsemmune, minibsesemmu-
-ne.

On ne connaît encore ni l'un ni l'autre des deux précatifs.

Infinitif.

Ét. abs. munsemsem.
Ét. emph. munsemsemmu, munsesemmu.

On ne connaît ni le gérondif ni le supin.

Participe.
Prétérit.

3e p. (1ère p.) muninsemsemma, muninsesemma.
(2e p.) . . . .
(3e p.) mininsemsemma, mininsesemma.

Présent.

3e p. (1ère p.) muninsemsemmua, muninsesemmua.
(2e p.) . . . .
(3e p.) mininsemsemmua, mininsesemmua.

Sixième forme,
Intensitive et transitive.

Indicatif.
Prétérit.

3e p. s. (1ère p.) munsinsemsem.
(2e p.) . . . .
(3e p.) minsinsemsem.
3e p. pl. (1ère p.) munsinsemsemmus, munsinsesemmus.
(2e p.) . . . .
(3e p.) minsinsemsemmus, minsinsesemmus.

Présent.

3e p. s. (1ère p.) minsinsemsemmu, minsinsesemmu.
(2e p.)
(3e p.) minsinsemsemmu, minsinsesemmu.
3e p. pl. (1ère p.) munsinsemsemmune, munsinsesem-
-mune.

(2e p.) ....

(3e p.) minsinsemsemmune, minsinsesemmune.

Les deux précatifs sont encore inconnus.

Indicatif second.

Prétérit.

3e p. s. (1ère f.) munsibsemsem.

(2e f.) ....

(3e f.) minsibsemsem.

3e p. pl. (1ère f.) munsibsemsemmus, munsibsesemmus.

(2e f.) ....

(3e f.) minsibseausemmus, minsibsesemmus.

Présent.

3e p. s. (1ère f.) munsibsemsemmu, munsibsesemmu.

(2e f.) ....

(3e f.) minsibsemsemmu, minsibsesemmu.

3e p. pl. (1ère f.) munsibsemsemmune, munsibsesem-mune.

(2e f.) ....

(3e f.) minsibsemsemmune, minsibsesemmu-ne.

Infinitif.

Et. abs. munsusemsem.

Et. emph. munsusemsemmu, munsusesemmu.

Le gérondif et le supin demeurent inconnus.

Participe.

Prétérit.

3e p. (1ère f.) munsinsemsemma, munsinsesemma.

(2e f.) ....

(3e f.) minsinsemsemma, minsinsesemma.

Présent.

3e p. (1ère f.) munsinsemsemmua, munsinsesemmua.

(2e f.) ....

(3e f.) minsinsemsemmua, minsinsesemmua.

Septième forme, Augmentative.

Indicatif.

Prétérit.

3e p. s. immansemsem.

3e p. pl. immansemsemmus, immansesemmus.

Présent.

3e p. s. immansemsemmu, immansesemmu.

3e p. pl. immansemsemmune, immansesemmune.

Cette forme ne paraît pas avoir possédé de second indicatif.

.....

Précatif.

....

Le second précatif semble n'avoir pas dû exister dans cette forme, par suite de la non-existence du second indicatif.

Infinitif.

Ul. abs. immisemsem.

Ul. empl. immisemsemmu, immisesemmu.

Le gérondif et le supin sont encore inconnus.

Participe.

Prétérit.

immisemsemma, immisesemma.

Avec incorporation des pronoms sujets:

3e s. imminsemsemma, imminsesemma.

Présent.

immisemsemmua, immisesemmua.

Avec incorporation des pronoms sujets:

3e s. imminsemsemmua, immisesemmua.

Voix troisième, Négative.

Première forme, Simple.

Indicatif.

Prétérit.

3e p. s. nunsem.

3e p. pl. nunsemmus.

Présent.

3e p. s. nunsemmu.

3e p. pl. nunsemmune.

Indicatif second.

Prétérit.

3e p. s. nubsem.

3e p. pl. nubsemmus.

Présent.

3e p. s. nubsemmu.

3e p. pl. nubsemmune.

On ne connaît encore aucun des deux précatifs.

Infinitif.

Ét. abs.	nusem.
Ét. emph.	nusemmu.

Gérondif.

nusemta.

Supin.

nusemla.

Participe.

Prétérit.

nusemma.

Avec incorporation des pronoms sujets:

3e p.	nunsemma.
	nubsemma.

Présent.

nusemmua.

Avec incorporation des pronoms sujets:

3e p.	nunsemmua.
	nubsemmua.

Seconde forme, Causative.

Indicatif.

Prétérit.

3e p. s.	nundasem.
3e p. pl.	nundasemmus.

Présent.

3e p. s.	nundasemmu.
3e p. pl.	nundasemmune.

Indicatif second.

Prétérit.

3e p. s.	nubtansem.
3e p. pl.	nubtansemmus.

Présent.

3e p. s.	nubtansemmu.
3e p. pl.	nubtansemmune.

Les autres modes sont encore inconnus.

Troisième forme,
Réciproque et coopérative.

Le premier indicatif manque à cette forme.

Indicatif second.
Prétérit.

3e p. s. baransem.

3e p. pl. baransemmus

Présent.

3e p. s. baransemmu.

3e p. pl. baransemmune.

Le premier précatif manque à cette forme.

Précatif second.

3e p. s. Xabaransem.

3e p. pl. Xabaransemmune.

L'infinitif, le gérondif et le supin sont inconnus.

Participe.
Prétérit.

. . . .

Avec incorporation des pronoms sujets

3e p. baransemma.

Présent.

. . . .

3e p. berransemmua.

Quatrième forme,
Transitive.

Indicatif.
Prétérit.

3e p. s. suaunsem.

3e p. pl. sunuinsemmus.

Avec incorporation des pronoms régimes :

3e p. s. (1re p.) nunsidabsem

(2e p.) . . . .

(3e p.) nunsinsem.

3e p. pl. (1re p.) nunsidebsemmus.

(2e p.) . . . .

(3e p.) nunsinsemmus.

Présent.

3e p. s. sunumsemmu.

3e p. pl. sunumsemmune.

Avec incorporation des pronoms régimes:

3e p. s. (1ère p.) nunsidabsemmu.

(2e p.) ....

(3e p.) nunsinsemmu.

3e p. pl. (1ère p.) nunsidabsemmune.

(2e p.) ....

(3e p.) nunsinsemmune.

Indicatif second.

Prétérit.

....

Avec incorporation des pronoms régimes:

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) nubansinsem.

3e p. pl. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) nubansinsemmus.

Présent.

....

Avec incorporation des pronoms régimes:

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) nubansinsemma.

3e p. pl. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) nubansinsemmune.

On ne connaît ni l'un ni l'autre des deux précatifs.

Infinitif.

Et. abs. sarusem.

Et. empl. sunusemmu.

Le gérondif et le supin ne sont pas connus.

Participe.

Prétérit.

sunusemma.

Avec incorporation des pronoms sujets:

3e pers. sunumsemma.

Présent.

sunusemmua.

Avec incorporation des pronoms sujets:

3e p. sunumsemmua.

Cinquième forme, Intensitive.

L'essence de cette forme est d'incorporer à la fois les deux pronoms, sujet et régime.

Indicatif.

Prétérit.

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) numuninsem.

3e p. pl. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) numuninsemmas.

Présent.

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) numuninsemmu.

3e p. pl. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) numuninsemmune.

Indicatif second.

Prétérit.

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) numunibsem.

3e p. pl. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) numunibsemmus.

Présent.

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) numunibsemmu.

3e p. pl. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) numunibsemmune.

Les deux précatifs sont encore inconnus.

Infinitif.

Et. abs. numunsem.

Et. emph. numunsemmu.

Le gérondif et le supin sont inconnus.

Participe.

Prétérit.

3e p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) numuninsemma.

Présent.

3e p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) numuninsemmna.

Sixième forme,

Intensitive et transitive.

Indicatif.

Prétérit.

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) numunsinsem, nummunsinsem.

3e p. pl. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) numunsinsemmus, nummunsinsemmas.

Présent.

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) numunsinsemmu, nummunsinsemmu.

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) numunsinsemmune, nummunsinsem-
-mune.

Indicatif second.
Prétérit.

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsibsem, nummunsibsem.

3e p. pl. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsibsemmus, nummunsibsem-
-mus.

Présent.

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsibsemmu, nummunsibsemmu.

3e p. pl. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsibsemmune, nummunsibsem-
-mune.

Les deux précatifs sont inconnus.

Infinitif.

2e abs. numunsasem.
2e emph. numunsisemmu.

On ne connaît ni le gérondif ni le supin.

Participe.
Prétérit.

3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsinsemma, nummunsinsem-
-ma.

Présent.

3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunsinsemmua, nummunsinsem-
-mua.

Septième forme,
Augmentative.

Indicatif.
Prétérit.

3e p. s. nummasinsem.
3e p. pl. nummasinsemmus.

Présent.

3e p. s. nummasinsemmu.
3e p. pl. nummasinsemmune.

Cette forme ne paraît pas avoir possédé de second indicatif.

Les deux précatifs sont inconnus.

Infinitif.

St. abs.	nusemsem.
St. ampl.	nusemsemmu, nusesemmu.

Gérondif.

nusemsemta.

Supin.

nusemsemla.

Participe.

Prétérit.

nusemsemma, nusesemma.

Avec incorporation des pronoms sujets:

3e p.	nunsemsemma, nunsesemma.
	nubsemsemma, nubsesemma.

Présent.

nusemsemmua, nusesemmua.

Avec incorporation des pronoms sujets:

3e p.	nunsemsemmua, nunsesemmua.
	nubsemsemmua, nubsesemmua.

Seconde forme, Causative.

Indicatif.

Prétérit.

3e p. s.	nundasemsem.
3e p. pl.	nundasemsemmus, nundasesemmus.

Présent.

3e p. s.	nundasemsemmu, nundasesemmu.
3e p. pl.	nundasemsemmune, nundasesemmune.

Indicatif second.

Prétérit.

3e p. s.	nubtansemsem.
3e p. pl.	nubtansemsemmus, nubtansesemmus.

Présent.

3e p. s.	nubtansemsemmu, nubtansesemmu.
3e p. pl.	nubtansemsemmune, nubtansesemmu-ne.

Les autres modes sont inconnus.

Troisième forme,
Réciproque et coopérative.

Le premier indicatif manque à cette forme.

Indicatif second.
Prétérit.

3e p. s. baransemsem.

3e p. pl. baransemsemmus, baransesemmus.

Présent.

3e p. s. baransemsemmu, baransesemmu.

3e p. pl. baransemsemmune, baransesemmune. ....

Le premier précatif manque à cette forme. ....

Précatif second.

3e p. s. xabaransemsem.

3e p. pl. xabaransemsemmune, xabaransesemmune.

L'infinitif, le gérondif et le supin sont inconnus.

Participe.
Prétérit.

3e p. baransemsemma, baransesemma.

Présent.

3e p. baransemsemmua, baransesemmua.

Quatrième forme,
Transitive.

Indicatif.
Prétérit.

3e p. s. sunumsemsem.

3e p. pl. sunumsemsemmus, sunumsesemmus.

Avec incorporation des pronoms régimes:

3e p. s. (1ère p.) nunsidabsemsem.

(2e p.) ....

(3e p.) nunsinsemsem.

3e p. pl. (1ère p.) nunsidabsemsemmus, nunsidabsesemmus.

(2e p.) ....

(3e p.) nunsinsemsemmus, nunsinsesemmus.

Présent.

3e p. s. sunumsemsemmu, sunumsesemmu.

3e p. pl. sunumsemsemmune, sunumsesemmune.

Avec incorporation des pronoms régimes :

3e p. s. (1ère p.) nunsidabsemsemmu, nunsidabs[illegible]sem-
-[illegible].

(2e p.) ....

(3e p.) nunsinsemsemmu, nunsin[illegible]semmu.

3e p. pl. (1ère p.) nunsidabsemsemmune, nunsidab-
-semsemmune.

(2e p.) ....

(3e p.) nunsinsemsemmune, nunsinse[illegible]-
-mune.

Indicatif second.

Prétérit.

....

Avec incorporation des pronoms régimes:

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) nubansinsemsem.

3e p. pl. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) nubansinsemsemmus, nubansinse-
-semmus.

Présent.

....

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) nubansinsemsemmu, nubansinsesemmu.

3e p. pl. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) nubansinsemsemmune, nubansinse-
-semmune.

Les deux précatifs sont encore inconnus.

Infinitif.

P. abs. sunusemsem.

P. emph. sunusemsemm[illegible], [illegible]usesem[illegible].

Le gérondif et le supin sont inconnus.

Participe.

Prétérit.

sunusemsemma, sunusesemma.

Avec incorporation des pronoms sujets:

3e p. sununsemsemma, sununsesemma.

Présent.

sunusemsemmua, sunusesemmua

Avec incorporation des pronoms sujets:

3e p. sununsemsemmua, sununsesemmua.

Cinquième forme,

Intensitive.

L'essence de cette forme est d'incorporer à la fois les deux pronoms, sujet et régime.

Indicatif.
Prétérit.

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numuninsemsem.

3e p. pl. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numuninsemsemmus, numuninsesem-mus.

Présent.

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numuninsemsemmu, numuninsesemmu.

3e p. pl. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numuninsemsemmune, numuninse-semmune.

Indicatif second.
Prétérit.

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunibsemsem.

3e p. pl. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunibsemsemmus, numunibsesem-mus.

Présent.

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunibsemsemmu, numunibsesemmu.

3e p. pl. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numunibsemsemmune, numunibse-semmune.

On ne connaît ni l'un ni l'autre des deux précatifs.

Infinitif.

Et. abs. numunsemsem.
Et. empl. numunsemsemmu, numunsesemmu.

Le gérondif et le supin sont tous deux inconnus.

Participe.
Prétérit.

3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numuninsemsemma, numuninsesemma.

Présent.

3e p. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) numuninsemsemmua, numuninsesem-mua.

Sixième forme,
Intensive et transitive.

Indicatif.
Prétérit.

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) nummunsinsemsem, nummunsinsemsem

3e p. pl. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) *numunsinsemsemmus*, *nummunsinse-*

-semmus.

Présent.

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) *numunsinsemsemmu*, *nummunsinsesem-*

-mu.

3e p. pl. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) *numunsinsemsemmune*, *nummunsin-*

-sesemmune.

Indicatif second.

Prétérit.

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) *numunsibsemsem*, *nummunsibsemsem*.

3e p. pl. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) *numunsibsemsemmus*, *nummunsibse-*

-semmus.

Présent.

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) *numunsibsemsemmu*, *nummunsibse-*

-semmu.

3e p. pl. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) *numunsibsemsemmune*, *nummun-*

-sibsesemmune.

On ne connaît jusqu'à présent aucun des deux précatifs.

Infinitif.

Ét. abs. *numunsusemsem*.

Ét. emph. *numunsusemsemmu*, *numunsusesem-*

-mu.

Le gérondif et le supin demeurent l'un et l'autre inconnus.

Participe.

Prétérit.

3e p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) *numunsinsemsemma*, *nummunsinse-*

-semma.

Présent.

3e p. (1ère et 2e p.) ....

(3e p.) *numunsinsemsemmua*, *nummunsinse-*

-semmua.

Septième forme, Augmentative.

Indicatif.

Prétérit.

3e p. s. nummasinsemsem.

3e p. pl. nummasinsemsemmu, nummasinsesem-
-mu.

Présent.

3e p. s. nummasinsemsemmu, nummasinsesem-
-mu.

3e p. pl. nummasinsemsemmune, nummasinsesem-
-mune.

Cette forme ne paraît pas avoir possédé de second indicatif.

Précatif.

. . . .

Le second précatif n'a pas dû exister dans cette forme, par suite de l'absence du second indi-
-catif.

Infinitif.

St. abs. nummasemsem.

St. emph. nummasemsemmu, nummasesemmu.

Le gérondif et le supin de cette forme sont encore tous les deux inconnus.

Participe.

Prétérit.

nummasemsemma, nummasesemma.

Avec incorporation des pronoms sujets:

3e p. nummasinsemsemma, nummasinsesem-
-ma.

Présent.

nummasemsemmua, nummasesemmua.

Avec incorporation des pronoms sujets:

3e p. nummasinsemsemmua, nummasinsesem-
-mua.

Voix cinquième, Négative.

Première forme, Simple.

Indicatif.
Prétérit.

3e p. s.	meimsem.
3e p. pl.	meimsemmus.

Présent.

3e p. s.	meimsemmu.
3e p. pl.	meimsemmune.

Indicatif second.
Prétérit.

3e p. s.	meibsem.
3e p. pl.	meibsemmus.

Présent.

3e p. s.	meibsemmu.
3e p. pl.	meibsemmane.

Précatif.

3e p. s.	ganmesem.
3e p. pl.	ganmesemmus.

Précatif second.

3e p. s.	meabasem.
3e p. pl.	meabasemmune.

Infinitif.

St. abs.	mesem.
St. emph.	mesemmu.

Gérondif.
[mesemta]

Supin.
[mesemla.]

Participe.
Prétérit.

mesemma.

Présent.

mesemmua.

Les autres formes sont inconnues.

Voix sixième,
Passive et réfléchie.

Première forme,
Simple.

Indicatif.
Prétérit.

3e p. s. semna.
semain.
3e p. pl. semne.

Présent.

3e p. s. semmuna.
semmunin.
3e p. pl. semmune.

Indicatif second.
Prétérit.

2e p. s. semmen (nous citons ici cette personne, faute de connaître la troisième.
2e p. pl. ....

Présent.

2e p. s. semmumen.
2e p. pl. ....

Les deux précatifs sont inconnus.

Infinitif.

Ét. abs. sem.
Ét. emph. semmu.

On ne connaît ni le gérondif ni le supin.

Participe.

semmua.

Il est dans cette voix indépendant de toute notion de temps et n'incorpore jamais de pronom.

Seconde forme, Caussative.

Indicatif. Prétérit.

3e p. s. semninda.
3e p. pl. ....

Présent.

3e p. s. semmuninda.

3e p. pl. ....

Les autres modes sont inconnus.

Troisième forme, Réciproque et coopérative.

Le premier indicatif manquait à cette forme.

Indicatif second. Prétérit.

3e p. s. sembara.
3e p. pl. ....

Présent.

3e p. s. semmubara.

3e p. pl. ....

Le premier précatif manquait à cette forme.

Les autres modes sont inconnus.

Quatrième forme, Transitive.

On ne connaît pas encore d'exemples qui montrent le mécanisme de cette forme dans la voix passive.

Cinquième forme,
Intensitive.

L'essence de cette forme est d'incorporer à la fois les deux pronoms, sujet et régime.

Indicatif.

Prétérit.

3e p. s. (1ère p. s.) semminmu.
(2e p. s.) semminzu.
(3e p. s.) semminin.
(1ère p. pl.) semminme.
(2e p. pl.) ....
(3e p. pl.) semminne.
3e p. pl. ....

Présent.

3e p. s. (1ère p. s.) semmuminmu.
(2e p. s.) semmuminzu.
(3e p. s.) semmuminin.
(1ère p. pl.) semmuminme.
(2e p. pl.) ....
(3e p. pl.) semmuminne.
3e p. pl. ....

Indicatif second.

Prétérit.

3e p. s. (1ère p.) semmindab.
(2e p.) ....
(3e p.) semminib.
3e p. pl. ....

Présent.

3e p. s. (1ère p.) semmumindab.
(2e p.) ....
(3e p.) semmuminib.
3e p. pl. ....

Les autres modes sont inconnus.

Indicatif second.

Sixième forme,
Intensitive et transitive.

Indicatif.

Prétérit.

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) semminsin.
3e p. pl. ....

Présent.

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) semmuminsin.
3e p. pl. ....

Présent.

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) semmuminsib.
3e p. pl. ....

Indicatif second.
Prétérit.

3e p. s. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) semminsib.
3e p. pl. ....

Les autres modes demeurent encore inconnus.

Septième forme,
Augmentative.

On ne possède pas d'exemples qui fassent connaître le mécanisme de cette forme dans la voix passive.

Voix septième,
Passive et fréquentative.

Première forme,
Simple.

Indicatif.
Prétérit.

3e p. s. semsemna.
semsemnin.

3e p. pl. semsemne.

Présent.

3e p. s. semsemmuna, sesemmuna.
semsemmunin, sesemmunin.

3e p. pl. *sensemmune*, *sesemmune*.

Indicatif second.

Prétérit:

2e p. s. *sensemmen* (j'enregistre ici cette personne en l'absence d'exemples de la troisième).

2e p. pl. ....

Présent:

2e p. s. *sensemmumen*, *sesemmumen*.

2e p. pl. ....

Les deux précatifs sont inconnus.

Infinitif.

Ét. abs. *sensem*.

Ét. empl. *sensemma*, *sesemmu*.

On ne connaît ni le gérondif ni le supin.

Participe.

sensemmua, *sesemmua*.

Il est indépendant de toute notion de temps et n'incorpore aucun pronom.

Seconde forme,
Causative.

Indicatif.

Prétérit:

3e p. s. *sensemminda*.

3e p. pl. ....

Présent.

3e p. s. *sensemmuninda*, *sesemmuninda*.

3e p. pl. ....

Les autres modes sont inconnus.

Troisième forme,
Réciproque et coopérative.

Le premier indicatif manquait à cette forme.

Indicatif second.

Prétérit.

3e p. s. sensembara.

3e p. pl. . . . .

Présent.

3e p. s. sensemmubara, sesemmubara.

3e p. pl. . . . .

Le premier précatif manquait à cette forme

Les autres modes sont inconnus.

Quatrième forme,
Transitive.

On ne connaît pas d'exemples qui montrent le mécanisme de cette forme dans la septième voix.

Cinquième forme,
Intensive.

L'essence de cette forme est d'incorporer à la fois les deux pronoms, sujet et régime.

Indicatif.

Prétérit.

3e p. s. (1ère p. s.) semsemminmu.

(2e p. s.) semsemminzu.

(3e p. s.) semsemminin.

(1ère p. pl.) semsemminme.

(2e p. pl.) . . . .

(3e p. pl.) semsemminne.

3e p. pl. . . . .

Présent.

3e p. s. (1ère p. s.) semsemmuminmu, sesemmuminmu.

(2e p. s.) semsemmuminzu, sesemmuminzu.

(3e p. s.) semsemmuminin, sesemmuminin.

(1ère p. pl.) semsemmuminme, sesemmuminme.

(2e p. pl.) . . . .

(3e p. pl.) sensemmuminne, sesemmuminne.

3e p. pl. . . . .

Indicatif second.

Prétérit.

3e p. s. (1ère f.) semsemmindab.

(2e f.) ....

(3e f.) semsemminib.

3e p. pl. ....

Présent.

3e p. s. (1ère f.) semsemmumindab, sesemmumindab.

(2e f.) ....

(3e f.) semsemmuminib, sesemmuminib.

3e p. pl. ....

Les autres modes sont inconnus.

Sixième forme,
Intensitive et transitive.

Indicatif.

Prétérit.

3e p. s. (1ère et 2e f.) ....

(3e f.) semsemminsin.

3e p. pl. ....

Présent.

3e p. s. (1ère et 2e f.) ....

(3e f.) semsemmuminsin, sesemmuminsin.

3e p. pl. ....

Indicatif second.

Prétérit.

3e p. s. (1ère et 2e f.) ....

(3e f.) semsemminsib.

3e p. pl. ....

Présent.

3e p. s. (1ère et 2e f.) ....

(3e f.) semsemmuminsib, sesemmuminsib.

3e p. pl. ....

Les autres modes sont inconnus.

Septième forme,
Augmentative.

On n'en possède jusqu'à présent aucun spécimen appartenant à cette voix.

Voix huitième, Passive et négative.

Première forme, Simple.

Indicatif.

Prétérit.

3e p. s. nusemna.

nusemnin.

3e p. pl. nusemne.

Présent.

3e p. s. nusemmuna.

nusemmunin.

3e p. s. nusemmane.

Indicatif second.

Prétérit.

2e p. s. nesemmen (cette personne n'est rapportée ici que faute d'exemples de la troisième).

2e p. pl. ....

Présent.

2e p. s. nesemmumen.

3e p. s. ....

Les deux précatifs sont inconnus.

Infinitif.

Et. abs. nusem.

Et. emph. nusemmu.

Le gérondif et le supin sont inconnus.

Participe.

nusemmua.

Seconde forme, Causative.

Indicatif.

Prétérit.

3e p. s. nusemninda.

3e p. pl. ....

Présent.

3e p. s. nusemmuninda.

3^e^ p. pl. ....

Les autres modes ne sont pas connus.

Troisième forme,
Réciproque et coopérative.

Le premier indicatif manquait à cette forme.

3^e^ p. pl. ....

Indicatif second.
Prétérit.

3^e^ p. s. nusembara.

3^e^ p. pl. ....

Présent.

3^e^ p. s. nusemmubara.

Le premier précatif manquait à cette forme.

Les autres modes ne peuvent pas encore être restitués.

Quatrième forme,
Transitive.

Le manque d'exemples de cette forme dans la sixième voix ne permet pas de tenter même d'en restituer le mécanisme dans la huitième.

Cinquième forme,
Intensitive.

L'essence de cette forme est d'incorporer à la fois les deux pronoms, sujet et régime.

Indicatif.
Prétérit.

3e p.s. (1ère p.s.) nusemminmu.
(2e p.s.) nusemminzu.
(3e p.s.) nusemminin.
(1ère p.pl.) nusemminme.
(2e p.pl.) ....
(3e p.pl.) nusemminne.
3e p.pl. ....

Présent.

3e p.s. (1ère p.s.) nusemmuminmu.
(2e p.s.) nusemmuminzu.
(3e p.s.) nusemmuminin.
(1ère p.pl.) nusemmuminme.
(2e p.pl.) ....
(3e p.pl.) nusemmuminne.
3e p.pl. ....

Indicatif second.
Prétérit.

3e p.s. (1ère p.) nusemmindab.
(2e p.) ....
(3e p.) nusemminib.
3e p.pl. ....

Présent.

3e p.s. (1ère p.) nusemmumindab.
(2e p.) ....
(3e p.) nusemmuminib.
3e p.pl. ....

Les autres modes ne peuvent pas encore être restitués.

Sixième forme,
Intensitive et transitive.

Indicatif.
Prétérit.

3e p.s. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) nusemminsin.
3e p.pl. ....

Présent.

3e p.s. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) nusemmuminsin.
3e p.pl. ....

Indicatif second.
Prétérit.

3e p.s. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) nusemminsib.
3e p.pl. ....

Présent.

3e p.s. (1ère et 2e p.) ....
(3e p.) nusemmuminsib.

3e p. pl. . . . .

Les autres modes ne peuvent pas être encore restitués.

Septième forme, Augmentative.

Les exemples de cette forme manquant à la sixième voix, on n'a aucun élément pour la restituer d'une manière probable à la huitième.

Voix neuvième, Passive et négative.

Première forme, Simple.

Indicatif.
Prétérit.

3e p. s. insemme.
3e p. pl. . . . .

Présent.

3e p. s. insemmume.
3e p. pl. . . . . . .

Les autres modes de cette forme sont inconnus.

On n'a aucune indication sur les autres formes.